

M. 46

Isidore T A B I

# L'EGLISE AU CAMEROUN

1884 - 1935



MEMOIRE DE MAITRISE D'HISTOIRE

*présenté et soutenu  
à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines  
de Lyon*

*Sous le Patronage de M. le Professeur  
André LATREILLE*



Novembre 1971

L' EGLISE AU CAMEROUN 1884 - 1935

=====

INTRODUCTION - Le Cameroun à l'heure du Traité de Versailles

1. Cadre géographique
2. Cadre historique
  - A) De la découverte à la colonisation
  - B) Les premiers pas d'évangélisation

1ère PARTIE : De la colonisation allemande à la 1re guerre mondiale  
1884-1915

1. La relève allemande des missions protestantes
2. Les missions catholiques
3. L'activité missionnaire
4. Relations Eglise - Etat

2ème PARTIE : De la 1ère guerre mondiale au Traité de Versailles :  
1915-1922

1. L'Eglise dans la Tourmente
2. La France au Cameroun
3. Monseigneur F. X. Vogt

3ème PARTIE : L'Eglise sous mandat français : 1923 - 1935

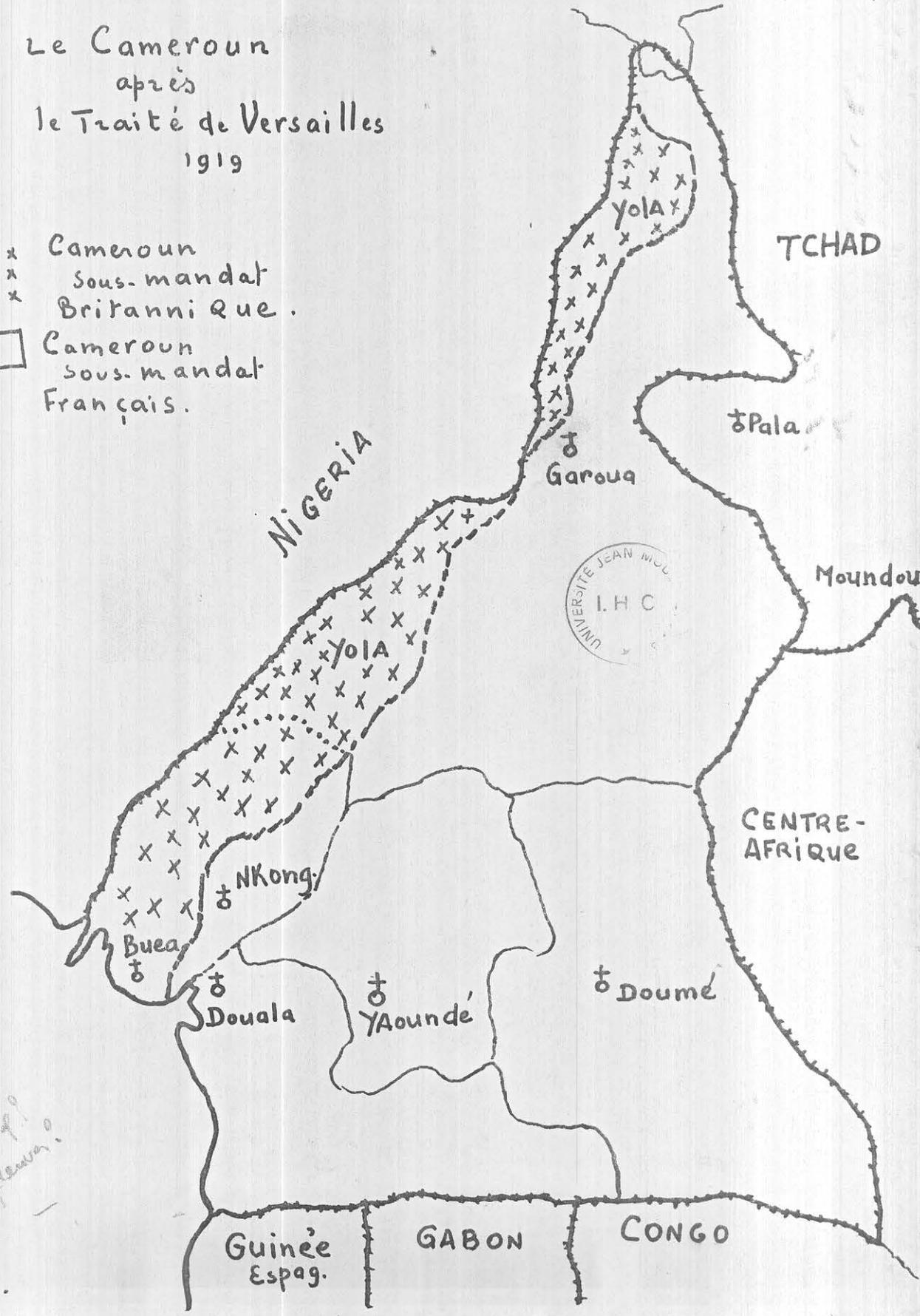
1. L'activité missionnaire
  - A) Les Provinces ecclésiastiques
  - B) Les Deuvres apostoliques
  - C) La vie en mission
2. Relations Eglise - Etat
  - A) L'Eglise et la Puissance mandataire
  - B) L'Eglise et la promotion humaine et chrétienne

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

Le Cameroun  
après  
le Traité de Versailles  
1919

- + x x Cameroun
- x x x sous-mandat
- x x x Britannique.
- Cameroun
- sous-mandat
- Français.



*Pat. Loy?  
- relq?  
floum?*

INTRODUCTION

LE CAMEROUN A L'HEURE DU TRAITE DE VERSAILLES

Au Traité de Versailles en 1919, ou plus exactement, au Conseil suprême de la Conférence de la Paix, le 14 février 1919, un compromis fut admis entre la 5e proposition des 14 Points de Wilson, Président des Etats-Unis, et la rageuse cupidité des nations victorieuses de la Première guerre mondiale. "Le Président Wilson, dans le discours du 8 janvier 1918 devant le Sénat des Etats-Unis, qui contient l'énumération des quatorze propositions dont l'influence a été si grande pour la détermination des conditions de paix, n'avait pu laisser de côté le problème colonial. Sa cinquième proposition est ainsi conçue :

Arrangement libre, dans un esprit large et absolument impartial, de toutes les revendications coloniales, basé sur le respect strict du principe qu'en réglant toutes les questions de souveraineté, les intérêts des populations en cause devront peser d'un poids égal avec les demandes équitables du gouvernement dont le titre sera à définir" (Chazelas - Les Territoires sous mandat de la France, Cameroun et Togo, p. 2)

Il envisageait donc l'internationalisation des anciennes colonies allemandes ou leur remise à la S. D. N. "afin de sauvegarder le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, point essentiel de sa doctrine, qu'il voulait étendre même aux populations les plus primitives" (id. p. 3)  
Le Président des Etats-Unis d'Amérique avait convenu "qu'il ne pouvait être question de rendre ses colonies à l'Allemagne, et c'est à l'unanimité et pour ainsi dire sans discussion, que fut réglé le principe de la remise aux alliés des conquêtes effectuées hors d'Europe pendant la guerre. Ce résultat fut inscrit plus tard dans l'article 119 du traité de paix sous la forme suivante : "L'Allemagne renonce, en faveur des puissances alliées et associées, à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer" (id. p. 3)

"Le Président des Etats-Unis, s'il avait accepté un changement de souveraineté, était resté au cours des débats, irréductiblement hostile à une appropriation pure et simple par leurs conquérants des anciennes possessions allemandes (id. p. 3). En effet, "l'Australie, qui avait conquis dans le Pacifique la Nouvelle-Guinée allemande, l'archipel Bismarck et les Iles Salomon allemandes, la Nouvelle-Zélande, qui avait conquis les Iles Samoa, l'Union sud-africaine, qui avait conquis le Sud-Ouest africain allemand, n'entendaient pas abandonner leurs nouvelles possessions ; leurs représentants avaient affirmé leurs droits avec énergie.

Le Gouvernement britannique qui avait pris position à plusieurs reprises contre la restitution éventuelle des colonies allemandes, maintint son point de

vue à la Conférence. D'autre part, le ministre des colonies françaises, Henri Simon, avait fait valoir l'utilité supérieure du maintien du régime français au Cameroun et au Togo. Le Gouvernement belge et le Gouvernement du Japon avaient eux aussi, des droits à défendre. Enfin le délégué italien, M. Salvago Raggi, s'était rangé au point de vue des puissances intéressées sur le maintien de la situation résultant de la guerre . (id. p. 3)

De là, le compromis du 14 février 1919 élaboré par le Conseil supérieur de la Conférence de la Paix, instituant dans les anciennes colonies allemandes, le régime du mandat qui comportait trois formules A, B, C, régime développé dans l'article 22 du traité de Paix. Parmi les anciennes colonies passées sous mandat se trouvait le Cameroun sous la formule B. La répartition aux divers mandataires n'en fut pas réservée à la S. D. N. Le Conseil supérieur de la conférence de la Paix s'en chargea pour les attribuer aux pays intéressés -et pour cause- bien avant la signature du Traité, qui, comme on le sait, eut lieu le 28 juin 1919 à Versailles. La répartition, elle, avait été faite le 7 mai 1919. Le Cameroun avec tout ce qu'il contenait revenait à la France et à la Grande Bretagne, qui devaient déterminer elles-mêmes la régime futur de ces colonies -Togo et Cameroun- et le recommanderaient à l'adoption de la S. D. N. Celle-ci ne devait être constituée qu'après la signature ou mise en vigueur du Traité de Paix, elle-même conditionnée par les ratifications de toutes les puissances intéressées. Ce fut le 10 juillet 1920

Cependant que déjà, depuis le 10 juillet 1919 à Londres, et même en novembre 1916 pour le Cameroun, en août 1914 pour le Togo, la France et la Grande-Bretagne s'étaient mises d'accord pour déterminer les zones d'influence de leur tutelle sur les 2 territoires. En décembre 1919, elles en demandaient déjà l'application du régime du mandat prévu par l'article 22 du traité. Toutefois il n'entra en vigueur officiellement qu'en 1922, le 22 juillet, après une entente préalable des Alliés.

Ainsi le Cameroun qui depuis toujours avait eu une vocation à l'internationalisme historique, devenait pour très longtemps la propriété privée et chassée gardée de deux puissances après avoir vécu 30 ans sous la puissance d'une nation en devenir.

L'Eglise, dans ce pays, s'est ressentie du même mouvement politico-social qui a présidé aux intérêts des conquérants, aussi bien dans son implantation que dans son développement tout en poursuivant sa mission spécifique. Mais pour comprendre la situation de l'Eglise au Cameroun, son implantation et son développement et les problèmes qu'elle pose après les années 1919 -et même déjà avant ces années- il faut saisir l'encadrement géographique et historique des populations du Cameroun. Ces facteurs possèdent en effet, et tout le monde en convient, la propriété de forger par leur influence le destin des peuples et des individus.

## 1 - CADRE GEOGRAPHIQUE

Le Cameroun est cette région d'Afrique Centrale sise au bord de l'Océan Atlantique dans la baie de Biafra, et s'étendant à l'intérieur du continent sur une bande d'une dizaine de degrés E à la base ( $10^{\circ}$  -  $18^{\circ}$ ), allant se rétrécissant à mesure que l'on s'élève en hauteur jusqu'à l'étendue maximum de  $3^{\circ}$  aux bords du Lac Tchad. En latitude, le Cameroun s'élève du  $2^{\circ}$  au  $13^{\circ}$  parallèle N. Il est à cheval sur le premier fuseau horaire E et le 2ème dans sa base, et tout entier dans le 1e en sa partie supérieure, il présente la forme d'un marabout en prière.

Par sa position en latitude, le Cameroun participe à deux grandes zones climatiques d'Afrique, continent de la chaleur, celle de la nature et celle du coeur. Du  $2^{\circ}$  au  $6^{\circ}$  parallèle, le Cameroun participe à la zone équatoriale ; du  $6^{\circ}$  au  $13^{\circ}$ , à la zone tropicale. Ces deux grandes zones climatiques vont représenter en gros, comme par coïncidence, deux zones religieuses majoritaires, du moins au départ et quant aux influences sociales ; la zone chrétienne jusqu'au  $6^{\circ}$  parallèle nord, et la zone musulmane du  $6^{\circ}$  au  $13^{\circ}$  parallèle nord, deux zones religieuses partageant l'unité native du Cameroun païen.

Le territoire du Cameroun résume les différents aspects physique et humain de l'Afrique ; il offre toute la diversité des climats, des ressources, des hommes et des cultures du continent noir. Depuis les sables arides du Tchad jusqu'à la forêt primaire de Campo et de la Sangha, on y trouve tous les types de paysages : plaines inondées de la Mésopotamie tchadienne, savanes du nord, massifs montagneux de plus de 2 800 m ; hauts plateaux parsemés de volcans, le majestueux Mont Cameroun qui avec ses 4 070m s'il n'était à l'équateur et ancien volcan, aurait ses neiges éternelles, enfin les savanes arborées, les galeries forestières et la grande forêt équatoriale vierge et touffue, épaisse et mystérieuse.

Les grands fleuves avec de majestueuses embouchures sont coupés de rapides. Mais une partie de leur cours servira de route apostolique aux pionniers de l'Évangile et de la civilisation chrétienne, non moins qu'au service colonial d'importation et d'exportation. La forêt, les montagnes et les hauts plateaux serviront aussi de refuges à toutes sortes de conquêtes. Le Cameroun est ouvert vers le Niger, le Congo et la mer par ses fleuves.

"Situé entre les parallèles  $2^{\circ}$  Nord et  $13^{\circ}$  Nord, le Cameroun appartient à la zone tropicale continentale, sauf dans sa partie Sud comprise dans la zone subéquatoriale et l'extrême nord se rattachant à la zone soudanienne ; mais la présence de hautes montagnes et de plateaux de 1000 m d'altitude transforme les caractéristiques du climat tropical continental de telle façon qu'on peut parler, en certains endroits, de climat de montagne et que la zone sud-ouest (Douala, Edéa, Kribi) a fait l'objet d'une division climatique spéciale, dite "climat camerounais".

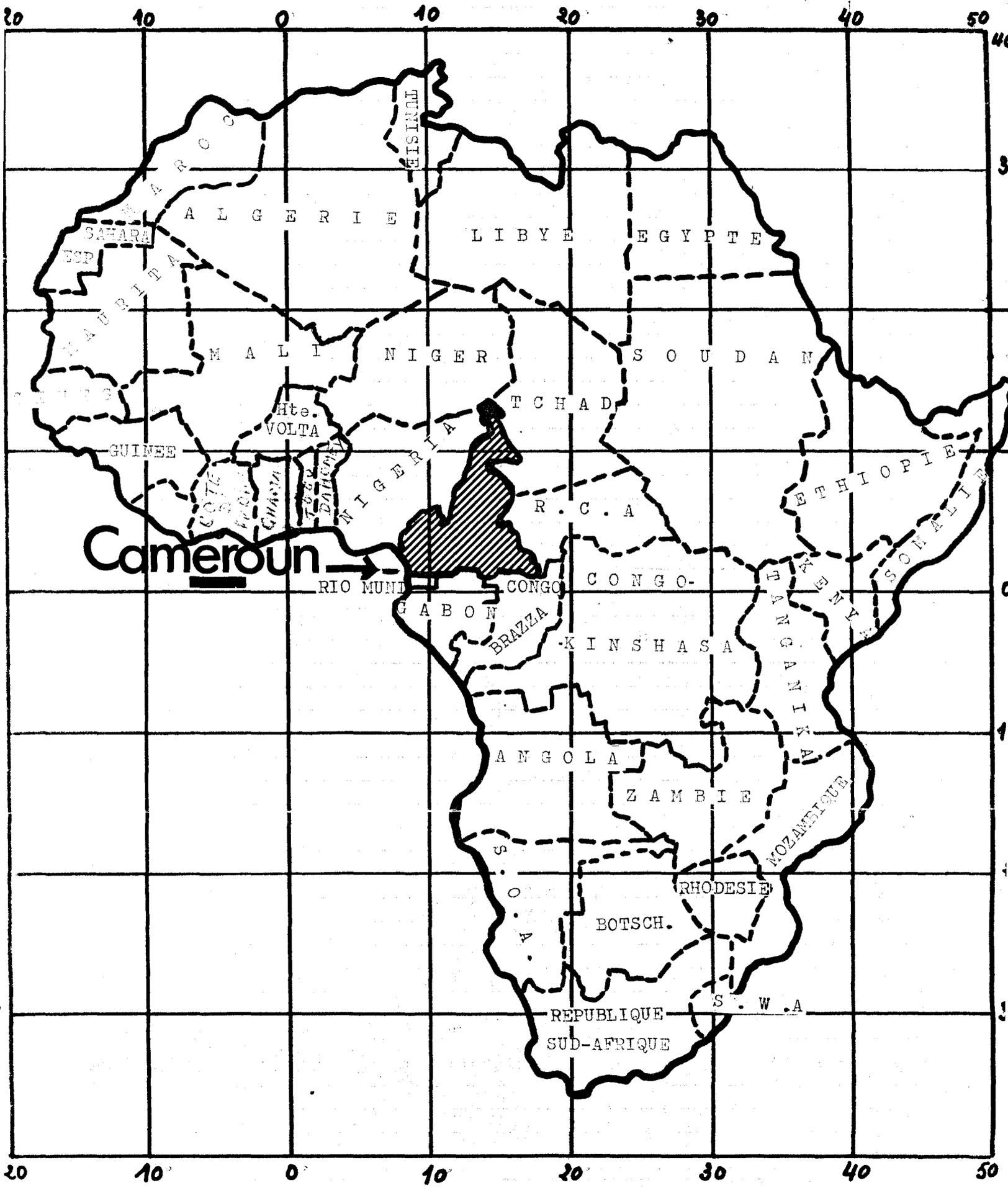
"Chaque année le Cameroun est soumis à deux influences, celle de l'Harmattan (alizé septentrional), froid et sec, soufflant à haute altitude, venant du nord et de l'est et s'abaissant pendant toute la saison sèche jusqu'au ras du sol, et celle de l'alizé austral, la mousson du golfe de Guinée, assez chaude et très humide.

La limite au sol de ces deux masses est appelée le front inter-tropical. Ce front se déplace au cours de l'année du nord au sud suivant le soleil dans sa course. Au nord de ce front le temps est beau, sec, sans nuage souvent obscurci par des brumes sèches ; au sud, de lourds nuages tamisent l'ardeur du soleil, mais des pluies fréquentes entretiennent une humidité tiède et pénible.

De décembre à février inclus, règne la saison sèche sur l'ensemble du territoire avec une tendance orageuse et pluvieuse dans le sud-ouest ; le front intertropical passe alors par l'Adamaoua ; en mars-avril, le front intertropical est refoulé jusqu'au Tchad, les pluies et les orages s'étendent peu à peu jusqu'au rebord nord de l'Adamaoua ; en mai les pluies atteignent la Bénoué et l'extrême nord en juin, tandis qu'il se dessine une petite saison sèche dans le sud-ouest, vers Campo et Kribi ; de juillet à septembre inclus, il pleut sur tout le territoire avec pluies de mousson dans les montagnes de l'ouest et petite saison sèche dans le sud et le sud-ouest.

Les précipitations annuelles vont en diminuant du sud au nord et de l'ouest vers l'est ; il tombe de 6 à 7 m d'eau à l'embouchure du Wouri, 2m50 à 3m entre Nkongsamba, Douala, Edea, Campo, 1m50 à 2m à l'Ouest du méridien de Ngaoundéré et jusqu'à la falaise nord de l'Adamaoua ; de 0.50 à 1m dans le nord et moins de 0.50m vers Fort Foëreau. (Frœlich, Cameroun-Togo, p. 12 et 14). Toutes ces caractéristiques climatiques auront diverses influences sur le caractère, la vie, les réactions et les agissements des Européens au Cameroun suivant la région qu'ils habiteront. Leur système nerveux n'étant pas habitué à ces sortes de climats fort différents de ceux d'Europe, la vie missionnaire et coloniale s'en ressentira. Le comportement des indigènes leur sera difficilement compréhensible et ils voudront tout systématiser "comme en Europe". La nature ne fait point le saut ! ou alors on la détraque ! Toutefois la température moyenne annuelle du territoire demeure entre 24 et 25°, les maximas absolus demeurant à 36° en moyenne et les minimas à 12°. L'orientation psychologique des étrangers devrait venir de l'habitude, de l'expérience et de la volonté de se faire au pays et aux hommes ! Cela aurait pu épargner bien des maladroites dans la mesure où ce n'était pas des fautes conscientes ou volontaires.

Quant au sol enfin il est inégalement productif et de par sa nature et de par les techniques des différentes régions et de leurs habitants. De façon générale, il est fort fragile, très sensible à l'érosion et à la dégradation, avec une mince couche d'humus sauf dans les régions volcaniques de l'ouest. Tous ces facteurs auraient dû entrer en ligne de compte lorsqu'on a demandé aux populations un rendement économique et



**Cameroun**

RIO MUNI

TUNISIE

ALGERIE

LIBYE

EGYPTE

SAHARA  
ESP.

MAURITANIE

MALI

NIGER

SOUDAN

Hte.  
VOLTA

TCHAD

GUINEE

COTE  
D'IVOIRE

GHANA

NIGERIA

R.C.A.

ETHIOPIE

**Cameroun**

RIO MUNI

GABON

CONGO

CONGO-

ANGOLA

NAMIBIE

BRAZZA

KINSHASA

ANGOLA

ZAMBIE

MOZAMBIQUE

S.O.A.

BOTSCH.

RHODESIE

REPUBLIQUE  
SUD-AFRIQUE

S.W.A.

financier et lorsqu'on a parlé de leur aptitude au travail de production. Souvent le Camerounais rivé à son sol est condamné à la monoculture soit par la nécessité du sol et des techniques, soit par un impératif économique indépendant de lui.

Du point de vue humain, le Cameroun présente un visage fort divers également. Du lac Tchad au Campo, et de l'Océan Atlantique à la Sangha, tout l'éventail des peuples d'Afrique s'étale dans notre pays. Ce sera la riche et féconde difficulté tant de la colonisation que de l'évangélisation du pays, et de vouloir la simplifier sera l'appauvrir et la stériliser.

Comme pour le climat, le 6<sup>e</sup> parallèle tranche le Cameroun en deux grandes zones humaines : les soudanais au nord et les Bantous au sud, avec les traditions socio-culturelles différentes et le mode de vie. Les habitants du nord sont hommes des régions quasi désertiques, montagneuses et des savanes arborées en maquis. La ligne de l'Ouest est une zone montagneuse de sol riche d'ancienne activité volcanique, tandis que la ligne de partage du 6<sup>e</sup> parallèle se couvre de savane herbacée et de forêt de galerie ou secondaire. Les côtiers sont généralement "hommes de la mer et des fleuves" d'où ils tirent en majeure partie leur subsistance avec le produit des forêts voisines. Tous ceux du sud et de l'est sont hommes des forêts d'où ils tirent toute leur vie. Les traditions restent partout tenaces en ce qui concerne le logement, la nourriture, le mode de vie et de culture. Bref, les tribus Kirdis éparses du Tchad à la Bénoué à travers leurs montagnes voisinent avec les Foulbé conquérants à la silhouette hiératique ; les Tikars et les Niam-Niam du plateau central de l'Adamaoua y vivent avec les Mboum, les Baboutés, les Bamilékés, les Bamoun, les Baya et tous les semi-soudanais des frontières de la savane et de la forêt. Le sud du pays semble à lui seul être le reflêt de tout le Cameroun, voire de l'Afrique, par la variété et la diversité de ses populations bantoues ; les Bakwiri, les Douala, les Bakundu, les Ngoumba, les Malimba... de la côte, les Bassa de l'intérieur et les Banen, les Beti, les Fang et dans les forêts de l'est, les Kaka, les Ndjem, les Maka, les Yebokolo, les Ezum, les Kunabem et tant d'autres, qu'on ne peut pas tous nommer, avec les Pygmées des grands bois faisant pendant aux Arabes du grand soleil du nord. La diversité du Nord et la variété du Sud font l'harmonie dans la diversité au sein de l'unité du pays dans sa vie traditionnelle. "Manifestement, l'Afrique humaine s'était donné rendez-vous chez nous, et dans le paradoxe de ce petit triangle aussi multiple qu'un continent, c'est l'Afrique toute entière surprise à vivre son unité aux visages sans nombre". (R.P.E. Mwang, Histoire du Cameroun p. 252)

"Les peuples du Cameroun croient en effet à leur vocation à l'unité. Elle est surtout l'unité d'une vie jaillie depuis des millénaires aux mêmes sources et nourrie des mêmes rêves, éclairée de la même vision du monde. Rien dans le passé ne semblait avoir préparé ces peuples à devenir un peuple". (R.P. Mwang, op. cit. p. 252-253)

can bedich?

La providence s'y est mise et s'en est chargée. "L'unité culturelle du monde noir, de plus en plus affirmée par la prise de conscience des intellectuels africains, si elle existe, c'est au Cameroun qu'elle devrait être vécue de façon concrète, presque expérimentale, parce que c'est là que l'Afrique des quatre Points cardinaux, un beau jour, s'est trouvée face à face avec elle-même, et c'est aujourd'hui seulement qu'elle commence à balbutier sa surprise et son étonnement." (R.P. Mwangi, op. cit. Ibid).

1952

## 2 - CADRE HISTORIQUE : L'internationalisme historique du Cameroun.

En 1884, le 14 juillet, le drapeau allemand est hissé sur le territoire du Cameroun par le Dr Gustave Nachtigal, prenant ainsi possession du pays au nom du Reichstag et de l'Empire allemand. En 1915, la première guerre mondiale obligea les allemands à quitter le Cameroun et à laisser ce pays sous le mandat de la France et de la Grande-Bretagne, nous avons dit dans quelles conditions.

Mais initialement, telle n'était pas la destinée historique du Cameroun. Il devait devenir par la force de l'histoire le lieu de rencontre non seulement des races et tribus d'Afrique, mais aussi des religions d'Afrique, d'Orient et d'Occident, un centre intéressant d'essai d'occuménisme de races, de cultures et de religions dans la vie africaine. Lieu de rencontre de races et de cultures africaines, le Cameroun ne tarda pas à entrer dans l'internationalisme politique, économique et culturel du monde. Dès le 5<sup>e</sup> siècle avant notre ère, Hanon de Carthage avait visité "le char des dieux", le Mont Cameroun (4 070m ancien volcan). Les navigateurs de Néchao II avaient passé par son golfe durant leur périple. Mais la grande épopée de l'histoire camerounaise va commencer avec les découvertes portugaises à la fin du 15<sup>e</sup> siècle, qui feront entrer le Cameroun dans l'internationalisme historique.

### A. - De la découverte à la colonisation

#### a) Période Portugaise ou la découverte "officielle".

De 1415, prise de Ceuta, à 1578, annexion du Portugal au royaume d'Espagne, Henri le Navigateur et son successeur vont lancer leurs sujets dans une série d'explorations scientifiques, économiques et politiques sur les rivages de l'Afrique occidentale et orientale et gagner les Indes portugaises de Calicut. Ils vont garder le monopole des explorations et du commerce sur ces côtes jusqu'à cette date. La seule trace qu'ils aient laissée dans notre pays a été le nom du Cameroun, tiré du mot portugais Camaroes qui désigne les crevettes, nombreuses sur le grand estuaire du Wouri (Rio des Camaroes) ainsi que le trafic des esclaves, dont ils établirent un grand centre de ravitaillement à l'île San-Tomé. C'est en 1472 qu'ils avaient découvert cette île la plus grande de la baie de Biafra, Fernando-Po, dont l'histoire s'identifia avec celle de la côte camerounaise.

Après la découverte de 1472, la première mention connue des indigènes, figure dans un ouvrage de 1508 écrit par Duarte Pacheco Pereira : L'Esméraldo de Situ Orbi. En 1540, Barlow, un commerçant anglais donne une description des habitants du Mont Cameroun. Une relation de 1599 dépeint les noirs du Gabon et dit qu'ils ressemblent beaucoup à ceux du Rio dos Camaroes. L'ouvrage est édité à Amsterdam en 1610. En 1614, le Capitaine Jean Pctersen trouve aux gens du pays d'Amboise (les Ambois de Barlow, Anobon des Portugais) le teint très foncé mais d'une physionomie agréable. Il achète au Rio Camaroes quatre jeunes garçons d'une grande beauté pour en faire cadeau au capitaine du navire. Dans d'autres relations, telle celle de John Ojilby, Africa publiée en 1670 à Londres, les tribus de l'actuel Wouri sont appelées Calbongos (les Caaboos de Duarte Pacheco Pereira) de langue bantoue. Vers 1750 on trouve la première mention des Bassa ou des Malimba dans le nom de Nonanboscha donné par les hollandais à la rivière Dibamba. C'est dans l'ouvrage de Robertson, en 1810, qu'on trouve la première mention de Douala et de ses habitants Douala et Malimba.

detaché les  
Anobon

Curieux paradoxe de l'histoire de ce peuple du Portugal auquel mission avait été confiée par la Bulle Pontificale "Aeterni Regis" de 1481 de propager la foi chrétienne dans toute terre au sud des Canaries et à l'Ouest des côtes de Guinée, régions dont la Bulle lui donnait possession ! Les Portugais n'y laissèrent que des bribes de religion catholique sur quelques points où leurs intérêts économiques semblaient davantage en jeu : Le Royaume de Mani Congo l'Angola, le Mozambique, bribes sans grande consistance sociale et politique, orientées à un encadrement d'infantilisme, exemple malheureux de "la religion, opium du peuple". Ces régions s'en ressentent encore de nos jours. En 1608, avec Paul V, le système du Patronat faisait du Portugal et de l'Espagne les Serviteurs du Royaume de Dieu dans les terres découvertes et à découvrir sous domination hispano-portugaise. De fonctionnel le système devint propriété privée. Il ne devait prendre fin que le 15 avril 1928 sous Pie XI.

Paradoxe non moins curieux de cet autre peuple catholique que fut l'Espagne qui elle aussi apparut sur nos côtes et n'y laissa que des vestiges à peine visibles du christianisme. Elle se fixa dans l'île Fernando-Po en 1578. En 1884-90, on demandera aux missionnaires espagnols de Fernando-Po (Jésuites) de venir évangéliser le Cameroun. Bismarck s'y opposera parce que les missionnaires étaient jésuites. Ce fut pourtant pour ces deux peuples catholique que la Bulle d'Alexandre VI "Inter caetera" décidait en 1493 le partage du monde en deux sections, partage accompli par le traité de Tordesillas, en vue de répandre le règne du Christ parmi les nations, annoncer la Bonne Nouvelle du Salut et de la Libération. Ils en firent des esclaves. Ce fut le privilège du christianisme réformé de commencer au Cameroun cette libération et d'y apporter la lumière du salut.

l'air ?

b) Période hollandaise et britannique : La Politique de l'humanitarisme dans le commerce.

Au début du 17ème siècle, le commerce maritime de la Hollande connut un grand essor après la crise politique hispano-hollandaise de la fin du 16ème siècle. Bloqués vers le Sud par l'Espagne catholique les hollandais des Provinces-Unies protestantes du Nord se frayèrent un chemin sur les mers, fondèrent des compagnies commerciales, dont la Compagnie pour le commerce de Guinée, et surtout la Compagnie des Indes Orientales en 1602 et la Compagnie des Indes occidentales en 1621. Ils s'élançèrent à la conquête commerciale des côtes africaines et indiennes (asiatiques), avec l'intention arrêtée d'en déloger leurs rivaux. Leur seul idéal est le commerce et leur seul moyen est : déloger Portugais et Espagnols afin de prendre leur place. De 1596 à 1650 ils atteignirent leur but.

Mais de 1650 à 1675, les Hollandais eurent à affronter les assauts des Anglais sur les côtes d'Afrique, en quête eux aussi des "produits africains" dont les esclaves à fournir en Europe et en Amérique. Mais, pour les Anglais, il n'était pas encore question de s'installer ni de prendre pied définitivement sur les côtes d'Afrique ni à l'intérieur. Or voici qu'en 1783, l'Angleterre se voit forcée de reconnaître l'indépendance des Etats-Unis. Elle venait donc de perdre définitivement une immense portion de son empire colonial, et un grand débouché commercial. Déçue et repentante peut-être, elle se tourne vers l'Afrique, où déjà en 1664 elle avait acquis un premier établissement : le Fort James, en Gambie. Elle voulait "à la fois tarir une des sources des richesses américaines, l'esclavage, et aussi réparer un passé qui ne laissait pas tranquille sa conscience puritaine". (R.P. MVENG, op. cit. p. 163).

Cet objectif poussa les anglais à diviser et organiser leurs équipes en secteurs de travail suivant les régions de l'Afrique. Les secteurs du Niger et du Tchad dans le programme anglais vont amener ceux-ci au nord et au sud de notre pays dès la fin du 18ème siècle. Mais longtemps les peuples européens vont contourner le futur Cameroun à l'Ouest à l'Est, du Nord au Sud sans en percer encore le mystère de son Hinterland.

Le problème des sources du Niger fit découvrir le Lac Tchad, le 4 février 1823. Il devait également permettre aux Anglais de s'établir sur la côte et spécialement sur Fernando-Po. En effet pour combattre efficacement la traite, dont ils se faisaient maintenant de terribles combattants, et qu'ils devaient abolir dans leur empire en 1833, "pour lancer une ère commerciale durable, pour soutenir l'oeuvre de leurs missionnaires, ils avaient besoin de bases. Telle fut l'origine de Freetown, en Sierra-Léone et de Cape-Coast sur la côte de l'or (Gold Coast ou Ghana). Or, la baie de Biafra, à l'extrême pointe du golfe de Guinée était une position importante. La traite y sévissait et l'Angleterre l'y avait déclarée illégale dès 1807... Les Anglais

crurent donc qu'il leur fallait prendre position sur les lieux mêmes. Ils choisirent Fernando-Po. D'autres raisons, certes, dont le commerce de l'huile de palme intense, les attiraient. Les intérêts britanniques étaient donc largement engagés. Aussi, malgré l'occupation de l'île en 1777 par les Espagnols, les Anglais obtinrent-ils l'établissement d'une base en 1827. Cette base était l'unique de la baie de Biafra. C'est de Fernando-Po que partiront les explorateurs de la Nigéria, les conquérants de Lagos, et les premiers missionnaires protestants du Cameroun". (R.P. Mwing op. cit. p. 165-166). En 1823, le Capitaine britannique John Adams, relate que le Cameroun a la réputation de fournir d'excellents ivoires et des esclaves. Roland Jackson, ayant visité le pays en 1826, fut vivement impressionné par la beauté des femmes Douala. Enfin, en 1837 - 1841, Bouet-Willametz signale dans son enquête sur la traite, que dans la baie de Biafra, la traite des noirs ne se fait que par opérations isolées. Il n'avait pas remonté le Cameroun, (Rio dos Camarocs), car, dans ces régions les navigateurs en général, mouillaient dans la baie d'Ambas (région de Victoria) à Fernando-Po et quelques fois à Banoko, en pays Batanga, aux abords du Kribi actuel, mais ignoraient le pays de Douala (Chazelas p; 44)

Après 1848, époque de l'abolition de l'esclavage en France, des sociétés anti-esclavagistes et des commissions de surveillance furent créées, des bateaux français et anglais furent chargés de cette surveillance des mers dont l'Angleterre avait tiré un si bon profit dans la baie de Biafra. En 1840, John Lilley fut le premier Européen à se fixer sur le sol camerounais, à Bonabéry. Les capitaines des missions de surveillance contre la traite inaugurèrent la même année des traités avec les chefs Douala. En 1840, ce fut Réginald Livinge ; en 1841 W.S. Blount Edouard C. Earle et William Allen en 1842. En 1850, Beecroft consul britannique à Douala, accompagné de Bedingfeld, signe un autre traité, et en 1852, John Beecroft signe le fameux traité sur l'abolition de la traite et des coutumes barbares, les développements du commerce, les institutions sociales et l'oeuvre des missionnaires anglais. Ces traités reconnaissaient un droit de cité aux Anglais dans notre territoire, demandaient la sauvegarde des missionnaires, la liberté religieuse et amorçaient du côté britannique une oeuvre civilisatrice en collaboration avec les habitants du pays. C'est à cette période que se place les débuts de l'évangélisation et de la Christianisation du Cameroun.

#### B - La première Evangélisation

"La naissance du christianisme au Cameroun a ceci de particulier dit notre confrère le R.P. Mwing dans son Histoire du Cameroun, que c'est nous qui sommes allés au devant du christianisme ; car, à l'origine des missions protestantes du Cameroun se trouvent des Noirs, descendants des anciens esclaves vendus aux îles d'Amérique. C'est à la demande d'un groupe originaire de la Jamaïque qu'eut lieu la fondation de la société qui, la première, devait introduire l'Evangile dans notre pays : la mission baptiste de Londres. C'est à un métis de la Jamaïque dit le R.P. Mwing, Joseph Merrick, que nous devons la fondation protestante de Douala, appelé alors Cameroons en 1843. L'année suivante le même fonde à Bimbia, chez les Imbu de la zone anglaise une autre

station. Il inaugure la pénétration du pays et visite le premier les Bakoko chez eux". (id. ibid. p. 168) Ainsi du continent de la chaleur et de la grande lumière, les fils d'Afrique furent dispersés dans les îles de la grande chaleur et de la cuisante lumière, en Amérique, où ils ploierent sous le poids de la douleur, de l'esclavage, de la peine de la résignation de la nuit et de l'ombre spirituelle de l'âme. De cette nuit affreuse du cœur, ils crièrent vers le Dieu de la lumière et de la clarté, vers le Dieu Consolateur des affligés, vers le Dieu libérateur des captifs, vers le Dieu Médecin des cœurs meurtris (cf. les Negros Spirituels). Des îles vint la grande lumière de la consolation et du retour pour le continent. Ce phénomène de l'intervention et de la présence des Noirs, et même des Camerounais eux-mêmes au départ de leur évangélisation, nous le noterons également pour le catholicisme, avec André Mbangué.

Avec Joseph Merrick se trouvait Jackson Fuller. Joseph Merrick débarqua à Douala le 5 novembre 1843 accompagné de Johnson William Smith. Ils visitèrent les rois douala Bell et Akwa et leur exposèrent le but de leur visite. Ils y restèrent jusqu'en décembre 1843, faisant déjà œuvre d'apôtres. En janvier 1844, Joseph s'installe à Douala, monte une imprimerie et écrit des livres scolaires en douala et isubu (1844-1845). Il meurt le 22 octobre 1849 dans le bateau qui l'emportait en Angleterre.

Thomas Horton Johnson, un notable de Fernando-Po avait des relations commerciales avec les rois douala. C'est lui qui facilita l'approche de Merrick à Deido, auprès du roi Bell. Converti par Saker, il devint le premier pasteur du Cameroun (1854 - 1855) et meurt à Douala en 1866.

Quant à Fuller, après avoir travaillé avec Merrick, il sera le fidèle compagnon de Saker qui le consacre pasteur en 1859.

Au mois de Juin 1845, le missionnaire Alfred Saker débarque à Douala venant de Fernando-Po où il s'était installé et d'où il visita la côte camerounaise en 1844. Il se fixe à Douala le 10 juin et célèbre le 22 le premier culte chrétien du Cameroun. Le lendemain, il ouvre la première école avec 20 élèves. Quatre ans plus tard, le 8 novembre 1849, il célèbre les premiers baptêmes solennels.

Né en 1814 à Kent, Alfred Saker se convertit à la Société Baptiste en 1833. Baptisé en 1834, le 5 janvier, il se marie le 25 février 1840 et répond à l'appel lancé par la Baptist Missionary Society pour lutter contre l'esclavage vers 1842-1843 sur les côtes africaines sous la direction du pasteur John Clarke et le Dr Prince. Ayant été conquis à cet appel, Alfred Saker s'embarqua avec sa femme pour la Jamaïque où l'on devait y chercher les chrétiens indigènes qui aideraient au développement de la mission parmi leurs compatriotes de Fernando-Po qui

était le lieu de destination de Saker. Ils y arrivaient le 16 février 1844 étant partis le 18 avril 1843. Ils s'installent à Clarence Cove et faisaient une tournée de reconnaissance sur le territoire camerounais : Merrick, Fuller, Saker, Horton Johnson. Reçus par Deido, vassal d'Akwa, ils acquirent de lui terrain et maison. Le 10 juin 1845, Saker se fixait à Deido. Le 22, après avoir célébré le premier culte en terre camerounaise, il fait ses visites aux chefs et aux indigènes. Le 28, il fonde la première station missionnaire au nom significatif de Bethel. Le nouvel Abraham, le nouveau Jacob s'installait en cette nouvelle terre promise ! Dès 1846 il se mit à la traduction de la bible en langue douala et travaille avec Fuller à des livres scolaires pour l'école qu'il vient d'ouvrir près de la Station. Le fidèle adjoint et ami de Saker Joseph Fuller, est consacré pasteur en 1859 ; puis ce fut le tour de R. Smith et de Q.W. Thompson. En 1872, la traduction de la bible est achevée.

Ecrasé de travail et de fatigue, Alfred Saker rentre en 1876 en Angleterre et le 12 mars 1880 il meurt à Glasgow. Grand apôtre du Cameroun, A. Saker a bien mérité de ce pays qui lui a conservé un inoubliable souvenir.

L'honneur de porter le message nouveau de l'évangile à la terre camerounaise devait donc ainsi être réservé dans les plans de la Providence à nos frères séparés.

Dès leur arrivée, les missionnaires s'étaient mis à l'étude des langues et des coutumes des habitants, base de la culture et de la civilisation des peuples, et sources des pierres d'attente de solides constructions qui demeurent pour la vie. Bientôt après, Merrick monte une imprimerie à Bimbia où l'on imprimera la Bible traduite de Saker ; le premier ouvrage y est imprimé en 1847 en langue Douala. Le N.T. est traduit en 1862 et l'Ancien deux ans plus tard. En même temps, on s'attèle à la formation du personnel autochtone pour l'évangélisation camerounaise. Un premier pasteur local est consacré en 1855, Thomas Horton Johnson : un second le fut en 1866, George Nkwe. La mission baptiste avait compris que l'oeuvre évangélique des missionnaires ne pourrait se prétendre solide et durable que si elle devenait l'oeuvre même des fils du pays. C'est ce que les Papes Missionnaires Benoît XV, Pie XI ne cesseront de redire aux Missionnaires catholiques. Les Missionnaires protestants le réalisèrent avant la lettre. En 1858, Saker ouvre une mission florissante sur les pentes de la magnifique chaîne de montagnes de Victoria où fut montée une école en vue de la formation des futurs pasteurs.

En 1883, un troisième pasteur camerounais est consacré par Thomas Thompson : C'est Josué Dibundu qui sera fondateur de l'Eglise baptiste camerounaise - (la N.B.C. plus tard la E.B.C.).



PREMIERE PARTIE

DE LA COLONISATION A LA PREMIERE GUERRE

Dans le grand mouvement philanthropique soulevé pour l'Afrique dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, après les siècles d'esclavage organisé, aucun pays européen ne fut de reste, et chacun y ajoutait ses préoccupations et visées économique-politiques. De la période de l'exploration et des expéditions scientifiques, on aboutit, par le truchement de l'économie, au partage politique de l'Afrique entre les grandes puissances d'Europe, visée économique-politique qui avait déjà été couverte par Léopold II de Belgique au sujet du Congo sous divers euphémismes en 1876.

Dans cette course de curiosité et d'intérêts multiples, les Allemands aussi vont se lancer. "Une mission Anglaise de la société Royale de géographie, sous la présidence de Richardson, conduit en 1849 les Allemands Barth, Aoverweget Vogel dans le Bornou et l'Adamaoua" du Cameroun. En 1870-1873, il est suivi de Nachtigal et Flegel, atteindra en 1879 Ngaoudéré par la Bénoué. La France occupait le Sénégal dès 1848 ainsi que la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Dahomey, le Gabon, le Niger, le Mali, le Congo Brazzaville en 1881. L'Allemagne n'avait pas encore de colonies en Afrique à cette époque. Elle était cependant déjà décidée à en avoir. "La course vers l'Afrique, devenue compétition politique et commerciale, opposait désormais les puissances européennes. Dans les bassins du Tchad, du Niger, du Congo, les puissances Européennes rivalisaient de vitesse et bientôt se menaçaient. Pour éviter le pire, il était nécessaire de s'entendre sur le partage du continent, de fixer les droits acquis et de déterminer les normes pour l'avenir : ce sera le rôle de la conférence de Berlin... Les remous qui agitent l'Afrique dans son ensemble se répètent dans le cadre de ce petit cadre qui bientôt va devenir le Cameroun allemand, et parce qu'il tient aux bassins du Congo, du Niger, et du Tchad, il se trouve au carrefour névralgique de l'Afrique". Il reste cependant "l'un des pays africains qui ont le mieux défendu leur mystère. A peine effleuré par le Nord et la côte, son centre demeure à peu près totalement inconnu jusqu'à l'occupation allemande". (R.P. Mwang op. cit. p. 169-170). Cette occupation a lieu dès la conférence de Berlin qui se situe en novembre 1884. Toutefois, la présence sur notre pays se faisait déjà fortement sentir avant cette date sur d'autres points, dont les relations commerciales qu'était chargé de nouer la mission dont Barth faisait partie en 1849.

En effet, pour des raisons de commerce, l'Allemagne comme l'Angleterre par la maison Woermann de Hambourg se fait représenter du temps de Sakor à Victoria par Samuel Brow, président de la cour d'équité. Un botaniste allemand fait l'ascension du Mont Cameroun en 1861. Woermann, en 1868, fonde une maison à Douala où se fixe Edouard Schmidt pour le représenter. Pendant ce temps, de 1864 à 1881, les roitelets de la côte adressent des lettres quasi diplomatiques à la

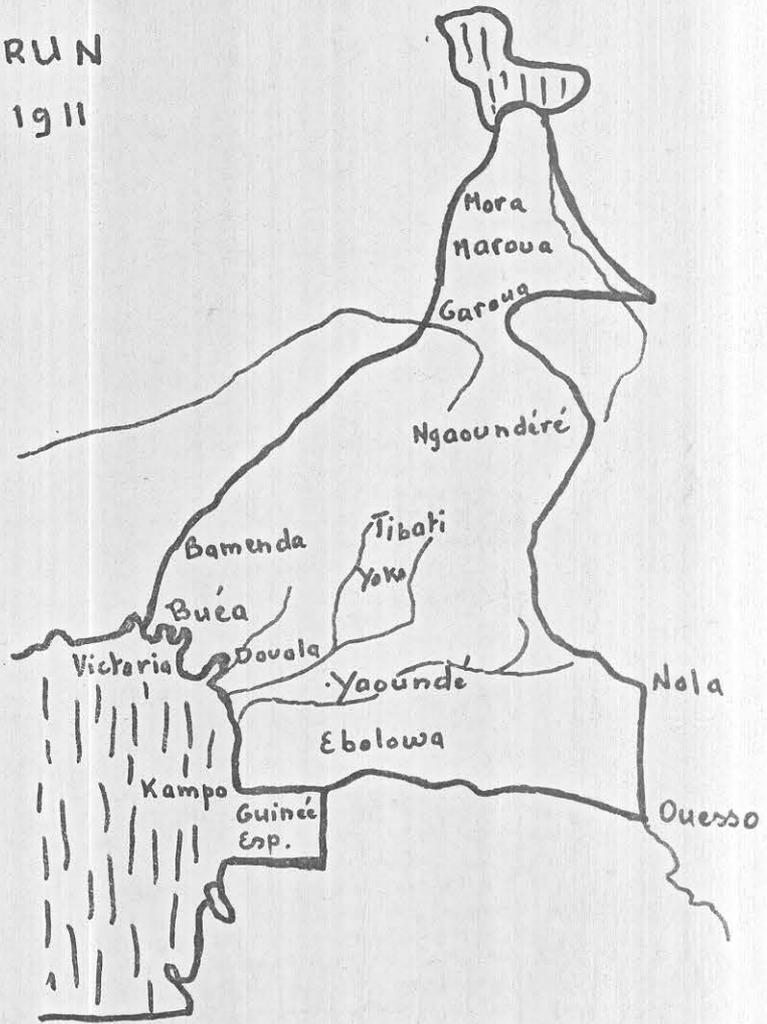
Reine Victoria, dans lesquelles ils assurent la garantie des sujets britanniques, demandent la protection et les lois administratives de la Reine et de l'Empire Britannique pour leur pays, établissent des accords commerciaux avec l'Angleterre. Comme réponse à toutes ces lettres, le protectorat britannique est refusé au Cameroun en 1882, ce dont la Grande Ile se mordra les doigts par la suite. Cependant que l'Allemagne accumule dossier sur dossier qui lui donneront droit de cité sur le Cameroun à la conférence de Berlin.

Le 30 janvier 1883, le roi Akwa et sa suite signent un important accord de six articles avec Edouard Schmidt. Les 11 et 12 juillet, Edouard Woermann, frère cadet d'Adolphe, en visite à Douala, signe les traités avec les différents chefs Douala, les traités qui donnent la souveraineté du territoire à l'Empire allemand, dotent ce pays de la législation allemande et de l'administration allemande, mais lui conservent les droits d'amitié et de commerce signés auparavant avec d'autres nations étrangères avec respect des droits de propriétés privées indigènes, des péages, des coutumes locales avant l'installation de l'administration allemande.

Le 5 juillet 1884, Nachtigal nommé consul général de l'Empire allemand à Tunis depuis 1882, ayant reçu mission de partir sur la côte africaine pour prendre possession des nouveaux territoires occupés par l'Allemagne, signe avec le chef Nlapa du Togo un traité qui met ce pays sous la protection allemande. Le 12 juillet 1884, il est à Douala où il prend connaissance des traités signés par Ed. Woermann avec les chefs Douala. Le 14 juillet 1884, le drapeau allemand est hissé sur le territoire du Cameroun par le Dr Gustavo Nachtigal, qui prend ainsi possession du pays au nom de Reichstag. L'Allemagne est donc bien garnie pour la conférence de Berlin de novembre 1884. De fin juillet jusqu'en avril 1885, date du traité germano-britannique reconnaissant les droits allemands sur le pays, toutes les résistances sont vaincues et tout le pays Douala<sup>de</sup> Calabar vers le nord est livré à l'Allemagne. Celle-ci devait gagner toute la côte jusqu'à la rivière Campo après l'accord franco-germanique qui limitait à cette rivière la frontière Gabon-Cameroun (24 décembre 1885). Vers l'intérieur, le droit allemand va encore jusqu'à Yola, capitale de l'Adamoua, en attendant les limites septentrionales et orientales après la pénétration du pays (1885-1905) et les accords avec les autres nations (6 mai 1886, jusqu'à Yola ; 14 août 1893 jusqu'au Tchad ; 4 février 1894 avec la France, pour l'Est où les frontières varieront souvent de 1903 à 1911). Le triangle camerounais passera successivement de 478.000 km<sup>2</sup> en 1893 à 750.000 km<sup>2</sup> en 1913, pour red~~ev~~enir après 1916 à 475.000 km<sup>2</sup> actuels.

Dès l'arrivée au Cameroun et dès la prise de possession du pays les nouveaux maîtres de la situation s'intéressèrent vivement à la mise en valeur du territoire sur tous les plans, sur le plan économique et social en particulier, le plan politique leur étant déjà acquis par principe. Les nouveaux propriétaires de la future nation camerounaise

Le KAMERUN  
avant 1911



le KAMERUN allemand  
480.000 km<sup>2</sup>  
350.000 hab.

"voulaiènt donner à la population le plus de chance possible pour bâtir elle-même son avenir" . . . (R.P.E. Mveng op. cit. p. 333). C'est ainsi qu'en 1888 un premier contingent d'étudiants camerounais partit en Allemagne poursuivre leurs études. Un tel geste ne se verra plus que soixante ans plus tard.

Après les accords de concession réciproque des limites du territoire accomplis par les traités diplomatiques entre les grandes puissances intéressées de 1885 à 1911, les Allemands entreprirent leur installation et occupation définitive du territoire. La zone de l'ouest, la côte, habituées aux accords par traités fut acquise à l'Empire par divers traités "diplomatiques" avec les roitelets de la côte. Cependant une expédition militaire dut venir à bout de la résistance des Ngoumbas commandés par leur chef Ntonga contre le major Dominik et ses troupes. Ils furent vaincus et soumis (1894 - 1898). Il y eut également une expédition militaire aux environs de Victoria, au pied du mont Cameroun contre les Kpe qui utilisaient encore les épreuves du jugement de Dieu qui consistaient à faire boire au présumé coupable une potion faite d'écorce d'arbre : l'arbre à poison. Ceci souleva une expédition militaire en 1891 par Von Puttkamer contre ces coutumes et leurs tenants. Les Kpe sous la conduite de leur chef Kuva Likenye vainquirent l'officier allemand, ce qui créa pour longtemps une tension entre les allemands et gens de Buca. Ce fut en 1894 qu'une expédition mit fin à la résistance des montagnards.

Il en fut de même des Bakoko et des Bassa conduits par leurs chefs Toko de Bona Ngan, Ngango de Ponjo-Songo et Janje. Après une dure résistance à la pénétration allemande ils furent soumis et contraints à de pénibles conditions, selon le traité du 14 décembre 1892. Les rémous y continuèrent cependant jusque vers 1905. Toutes ces résistances seraient à la fois d'ordre politique et d'ordre économique, les côtiers ne voulant pas perdre un empire et le fruit de leur commerce qu'ils détenaient de l'intérieur du pays vers la côte : matières premières et esclaves. Du côté de l'Est, la résistance fut plutôt politique contre l'envahisseur. Ainsi les Yembekolo, les Mvele avec Atanga-Enyege et Mbida-Mongo, les Maka et les Ndjens et les Ezum et leur chef.

La frontière savane-forêt eut sa geste guerrière avec Somo Mambek Manimben, Bagucki Tourbi, chez les Ndiki ; Watilo, chez les Babouté, même dans ces régions avec Martin Samba en pays Boulou la pacification n'aura lieu qu'en 1911. Les Bamvele résisteront sous leur chef Nango Ebogo.

Le Centre-Sud, avec les Beti, surtout Ewondos, adoptera une politique plus conciliante qui les caractérisera toujours. Même Nanga-Ebogo suivra finalement cette politique qui sera celle de Charles Atanganà, d'un Ndonge Katou, d'un Pierre Mviemba et de leurs satellites.

Ce sont des résistants nationaux camerounais. L'Eglise s'en servira-t-elle ?

Enfin, quant à la région du Nord, c'est là que fut la plus dure mais aussi la plus rapide conquête. La région est habituée dans ce climat de maquis, de savane et de désert, à des expéditions militaires faciles et rapides. Mais les gens y sont aussi mieux organisés, car il s'agira de véritables troupes armées : les soldats Foulbès aguerris par des siècles de conquête, habitués aux armées européennes et à leur tactique de guerre et sachant obéir à des ordres militaires de style éprouvé par les luttes séculaires. Ce fut donc la conquête, victoires et défaites se suivant, de l'Adamaoua au lac Tchad, de 1888 à 1902. Les guerres furent particulièrement meurtrières autour de Tibati, dans l'Adamaoua. La région était vaincue en 1901. Le reste suivit rapidement.

Selon ces circonstances historiques on peut facilement distinguer 4 zones d'influence selon l'importance des questions tant politiques que sociales et économiques :

1) la région de la côte comprenant deux capitales ou centres successifs, le Kamerounstadt ou Douala et Boua (1885-1901 et 1901-1909). Leur rayon d'action comprend de Victoria à Campo comprenant Kribi et Edea.

2) Puis ce sera le centre sud avec Yaoundé, troisième et dernière capitale définitive du Cameroun dont l'influence atteindra tout le sud avec Lolodorf et Ebolowa (1912-1916)

3) L'Est sera centralisé autour d'Akonolinga mais en fait dépendra de Yaoundé.

4) Enfin tout le nord depuis l'Adamaoua avec quatre circonscriptions : Mora, Adamaoua, Bandjo et (Bamun) Fomban.

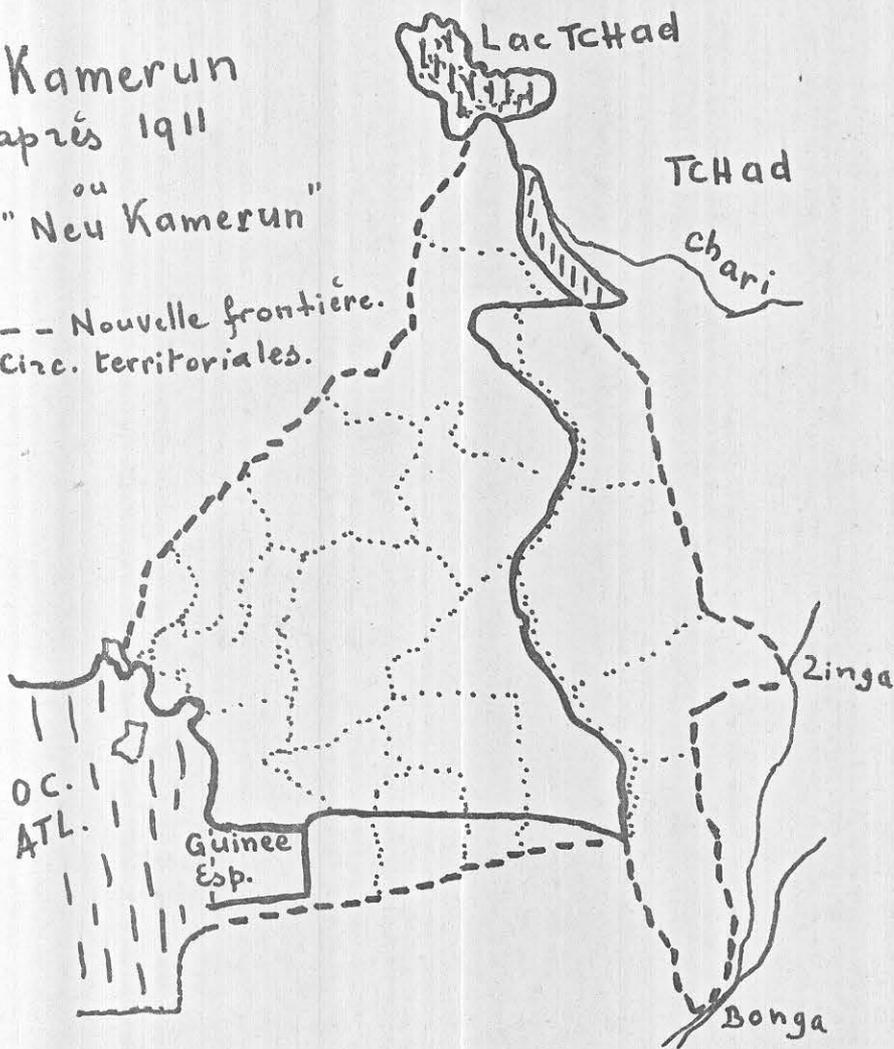
L'organisation et la pénétration de l'Eglise suivra pratiquement cette organisation sociale et politique du Cameroun jusque dans les temps modernes. Il y a un sens naturel de l'Histoire du Cameroun.

Ainsi donc à la fin du 19ème siècle, le Cameroun cessait d'être la terre sans frontières politiques, vivant de relation d'amitié avec ses voisins et ses visiteurs plus ou moins désintéressés, pour devenir le pays du protectionisme politique, économique et social, sous la coupe de l'Europe des nationalismes virulents, avides et conquérants non moins que celle des frontières religieuses et du sectarisme.

"L'Europe unie" du moyen-âge, où chacun pouvait se dire avant les philosophes du 18ème siècle, "citoyen du monde", faisait place à l'Europe divisée issue du 16ème siècle, et devenait par la colonisation, la dominatrice des autres continents pour y répandre ses divisions particularistes. L'internationalisme historique du Cameroun devenait particularisme européen. Ce phénomène historique ne tarda pas à rejaillir

Le Kamerun  
après 1911  
ou  
Le "Nou Kamerun"

--- Nouvelle frontière.  
... Circ. territoriales.



Le Nou Kamerun : 750.000 km<sup>2</sup>

L'Oubangui est atteint à Zinga

Le bec de Canard est cédé à la France

La Guinée espagnole est encerclée  
par le Nou Kamerun.

Le Congo atteint à Bonga

sur le socio-culturel. Un pays sans frontière ni politique, ni économique, ni culturelle s'enrichissant de l'apport des divers peuples et tribus va devenir une nation appauvrie par un protectionnisme égoïste et trahie dans son esprit d'accueil confiant par une conquête de rapace. Sa grande ouverture s'amenuisera en une véritable limite.

## 1 - LA RELEVÉ ALLEMANDE DES MISSIONS PROTESTANTES

Les préoccupations religieuses continuèrent cependant à y être présentes. Lorsqu'en 1884 le Cameroun était devenu colonie allemande la Conférence de Brême avait décidé d'envoyer en 1886 des missionnaires continuer l'oeuvre des missionnaires anglais. Les quatre missionnaires qui y partirent le 23 décembre 1886 se trouvèrent aussitôt en face d'un schisme.

En 1883, une cabale s'insurge contre le pasteur Fuller sous la direction de Josué Dibundu qui venait d'être consacré pasteur. Dibundu et son groupe réclamaient une église à eux et sous leur direction. C'était les débuts de la Native Baptist Church (N.B.C.) L'arrivée des missionnaires de Bâle n'arrangea pas la situation. Elle s'aggrava du fait que leur organisation ecclésiastique était fort rigide et leurs rites différents (v;g; baptême des enfants). Les anciens baptistes se séparèrent des nouveaux. Douala en 1888 et Victoria en 1889. A cette nouvelle, l'Eglise baptiste de Berlin forme en 1890 un comité d'aide aux baptistes dissidents du Cameroun et leur envoie M. et Mme Steffens comme missionnaires à Douala où ils arrivent le 21 décembre 1891. Il y eut dès lors :

- l'Eglise évangélique de Bâle
- l'Eglise Baptiste de Berlin
- L'Eglise Baptiste camerounaise (N.B.C.)

L'Eglise Baptiste de Berlin fera l'effort d'envoyer en Allemagne des jeunes gens se former au service de leur église ; ainsi en fut-il d'Edube Mbong. L'Eglise locale devait avoir tous ces cadres.

En 1887, la cabale qui en 1883 avait été montée contre Fuller aboutit à la constitution d'une église séparée, dénommée Native Baptist Church (N.B.C.) sous la direction de Josué Dibundu. Il en restera le chef jusqu'en 1910, date à laquelle il sera remplacé après ses écarts "canoniques" par Albert Toba Deido consacré par lui en 1893. Celui-ci dirigera la N.B.C. jusqu'en 1917.

En 1908, le 12 janvier à Douala, la N.B.C. consacrait par C.J. Bender son premier pasteur, Lotin à Samé qui entraînera la N.B.C. à un nouveau schisme après la formation de la Fédération des Eglises en 1917

Entre temps un autre groupe de missionnaires faisait son apparition vers le sud du pays. C'était la mission presbytérienne américaine.

Cette mission, dont le nom sera le nom générique au Cameroun pour désigner le christianisme de la Réforme, arriva à Batanga vers 1871 et se fixa définitivement chez nous en 1885, vers la limite du pays en région Boulou. Elle se fait vite un renom à travers tout le sud du Cameroun. Partout, on parle d'Elat, Lolodorf, Metet, Foulassi, Enonga..., qui sont des fondations religieuses et sociales. En 1900, la mission fait ses premiers baptêmes à Efoulan, et, en 1905, elle consacre son premier pasteur, Eduma Musambani.

Fille de la mission américaine fondée au Gabon en 1842 par l'intermédiaire de la Société des Missions de Paris, elle prit pied au Cameroun vers 1864, aux environs de Kribi venant de la Guinée espagnole. En 1885, elle fondait sa station Batanga, et en 1893, celle d'Efoulan; et plus tard à Ebolowa. Elle eut moins à souffrir des dommages de la première guerre parce que desservie par les alliés.

Bientôt d'autres messagers allaient faire entendre leur voix : les catholiques, sur un retard de 50 ans vite rattrapé et dépassé.

## 2 - LES MISSIONS CATHOLIQUES

Aux abords du Cameroun dont les terres étaient demeurées mystérieuses jusqu'à l'entrée des Allemands, nous trouvons des missionnaires jésuites, résidant dans l'île de Fernando-Po que les Espagnols avaient conservée même après l'arrivée des Anglais. Les Pères Jésuites de Fernando-Po furent invités vers 1882 par deux laïques polonais Rogozenski et Janikowski, résidant à Bata, près de Victoria, à venir au Cameroun. Ils y firent quelques visites qui exaspérèrent les Anglais: "d'autant plus susceptibles, explique le P. Mveng, que les Espagnols venaient d'expulser tous les missionnaires protestants" (Hist. du Cameroun p. 461). Susceptibilité à la fois politique et religieuse, économique et sociale. La Mission des Deux Guinées, établie en 1842 par Grégoire XVI, englobait pratiquement le Gabon et le Cameroun. Elle devint Vicariat apostolique en 1846, confié aux Pères du Saint-Esprit; le Cameroun demeura théoriquement à l'intérieur de ses frontières. En 1882, les deux polonais firent appel à Mgr le Berre évêque du Gabon, qui envoya deux pères, Davezac et Biguet afin qu'ils explorent les lieux. Le silence retomba sur la question en ces années 1883-1884 et les deux polonais partirent en 1885 à l'arrivée des Allemands, sans que leur projet ait eu de suite. Sur l'invitation de l'amiral Knorr, Mgr le Berre, vicaire du Gabon, envoya le P. Stoffel, s.j. venant de Fernando-Po fonder une mission à Douala en 1886. Mais malgré l'intervention de Nachtigal et du gouverneur Von Soden, l'autorisation en fut refusée par le chancelier Bismarck, sous prétexte que le missionnaire était jésuite.

On se souvient que la mission allemande de Bâle et de Berlin ayant pris en partie la relève en 1886 et 1891 des équipes protestantes anglaises, travaillait déjà au Cameroun. L'Eglise Catholique n'y avait pas encore sa place.

Comme sa soeur déparée, l'Eglise catholique vint chez nous selon les plans providentiels, par l'intermédiaire de l'un d'entre nous : un laïc, et cette fois un vrai Camerounais. "Mbangué, qui se prénommera Andréas après son baptême le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 1889 (jour providentiellement choisi : une nouvelle étoile apparaît au nouveau mage venu d'Orient pour le conduire au Christ !) Andréas Mbangué était le premier catholique du Cameroun" (R.P. Mveng, op. cit. p. 460)

Un fonctionnaire allemand rentrant en congé emmenait avec lui trois jeunes camerounais et un du Libéria. Ils devaient servir de signe de la présence et de l'oeuvre allemande en colonie. Parmi eux se trouvait Mbangué à Koua. Ils furent confiés à l'Institut s. Odile dont le couvent était dirigé par le père Amrhein. Mbangué fut instruit dans la religion catholique et fut baptisé sous le prénom d'Andréas, le 6 janvier 1889, à la paroisse d'Eressing, par Mgr Guidi, chargé d'affaires à la Nonciature de Munich. Son parrain fut le Grand Windhorst, le résistant adversaire victorieux de Bismarck à la guerre du Kulturkampf. La marraine était Melle Emilie Ringeis, femme de lettres de Munich. Mbangué apprit le métier de boulanger et deux ans plus tard rentra au Cameroun, le 6 juin 1891, avec le second contingent de Missionnaires. Il avait environ 20 ans. Il s'installa à Marienberg où il servit d'interprète, de catéchiste, de traducteur et de moniteur auprès des Missionnaires.

De Marienberg, il passa à Edéa, puis à Douala. Quand la guerre éclata en 1914, tout le personnel allemand dut partir du territoire. Il incomba à Andréas Mbangué, secondé des autres apôtres Laïcs, les catéchistes, de maintenir vivante la foi chrétienne parmi les fidèles demeurés sans pasteurs jusqu'en 1918.

A l'arrivée des nouveaux Missionnaires d'après guerre, Andréas Mbangué continua de travailler avec eux, avec loyauté et sincérité malgré certaines divergences de vues et d'action des nouveaux venus. Il intervint auprès du Père Douvry pour obtenir du Général Aymérich le personnel pour la Mission du Cameroun.

Mbangué était de piété profonde et régulière, nourrie aux sources des sacrements. De caractère franc et noble ; intelligent, assidu et persévérant, de grande valeur de conscience chrétienne et professionnelle. Il accueillit avec joie Mgr Vogt nommé en 1922 vicaire apostolique du Cameroun et travailla avec lui jusqu'en 1931, date à laquelle le Vicariat de Douala fut créé et Mbangué demeura au service de ce nouveau secteur.

Il mourut à Douala le 6 août 1932. Il avait reçu du Pape Pie XI la médaille "Bene Merenti" en 1928. Il demeure l'exemple de l'apôtre laïc.

En cette même année 1889, Bismarck, après avoir refusé les missionnaires de Fernando-Po pour le territoire du Cameroun, faisait au Reichstag l'éloge des missionnaires catholiques allemands de l'Afrique orientale et souhaitait trouver pour le Cameroun des collaborateurs aussi désintéressés. Signe que, pour Bismarck malgré tout, le Kultur-Kampf est bien passé de près de dix ans et que le chancelier aux attitudes contradictoires veut réparer un passé qui n'est pas encore prêt d'être oublié chez les Allemands. Les catholiques allemands soutiendront par tous les moyens la Mission du Cameroun comme pour se venger d'un passé qu'ils veulent rendre plus glorieux. Citoyens allemands tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, civils ou religieux, tous travaillaient à la réussite non seulement de la colonie mais aussi des missions religieuses.

Mgr Guidi, chargé d'affaires à la Nonciature de Munich, celui-là même qui avait baptisé Mbangué, avait sans doute profité des bonnes attitudes et circonstances pour demander au Chancelier son avis pour un envoi de Missionnaires au Cameroun. L'année suivante, le 25 octobre 1890 les huit premiers missionnaires catholiques, 2 pères et 6 frères Pallotins débarquaient à Douala. Le 26 octobre 1890 le 1<sup>er</sup> office catholique, la sainte messe se célébrait sur le sol camerounais. Les deux Pères étaient : Henri Victor, ayant le titre de Préfet apostolique, et Walter Georg. Ils se retirèrent provisoirement vers l'intérieur du pays vers Edéa, en amont de la Sanaga ayant constaté la résistance jalouse de la mission protestante de Bâle à Douala et l'attitude un peu réservée du Gouverneur d'Empire Von Puttkammer. Celui-ci pourtant en recevant les missionnaires ne cacha pas sa joie de voir "que les missions catholiques voulaient également travailler à la "Kultivierung Kamerun". "Il demanda alors où nous voulions nous installer d'abord. Je répondis que Monsieur Woermann de Hambourg nous avait suggéré de nous rendre à Edéa, et nous avions décidé de donner suite à ce conseil. Il répondit que cela n'était pas possible car nous ne pourrions nous rendre à Edéa.

A l'heure actuelle, trois missions seraient en activité au Cameroun : Les Baptistes, les Missionnaires de Bâle et les Presbytériens américains. De ce fait, le Cameroun devrait maintenant être réparti entre les différentes missions. Dans le Sud les Presbytériens américains ; à Douala, Sanaga, Victoria et environs, les missionnaires de Bâle et les Baptistes. De la sorte, il nous resterait le Nord. Le P. Walter lui répondit : "Mais Monsieur le Gouverneur, ce que vous dites là va à l'encontre des résolutions du Reichstag".

" Je vous prie de m'excuser, mon Père, mais ici c'est moi qui gouverne et non le Reichstag", rétorqua Von Puttkammer. Je vis qu'il y avait de l'orage dans l'air, et je dis : "Mais Monsieur le Gouverneur, nous sommes étrangers ici, et ne connaissons pas encore le pays. Aussi souhaiterai-je voir d'abord les pères supérieurs des Missions protestantes et m'entretenir avec eux avant que nous nous entendions sur ce sujet. "Oui, vous voulez le faire ? J'en serais fort aise. Rendez-vous donc ici chez Monsieur Bohner, le directeur de la mission

de Bâle, Revenez ensuite chez moi et mettez-moi au courant de ce qu'il vous a dit. Nous verrons alors comment se présente la chose", répondit-il. C'est ainsi que nous repartîmes, non sans soucis.

*Puttkamer*  
Intérieurement, je résolus de mettre tout en oeuvre pour empêcher un partage ; mais aussi de m'en retourner plutôt que de laisser le gouvernement m'attribuer une parcelle du Cameroun pour prêcher avec l'obligation de ne pas empiéter sur les districts des missions protestantes.

Ce que disait Von Puttkamer, était dans les faits en opposition directe avec une décision du Reichstag.

Dans la soirée, nous nous rendîmes alors chez le directeur de la mission des Basler, monsieur Bohner. En bras de chemise, il était plongé dans sa bible et cherchait (comme il le disait) un petit texte pour prouver aux Baptistes qu'il était permis de baptiser des petits enfants. Il était consterné par notre visite à laquelle il ne s'était visiblement pas attendu.

Pourtant, il enfila rapidement sa soutane, nous présenta des chaises et fit venir ensuite quelques bouteilles de bière, que nous bûmes avec lui. Alors il nous demanda où nous voulions commencer. Je répondis, à Edéa. "Oui, mais au bord de la rivière et de toute façon un peu plus bas nous avons déjà une école" me répondit-il "Ah !" continuai-je "alors, Monsieur Bohner, nous deviendrons voisins".

Mais Edéa est un "trou pourri" disait-il ; il serait préférable que nous n'y allions point.

Alors je lui répondis que nous étions venus pour aider les gens à sortir de leur misère et que nous n'attendions rien de civilisé. Je ne lui dis rien des intentions de Puttkamer concernant le partage et l'interdiction de se rendre à Edéa. Nous prîmes congé de Bohner et nous rendîmes à nouveau le lendemain chez le gouverneur Von Puttkamer. "Etes-vous allés chez Monsieur Bohner ?" demanda-t-il aussitôt. Je répondis "oui, je suis allé chez lui. Il était très charmant et aimable. Je lui ai dit que nous avions l'intention de commencer à Edéa, et à vrai dire, il ne s'y est pas opposé".

"Bon, alors, ma foi, allez à Edéa", dit Von Puttkamer. Ainsi l'affaire était réglée.

Par la suite j'appris quelque chose qui me fit comprendre le refus de Puttkamer à nous laisser aller à Sanaga. Quand Bohner apprit que les missionnaires catholiques arrivaient par le prochain bateau, il se précipita chez Von Puttkamer et dit :

"Monsieur le Gouverneur, si vous n'empêchez pas les missionnaires catholiques de débarquer ici, je me retirerai avec tous nos missionnaires."

"Je vous en prie, faites-le donc, monsieur le directeur des missionnaires" coupa net Monsieur Von Puttkamer. Mais de toute façon Von Puttkamer voulait régler l'affaire avec les missionnaires de Bâle par le Partage du Cameroun, ce qui, Dieu merci, fut évité.

Il fut bon que Bohner eût reçu de Von Puttkamer la réponse tranchante ; sinon il y serait sans doute retourné après ma visite pour émettre une protestation contre notre début d'installation à Edéa. Ainsi resta-t-il chez lui.

Le cardinal Siméoni, Préfet de la propagande à Rome, m'avait demandé après mon arrivée au Cameroun de tout lui rapporter avec précision, y compris l'accueil du Gouverneur ; ce que je fis durant mes heures de loisirs. Je lui écrivis : que le gouverneur nous avait accueillis cordialement, qu'il voulait partager le Cameroun entre les missions protestantes et catholiques et qu'il avait dit qu'ici, c'est lui qui gouvernait et non le Reichstag. J'envoyais cette lettre rédigée en Italien au Père Procureur pour la Propagande, c'est-à-dire le cardinal Simeoni à Rome.

Pourtant, qu'advint-il ? On traduisit la lettre en Allemand, et envoya la traduction allemande au journal : Kölmische Volkszeitung (le Populaire de Cologne) pendant qu'on remettait l'original au cardinal Simeoni.

On peut imaginer mon état d'esprit, lorsque je vis quelques temps après que ma lettre avait été publiée en allemand dans le "Kölmische Volkszeitung" (Populaire de Cologne)

Par chance le Gouverneur Zimmerer revint et Von Puttkamer fut nommé au Togo.

Quand je demandai en 1895 au Gouverneur Zimmerer de m'aider, pour faire déplacer nos Soeurs de Rome à Limbourg, il me répondit qu'il se garderait bien de se mêler des affaires des missionnaires. Quand je lui demandai pourquoi ? Il me répondit : "Oui, qu'est-il arrivé à Puttkamer à cause de vous en 1890 ? Comme il vous a dit que c'est lui qui commandait ici et non le Reichstag - chose rendue publique par vous - il s'est fait moucher par Berlin". Je répondis que je n'avais rien dévoilé.

" Ainsi, si vous n'avez rien fait, c'est donc l'autre, votre collègue Kugelmann de Limbourg qui l'a fait", rétorqua-t-il. En 1895, lorsque le Gouverneur Zimmerer se retira du Cameroun, Von Puttkamer fut son successeur.

Je lui suis reconnaissant à vrai dire, qu'il ne s'en soit jamais pris à moi, que l'affaire autrefois ait été publiée." (Kronik, P. Vieter, B.I. p. 13 - 15)

Les Missionnaires s'installèrent à Marienberg, et, le 8 décembre 1890, le pays tout entier fut consacré à Marie Reine des Apôtres. Cette consécration ne sera pas pour peu dans l'explication de l'expansion et de l'enracinement du catholicisme dans notre pays. La Reine des Apôtres se souvenant de la violente tempête suscitée par l'Esprit Saint à la première Pentecôte fera susciter et souffler sur son nouveau domaine un nouveau vent de Pentecôte nouvelle.

Dès lors les nouveaux missionnaires sillonnèrent toute la partie Sud du Cameroun ayant un Général en tête, Monseigneur Vieter, inspectant les points stratégiques en vue de mener le bon combat : de Marienberg à Kribi et Campo, sur la côte ; de Victoria à Dschang, Ossing et Mamphe ; d'Issaka jusqu'à Nkongsamba ; de Douala à Yaoundé et jusqu'en pays Bamun à Foumban.

Le 6 juin 1891 un nouveau contingent de missionnaires s'embarquait pour le Cameroun au renfort du premier. Dès lors, malgré le petit nombre de personnel, les fondations vont se multiplier avec une rapidité surprenante : sur la côte à l'Ouest, au centre, au sud : Marienberg (1890) Kribi et Edéa (1891), Engelberg, près du mont Cameroun (1894) ; ils y ouvriront un séminaire en 1907, Douala (1898), Grand Batanga (1900), Yaoundé (1901), Ikassa (1906), Einsiedeln (1907), Victoria (1908), Ngovayang (1909), Dschang (1910), Ossing (1912), Minlaba et Deido (1913) Minlaba ayant déjà commencé en 1907, Foumban et Koumba. Les foules camerounaises affluent de toutes parts pour entendre la Bonne Nouvelle et recevoir l'Esprit Saint par les eaux du baptême, les catéchistes font les catéchismes nuit et jour. On ne dirait pas qu'ils ont déjà entendu cette Bonne Nouvelle. C'est qu'aujourd'hui, il y a un accent nouveau, plus communautaire, plus africain, plus camerounais.

On parcourt des distances inimaginables à pieds à travers des forêts immenses pour aller au Christ prêché par des nouveaux prophètes qui semblent animés d'un esprit nouveau de force et de puissance.

En 1904 la préfecture apostolique du Cameroun était érigée en Vicariat apostolique. Au total 16 postes furent créés en 25 ans. Déjà on pouvait dire avec le R.P. Jules Birot, cssp : "Grâce au mouvement magnifique de conversion dû à une influence dont Dieu a, naturellement la part principale et qui reste son secret, il est incontestable que la

mission du Cameroun tant par ses merveilleuses réalités que par ses consolantes promesses, constitue à l'heure actuelle une des plus belles missions du grand continent noir" (lettre de R.P. Jules Birot, cf ; les Miss. Catho. Prop. de la foi, Lyon 1925, P. 199)

C'est en novembre 1892 qu'arrivèrent les six premières Soeurs dont trois devaient rester à Kribi et trois à Marienberg : Monika, Marguerita, Marianna, Martha, Angola et Rosaria, avec trois Frères : Eugène Weiss, Peter Stang et Friederich. (Trois de ces Soeurs quittèrent la congrégation plus tard : Marguerita, Angela et Rosaria. Les Frères Weiss et Stang quittèrent aussi et se marièrent). Elles s'occuperaient des oeuvres féminines et sociales (Kronik der Katholischen Mission in Kamerun)

Au moment où éclate la 1ère guerre mondiale qui surprend les missionnaires allemands en plein chantier et qui devait balayer une bonne partie de leurs espérances, le Cameroun catholique compte un vicariat apostolique, confié au Pères Pallotins avec Mgr Vieter et son coadjuteur, Mgr Hennemann ; une Préfecture apostolique, confiée aux Pères du Sacré Coeur.

Alors que les noces d'argent de la Mission du Cameroun s'annonçaient et se préparaient à être célébrées solennellement (circ. de Mgr Vieter, 10 sept. 1913, N° 102), les Pères allemands durent quitter, en 1915, leur cher et magnifique champ d'apostolat auquel ils avaient voué tous leurs efforts et toutes leurs forces.

#### A - Un essai d'explication du mouvement de christianisation du christi au Cameroun

Devant ce phénomène d'expansion et d'envahissement du territoire camerounais par cette nouvelle religion, et devant ce bouleversement de toutes les structures sociales et culturelles sinon politiques, causé par le christianisme, comment réagirent les Camerounais?

Ce fut une vague nouvelle d'enthousiasme et de générosité. On affronte des difficultés familiales et sociales les plus terribles, on s'expose à des périls de tout genre pour avoir la vie de Dieu. Les femmes de polygames abandonnent leur maître au risque de leur vie pour s'attacher à un autre maître plus fort, plus généreux, plus grand, qu'elles désirent servir tout autant et avec le même zèle de coeur. Les enfants acceptent d'être reniés et privés de leur héritage et même de leur droit d'aînesse pour se faire chrétiens.

On accepte d'aller au devant de vieilles inimitiés tribales pour aller trouver ceux qui donnent la vie du Christ. Parfois sous la conduite

d'un vaillant responsable et de sa forte personnalité à la tête du groupe cherchant le Messie, on réussira à amener un poste missionnaire chez soi. Ainsi les querelles sociales, politiques et économiques entre diverses tribus seront évitées. Plusieurs paroisses aujourd'hui définitives furent jadis ainsi créées d'abord à titre transitoire et provisoire.

Les pasteurs, un petit troupeau, se dépensent sans mesure, avec un zèle apostolique admirable et inlassable. Le champ est vaste, les ouvriers peu nombreux. "Leur dévouement, leur générosité, leur don de soi en ces premiers jours du christianisme, sont à toute épreuve. Dépense physique, dépense morale, dépense spirituelle, pour venir au secours de tous, être tout à tous, partout à la fois, avec des moyens plus que de fortune ; le plus souvent à pieds, parfois à cheval ou sur le dos de quelques généreux chrétiens ou catéchumènes, qui rendent au missionnaire ses générosités (cf. Bulletin des Missions, loc. cit., pp. 257 sq.).

En moins de cinquante ans, le Cameroun est couvert de vastes édifices religieux et de chapelle de secours, remplis deux ou trois fois à craquer tous les dimanches et les jours de fêtes, sans aucune place libre à l'intérieur. C'est dans de gros ciboires qu'on consacre des milliers d'hosties pour toutes ces foules affamées du Christ, Pain de vie que les disciples distribuent des heures durant, jusqu'à épuisement.

Les sessions de confessions des journées entières, 12 heures sur 12, surtout à la veille des fêtes, écrasent de leur poids et de leur assiduité les missionnaires qui, pourtant, ne s'y refusent jamais à l'exemple de leur saint évêque, qui est toujours le premier à entrer au confessionnal et le dernier à en sortir. C'est un besoin de nécessité que ressentent ces populations avides de se purifier de leurs moindres souillures de conscience quelque peu inquiète. Elles y retrouvent leur rite de purification antique avec plus de paix, plus de tranquillité par suite du grand secret qui l'entoure, vrai mystère qui est leur domaine préféré.

On a besoin de la présence du ministre de Dieu et du Christ. On a besoin de son intercession pour toutes les nécessités de la vie individuelle, familiale ou sociale ; on veut sa bénédiction pour un parent malade, pour avoir une naissance, pour protéger la grossesse, pour un bon accouchement, pour empêcher ou faire cesser les pleurs de l'enfant qu'on porte, pour les enfants, pour les mourants, pour les enterrements, pour la famille, pour les plantations, pour les sources et les rivières, pour une chasse, pour une pêche, pour les outils et les instruments de travail, etc. On veut la protection de Dieu par son ministre, pour tout. C'est qu'on veut sanctifier toute la vie individuelle ou sociale, matérielle et spirituelle, besoin inné de la vie religieuse du paganisme, lutte contre les maléfices, les forces occultes opposées.

Les célébrations des baptêmes se font encore alors souvent après la grand'messe chantée du dimanche. Mais, surtout, tout un chacun qui a une difficulté de coeur, de famille ou personnelle ou sociale, vient à cette heure-là vers le Père consolateur des affligés, réparateur de tout, réconciliateur des hommes avec Dieu et entre eux. C'est alors que la "tenue des longues séances de palabres africaines" reconstitue à la "case à palabres du Père" celle du village. Tout le monde y assiste, car tout le monde est intéressé, la vie étant la même pour tous, les problèmes étant les mêmes, le même sort ou la même difficulté pouvant arriver à l'un comme à l'autre.

Mais surtout, c'est parce qu'en Afrique tout est commun dans la communauté : joies et peines, difficultés et palabres, on prend son parti pour ou contre, on a sa part. Ces séances de palabres se tiennent le plus ordinairement à l'occasion de demande de réception d'un sacrement : baptême, mariage, pénitence, extrême-onction pour un malade... C'est qu'on est conscient de la nécessité de se mettre au clair avant de s'unir aux mystères. C'était déjà dans les traditions nationales ancestrales.

La préparation à la réception d'un sacrement, surtout mariage ou baptême, faisait l'objet de plusieurs mois, voire de plusieurs années d'attente. Malgré ces longues années d'attente, la joie des coeurs resta entière à la seule perspective et pensée que l'idéal serait bientôt atteint, et que la joie suivrait la peine. Quelle belle et précieuse pierre d'attente dans l'apolyptique chrétienne de l'attente des joies du monde à venir ! Ces années ne faisaient pas peur alors, on savait qu'il était nécessaire de passer par là ; le paganisme en avait des spécimens. Cependant, ces dures années ne manqueront pas d'être exploitées et par les auteurs eux-mêmes et par la malveillance de leurs ennemis et de ceux de la foi chrétienne.

Tout le monde réalisa-t-il la profondeur et la puissance de ce que faisait alors ce mouvement d'expansion horizontale du christianisme au Cameroun ? Un petit nombre en prit sûrement conscience, mais une joie spirituelle régnait chez tous. On était heureux de participer à cette nouvelle foi. Cela se ressentait jusque dans les postes les plus reculés de la brousse.

Cette générosité, cet élan de développement, il s'agit de le maintenir, de l'entretenir et de le continuer. Quelles en seront les modalités ? Nous l'esquissions dans notre 3ème partie de ce travail. D'ores et déjà, nous pouvons dire qu'avec l'arrivée des futurs nouveaux missionnaires et maîtres du pays, une autre orientation pastorale va être prise en ce qui concerne cette nouvelle chrétienté avide de vie et pleine d'espérance. Ce sera l'ère de l'après-guerre, de la puissance française au Cameroun.

Mais comment expliquer cette expansion rapide et cette insistance, plus tard, des habitants à voir se continuer cette oeuvre qui en était à ses débuts mais qui déjà avait opéré de tels bouleversements dans le pays ?

Dans son livre, "Cameroun, création française", M. Manue dit :  
"De tous les pays de l'Afrique Noire que le Christianisme a abordés, le Cameroun est certainement celui qui a répondu le plus largement à l'appel" (p. 47).

M. Manue en trouve l'explication dans le fait que, du moins pour la période française, "dans l'esprit des Noirs, être chrétien, c'est appartenir à la France, c'est identifier la France à ces Pères qu'ils vénèrent" (p. 48). Ce qui est une identification abusive, tendancieuse, dangereuse et regrettable !

D'autres ont donné l'explication de ce fait dans "l'absence de vraie religion fétichiste, ayant quelques vagues superstitions, des médications entremêlées d'incantations et des sorciers au poison facile" (Mgr Graffin, Vingt Ans dans le Vicariat de Yaoundé, in Bull. des Missions, t. XVI, N° 4, p. 267, 1937).

Le même auteur ajoute que "la population étant un ramassis de petites tribus sans chefs importants, n'était pas assez homogène pour offrir une résistance collective au christianisme" (ibid.).

Cette explication, on peut le constater, est sans valeur réelle. Le christianisme ne s'est-il pas répandu rapidement et fortement dans le monde romain, ce grand Empire maître de l'univers et plein de superstitions multiples, sans "médications entremêlées d'incantations", sans "sorciers au poison facile", avec une organisation politique qui n'était pas un "ramassis de petites tribus", et qui était capable "d'offrir une résistance collective au christianisme" ? Et la Gaule de Saint-Martin et de Clovis, comment est-elle devenue "la fille aînée de l'Eglise" ? Enfin, le christianisme n'est pas une religion, qui, comme l'Islam conquiert les hommes à la pointe de l'épée. C'est une rencontre avec une personne, Jésus-Christ, venu comme sauveur. C'est avec cette personne qu'on entre en communion de vie, selon la tradition africaine.

Il paraît insuffisant de l'expliquer par le besoin de l'âme primitive, du Noir en particulier, de toute religion, qui est pour elle un refuge contre les forces opprimantes de la nature visibles et invisibles. L'Islam, non seulement n'a pas eu de prise au Sud-Cameroun, mais même dans le Nord, qu'il avait envahi, il n'est nullement massif. C'est la religion d'une élite : chefs, guerriers, conquérants. Or, le christianisme est la religion de la masse au Sud-Cameroun. On a prétendu que

Le Noir avait pour norme la loi de facilité et du moindre effort, malgré toutes les expériences qu'on a vécues de son indicible et incomparable énergie et endurance ("travailler comme un nègre"). Pourtant, cette loi de facilité ne l'a pas poussé vers l'Islam, dont les exigences religieuses sont plutôt faciles par rapport à celles du christianisme, exigences aussi bien dogmatiques que morales et spirituelles. Au Cameroun dans son ensemble et plus spécialement au Sud les adeptes du christianisme sont de beaucoup supérieurs en nombre à ceux de l'Islam.

Même si l'on considérait l'ensemble de l'Afrique, ce ne sont pas des raisons religieuses, mais des raisons politiques et historiques qui expliqueraient un nombre majoritaire de musulmans dans certaines régions africaines. Les Noirs ont accepté d'embrasser les fortes exigences du christianisme plutôt que les facilités de l'Islam, pour des raisons religieuses.

L'expansion du christianisme dans le Sud-Cameroun ne peut non plus être expliquée par ce fait qu'à "un peuple vaincu il ne reste rien d'autre que d'adopter les dieux du vainqueur, d'oublier ses dieux vaincus pour honorer désormais les dieux vainqueurs", comme cela s'est souvent vu dans l'Orient ancien, Egypte, Mésopotamie, Plateau de l'Iran, Extrême-Orient, et dans le monde méditerranéen, Grèce et Rome, (Mouloubou, Prophète, qui es-tu ? pp. 86-87). Si cela fut vrai pour certaines régions d'Afrique, ce ne fut pas le cas au Sud-Cameroun. La colonisation et la conquête du pays ont commencé après que nous fussions partis chercher le christianisme ailleurs. Et n'oublions pas que la "naissance du christianisme au Cameroun a ceci de particulier que c'est nous qui sommes allés au-devant du christianisme" (P.Mwong). Son expression certes se ressentira de la mentalité des peuples colonisateurs.

Et pourquoi le christianisme, et non pas son grand partenaire, avec qui il se partage le monde, l'Islam, qui cependant, bien avant lui, avait fait son entrée du Cameroun Nord en 1715, et s'étend actuellement en pratique et géographiquement dans sa grande masse jusqu'aux derniers contreforts du plateau de l'Adamaoua en direction du Sud, en bordure de la savane, et de la forêt, à la frontière des populations des semi-bantous? Etait-ce une réponse à l'appel secret mais éloquent de peuples qui gémissaient sous le poids écrasant des puissances de l'esclavage et qui aspiraient à la délivrance ? Car "le peuple qui marchait dans les ténèbres, vivant dans l'ombre de la mort a vu s'élever pour lui une grande lumière. L'esprit du Seigneur Yahvé est sur moi, car Yahvé m'a oint, il m'a envoyé porter la bonne nouvelle aux pauvres, panser les cœurs meurtris, annoncer aux captifs l'annistie et aux prisonniers la liberté et pour consoler les affligés" (Isaïe, 61, 1-2 ; 9, 1-5).

Etait-ce réponse à l'appel des pierres d'attente camerounaise qui aspiraient à une plus grande plénitude de réalisation et de perfectionnement ? Etait-ce tout simplement coïncidences de contingences historiques ? C'était tout cela ensemble car le Seigneur, qui est maître de toutes

choses, donc des contingences historiques, s'en sert pour réaliser ses oeuvres d'amour et de miséricorde, de salut et de paix. Et pourquoi Le cherchions-nous, ce Seigneur de vérité, de lumière et de vie, sinon parce que, ainsi que l'a dit Pascal après St-Augustin, nous l'avions déjà trouvé en partie par notre vie religieuse traditionnelle.

Si, comme le dit Tertullien, tout homme porte "une âme naturellement chrétienne" nous la trouvons particulièrement dans l'âme africaine qui s'oriente naturellement vers le christianisme grâce à sa vie traditionnelle où nous avons relevé des accointances et des affinités avec la religion du Verbe incarné plutôt qu'avec tout autre.

D'autre part, l'Islam apparut aux yeux des Camerounais ce qu'il fut historiquement : une religion de conquérants politiques et religieux, deux attitudes inséparables de l'Islam. On ne voulait pas d'un Dieu conquérant, mais d'un Sauveur, d'un Libérateur pacifique, qui redonnât foi de vivre, paix, tranquillité, amour, après les années de détresse vécues par les populations noires d'Afrique et du Cameroun. On aspirait à un Dieu tel que le présentent les prophètes messianiques : Isaïe, Jérémie, Ezéchiel. On voulait un Dieu libérateur de l'homme, et l'Islam avait commis une faute contre l'homme en ouvrant les portes du marché de l'homme noir dans la grande crise historique de la traite. On fuyait donc devant l'Islam. Le christianisme apparaissait aux populations noires du Cameroun, en plus des raisons susdites, comme présentant un Dieu libérateur, dont elles avaient besoin.

Enfin, la société noire camerounaise est une société de petits et d'humbles, de pauvres et de déshérités. L'Islam apparaissait comme la religion des grands et des conquérants, et non comme celle des petits et des humbles. Les contingences historiques vinrent donc au secours des Camerounais pour satisfaire leurs aspirations religieuses. "Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais déjà trouvé" (St-Augustin).

De plus, le christianisme, et spécialement le catholicisme, est le cadet des religions du Cameroun après le paganisme, l'Islam et le protestantisme. Et le voilà devenu l'aîné en expansion. Il remplit, comme dirait Tertullien, toutes les surfaces et les places de la région du Sud Cameroun. D'où lui vient cette puissance d'action ? L'éveil et l'éclosion du christianisme catholique tient à ce fait que "l'opinion mondiale a appelé le miracle camerounais", c'est-à-dire à une réelle intervention de Dieu, à une descente de Dieu dans le cours de l'histoire humaine pour en déroger les lois ordinaires et non pas les détruire en vue d'une fin meilleure.

Et nous pensons que là est la véritable explication de l'expansion du Christianisme au Cameroun. Il y a trouvé en outre ce que Claudel appelle une "co-naturalité" de circonstances favorables à son épanouissement aussi bien sur le plan psychologique que sur le plan sociologique et culturel et dont s'est servi la Providence.

Aussi Mgr Vieter a-t-il pu dire dans sa Circulaire du 8 avril 1914 qui est un véritable chant d'action de grâces pour l'oeuvre accomplie par les Missionnaires au Cameroun : "Que Dieu a béni notre travail, cela se montre dans les statistiques de notre mission en 1913. Qui aurait pensé à un tel succès il y a 23 ans ! Dieu en soit loué et remercié ! Soli Deo honor et gloria ! " (Cir. n°106, 8 avril 1914)

#### B - Mgr H. Vieter

Le Père Henri Vieter, premier Préfet puis Vicaire apostolique du Cameroun naquit à Kappenberg, dans le diocèse de Munster (Westphalie). Il entra chez les Pères Pallotins à Rome après avoir travaillé de ses mains comme ouvrier. Ordonné prêtre à 32 ans, il fut quelques temps professeur au collège de Masio en Italie, puis, en 1889, missionnaire au Brésil, d'où il devait partir pour être mis à la tête de la Mission du Cameroun en 1890, avec le titre de Préfet apostolique.

Nommé premier Vicaire apostolique du Cameroun en 1904, il est sacré évêque à Limburg, en 1905. Il meurt à Yaoundé, le 7 novembre 1914 vers huit heures du matin, d'une attaque d'apoplexie non moins que de chagrin, car le premier grand conflit mondial venait d'être déclenché, conflit qui verrait s'échapper toutes les espérances du Père Vieter sur le Cameroun qu'il aime tant.

Mgr Vieter qui repose au grand cimetière de Mvolyé (Yaoundé) est l'un des deux Evêques vénérés à juste titre par les Camerounais. Ils lui gardent un souvenir et une vénération de saint.

L'archevêque de Cologne, le Cardinal Fischer, Président de la Société des Catholiques allemands pour l'Afrique, avait le premier proposé le changement de la Préfecture apostolique du Cameroun en Vicariat.

Parti du Cameroun à Rome pour le Chapitre général des Pères Pallotins et pour son deuxième voyage en Allemagne depuis son séjour au Cameroun, le Père Vieter fut nommé premier Vicaire apostolique du Cameroun le 22 décembre 1904 au titre de Paratonium, par Bulle pontificale de Léon XIII. Il fut sacré le 22 janvier 1905 à Limburg par l'Evêque du lieu.

Ses armoiries étaient montées sur deux fonds de panneau rouge et bleu où étaient représentés une chaîne de montagne signifiant le Cameroun, un soleil signifiant l'Evangile apporté à ce peuple, une ruche symbole du nom et de l'activité du Père Vieter et une étoile, signe de la patrie céleste où devait être conduit le peuple camerounais. Sa devise disait : Ego servus tuus, je suis ton serviteur ! Mgr Vieter devait réaliser et vivre cette devise jusqu'à sa mort : il fut serviteur du Seigneur et du peuple qui lui fut confié.

Du 26 au 28 septembre 1906, Mgr Vieter tint son premier Synode pour y étudier les méthodes du travail missionnaire, pastoral et règles de liturgie. Il se servit pour base des Décrets synodaux de Libreville (Gabon) des 31 mai au 2 juin 1901. Les statuts en furent à caractère législatif pour le Vicariat du Cameroun.

Se sentant vieillir et fatigué, écrasé sous le poids du travail croissant sans cesse, Mgr Vieter demanda en 1913 un adjoint à Rome. Le 26 juillet 1913, le Père François Hennemann fut nommé coadjuteur avec droit de succession, au titre de Koptos.

Voici comment Mgr Vieter, dans la Circulaire du 8 avril 1914, annonce cette joie de l'élection du Père Hennemann : "... Pour terminer, je voudrais vous faire part du fait que le Très Révérend Père François Hennemann a été élu pour mon coadjuteur avec droit de succession. Bien que ma santé n'ait pas été entièrement rétablie en Allemagne, j'espère pouvoir un certain temps avec son aide, être actif dans le travail apostolique du salut des âmes dans ce Vicariat. Jusqu'à ce jour, je ne puis encore vous dire quel jour aura lieu le sacre. Je vous l'annoncerai le plus tôt possible..."

Mgr Vieter consacra son coadjuteur à Douala le 26 avril 1914. Mgr Hennemann célébra le 6 mai sa première messe pontificale solennelle qui devait être la dernière en terre camerounaise. Le 8 mai il partit en Allemagne voir sa famille et ses amis. Il ne devait point en revenir. La guerre avait éclaté et Mgr Vieter n'eut point la joie, comme il l'espérait, de pouvoir travailler avec son coadjuteur.

L'ardeur de Mgr Vieter pour le service de la Mission du Cameroun à lui confiée était telle que, bien longtemps déjà avant sa nomination comme Vicaire apostolique, le Père Vieter aurait bien voulu faire sortir de terre, comme de jeunes pousses de ses plantations, autant de missionnaires qu'il en désirait pour cette Mission du Cameroun qui lui tenait tant à cœur et qui était tout pour lui. Il poussait son ardeur pour cette Mission jusqu'à s'opposer parfois très fortement à ses Supérieurs religieux au point d'en recourir à l'autorité civile de l'Empire pour faire aboutir ses exigences missionnaires. de

Le Père KUGELMANN était le fondateur de la branche allemande des PP. Pallotins. Sa tâche fut assez dure pour avoir du personnel. Le Collège d'Ehrenbreichstein, fondé en 1893 était appelé à fournir quelques éléments missionnaires. Le Père Kugelmann avait décidé que même les professeurs laïques pouvaient y enseigner, car il voulait des Pères pour le Cameroun. Les meilleurs éléments de l'établissement furent réservés au Préfet Apostolique du Cameroun. Autant celui-ci en recevait, autant il en demandait. Limburg ne pouvait suivre à ce rythme du Père Vieter. Le Père Kugelmann n'y pouvait rien. Le Père Vieter en écrivit à la Propagande à Rome, et plus d'une fois le Père Kugelmann dut s'expliquer sur l'emploi des missionnaires.

En février 1895, la Propagande lui demanda de fermer l'une ou l'autre station jusqu'à acquisition d'un nombre suffisant de missionnaires. Ce qui fit qu'Edéa demeura de 1895 à 1897 sans personnel.

En 1900 fut créé un champ apostolique en Australie, confié à la province allemande de Limburg, ce qui détourna les forces destinées au Cameroun vers ce territoire. Le Père Victor protesta violemment contre cela. Il en conféra même avec le Ministère des Affaires Etrangères de Berlin pour lui demander d'intervenir auprès de la Congrégation afin que cette décision soit reportée. Voici ce qu'il écrivit :

Douala, 23 novembre 1902

Excellence,

En 1892, le Gouvernement impérial a accordé aux membres Allemands de la Société Missionnaire des Pallotins, la permission d'ouvrir à Limburg/Lahn une maison missionnaire pour former les forces missionnaires nécessaires à la Mission Catholique acceptée au Cameroun en 1890 par cette même Société. Plus tard et dans le même but, les deux fondations de Ehrenbreichstein et de Vallendar furent autorisées.

Depuis deux ans, il est arrivé à plusieurs reprises que ceux qui entraient à Limburg en vue d'aller au Cameroun furent envoyés dans d'autres missions, et tout récemment pour une mission entreprise il y a un an à Beigel-bay en Australie. Comme la Mission Catholique du Cameroun a constamment trop peu de forces et comme ses membres sont souvent astreints à un travail excessif, ils ne peuvent réaliser ce qu'ils devraient ; il n'y a pas de doute que cette mission n'en reçoive un dommage par suite de l'envoi des forces missionnaires à elles destinées et formées à Limburg, vers d'autres missions.

D'ordinaire aussi, lorsque les forces missionnaires destinées à d'autres missions n'étaient pas trouvées aptes pour le Cameroun, parce qu'on leur trouvait une utilisation à Limburg, Ehrenstein, Vallendar, on les remplaçait alors par celles qui se trouvaient dans ces maisons pour la mission du Cameroun.

La Mission Catholique du Cameroun éprouve, d'autre part, un autre préjudice car les Catholiques d'Allemagne sont habitués à faire des dons et collectes pour le Cameroun et non pour la colonie anglaise d'Australie.

Comme mes interventions n'ont pas eu de succès (jusqu'à ce jour) et que l'actuel Supérieur Général de notre Société missionnaire à Rome, le P. Whitmee, un Anglais, semble entretenir la volonté d'utiliser aussi comme maison missionnaire pour l'Australie, la maison de Limburg destinée au Cameroun, j'adresse à Votre Excellence la très humble requête de bien vouloir rappeler au Supérieur Provincial de Limburg, le Père Max Kugelmann, et respectueusement d'obtenir (de lui) que ses Supérieurs

compétents leuillent bien lui rappeler que Limburg, Ehrenstein, Vallengard ne sont des maisons missionnaires que pour le Cameroun et que par conséquent les forces missionnaires formées dans ces maisons ne doivent être utilisées qu'au Cameroun. Des missionnaires âgés ou devenus absolument inutilisables pour le Cameroun pourraient peut-être trouver une autre utilisation s'il n'y avait pas pour eux d'utilisation dans les maisons allemandes nommées ci-dessus.

On insiste bien sur le fait que la Mission d'Australie pourrait plus tard soutenir financièrement le Cameroun ; mais je n'arrive pas à accorder foi à ce désintéressement anglais.

Le projet de faire de Limburg une maison missionnaire pour l'Australie aussi semble avoir existé autrefois déjà . Mais le regretté Cardinal Préfet de la Propagande, Ledochowski semble s'y être opposé. Son Successeur, S. Em. le Cardinal Gotti aurait déclaré au Supérieur Général, le P. Whitmee, qu'il ne voulait pas se mêler de cette affaire qu'il considérait comme une affaire intérieure de la Société missionnaire des Pallotins.

Dans l'espoir que Votre Excellence traitera cette affaire de façon à éviter tout préjudice pour la Société missionnaire ou pour ses Supérieurs et qu'elle sera résolue dans le sens souhaité, j'ai l'honneur....."

P.H. Vieter, Préfet Apostolique.

Cette lettre de Mgr Vieter n'eut pas de réponse. La raison en est claire. Car il s'agissait d'une question qui en dernier ressort devait être résolue par l'Autorité ecclésiastique. Le Directeur des Services Coloniaux ne pouvait pas procéder de la façon souhaitée par le P. Vieter. Mais celui-ci ne semble pas avoir compris tout cela dans son ardeur.

Le bateau de février 1903 n'apportant pas de réponse, le P. Vieter envoya une autre lettre à Berlin.

Kribi, 15 mars 1903

"Excellence,

Il y a deux mois et demi environ je vous ai adressé quelques lignes avec la requête de faire en sorte d'obtenir que la Maison Catholique de Limburg/Lahn soit maintenue pour la mission du Cameroun et respectueusement que vous interdisiez que les futurs missionnaires de cette maison soient attribués à la Mission de Beigel-Bay en Australie, après avoir été formés par les aumônes des Catholiques Allemands pour la Colonie Allemande (du Cameroun). J'ai signalé que ceux qui ne seraient

pas aptes au Cameroun pourraient trouver une utilisation dans une maison missionnaire (de formation pour le Cameroun) à Ehrenstein (ou) Vallendar. Jusqu'à cette date je n'ai pas reçu de réponse à ma lettre.

Cependant j'ai appris que le Supérieur de la mission d'Australie le p. Georg. Walter, a été au mois d'Octobre de l'année dernière à Berlin. Sans doute, à la suite de cette intervention a-t-il obtenu du Ministère des Affaires Etrangères l'autorisation de prendre dans la Maison de Limburg des hommes qui n'étaient pas ou peu aptes pour le Cameroun. J'ai appris, en outre, que le P. Georg. Walter au mois de janvier de cette année avait emmené avec lui en Australie à nouveau deux Frères qui devaient ne pas être aptes pour le Cameroun et un postulant nommé Weissly qui était encore obligé au service militaire.

Si je fais la communication de ces derniers détails à Votre Excellence, je le fais parce que je tiens absolument à empêcher que Limburg devienne aussi une maison missionnaire pour l'Australie. Cela deviendrait une source de difficultés et de dangers.

Je le fais aussi parce que ce premier précédent pourrait entraîner d'autres et deviendrait l'occasion pour le Gouvernement allemand de pouvoir retirer non seulement à la maison missionnaire de Limburg mais à toutes les maisons missionnaires le privilège selon lequel les Frères, après un temps de service écourté, pourraient être dispensés du service militaire sur requête du Supérieur de mission parce qu'il en aurait besoin dans la mission.

En même temps je prie Votre Excellence de considérer cette lettre comme lettre privée et à la suite de ma communication de ne pas entreprendre de procédure contre la Maison Missionnaire de Limburg ou son Supérieur, le P. Kugelmann. La répétition de cas semblables pourrait être évitée d'une autre façon. Il est très facilement possible que le P. Kugelmann soit innocent dans cette affaire. Comme Weissly n'était que postulant (et il n'était pas Allemand), il pouvait à tout moment s'en aller et le P. Walter pouvait alors l'emmener avec lui.

En espérant que Votre Excellence n'abusera pas inutilement de la confiance que je mets en elle, et dans l'espoir qu'elle fera les démarches nécessaires pour conserver la maison missionnaire de Limburg pour la Mission Catholique du Cameroun, je vous prie....."

P. Vieter, Préfet Apostolique.

Le 5 juillet il reçoit une lettre de Berlin, mais pas celle qu'il attendait. Contact avait été pris, lui disait-on, avec les personnalités concernées ; on suivrait l'affaire pour le mieux, mais on ne pouvait lui donner une réponse satisfaisante pour le moment. Il écrit alors de nouveau au Directeur des Services Coloniaux des Affaires Etrangères :

Kribi, 9 juillet 1903

"Je remercie Votre Excellence pour sa lettre du 18 mai que j'ai trouvée ici le 5 juillet, en rentrant de Yaoundé. Au mois d'avril de nouveau un Père qui était en activité ici et qui avait été formé pour le Cameroun et aux frais du Cameroun partit au Brésil à Rio Grande chez les immigrés italiens sans que j'aie pu l'en empêcher. Le Père avait été sans doute malade ici pour la première fois, mais sa maladie avait été conjurée et il ne se serait pas opposé à une deuxième tentative de travailler ici. Le nom de ce Père est Gerchsheimer.

Je ne sais si on réussira à maintenir Limburg dans sa destination pour la Mission du Cameroun. Le Cardinal Gotti, Préfet de la Propagande s'est mis du côté de notre Père Général Whitmee et va sans doute m'envoyer ma révocation comme Préfet de la Mission Catholique du Cameroun dès qu'il verra que je reste ferme dans mon point de vue. Dans la première colère au sujet de cette innovation (Mission pour l'Australie de Limburg) je l'ai prié ou bien de séparer de nouveau l'Australie de Limburg, ou de nommer un autre Préfet pour ici. Par là, je lui ai sans doute facilité les choses. Peu importe ! Mais on me donnera comme successeur quelqu'un qui, d'avance, livrera à d'autres missions des missionnaires formés aux frais du Cameroun.

Comme la lettre qui mentionne déjà ceci a été adressée en Décembre de l'année dernière au Cardinal Gotti, il m'a sans doute laissé assez de temps pour abandonner mon point de vue. Ma révocation aura lieu au début d'octobre sinon plus tôt, bien que depuis presque plus de 13 ans je travaille ici avec une permission de 6 mois. Personnellement je n'y perds rien, mais cela me fait de la peine pour le Cameroun.

Je pense venir en congé en Europe au mois de septembre. Si d'ici là ma révocation ne m'a pas été signifiée, j'essairai de me rendre de Hambourg à Berlin et si possible, je tenterai de parler à Votre Excellence, et peut-être aussi à Monsieur le Chancelier d'Empire, le Comte Von Bülow dont j'ai déjà fait la connaissance à Rome en 1896. Peut-être ces vœux sont-ils trop élevés pour un Préfet du Cameroun. De toute façon, je vous prie de présenter mes respects à Monsieur le Chancelier d'Empire. Veuillez agréer....."

P. Vieter, Préfet Apostolique.

Que le Père Vieter ait cru et pensé réellement à sa révocation possible comme Préfet Apostolique du Cameroun, c'est certain. Il en parle dans ses mémoires (p. 160) : "Lorsque je m'oppose contre ceci (l'envoi des missionnaires de la province allemande vers l'Australie), je ne fais que mon devoir, tant que mon décret de nomination est valide. Ce décret qui me dit de faire tout ce qui est nécessaire pour le Gouvernement du Cameroun. On peut me déposer et en prendre un autre. Qu'on le fasse. Mais à ma demande de révocation le Cardinal a répondu, non ! Cela me fait de la peine et je ne peux admettre la situation créée cette dernière année. Il faudra que je m'en aille." (H. Skolaster, Der Bischof H. Vieter p. 119 - 126)

Il ne s'en alla point. Rome le maintint à la tête de la Mission du Cameroun, et lors de son voyage en Europe en 1903, après le Chapitre Général de la Congrégation où il défendit la cause du Cameroun, il fut nommé Evêque et sacré à Limburg en 1905

En 1905, le Vicariat comptait sept stations principales, 14 Pères 20 Frères, et 30 religieuses, 1400 élèves dans les écoles et 4300 baptisés qui devaient monter à 28000 en 1912.

Devant l'ampleur de la tâche et du territoire, et étant donné le mouvement rapide de conversion du Cameroun au catholicisme, Mgr Vieter demande la scission de son Vicariat. En 1912 la partie Nord avec le centre de l'Adamaoua fut confiée aux Pères de la Congrégation allemande du Sacré-Coeur. C'était la création de la Mission de l'Adamaoua érigée en Préfecture apostolique en 1914.

### 3 - L'ACTIVITE MISSIONNAIRE

L'activité des missionnaires tant protestants que catholiques se concentra durant cette période d'une part à la région du Sud, d'autre part au travail d'expansion et de la formation des cadres futurs.

#### A - Les Protestants.

L'Eglise réformée avait continué l'oeuvre de ses prédécesseurs anglais.

Sur le plan social, les Missions protestantes s'étaient fait remarquer et avaient acquis une grande influence sur la population grâce à leurs hôpitaux et dispensaires où les soins étaient quasi gratuits. Nous avons signalé les centres d'Elat, Enonga, Ebolowa, Olama. Elles ont formé les premiers infirmiers et infirmières du pays. Leurs écoles continuèrent l'enseignement et la production des oeuvres littéraires et religieuses commencées par leurs prédécesseurs anglais dans les différents dialectes du pays. Ces productions (Bible, catéchisme, manuels de culte et de cantiques, livres scolaires profanes, journaux,...) contribuèrent beaucoup à l'alphabetisation de la masse. Une école normale fut mise en fonction pour préparer les cadres de l'enseignement aussi bien que les cadres administratifs.

A la formation médicale et scolaire, les missions protestantes avaient joint la formation professionnelle dans quelques centres techniques de charpentier, menuisier, maçon, graveur et sculpteur sur bois, ivoire ou métal. C'est elles qui poussèrent le développement de l'artisanat et des métiers professionnels manuels (méthodes d'agriculture, élevage ou autres).

Les missionnaires avaient voulu de suite faire de l'Eglise une oeuvre autochtone solidement plantée et pouvant se suffire à elle-même, et non pas comme une oeuvre étrangère et toujours dépendante.

Toutes ces activités n'étaient aux yeux des missionnaires que des moyens au service de l'activité principale à laquelle ils voulaient se vouer : l'évangélisation des populations. A cela ils consacraient la majeure partie de leur activité par des tournées de visites pastorales pour créer, susciter ou relever des communautés chrétiennes, s'adonner à la prédication, à la célébration des cultes, aux fondations religieuses et sociales. La prédication de la Bonne Nouvelle couvrait toutes les activités même sociales (soins des malades dans des hôpitaux ou dispensaires, classes, visites,...). De 1845 à 1914, chaque mission protestante multiplie oeuvres et stations. La principale des oeuvres religieuses fut la création à Bonaberi et à Douala, sur les pentes du Mont Cameroun, d'une Ecole Pastorale, d'où sortirent pasteurs et catéchistes du pays.

En 1893, Josué Dibundu, fondateur de la N.B.C., consacre pasteur Albert Tobo Daido, tandis que Lotin a Same, de la même église, est consacré en 1908 par Bender, pendant que l'Eglise presbytérienne américaine consacre Eduma Musambani en 1905.

En 1914, la Mission protestante comptait environ 470 stations et postes, 20 000 membres, 30 000 élèves, 200 missionnaires, plusieurs pasteurs autochtones, des catéchistes, évangélistes et moniteurs camerounais.

Par le principe de la liberté et de l'indépendance des églises protestantes, une prise de conscience de la responsabilité des autochtones pour la conduite des affaires s'était déjà fait sentir par le besoin de prendre une part plus grande dans la direction des Eglises et de constituer des églises indépendantes. Cette conscience des responsabilités s'étendra jusque dans le domaine social et politique. L'influence en sera grande pour l'ensemble du Cameroun dans les années à venir.

Enfin, pour éviter de se marcher sur les pieds et pour mieux organiser leur apostolat, les Eglises protestantes du Cameroun participèrent à la Conférence mondiale des missions protestantes qui se tint à Edimbourg, en Ecosse, en 1910, pour réfléchir sur les méthodes d'évangélisation et sur la collaboration et l'entente entre les diverses missions protestantes. Le thème en était : "Eglise face au système colonial, Evangile devant les doctrines des religions non-chrétiennes".

Ce fut pour les missionnaires protestants du Cameroun l'occasion de se partager les zones d'influence et les régions apostoliques suivant les différentes églises présentes au Cameroun. C'était, sur le plan strictement religieux, l'application comme en Allemagne du principe : "Cujus regio, ejus religio", l'influence religieuse dépendant de l'église qui occupait la région évangélisée. Ce principe fut envisagé dans son

application par le Chancelier Bismarck lorsqu'il autorisa les missionnaires catholiques à aller au Cameroun. Le Gouverneur Von Puttkamer aura voulu l'appliquer à l'arrivée de ces derniers sur le territoire en 1890. Les protestants quant à eux l'auront respecté jusqu'à la grande guerre.

### B - Les Catholiques

L'activité des missionnaires catholiques à cette époque fut identique et parallèle à celle des missionnaires protestants. Ceux-ci ayant déjà occupé les rivages côtiers, force fut à ceux-là de s'orienter vers l'intérieur du pays pour ne pas empiéter sur les territoires déjà acquis par d'autres sociétés religieuses, ainsi que l'avait demandé le Chancelier d'Empire allemand. Leur première installation fut, on s'en souvient, à Marienberg, près du fleuve Sanaga. Ce n'est que vers 1897 - 1898 qu'ils s'approcheront des côtes de Douala, et de 1897 à 1909 du reste de la côte Atlantique : Kribi, Grand Batanga... Pour les uns et les autres, c'était une course de vitesse et une compétition de rivalité pour gagner du terrain et des adeptes.

Comme leurs confrères les protestants, partout où les missionnaires catholiques érigeaient un poste paroissial, ils accolaient une école primaire. On y enseignait, outre la religion, les matières profanes en langue du pays et en allemand.

L'activité principale des missionnaires catholiques fut surtout d'essaimer et de multiplier les postes religieux à travers la forêt du Sud pour propager l'influence chrétienne catholique. C'est pour cela qu'au nom de l'universalisme territorial de l'Eglise et de sa mission, ils passèrent outre la clause du Chancelier d'Empire et s'installèrent dès 1898 à Douala. Ils y concentrèrent tous leurs efforts et le siège du Vicariat apostolique y sera fixé en 1905. Les stations missionnaires vont jalonner tout le Sud-Cameroun et rayonner tout autour.

Plus préoccupés de l'œuvre d'évangélisation au sens strict - annonce de la Parole de Dieu et créations de centres de vie chrétienne - les missionnaires catholiques s'occupèrent moins des œuvres sociales, extra ou para-évangéliques.

Toutefois, Mgr Vieter avait voulu que dès le début la Mission du Cameroun put se suffire à elle-même et ne pas se contenter de l'argent et des secours venus des catholiques d'Allemagne. Aussi engagea-t-il ses missionnaires à créer dans les stations des fermes d'élevage (ovins et bovins à Engelberg, Marienberg, Dschang et Yaoundé). Les plantations de caoutchouc (hévéas) servaient à élever le niveau des caisses de finances missionnaires. Les internats, partout où il y en avait, participaient à ce travail de développement ainsi que les aumônes des néophytes. Parmi les 110 Circulaires envoyées par Mgr Vieter, 15 traitent des questions économiques dans les stations (cf. H. Skolaster, Der Bischof Vieter, p. 119-121).

Les missionnaires créèrent plusieurs écoles où affluèrent de très nombreux élèves. Les religieuses s'occupèrent des écoles de filles et des écoles ménagères où se faisaient la préparation des femmes au mariage chrétien. Point de départ des futurs "Sixas" dont la fortune aura plus tard diverses répercussions. Quelques dispensaires, tenus par les religieuses furent souvent mis à côté de certaines stations principales pour des soins urgents.

Sur le plan de la formation professionnelle et pratique, les missionnaires catholiques ouvrirent aussi des écoles techniques sous la direction des Frères : à Douala, à Kribi, Engelberg, à Ngovayang, Edéa et Yaoundé. On y apprenait le travail de cordonnier, tailleur, charpentier, menuisier, mécanicien et maçon. Les élèves passaient de l'apprentissage à un stage avant de devenir maîtres à leur tour, voire directeurs de telles écoles. Le temps ne permettra pas leur pleine éclosion.

Les missionnaires catholiques tout comme les protestants s'étaient mis aussitôt leur arrivée à l'étude des langues du pays. Ils y traduisirent livres de prières, missels, Bible (extraits), textes des Epîtres et Evangiles des Dimanches et jours de fête, Histoire sainte et histoire de l'Eglise. Divers manuels scolaires furent également composés en allemand et en dialectes pour l'usage des écoles : grammaires, lectures, histoire sciences, géographie, coutumes du pays, ... Les Editions s'échelonnent de 1896 à 1913. Prêtres et Religieuses rivalisent de zèle pour un tel travail. Parmi tant d'autres, les noms des Pères Halbing, Nekes, Skolaster, König et Walter ainsi que celui de Soeur Monika ne sauraient être l'objet d'un oubli.

Pour l'implantation en profondeur du Christianisme dans le pays, les Pères ouvrirent une école de catéchistes et un Séminaire à Einsiedeln, entre Buea et Victoria, pour la formation de catéchistes et futurs prêtres. La guerre malheureusement devait balayer ces espérances et mettre fin à cette expérience. Elle sera reprise et menée à bonne fin, du moins pour le Séminaire, par le nouveau Salomon, le roi pacifique, Mgr Vogt, le roi guerrier David, Mgr Vieter n'ayant pas eu cette consolation dont il vivait déjà si intensément.

L'école des catéchistes avait été commencée concomitamment avec l'oeuvre du séminaire à laquelle elle était pratiquement incorporée. Elle était dans les plans du Père Vieter comme oeuvre nécessaire de formation scientifique et évangélique. Engelberg fut le premier lieu proposé par le Père König en 1897. Chaque station s'occuperait du recrutement des futurs catéchistes. Ils étaient pris en fin de leurs études primaires et envoyés pour trois ans à l'école de catéchistes. Le Cardinal Gotti encouragea l'oeuvre.

En fin 1906, les premiers édifices furent élevés à Einsiedeln et en 1907 le Père Halbing commençait avec 20 élèves dont quelques-uns étaient déjà destinés au séminaire. En 1910 on avait les premiers catéchistes formés à cette école. On y approfondissait et développait les matières des cours élémentaires, et on y ajoutait l'Histoire de l'Eglise, la Liturgie, la pédagogie. En 3ème année, les élèves faisaient un stage dans une école. Il va de soi que leur formation spirituelle était également poussée. Ils en furent marqués. L'enseignement y était en allemand et quelques élèves (les futurs séminaristes) apprenaient le latin en vue de leur destination à la prêtrise. En 1914, on comptait 12 petits séminaristes à Einsiedeln.

Les circonstances historiques ne permirent pas aux missionnaires allemands de tirer toutes les conséquences de leur activité missionnaire sur cette terre camerounaise. Le conflit de 1914 les surprit en plein travail d'ensemencement. Ils comptaient 30 000 chrétiens pour 223 catéchistes, 34 Pères, 37 Frères et 31 Religieuses.

Cette activité missionnaire tant protestante que catholique avait-elle atteint en ces premiers temps l'ensemble du territoire camerounais ? L'évangile du Christ était-il territorialement universel au Cameroun allemand ? Il nous faut répondre non ! L'expansion du christianisme se fit davantage dans la région du Sud et de l'Ouest du pays de préférence à celle du Nord et de l'Est. Nous en donnerons plus tard les raisons.

Aussi bien du côté du Christianisme réformé que du côté du Christianisme catholique, en effet, aucune action missionnaire n'aura été tentée dans le Nord du Cameroun avant la grande guerre. Du côté catholique cependant, le Vicariat apostolique du Cameroun avait été divisé en 1912. La partie septentrionale avec la Mission de l'Adamaoua, érigée en Préfecture apostolique en 1914, avait été confiée aux Pères du Sacré Coeur de la province allemande, dont l'activité devait s'étendre en principe jusqu'au lac Tchad. La guerre n'en laissa ni le temps ni la possibilité de le faire, tous les missionnaires allemands ayant dû, dès l'arrivée des Forces alliées au Cameroun, quitter le pays "comme ennemis de la Patrie".

Dieu et César auront difficilement leur ligne de démarcation dans la vie des peuples ! L'universalisme de l'un sera difficilement compris et accepté, plus souvent compris et rejeté par le particularisme de l'autre ! L'activité missionnaire de l'Eglise dans la région du Nord sera l'oeuvre de l'après-guerre.

#### 4 - RELATIONS EGLISE-ETAT

Quel fut le comportement de cette Eglise née presque sous les auspices de la colonisation et vivant dans un pays conquis par le pouvoir colonial ? Quelles furent en un mot ses relations avec le pouvoir civil de l'Empire allemand au Cameroun ?

"Cujus regio, ejus religio". Cette formule, inventée au 16<sup>ème</sup> siècle lors des luttes religieuses de la Réforme pour faire un compromis entre Princes catholiques et sujets protestants, ou Princes protestants et sujets catholiques, revêt ici une fortune nouvelle. Elle veut exprimer le comportement réciproque du pouvoir politique et du pouvoir religieux, ou mieux les rapports de celui-ci avec celui-là dans une région ou pays déterminé (ici, Cameroun, colonie allemande et, plus tard, sous-mandat français et anglais). Chaque nation, chaque civilisation marque en effet de son empreinte et de son influence tout ce qui gravite autour de son espace orbital. Telle fut l'Allemagne, telle sera la France, la Grande-Bretagne, les U.S.A., l'U.R.S.S. . Telle est l'Eglise romaine, l'Eglise grecque, l'Occident et l'Orient...

De 1871 à 1879, l'Allemagne est aux prises avec l'Eglise romaine après le Concile Vatican I qui a défini le dogme de l'infailibilité pontificale. Bismarck est en guerre contre Pie IX et l'Allemagne se trouve divisée.

Par les lois de Mai 1873 à 1875, Bismarck instaure le "Kulturkampf" qui veut être une constitution civile de l'Eglise et du Clergé d'Allemagne et de son Empire. Pie IX s'y oppose énergiquement et condamne le "Kulturkampf". Les catholiques allemands résistent ainsi que des conservateurs protestants. Des évêques sont exilés. En 1878, à la mort de Pie IX et à l'avènement de Léon XIII, le problème reste entier. Le peuple allemand vit dans la tension et dans une attente fiévreuse. Cependant avec la diplomatie et la patience habile de Léon XIII, le "Kulturkampf" tombe et les lois de Mai s'estompent ; des lois d'apaisement s'élaborent entre 1880 et 1887. (G. Goyau, Bismarck et l'Eglise, le Kulturkampf, t.III et IV).

Lorsqu'en 1884 le Cameroun devient colonie allemande, des pourparlers d'apaisement sont en cours pour faire tomber le Kulturkampf. Beaucoup de changement d'attitude entre l'Eglise de Rome et l'Empire allemand ont été réalisés adoucissant le climat de tension politique et religieuse entre les deux pouvoirs. Le 11 mai 1886, Bismarck défaisait les lois du Kulturkampf et se réconciliait avec Rome, avec le Pape, le Centre catholique allemand et les conservateurs protestants.

C'est donc au lendemain du Kulturkampf en Allemagne que le catholicisme prend pied en 1890 sur le sol Camerounais. Ce sera donc avec un accent particulier de joie triomphale que l'Eglise d'Allemagne et celle du Cameroun célèbrent le Jubilé proclamé par Benoit XV en 1913 pour le 1600ème anniversaire de l'Edit de Milan, proclamation solennelle et reconnaissance officielle par l'Etat de l'Empereur Constantin, en 313, de la liberté d'action de l'Eglise (cf. Circ. de Mgr Vieter, 23 avril 1913 et sa lettre Pastorale du 21 décembre 1912).

Après la lutte longue et épuisante contre le Kulturkampf, les catholiques sortis vainqueurs de ce combat, redoublent d'ardeur pour l'Eglise, tels de fervents néophytes, et n'épargnent rien pour soutenir leurs missionnaires à l'extérieur ainsi que leurs oeuvres. Les protestants en font autant.

Le gouvernement allemand montra à cette époque une réelle et profonde estime pour sa colonie et ses missionnaires. Il aida ceux-ci dans leur travail, leur facilitant certaines démarches pour favoriser l'essor des missions religieuses allemandes : c'était au profit de l'Empire et de la civilisation allemande.

Les chrétiens allemands, catholiques et protestants, ne lésinèrent pas sur leurs subventions ou personnel à envoyer en mission et aux colonies. Les missionnaires eux aussi se montrèrent loyaux citoyens de l'Empire, fiers et enthousiastes de la colonisation allemande. Tout le monde coopérait à l'avenir politique et religieux du pays colonisé, à la réussite de la mission et de la colonie.

Cette situation n'est certes pas sans équivoque, loin de là, surtout pour l'indépendance de l'Eglise dans un pays qui, des siècles durant, a connu le danger du césaro-papisme. Mais à cette époque, n'oublions pas que l'Allemagne elle-même n'est pas encore un pays pleinement assuré : il est en plein devenir. Il est normal que ses colonies suivent les fluctuations de la Métropole.

Dans l'organisation de la colonie du Cameroun, les écoles, les oeuvres sociales et la formation des cadres futurs du pays furent généralement confiées aux Eglises par l'Etat et subventionnés en conséquence par lui, souvent au prorata de leurs effectifs et de leurs résultats, sans sectarisme ni partialité.

Le gouvernement allemand, qui suivait avec intérêt l'activité missionnaire sur ce plan de la promotion sociale du pays entreprise par les missions convoqua en 1907 une conférence sur l'éducation à Douala sous le gouverneur Seitz.

Il réalisa avec les missions un accord selon lequel "il confiait pratiquement l'enseignement aux confessions religieuses, s'engageait à les aider en conséquences et se réservait en retour un droit de contrôle" (P. Mv. op. cit. p. 331). Ce sera un système bien différent avec le Laïcisme français de l'après-guerre. Le gouvernement élaborera les programmes, dans lesquels les langues indigènes n'étaient pas omises à côté de la langue allemande.

L'enseignement était obligatoire et la discipline rigoureuse dans les écoles. Le Gouvernement y avait compris ses écoles dites "officielles". La première de ces écoles "officielles" avait été ouverte à Douala, à Deido, en 1886, par le premier Gouverneur du Cameroun, Von Soden, et confiée à un Wurtembergeois, Theodor Christaller, en 1887.

En 1896, année de la mort de ce dernier, le premier directeur des écoles "officielles" du Cameroun avait déjà formé deux Camerounais dont le futur directeur qui prendrait sa place : Senga-Kuo et Richard Dikume.

Le Gouvernement lui-même avait le souci de former les cadres futurs du pays. C'est ainsi que, dès l'arrivée des Allemands au Cameroun, les premiers contingents d'étudiants camerounais partirent en Allemagne pour y achever leurs études et y apprendre un métier.

En 1892, un autre groupe rejoignit le premier. "La tradition s'établit ainsi peu à peu, et jusqu'à la guerre on verra passer chaque année sur les bancs des écoles allemandes de jeunes Camerounais avides de savoir.

Puis le jour vint où il leur fut demandé de venir à leur tour, révéler aux blancs les secrets de leur culture africaine." (P. Mveng, op. cit. p. 334). On eut ainsi en (1892, Charles Atangana (1911) Pierre Messi-Manga (1912) Peter Makembe, Subeiru bin Adamu.

Les missionnaires en font autant dès 1893 en envoyant quatre jeunes Camerounais terminer leurs études en Allemagne : André Toko, Joseph Madene, François Mukouri et Pierre Mungelin. Malheureusement la guerre interrompt cet essor de développement social et culturel.

Le nombre de Camerounais formés en Allemagne, envoyés par les Missionnaires, le Gouvernement ou les sociétés privées était assez important. Sans parler de ceux qui étaient déjà rentrés au pays quand éclata la guerre, ni de ceux que celle-ci retint hors du pays et hors

d'Allemagne, le Chargé d'affaires français en Allemagne signalera en 1920 la présence d'une quinzaine de Camerounais à Berlin et d'une dizaine à Hambourg. Tous trouveront bien des difficultés pour regagner leur pays. Il leur faudra l'agrément de la Puissance mandataire.

La collaboration de l'Eglise et de l'Etat fut fort étroite dans cette colonie allemande du Cameroun, non seulement sur le plan scolaire, mais aussi sur le plan social et politique, et même sur le plan strictement religieux. Nous avons en effet signalé plus haut les demandes du Père Vieter pour que le Gouvernement d'Empire intervienne auprès des Autorités ecclésiastiques afin d'éviter la dispersion des forces missionnaires dans d'autres colonies autres qu'allemandes, et pour les conserver toutes pour la colonie du Cameroun.

Le Gouvernement soutenait également l'action des missionnaires sur le plan social en dictant des lois pour réprimer certains actes des sociétés secrètes (sorcellerie, envoûtement, anthropophagie, et certains crimes sociaux) et pour faire appliquer la discipline dans les écoles. Il partagea aussi avec les missionnaires le souci de l'émancipation de la femme camerounaise.

Le 9 mai 1892, une lettre émanant du Ministère chargé des colonies autorisait le gouvernement du Cameroun "à faire tout le nécessaire pour construire une station à Edéa, près des chutes de la Sanaga pour garantir la sécurité des Pères Pallotins", citoyens allemands (H. Skolaster, Die Pallotiner in Kamerun, p. 312).

"Le Gouvernement allemand reconnaissait aux confessions religieuses catholiques et protestantes la valeur légale des mariages faits par elles. Cette valeur était identique à celle des mariages passés devant l'autorité civile, quitte à prendre des précautions obligatoires chez celle-ci comme chez les missionnaires, l'assurance écrite, certifiée par des témoins responsables, que la dot avait été payée" (Bull. Cssp., t. XXVIII, p. 401).

Mgr Vieter, de son côté avec ses missionnaires, fit tout pour favoriser, sans faiblesse ni condescendance, ce climat de bonne entente et de collaboration. Il voulait faire des Camerounais non seulement de bons chrétiens mais aussi des gens formés à la civilisation allemande. Il voyait dans cette collaboration de l'Eglise et de l'Etat une grande réalité d'un travail efficace de civilisation auprès des Noirs. Le 22 janvier 1905, le jour de son sacre, il l'exprima comme l'un des points de son programme d'action : "Il est à souhaiter, dit-il, que la bonne collaboration entre l'Eglise et l'Etat qui se fait déjà au Cameroun s'y poursuive à l'avenir. Qu'il n'y ait jamais de malentendu qui puisse nuire à la bonne entente des deux Pouvoirs. L'Eglise et l'Etat doivent collaborer pour réaliser le devoir de civilisation au Cameroun. Que les deux pouvoirs s'appliquent à réaliser tout ce qui est nécessaire et

utile pour un bon développement de la colonie camerounaise pour la plus grande joie de la Patrie en voyant sa colonie du Cameroun. En ce qui me concerne, je m'efforcerais de me rendre digne de la confiance que l'Eglise et l'Etat m'ont manifestée et mise en moi" (Stern von Afrika, p. 19 12. Jahrgang, cité par Skolaster, in Die Pallotiner in Kamerun p. 312 - 313).

Ce que Mgr Vieter fit lui-même, il le demanda à tous ses missionnaires.

Fortes de leur passé récent, les missionnaires ne manquaient pas cependant de relever des exigences du Gouvernement qu'ils jugeaient abusives ou excessives. Contre les vexations et les mauvais traitements infligés aux indigènes par les colons et les administrateurs locaux, ils élevèrent souvent la voix.

Nous avons d'autre part noté la discussion du Gouverneur Von Puttkamer avec les missionnaires arrivant au Cameroun et quelle en fut l'issue.

✓ En 1914, dans la Circulaire N° 106, Mgr Vieter dit à ses missionnaires : "Le Gouvernement d'Empire paraît s'occuper à nouveau ces derniers temps-ci de l'idée de donner certaines régions aux Protestants et d'autres aux Catholiques, pour un travail chacun dans sa région. C'est pourquoi je demande à chacun de vous d'éviter tout ce dont le Gouvernement pourrait profiter dans ces questions et lui donner occasion de s'immiscer obligatoirement dans ces questions. Nous ne pourrions profiter d'une telle séparation et elle est contre la mission que le Christ a donné à son Eglise".

Ce régime de relations entre l'Etat allemand et l'Eglise n'était pas un régime concordataire, même s'il en portait quelques clauses. C'était plutôt le résultat des luttes des chrétiens allemands pour la liberté et l'indépendance de l'Eglise, quitte à rendre à l'Etat la franchise d'une collaboration loyale sans servilisme. L'Eglise missionnaire au Cameroun put ainsi durant cette période se consacrer tout le temps nécessaire et utile à l'évangélisation de la masse, l'esprit libre de toute tension, sans exténuer les forces vives de son ardeur dans de cuisantes luttes contre le Gouvernement, comme ce fut le cas dans l'Allemagne du Kulturkampf, et comme ce sera le cas au Cameroun sous-mandat français de la période d'après-guerre.

Il est difficile, voire inutile, de chercher à dire ce que ce tandem Eglise-Etat de la période allemande a produit en bien ou en moins bien, s'il eut été favorable ou défavorable, utile ou dangereux de le maintenir ou de le supprimer. Chaque régime a ses avantages et ses inconvénients. L'essentiel est de chercher le bien de ceux au service desquels on se trouve placé. C'est cela qu'a voulu chercher le tandem de collaboration Eglise-Etat au Cameroun. Les événements ne lui ont pas laissé le temps de vivre suffisamment pour produire des fruits à partir desquels on aurait pu juger de son être. La première guerre mondiale a coupé court à la situation pour ouvrir les perspectives d'une autre.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## DEUXIEME PARTIE

### DE LA 1ère GUERRE MONDIALE AU TRAITE DE VERSAILLES 1915-1922

#### 1 - L'EGLISE DANS LA TOURMENTE

##### A - Situation du territoire

La première guerre mondiale surprit le gouvernement et les missions allemandes en plein travail d'organisation et de mise en valeur de la colonie et de la mission. Ils ne croyaient pas qu'elle pût atteindre les colonies, et les colons avaient essayé de soustraire celles-ci à la déflagration générale qui avait ébranlé l'Europe en invoquant le principe de la neutralité des colonies. Personne n'en tint compte. Il fallait chasser l'empire allemand partout où il se trouvait et quels qu'en fussent les représentants de n'importe quel organisme. C'est ainsi que les colonies alliées débarquent au Cameroun aux quatre coins du territoire en vue d'encercler les Allemands (de sept. 1914 à février 1916). L'Allemagne manquait d'amis et d'alliés à l'extérieur. Elle perdit la guerre. Le Cameroun et les autres colonies d'Afrique et d'ailleurs furent perdus pour elle. La mission du Cameroun également.

Comment réagirent les missionnaires ? En principe, en tant que citoyens allemands, ils avaient été mobilisés au côté des civils. Mais ils étaient demeurés dans leur poste. Mgr Vieter était mort au début des hostilités (1914). Mgr Hennemann, son coadjuteur, sacré à Douala le 26 avril 1914, était parti voir ses parents en Allemagne. La guerre le surprit dans ce pays et il ne put revenir au Cameroun. A l'arrivée des forces alliées au Cameroun, les missionnaires furent faits prisonniers. Qu'allaient-ils devenir ?

Parmi les problèmes que devait résoudre le Général Aymerich, la question religieuse était pour lui de moindre importance (La Conquête du Cameroun, P. 207). Les missionnaires avaient demandé, soit directement, soit par personne interposée, de regagner leur poste. Leurs demandes avaient été repoussées, par le Général Dobell et par le Général Aymerich, à cause de l'influence des missionnaires dans les colonies (op. cit. ibid.). Même la présentation faite par le père Hoegen du document pontifical le nommant administrateur apostolique du Cameroun ne fit aucune impression sur Aymerich. Il en référa à Paris, au Ministère. Tous les missionnaires allemands furent expulsés du Cameroun, embarqués en direction de Paris, où un projet de camp de concentration était prévu pour eux par le Ministère s'il le jugeait tel.

"D'une façon générale, écrit le Père Douvry, les missionnaires catholiques ou protestants sont traités de la même façon. En tant qu'Allemands, on ne voit en eux que des ennemis, des propagateurs influents des idées allemandes, fournissant à leurs compatriotes des renseignements sur les mouvements et la force de nos troupes. Aussi

pour éviter ces inconvénients on fait partir du Cameroun tous les missionnaires... " (Lettre du Père Douvry à Mgr Le Roy à Edéa le 22 avril 1915) (184 A 2).

Le Général Aymerich fit savoir au Père Hoegen que "Le Gouvernement a estimé comme moi que la présence des missionnaires d'origine allemande pouvait présenter des inconvénients jusqu'au jour de la conclusion du Traité de Paix" (Lettre du Général Aymerich au Père Hoegen le 25 avril 1916 - 184 A 15)

Le Général voulut confier la Mission aux missionnaires français mais le projet se heurtait au problème de la juridiction conférée par la Sacrée Congrégation de la Propagande. "Dans une entrevue que j'avais eue avec le Général Aymerich, Commissaire du Gouvernement pour le territoire conquis du Cameroun, ce dernier m'avait manifesté le désir de faire réoccuper les missions des PP. Pallotins par des missionnaires français. Après avoir pris, au plus tôt, conseil du P. Barreau et du P. Hermann, je lui répondis que c'était chose impossible, d'abord parce que nous n'avions pas juridiction et ensuite parce que nous ne voulions pas que notre acceptation puisse servir d'excuse pour le départ des PP. allemands qui, d'ailleurs, ne demandaient qu'à s'occuper simplement de leur ministère spirituel" (Lettre du P. Douvry à Mgr Le Roy à Douala le 29 mars 1916) (184 A 17). Le départ des missionnaires allemands du Territoire devint un ordre impératif à exécuter.

Le P. Hoegen dans un parfait esprit missionnaire et apostolique remit le Document romain au P. Douvry, aumonier militaire français, en lui disant avec émotion : "Sauvez les missions". Il le nommait ainsi Administrateur apostolique du Cameroun, à sa place, pouvoir lui ayant été accordé de la faire, de par l'indult du Cardinal Gotti en 1915. Le Traité de Berlin parlant de l'internationalisme des territoires du Bassin du Congo avait été, même pour les questions d'Eglise, pratiquement abrogé au profit du nationalisme de la guerre.

Lorsque le P. Douvry présente ce même document au Général Aymerich, celui-ci ne crut pas devoir lui donner suite, trouvant "paradoxal de rétablir le culte catholique alors que la France avait rompu le concordat" (op. cit. p. 209). Paradoxe non moins flagrant de ce peuple qui refuse toute importation idéologique ou institutionnelle étrangère dans son propre pays (v.g. le Kulturkampf allemand, cf. G. Goyau, Bismarck et l'Eglise, t. III, p. XXVIII-XXIV), mais qui ne reculera pas devant la déportation de ses propres produits (anticléricalisme, sectarisme maçonnique, séparation Eglise-Etat, et autres) en terre étrangère, expression d'un impérialisme au gant de velours et d'une intolérance idéologique qui n'accepte comme norme, propre et sain que ce qui vient de lui !

Ne refusant pas l'influence française en terre camerounaise, Aymerich s'en référa à Paris pour avoir des instructions au sujet des missions. Il y fut poussé un peu par les exigeantes demandes réitérées des indigènes réclamant des missionnaires, dont ils avaient été privés et, par suite, privés de tout secours spirituel depuis le début de la guerre. Nous sommes au 3 mai 1916.

Le 7 avril 1916, un décret nommait le Général Aymerich commandant des Forces Françaises Commissaire de la République au Cameroun, relevant directement de l'autorité du Ministère des colonies. Le statut minimum avait pris fin par l'accord du 4 mars 1916 à Londres. Le 8 juillet 1917, un décret plaçait le Commissaire de la République sous l'autorité du Gouverneur Général de l'A.E.F. Le 23 mars 1921, un autre décret détachait le Cameroun de la Fédération de l'A.E.F. et remplaçait le Commissaire sous l'autorité du Ministre des colonies. Il était dépositaire des pouvoirs du Président de la République ayant compétence sur le territoire.

A plusieurs reprises, les indigènes, conduits par leurs chefs, étaient venus trouver les troupes alliées pour leur dire : "Vous nous avez enlevé nos missionnaires, les German fathers, parce que vous êtes en guerre avec leur pays. Cela, c'est votre affaire ; votre palabre ; mais nous, nous ne pouvons ainsi rester sans Père, sans messe, sans sacrements, sans doctrine. Envoyez-nous donc des Pères de votre pays" (Annales 1934, janvier, pp. 26-27). Pour nous les chrétiens, ce problème des nationalistes nous est égal.

De même, à la suite du grand chef catéchiste, A. Mbangué, les chefs disent au P. Douvry "Nous ne savons pas pourquoi les Blancs se font la guerre. Nous savons seulement que nos PP. ont dû partir et nous n'avons plus personne dans les stations pour faire la messe. Mais si les Français ne peuvent pas garder ici les PP. allemands, peut-être qu'ils pourraient nous donner des PP. de leur nation, puisque leur pays en possède". Le P. Douvry devait transmettre ce message en tant que capitaine des armées dans les troupes du Général Aymerich. Plusieurs délégations avaient fait cette démarche : Douala, Ewondos, Bassa, Edéa.

Sur le plan matériel, les stations missionnaires avaient subi des dégâts. Edéa avait été rasée et les autres missions occupées militairement : quartier général de la marine à la mission baptiste de Douala ; la mission catholique fut le dépôt des militaires isolés. Les Eglises furent pillées et dépouillées de certains de leurs objets religieux, telle la crose de Mgr Vieter trouvée chez un Douala protestant.

Ce geste du protestant retenant chez lui la crose de l'évêque, et des autres chrétiens ayant enlevé les objets sacrés des églises ne saurait tout de suite être interprété comme acte de vol. Le saint évêque, Mgr Vieter était vénéré par tous comme le sera Mgr Vogt, et ce

pas franch  
cf. 651

geste et les autres semblables peuvent être interprétés comme un souci de sauvegarder de la perte, disparition, détérioration ou profanations les choses sacrées. Ces objets pouvaient sans doute être au service du rituel noir, ce n'est pas à exclure absolument, ou tout simplement comme souvenir de l'évangélisation, qui semblait perdue par la catastrophe de la guerre. Car la population dans son ensemble se souciait plus de la religion et demeurait indifférente à la guerre comme telle. C'est pour cela qu'on recevra triomphalement l'arrivée des nouveaux missionnaires, cette fois français et alliés, non à titre de Français ou d'alliés, mais comme missionnaires devant faire suite au travail missionnaire et apostolique commencé par les PP. allemands.

Sur ces entrefaites, et pour conserver l'influence française en terre conquise tout en préservant la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, Aymerich s'adressa, après d'autres démarches infructueuses, à Paris, au Supérieur Général des PP. du Saint-Esprit par la voie hiérarchique de ses supérieurs militaires et civils. Le 3 août 1916, dans une lettre adressée au Ministère de la Guerre, le Supérieur Général, Mgr Le Roy mit à la disposition du Gouverneur français "un certain nombre de missionnaires de l'Afrique Equatoriale qui pourrait rendre de grands services à la cause de la France au Cameroun dont ils parlent la langue" (Lettre 104 A 19)

Aymerich reçut pouvoir de démobiliser quelques prêtres soldats des compagnies d'Afrique et de les tenir comme "instituteurs" à prêt franc de leur grade militaire. On détacha donc 7 Pères spiritains : Ritter, Briault, Mésenge, Malessart, Brangers, Le Gallois, Guillet. Ils avaient mission de se mettre à la disposition des autorités d'occupation "pour prendre possession des biens des missions demeurés vacants". Par un souci d'égalité religieuse, on démobilisa dans les mêmes conditions un nombre égal de pasteurs protestants bien que les pasteurs fussent restés sur place. On est à l'automne de 1916. Ils se joignirent à ceux qui étaient déjà sur place : Léon Bitremieux (Schautiste), Jean Cesson (S.M.A.), Caudron et Labiouse (Spiritain), Chevrat (P.B.)

Le Saint Siège avait fait connaître ses volontés à propos des biens des missions aux gouvernements belligérants. Ces biens, en tant que bien des missions religieuses, n'étaient pas vacants. Ils relevaient, pour ce qui est des biens des missions catholiques, de la Congrégation de la Propagande. Les PP. démobilisés étaient considérés comme des instituteurs, tout en demeurant aumôniers. Ils avaient à leur tête le P. Douvry, nommé officiellement inspecteur. Ils étaient en tout 24 volontaires, qui vont travailler en octobre 1916 au Cameroun pour assurer la présence française et missionnaire. La mission du Cameroun était sauvée et le travail allait se poursuivre malgré tout.

B - Situation des habitants et des populations chrétiennes  
durant la tourmente de la guerre.

Face à la guerre, les Camerounais s'étaient montrés loyaux coloniaux allemands. Ils avaient combattu aux côtés des Allemands et une partie de la population, bien malgré elle, avait été emportée dans la fuite avec les Allemands en Guinée espagnole (Muni) où elle s'installe et fit souche. Le grand chef Atangana Charles avait même été condamné par contumace par les forces alliées et était demeuré en exil jusqu'à la fin des hostilités. (1920)

Sur le plan religieux, les Camerounais avaient accueilli avec enthousiasme et ferveur la religion chrétienne. Ce n'était pas un feu de paille, mais un vrai feu de bois sec et dur qui demeure longtemps même après un violent orage, grâce à ces véritables missionnaires laïcs qui furent les catéchistes formés par les PP. allemands. Le Christianisme était entré profondément dans la vie des gens, sinon dans leur comportement. Ils ne pouvaient plus s'en passer. Nous avons constaté leur démarche personnelle auprès des autorités pour avoir des missionnaires qui les aident à continuer leur vie. Ceux-ci n'arrivent qu'en 1916. Et durant deux ans, ce sont les chrétiens eux-mêmes, par leurs catéchistes qui entretiennent le christianisme vivant au Cameroun. Nous avons malheureusement trop peu de documents écrits de cette période de la vie chrétienne au Cameroun.

Les catéchistes font prier pour la paix, pour la venue prochaine des missionnaires, ils font des visites "pastorales" auprès de leurs frères pour entretenir l'élan de l'espérance et de la vie chrétienne. Ils continuent les cours de catéchisme, de doctrine, baptisent les moribonds, règlent des palabres entre les chrétiens "comme le faisait le Père". Ils se sentent responsables de leurs frères en l'absence des Pères. C'est la notion vraie et réellement vécue de la responsabilité de la famille africaine. Ils font faire des démarches officielles pour le bien de tous auprès des autorités. Leur grand chef et initiateur est Andréas Mbangué, dont nous avons déjà parlé.

Le P. Mésange écrit (lettre à Mgr Le Roy, 2 novembre 1916) "Le dévouement de nos moniteurs et surtout des catéchistes de village a fait l'admiration des missionnaires protestants eux-mêmes. Le chef de la mission américaine d'Olama, M. Petterson l'a avoué il y a quelques jours au cours d'une visite à la mission. Après le départ des PP. Palotins, les catéchistes ont continué d'instruire les catéchumènes comme du temps des Pères. Avant la constatation de ce fait, dit-il, j'avais des doutes sur la persévérance des noirs, mais depuis je me suis dit que puisque les catéchistes catholiques pouvaient agir ainsi, les nôtres (les protestants) pourraient en arriver là" (184 A 35).

"Depuis le départ des missionnaires allemands, note la revue des missionnaires de Mill-Hill, la foi restait vivante grâce à la vigilance des catéchistes. Avec l'aide de quelques enfants, ils s'occupaient de la propriété missionnaire et gardaient les maisons dans un bon état. Ils visitaient aussi les postes de brousse, enseignant la doctrine aux gens, les préparant au baptême et formant de bons convertis à jouer le rôle de catéchistes" (Missions aux Missionnaires, printemps 1950).

Comme nous l'avons déjà vu, la question du sort de la situation religieuse du pays était "la moindre préoccupation" du général Aymerich, commandant les troupes françaises d'occupation et de conquête du Cameroun avec le général anglais Dobell. Par contre, la question des biens des missions étaient leur vive préoccupation. Les PP. allemands avaient demandé à Dobell et Aymerich à retourner dans leur paroisse pour y continuer leur oeuvre apostolique. La requête fut repoussée à cause de l'influence des missionnaires sur les colonies : "Ils furent donc embarqués en direction de l'Europe".

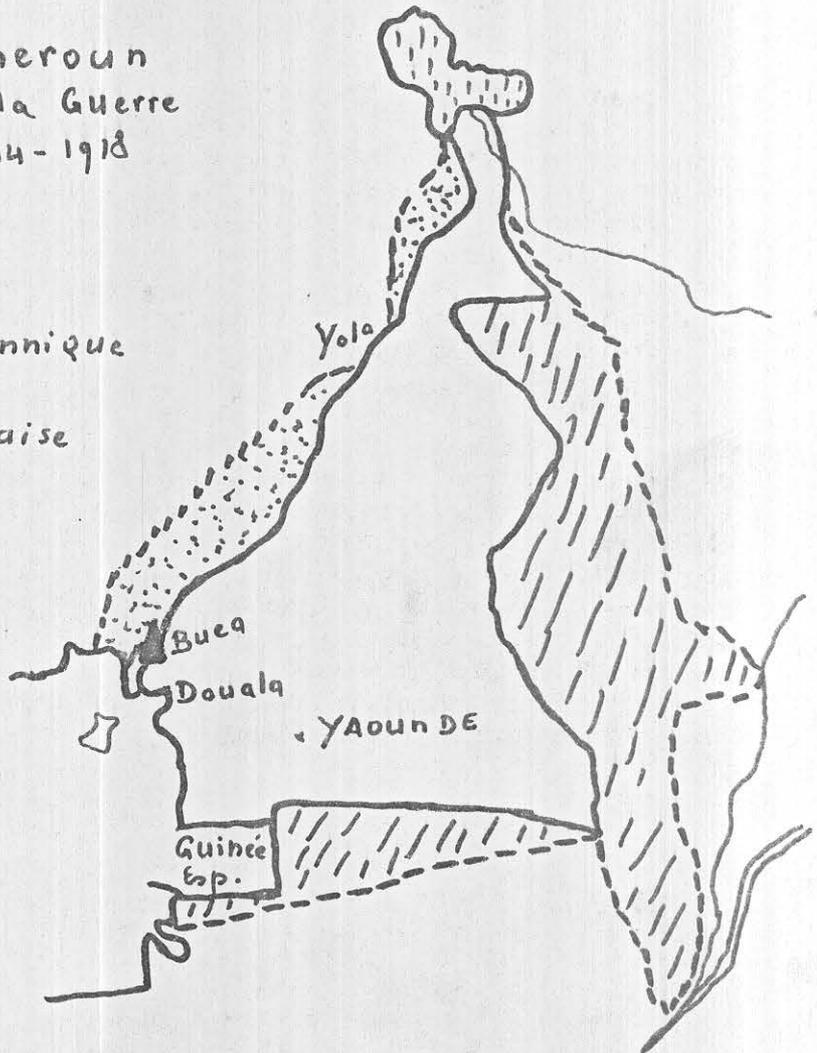
Lors du traité de Versailles (1919), le Pape Benoît XV avait fait connaître que l'Angleterre et la France n'avaient pas à avoir le souci des immeubles des missions catholiques allemandes, attendu que tous les biens des missions catholiques relevaient de la Propagande et appartenaient donc à un gouvernement neutre, à Rome. Cette théorie parut légitime à bien des catholiques. Lloyd George et le gouvernement français maintinrent que les biens étaient allemands et non pas romains, et qu'ils devaient être mis sous séquestre et confiés à des fidei commis, qui seraient en l'espèce les sociétés de missions catholiques et protestantes, françaises et anglaises..." (Leehardt, dans Propos Missionnaires).

La thèse du Saint Siège fut rejetée en partie à cause des dissentiments des alliés, surtout français, avec le Saint Siège, Benoît XV durant la guerre, en particulier en 1917, à cause des interventions du Pape en faveur de la paix, et en 1919, d'autre part, parce que le texte du Traité ne le disait pas. En ce moment, lorsque Mgr Ceratti alors secrétaire de la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques vint à Paris pour faire valoir les revendications de la Cour de Rome, la question fut abordée par la Conférence de la Paix dans sa séance du 12 juin 1919, où Lloyd George, Clémenceau et Wilson tombèrent d'accord que ces revendications étaient absolument inadmissibles. Orlando seul resta muet, probablement par la raison que l'Etat italien prétend avoir un droit de haut domaine sur tous les biens pontificaux et en particulier sur ceux qui sont administrés par la Congrégation de la Propagande".

Ceci allait orienter et déterminer en même temps le choix par les intéressés des sociétés missionnaires. Les nationalistes qui avaient présidé aux hostilités de 1870 à 1914 agissaient de plus en plus, mais sans souci des colonies.

# Le Cameroun après la Guerre 1914-1918

-  Zone remise à l'A.E.F.
-  Zone britannique
-  Zone française



Après la guerre 14-18  
Partage du Kamerun  
allemand.

## 2 - LA FRANCE AU CAMEROUN

Fatigué des instances des populations chrétiennes du Cameroun qui réclamaient des missions et qui "ne comprenaient pas pourquoi les Blancs, gens fort civilisés, se faisaient la guerre", Aymerich, sûr de l'influence des missionnaires sur les colonies, s'adressa enfin au Ministère de Paris, pour avoir la relève des missionnaires allemands. La Ministère de Paris s'adressa à la congrégation qui avait la faveur du gouvernement et dont les missionnaires travaillaient depuis déjà longtemps en Afrique Noire : La Congrégation des Pères du Saint-Esprit, Les premiers missionnaires-soldats arrivent le 9 octobre 1916 à Douala, venant de diverses régions d'Afrique. Ils étaient sept. Ils trouvaient sur place 6 autres de la compagnie qui combattaient au Cameroun. Il s'en trouvait parmi ceux-ci quatre, qui n'étaient pas spiritains, Cesson (S.M.A) Bittremieux (Scheutiste), Chevrat (P.B.) et Hermann (Missions Africaines de Lyon). En tout, il semble qu'à l'appel de Mgr Le Roy, alors supérieur général des Pères spiritains, il y eut 20 volontaires pour "voler au secours" des missions allemandes du Cameroun devenues possessions françaises "l'une des deux perles des colonies françaises d'Afrique Noire" (Pastour Valéry-Radot, Revue des deux mondes, 1939).

Quant aux missions protestantes, on fit appel à la Société des missions évangéliques de Paris en 1917, pour prendre la relève des protestants allemands. C'est à cette date que nous trouvons déjà les Pasteurs Allegret, Nicot, Scheibler, Christol, Vernet, Bergeret.

Les missions catholiques anglaises attendront 1922 pour leur relève avec les Pères de la compagnie de Mill Hill. Le P. Campling avait le titre de Préfet Apostolique, le P. Retter le mettra au courant de la situation. Ils étaient 5. En attendant c'est le Père Shanahan, cssp, qui sera nommé administrateur apostolique par intérim de l'Adamaoua (nommé par le P. Hoegen et le P. Douvry, lettres 24 avril et Roma Prot. 2176/916 706/1917). Avant cette date il écrivit au P. Hoegen, prisonnier de guerre à Douala et provicaire apostolique du Cameroun "pour demander juridiction sur la partie britannique du Cameroun dont les stations avaient été également abandonnées en vue de s'en occuper". "J'ai cru, dit-il, qu'il était de mon devoir de m'en occuper". Il obtint du P. Hoegen, par lettre datée du 20 avril la juridiction désirée. "Quelques jours plus tard je débarquais à Victoria pour y exercer du ministère. Les catéchistes font bien leur devoir, religion et soins des malades et les chrétiens sont fidèles à s'assembler tous les dimanches à l'Eglise. Les bâtiments, églises, etc... sont en bonne condition ; rien n'a été touché de ce côté. Les plantations sont entre les mains du gouvernement anglais, mais les comptes sont bien tenus. Je ne sais s'il ne serait pas bon de faire réclamation immédiate à ce sujet, les biens en question étant des biens de l'Eglise n'ayant rien à faire avec une nationalité quelconque".

Quant à la Préfecture d'Adamaoua, "je n'ai pas pu me mettre en relation avec les Pères de cette Préfecture et par suite je n'ai pas de juridiction. Le jour où je l'aurai, j'irai visiter leurs stations" (Rapport du P. Shanahan sur "Les Missions du Kamerun", lettre du 27 mai 1916.) Il avait également consulté le Gouverneur pour se rendre compte qu'il n'y avait aucune objection à ce que les stations de cette portion du Cameroun fussent occupées par des missionnaires catholiques. Le gouvernement acquiesça pourvu que les missionnaires ne fussent pas allemands. Le Père reçut autorisation de visiter les stations ayant une recommandation pour le Résident en charge à Victoria (Lettre du 7 avril 1916 au Supérieur Général Mgr Le Roy). Il fut nommé par le P. Douvry administrateur par intérim de la Préfecture de l'Adamaoua (30 janvier 1917, lettres de la Propag. du 3 février et 23 avril 1917).

Le travail des missionnaires peu nombreux à cette période fut digne des plus grands éloges sous la direction du Père Douvry et du Père Shanahan. Le Père Douvry donne sa démission pour cause de santé le 20 août 1920. Il est remplacé par le Père Malessart nommé le 2 septembre 1920 (Prot. 2835/20). Celui-ci meurt le 11 mars 1922 à Douala.

Entre 1914 et 1918, date de la prise en main effective des missions, seuls les catéchistes ainsi que nous l'avons noté, avaient assuré la continuation de la vie chrétienne dans la limite de leurs moyens. Eux aussi ont bien mérité du christianisme et de son développement au Cameroun.

#### A - La Congrégation de la France Coloniale

Pourquoi les Spiritains au Cameroun pour prendre la relève des missionnaires allemands ?

Il est tout d'abord à remarquer qu'au XIX<sup>e</sup> siècle il y eut une forte éclosion d'œuvres et de congrégations missionnaires de toutes les couleurs et de toutes robes sous la poussée de l'expansion coloniale et des découvertes des contrées nouvelles du globe. De même qu'il en fut au X<sup>e</sup> siècle et au XVI<sup>e</sup> siècle, où l'Eglise voulait être présente aux nouveaux groupes humains découverts par les explorateurs du siècle des découvertes, de même il en fut au siècle de l'expansion coloniale. Parmi ces œuvres coloniales, certaines se spécialisèrent pour le service de l'Afrique. Parmi elles, la Congrégation des PP. du Saint-Esprit, fondée en 1703 par Claude Poullart des Places, auquel se joindra le P. Libermann, juif converti. Il voulut consacrer ses missions au service des Noirs, et spécialement au Sénégal, la plus vieille colonie française d'Afrique Noire. Ce fut ensuite en A.E.F., dont le Gabon dans la circonscription duquel théoriquement Grégoire XVI avait englobé le Cameroun, devenu en 1884 colonie allemande.

En présentant la Congrégation du Saint-Esprit, G. Goyau (Ed. Grasset, 1937) donne un sous-titre (ou un avant-titre) fort significatif : "Clergé colonial et spiritualité missionnaire". Ce seul ~~nom~~ ou avant-titre est tout un programme de l'avenir et des intentions de la Congrégation française du Saint-Esprit.

*ou de retour ?*

L'épanouissement de la congrégation allait se faire au moment des ambitions coloniales de la France en Amérique et bientôt en Afrique. En 1776, ils remplaçaient les Jésuites en Guyane, et ce sur la demande du ministre de la marine. En 1778, un hasard malheureux, le naufrage de Méduse, projetait comme esclaves des Maures deux prêtres spiritains au Sénégal, alors colonie anglaise. A leur retour en France, ils convainquirent "le ministre Sartines, que les catholiques sénégalais verraient avec joie le retour des fleurs de lis" (p.50). Et les fleurs de lis revinrent au Sénégal en 1779, coiffées d'une mitre en perspective avec le P. Deglicourt, nommé préfet apostolique et avec les armoiries des ducs de Lauzun.

La cause spiritaine était liée à la cause gouvernementale coloniale française. Le malheur des uns fait le bonheur des autres. Les spiritains remplacèrent les jésuites en Guyane. Les Français remplacèrent les Anglais au Sénégal. Les Spiritains profitèrent des biens Célestins supprimés par bulle papale en 1778. Ne vivront-ils donc que de dépouilles ? En 1914-18, c'est eux qui remplaceront les PP. Pallotins : lorsque la France remplacera l'Allemagne au Cameroun !

Duflos soutiendra autant leur cause que celle de la patrie coloniale à l'Assemblée nationale en 1790. "Ces missionnaires s'appliqueront singulièrement à attacher à la nation les différents peuples confiés à leur sollicitude, en leur inspirant les sentiments d'une religion pure et d'une morale saine" (p.51). Et Lescallier, ancien administrateur de la Guyane, appuyait : "L'administration en général est très satisfaite de l'excellente conduite de ces missionnaires, et plusieurs ont un mérite distingué." Ainsi témoignait, ajoute Goyau, la France officielle de l'ancien régime sur l'activité des Spiritains dans la France d'Outremer."

Duflos, sur ce témoignage de Lescallier, disait aux Constituants : "Le séminaire du Saint-Esprit est un établissement utile à l'Eglise et à la Patrie... Le Gouvernement l'a chargé de former aussi des missionnaires pour les colonies... et les supérieurs se sont prêtés aux vœux des ministres. C'était pour eux une satisfaction de pouvoir rendre un double service à la patrie" (p.62).

Supprimée comme toutes les autres congrégations en 1792 (18 Août), elle renaît après le Concordat car, dit Goyau, "L'Eglise et l'Etat, dès le lendemain du Concordat sentaient que l'absence du séminaire colonial créait un vide" (p.54). Le décret de 1805 (23 mars) le rétablissait "pour le jour où la France redeviendrait puissance coloniale", des ressources spirituelles seraient préparées (p. 54). Revoqué le 26 septembre 1809, il fut remis en place sous Louis XVIII, le 3 février 1816, et à partir du 1er juillet 1817, le séminaire "va procurer à la France un clergé colonial" (p. 55). Toutes les faveurs et tous les privilèges vont lui être octroyés par le Gouvernement, moyennant les services rendus par les missionnaires spiritains aux colonies. Bien que de droit pontifical en date du 7 février 1824, la Congrégation du Saint-Esprit aura jusqu'en 1960 sa maison-mère à Paris. Seul un cardinal représentera ses intérêts à Rome.

C'est le Gouvernement qui "fait la commande des missionnaires". "Il me faut 20 prêtres pour Cayenne, il m'en faut 12 pour les Antilles," avait dit l'Empire en 1807, en un moment où nos couleurs avaient retrouvé une éphémère souveraineté. Il me faut 43 prêtres pour les colonies, disait en janvier 1815 le Comte Beugerot, ministre de la Marine (p.57). Toutes les explications que Portal, ministre du cabinet Decazes pouvait donner au Duc Victor de Broglie étaient le service que la Congrégation du Saint-Esprit rendait à la France "pour améliorer le sort des esclaves, éviter toute exigence et toute secousse de leur part" (p.60-62) C'était faire de la "religion l'opium du peuple". D'où "les regards bienveillants des sphères officielles sur la Congrégation du Saint-Esprit" (P.62)

L'amiral Duperré fera le même éloge en 1839 pour le travail du séminaire du Saint-Esprit en colonie (P.62). "Le séminaire du Saint-Esprit rendit à la France officielle, sur le terrain colonial, les plus insignes des services" (P.63). La France officielle se considérait comme maîtresse de la Congrégation pour ses vues coloniales. Aussi, "on ne pouvait, sans l'aveu du ministère, exercer dans les colonies aucune fonction sacerdotale ; mais le ministère n'inscrivait aucun prêtre sur le cadre colonial sans que ce prêtre lui eût été présenté au préalable par le Supérieur du Saint-Esprit" (P.64). Le régime était semblable à celui de la fin de la querelle des Investitures.

"Le séminaire ne pouvait guère fournir que la moitié des effectifs dont on avait besoin ; et, pour achever de remplir les cadres du clergé colonial, le supérieur devait accepter des prêtres d'âge mûr, que l'attrait du lointain apostolat ou d'autres raisons d'ordres divers amenaient à s'éloigner de leurs diocèses métropolitains. Difficile et délicat était le recrutement colonial. Il advenait que les sujets que les évêques laissaient partir ne fussent pas toujours, pour les colonies qui les accueillaient, des acquisitions précieuses" (P.65).

Des circulaires ministérielles étaient multipliées pour réclamer des prêtres aux colonies. "Au cours de leurs tournées qu'ils faisaient en France, les préfets apostoliques recrutèrent ce qu'ils pouvaient, comme ils pouvaient ; ou bien ils accueillirent avec empressement les recommandations d'hommes politiques en faveur de tels ou tels prêtres un peu gyrovaques" (P.66). Le supérieur général dépendait du gouvernement et Rome demandait qu'on traite avec l'épiscopat des colonies pour les prêtres du clergé colonial. Tous, en fait, dans les colonies dépendaient de l'Etat qui en disposait à sa guise et selon ses bons vouloirs. Il n'y avait aucune loi pour les prêtres coloniaux sinon la volonté des représentants de l'Etat qui envoyaient chaque année des rapports et des dossiers sur la mission à Paris et au séminaire, rédigés même par des voltairiens et anticléricaux.

L'on comprend dès lors qu'en 1840, lorsque Libermann, juif converti, voulut avec deux de ses confrères, commencer une congrégation au nom du Saint-Coeur de Marie pour l'évangélisation des Noirs, il ait été invité par le supérieur général du séminaire du Saint-Esprit à fusionner avec eux. Cette fusion sera réalisée en 1848, peut-être au grand détriment de la société nouvelle, car l'esprit de l'ancienne va dominer la nouvelle, comme si Libermann n'avait point existé.

On comprend également pourquoi, dès la fin des hostilités, ce furent les Spiritains qui furent agréés par le ministère pour remplacer les Pères Pallotins au Cameroun. Dans cette congrégation, on trouvera de rares et très bons sujets réellement animés de vues missionnaires et ecclésiastiques, d'un esprit vrai de la promotion humaine et chrétienne des peuples évangélisés. Tels seront Monnet et Mgr Vogt.

Le statut officiel de la congrégation n'aura en rien changé dans le programme du gouvernement français lors de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat et la laïcité de l'Etat. Elle en souffrira moins que toutes les autres congrégations. Les missionnaires ne contrarieront en rien les pouvoirs publics aux colonies.

Les nouveaux missionnaires furent donc agréés par les autorités d'occupation "pour prendre possession des biens des missions demeurés vacants". Le statut religieux du Cameroun n'était pas encore réglé. Le P. Douvry sera nommé administrateur apostolique le 3 février 1917.

#### B - Le Gouvernement de la France au Cameroun

Le 28 juin 1919, le Traité de Versailles, entre autres clauses, reconnaissait à la France et à l'Angleterre leur mandat respectif sur le Cameroun.



Le traité de Versailles par son Conseil Supérieur de la Conférence de la Paix et son article 438 n'avait fait en 1919 qu'entériner le fait accompli, à savoir le partage du Cameroun entre la France et la Grande-Bretagne, partage fait par l'accord de Londres en 1916.

Après avoir gagné la guerre, il fallait gagner la paix. Mais qu'avait-on gagné à la guerre ? Des ruines et des destructions matérielles, un pays saigné et épuisé, ravagé et anéanti. Il fallait relever tout, reconstruire et faire revivre le pays et les hommes. Plus préoccupée de faire revivre la Patrie et la République comme aux anciens jours de sa vie nationale, la France ne pouvait avoir comme premier souci ces pays lointains, colonies ou mandats, qu'elle ne s'était acquis que par orgueil nationaliste pour humilier l'orgueil nationaliste des vaincus à qui l'on arrachait ses possessions d'outre-mer, en un mot pour revendiquer la République une et indivisible "aux 100 millions d'habitants et aux cinq parties du monde", République qu'on n'osait pas encore appeler officiellement Empire. Comme au temps de 1870-1914, on acquérait les terres pour empêcher les autres de les avoir ou de les conserver sans savoir ce qu'on en ferait. Ou plutôt que si ! On le savait maintenant après la guerre.

Ces pays allaient aider la Mère-Patrie à se relever et à revivre économiquement, socialement et politiquement, voire idéologiquement. C'est à cela qu'ils serviraient la Patrie et la République une et indivisible ! C'est cela que Sarraut définira en 1923 dans son livre : "La mise en valeur des colonies françaises". Lorsque plus tard, de 1930 à 1939 les mouvements de revendications nationalistes de ces pays colonisés éveilleront des inquiétudes à la Mère-Patrie, le même Sarraut, dans "Grandeur et Servitude coloniales" (1931), parlera du "ressac de la colonisation" et définira, pour combattre "l'esprit de sédition", la colonisation comme "le droit du plus fort d'aider le plus faible" au profit bien entendu du plus fort. C'est en fait cette politique qui conduira les relations entre Pays mandataires et Pays sous-mandat.

En France, il fallait d'abord revenir à la normale : la reconstruction économique, la reconstitution des forces politiques et la solution des problèmes internes de la vie sociale de la République. La reconstruction économique mettra du temps à se réaliser, car on mise avec "l'Allemagne paiera" ou alors avec l'homme dur de la Ruhr, Poincaré. En attendant l'Union sacrée va se perpétuer un certain temps dans le Bloc National, avec prédominance de la Droite "capitaliste et cléricale".

Pour reconstruire économiquement la Patrie en attendant "que l'Allemagne paie" c'est à la Droite capitaliste et nationaliste qu'on fera appel pour les investissements. L'Union des Intérêts économiques, Poincaré, porte-Parole du nationalisme et espoirs des créanciers, l'Action française, l'ensemble des forces vives de la nation y apporteront leur appui.

Pour "vider" le "Père de la Victoire" et lui interdire l'accès à l'Elysée, la Droite et la Gauche reprochent à Clémenceau, les uns son indépendance et son autoritarisme, les autres sa dictature, son sectarisme de laïcisme impénitent. De plus pour ne pas mécontenter déjà l'Alsace-Lorraine à peine revenue au sein de la Mère-Patrie, on fera appel à la Droite cléricale, en brandissant le spectre et l'épouvantail d'un enterrement national civil au cas où "le Tigre" mourrait à l'Elysée, et si on refusait le régime particulier à l'Alsace-Lorraine.

C'est encore à la Droite cléricale qu'on fait appel pour reprendre les relations diplomatiques avec le Vatican, relations rompues depuis 1905 et dont le manque avait été ressenti durant la guerre par la France. En plus la raison en était aussi non seulement le retour de l'Alsace-Lorraine, mais encore "la défense des Missions catholiques en Afrique et au Levant, agents précieux d'influence française" (Bouju, La 3ème République, p. 91, "Que sais-je ?").

C'est sur tout cet arrière-plan de la vie politique, économique et sociale de la France métropolitaine que va se jouer la politique outre-mer des colonies et pays sous-mandat français. Ce sera la répercussion des problèmes de la vie politique intérieure de la France qu'on ressentira dans ces "départements d'outre-mer", selon que la Droite et la Gauche se bousculeront ou s'entretueront. On aura ainsi dans ces pays la législation de la République française aussi bien sur les questions administratives que les affaires de l'Eglise et les problèmes sociaux.

Au Cameroun, la période qui s'étend de 1924 à 1936 sera la période des grandes luttes "cléricales" et "anticléricales" que soutiendra Mgr Vogt, non sans devoir toujours passer par la Maison-Mère des Pères Spiritains à Paris, qui, dès l'origine, s'était plus ou moins "aliénée" au Gouvernement français et lui avait donné barre sur elle. Cette période correspond à la grande recrudescence du laïcisme en France avec le succès de la Gauche aux législatives. Ce qui fera que l'Eglise en colonies se tiendra pratiquement à l'écoute et à la merci de tous vents des actions et réactions de la vie politique de l'Eglise en France et de la politique française. Malgré les luttes désespérées et les infatigables démarches de Mgr Vogt, alsacien, pour libérer l'Eglise du Cameroun, on peut dire que ce fut une lutte inégale, et d'ores et déjà nous pouvons dire que Mgr Vogt sera vaincu car le Gouvernement dominera l'Eglise du Cameroun.

Toute cette législation française au Cameroun aura en outre une teinte et un coloris tout particuliers de saveur évidemment coloniale avec une infinité de peu d'orientation à préparer un avenir assuré propre et personnel du pays et de ses ressortissants. En d'autres termes rien dans cette législation d'un pays pourtant à mandat ne le préparait à une indépendance ou à une émancipation politique, sociale et économique ou même religieuse, malgré les perspectives du Traité de Versailles

et les Quatorze points de Wilson. On s'orientait à l'assimilation séparée, très peu à l'association et davantage à l'intégration. Pourtant des théories d'un autre genre avaient été développées, du moins mises en perspective dans cette même France coloniale : un Lyautey au Maroc, un Bobichon dans "La politique indigène" en 1912, un Maurice Delafosse et un Van Vollenhoven dans leur Cours à l'École coloniale, un Robert Delaigrette, .... pour ne citer que ceux-là sans parler des Semaines Sociales dont celle de Marseille en 1930 et des Documents Pontificaux sur la question coloniale. Les intérêts politiques nationalistes parlaient plus fort que la conscience de l'humanité !

C'est le 23 mars 1921 que furent déterminés par décret ministériel les pouvoirs du Commissaire de la République française au Cameroun et l'autonomie administrative et financière du Cameroun. Ce décret sera modifié et précisé les 20 février et 28 septembre 1925. Jusqu'à la date du 23 mars les deux anciennes colonies allemandes, Togo et Cameroun étaient régies par des services communs, et comme territoires occupés, par le Président de la République ayant tout pouvoir législatif. Dès le décret du 23 mars, le Commissaire a compétence uniquement sur le territoire et il relève du ministère des colonies, alors qu'il dépendait encore du Gouverneur général de l'Afrique Equatoriale française. Il n'a aucun rapport direct avec la Commission des mandats ou le Conseil de la S.D.N. . C'est le Gouvernement français qui adresse au Conseil de la S.D.N. le rapport annuel prévu par l'article 22 du Traité de Versailles sur l'activité de la Puissance mandataire. Le Chef d'Etat français est seul législateur du pays sous-mandat. Le chef du territoire a qualité pour faire des règlements d'administration et de police par des arrêtés, assisté d'un Conseil d'administration de 10 membres dont deux indigènes. Le décret du 13 avril 1927 déterminera les attributions de ce Conseil.

Les origines de ce décret du 23 mars 1921 sont assez significatives des intentions de la France sur le Cameroun et sur sa politique coloniale générale en Afrique Noire. Elle ne voulait s'encombrer d'aucune difficulté de surcroît et tendait à une politique d'uniformisation pour ses "100 millions d'habitants".

Le 27 décembre 1918, le gouverneur Lucien Fourneau envoie un cablogramme au Gouverneur général de l'A.E.F. d'où il émane une volonté décidée de quelques doualas "qui rêvent faire Cameroun tout entier second Libéria dont eux-mêmes prendraient le commandement seuls, ... les autres qui penseraient pouvoir faire avec Français contrat comme ils font avec premiers commerçants établis sur la côte, du type du contrat de 1884". La France rejette cette prétention d'autant plus qu'elle comporterait, dit la lettre du gouverneur général au ministre des colonies, "des inconvénients de toute nature... pour nos colonies de l'A.E.F. du voisinage d'un Etat anarchique analogue à la République du Libéria et soumis à toutes sortes d'influences et qu'il n'y a pas à prendre en considération les desiderata de quelques chefs de l'agglomération de Douala, groupe qui constitue une minorité et n'a aucune in-

fluence sur la population de l'intérieur" (Arch. Nat., Cart. 29, A.P. II). Cette volonté d'autonomie et d'indépendance ne cessera plus jamais de se faire jour parmi les Camerounais. La France s'y opposera toujours énergiquement et y emploiera plusieurs subterfuges, la considérant comme allant contre ses intérêts. Ce sera l'une des principales inquiétudes de la Puissance mandataire contre les ressortissants camerounais à l'Étranger, Charles Atangana, Alexandre Manga Boll, Makembe Peter, et les Germanophiles dont on dressera soigneusement la liste et le dossier en vue d'une surveillance stricte de leurs mouvements et organisation. (cf. Arch. Nat., Cart. 29 et 30, A.P. II).

En juin 1919, il fut décidé, pour les intérêts politiques, géographiques et économiques, le transfert du gouverneur général de l'A.E.F. à Yaoundé (Cameroun). Le Cameroun serait donc rattaché à l'A.E.F. et "deviendra le centre d'activité du nouveau gouverneur général de l'A.E.F." et traité comme celle-ci dès qu'il sera certain "que la France va recevoir une délégation permanente pour l'administration sinon de la totalité du moins de la majeure partie de l'ancien Cameroun... sous domination allemande dont la division actuelle entre la France et l'Angleterre est arbitraire" (Arch. Nat., Cameroun A.P. II, Cart. 32, Doss. A3/3). La France en effet revendiquait la totalité du territoire du Cameroun pour en faire en fait une colonie à l'instar de l'A.E.F. dont il serait partie intégrante, ainsi que le faisait la Grande-Bretagne pour la partie du Cameroun à elle confiée et qui était gouvernée comme partie intégrante du Nigéria.

En 1920, février, les mêmes points de vue étaient suggérés à nouveau au ministre des colonies dans une note de M. le gouverneur général de l'A.E.F. : le rattachement total pur et simple du Cameroun au régime de l'A.E.F.. Et il cite une déclaration de M. Henry Simon à la Chambre des députés où celui-ci déclare entre autres choses : "Nous n'obtenons pas le Cameroun en vertu d'un mandat, nous n'avons pas à y instaurer un régime spécial" (Arch. Nat., Cart. 32, A.P. A3/2). La perspective française sur le Cameroun est l'intégration ou l'assimilation.

Le 25 octobre de la même année, la Direction politique sous la plume de M. Victor Augagneur, sera appelée à trancher le débat des luttes de préséance et d'autorité entre le Commissaire chargé du Cameroun et le Gouverneur général de l'A.E.F., la dépendance de l'un à l'autre. Le Gouverneur général de Brazzaville revendique l'intégration des intérêts du Cameroun à ceux de l'A.E.F. pour "une même politisation indigène générale" (Arch. Nat., ibid.)

Seule la S.D.N., "en présence intervention américaine", imposera les principes de non-intégration du Cameroun à l'A.E.F.. "Impossible de confondre à titre quelconque administration Cameroun et celle A.E. Caractère spécial territoire Cameroun est rendu trop nettement apparent par interventions successives Société Nations pour que son administration

soit pas de façon constante séparée et autonome" (Dépêche télégraphique du 5 mars 1921 au Gouverneur général de Brazzaville, Arch. Nat. ibid.)

Le 23 mars 1921 la détermination des attributions du Commissaire de la République française au Cameroun était fixée et en juillet 1922 le mandat du Cameroun était confirmé à la France par le Conseil Supérieur de la S.D.N.

De façon générale, on peut dire que la législation française au Cameroun sous mandat a été conçue et orientée, de 1916 à 1939 pour faciliter la tâche de l'occupant en vue de conserver à la France ce pays, "l'une des deux perles des colonies françaises", selon l'expression de Valéry Radot. Elle cherche à mener le pays sur une optique qui soit au service de la Métropole et non à la préparation d'une vie indépendante. La nécessité de former les camcrounais à la mentalité française avec l'urgence de l'enseignement du français (ce qui deviendra plus tard la francophonie) apparaît sous toutes les formes de cette législation (cf. Rapport annuel du Gouvernement français à la S.D.N. sur les Territoires du Cameroun sous-mandat français, Genève 1921-1935).

Jusque tard après la seconde guerre mondiale, de vrais cadres manquèrent au pays dans tous les domaines. Ce qu'on nomme participation des indigènes aux fonctions administratives n'est souvent que sous forme consultative et davantage des exécutants dociles de la Puissance mandataire. Partout c'est la crainte et la méfiance de voir se lever des groupements capables de revendiquer des droits politiques qui leur reviendraient. Ainsi la population aura droit de recevoir plus d'un avis de la part de la Puissance mandataire de devoir se tenir sur ses gardes et de ne prétendre à aucune revendication politique. (cf. Rapp. ann. 1921 et 1930). Ceci semble pourtant contraire à l'esprit de la S.D.N.. De plus M. Maginot, le 9 octobre 1929 avait demandé à tous les gouverneurs généraux de l'A.E.F. et A.O.F. et aux Commissaires des Territoires sous-mandat français de donner une place plus large et plus intelligente aux chefs indigènes pour une meilleure évolution de la société en fondant au besoin une Ecole des chefs pour la formation éducative et scolaire... des chefs qui puissent plus tard non plus être en correspondance avec l'Administration par le truchement des représentants, de messagers et d'interprètes, mais capables de lire les instructions et des conseils. Ceci pour remédier à la désagrégation de la société (Arch. Nat. A2/3, D.A.P. C-D 10, 1929).

Le rôle des Missions chrétiennes est fortement loué dans les rapports à la S.D.N. dans la mesure où leurs efforts sur le plan social, et l'enseignement en particulier, concordent avec les visées de l'Administration : étendre partout l'influence française (cf. Rapp. de 1921 - 1923, surtout 1923, p. 62-82).

L'élite camerounaise formée depuis 25 ans est littéralement traquée : son seul crime est d'avoir été formée en Allemagne ou par les Allemands. Pour être agréé par les nouveaux maîtres du territoire, il lui fallait ou un nouveau "lavage de cerveau" (cf. Alexandre Manga Bell) ou l'apostasie de leur "foi première" (cf. Charles Atangana). Chaque ressortissant camerounais voulant retourner dans son pays après avoir séjourné en Allemagne était l'objet d'une enquête minutieuse et d'une surveillance sévère dont la fin devait témoigner de son bon vouloir et de ses bons offices pour les intérêts de la France au Cameroun. Tous les germanophiles dont on possédait la liste étaient soigneusement tenus à l'œil.

Parmi plusieurs autres nous choisissons deux exemples célèbres de ces Camerounais formés en Allemagne qui furent traqués par le Gouvernement français : Charles Atangana et Alexandre Manga Bell.

Charles Atangana, chef supérieur traditionnel des Ewondo, par une politique de conciliation et de diplomatie, avait pu composer avec le Gouvernement allemand qui l'avait maintenu à sa fonction. Il collabora étroitement avec lui tant sur le plan économique et politique que sur le plan social et religieux. Il fit ses études en Allemagne et en 1911 il y enseignait à Hambourg la langue et les coutumes des Ewondos.

Lorsque les Allemands durent quitter le Cameroun en 1915 pour trouver asile dans l'île de Fernando-Po, Charles Atangana s'exila avec eux et avec lui près de 4000 Camerounais y étaient internés.

A la fin des hostilités Atangana sollicita l'autorisation de rentrer dans son pays. Les Autorités d'occupation firent faire une enquête sur lui tant au Cameroun qu'à l'Etranger où séjournait Atangana. Le 11 août 1919, le Gouverneur Carde envoie au Ministre des Colonies un long rapport sur les avantages et les inconvénients du retour de Charles Atangana au pays (cf. Lettre N° 11 C du 14 janvier 1919 ; N° 43 CP ; 22 juil. 1919 ; rapp. N° 68 8 septembre 1919).

Parmi les avantages, ils sont nombreux et importants. La personnalité d'Atangana est grande parmi les Ewondos, plus forte que celle d'Atemanguo, jouissant d'une grande autorité et crainte, très riche (agent commercial ayant beaucoup de plantations), ne demandant rien au pays pour sa propre subsistance. C'est un homme énergique et intelligent, "bien fait à l'esprit européen". On le croit double, incapable de sincérité, capable de jouer double jeu selon les circonstances ; il fut surveillé par les Allemands. Mais il a aidé les Allemands, il fut estimé par eux et envoyé par eux en Allemagne. "En résumé, Atangana

revenu, nous aurions en main un instrument très puissant, très énergique et de grand rendement, que nous n'avons pas actuellement et qui serait propre à nous aider à transformer rapidement, à tous points de vue, ce pays, s'il voulait se rallier franchement et pleinement à notre cause..."

Quant aux inconvénients du retour d'Atangana au Cameroun, ils semblent peser plus lourd dans la balance des nouveaux maîtres.

1) "Atangana est une créature des Allemands qu'il a soulevés au Cameroun en leur fournissant les moyens matériels de faire leur retraite vers le Muni. Formé aux méthodes allemandes et à l'esprit allemand, encore maintenant imprégné de la mentalité allemande faite de mépris ulcéré envers les vainqueurs, il ne veut pas encore nous connaître..."

2) "Formé par les Allemands aux méthodes allemandes faites de brutalité et de dureté, investi à la fin surtout d'un pouvoir presque absolu, ... Atangana ne pourra certainement pas se faire à nos méthodes et souffrir une diminution d'autorité, il redoutera certainement le contrôle. Or j'ai tout lieu de croire que son action ne nous sera guère favorable et qu'il fera tous ses efforts pour faire survivre l'influence allemande dont il est actuellement aux yeux de tous les indigènes le champion..."

3) "Atangana a été fort influent sur les chefs importants et les cadres indigènes. On a formé des cadres au service de la France. Il ne faut pas les remplacer maintenant par des cadres formés au service de l'Allemagne, ne pas réinstaller l'outil que nous ne connaissons pas, que nous n'avons pas formé et qui débitera toujours sous notre direction de la camelote allemande".

Charles Atangana ayant manifesté le désir de rentrer au pays ou alors de partir à Paris ou à Berlin, le rapport ajoute : "J'ajoute qu'il me paraît inopportun dans cette phase de l'après-guerre d'en donner le spectacle (de Berlin et de Paris) à un indigène qui a visité l'Allemagne dans toute sa splendeur et qui est resté profondément imprégné du germanisme dont il a été nourri. Pour le moment la comparaison nous serait désavantageuse et il vaut mieux attendre un laps de temps que notre génie national rendra court pour faire connaître à nos nouveaux sujets une France qui n'aura rien à envier même dans le passé à son ennemie".

Charles Atangana restera donc en exil jusqu'à ce qu'il ait donné des signes de conversion à ses nouveaux maîtres. Il vit depuis le 23 septembre 1919 à Cadix, dans un hôtel, sortant peu, discret et retiré. Il rend visite au Consul allemand. Le 3 octobre il part pour Madrid ; tous ses mouvements sont surveillés par des agents français. Les 18-25 octobre 1919 le gouverneur général Angoulvent de Brazzaville réaffirme dans un télégramme les inconvénients du retour d'Atangana au pays ; il le fera encore les 10 - 12 novembre. Il demande qu'Atangana ne soit pas traité comme chef mais comme ennemi, répondant par là à des requêtes d'aide demandées par Atangana.

Enfin de Madrid, le 16 avril 1920, Charles Atangana écrit au Consul de France à Madrid pour lui demander de rentrer dans son pays le Cameroun avec toute sa famille, promettant de se mettre au service de la France, lui et le Cameroun qu'il offre à la France, avec loyauté, sincérité et serment. Dès lors, il peut rentrer d'exil, mais on le maintiendra pendant un certain temps sans lui confier de délégation d'autorité pour mieux le surveiller jusqu'à la certitude de son entière collaboration à la cause française (Arch. Nat., Cart. 29, A.P. II, doss. 3).

Le second exemple d'anéantissement de l'élite camerounaise pour la faire servir aux intérêts de la France est le cas d'Alexandre Manga Bell.

Alexandre Bell est le fils de Rudolf Manga Bell, descendant de N Ndoumbe Lobe Bell, signataire des contrats de 1884. Il fut envoyé en Allemagne à l'âge de 5 ans et il resta 17 ans. En 1914 il était au lycée d'Hambourg, lieutenant de cavalerie pendant la guerre. En 1919, il étudie la médecine à Hambourg, se marie à une cubaine. Après la signature du Traité de Paix, il demande reconnaissance de ses droits de succession de son père exécuté le 8 août 1914 à Douala pour crime de haute trahison.

C'est à la suite d'une lettre de Lucien Fourneau, le 31 janvier 1919 que Alexandre sera fixé en France pendant un certain temps avant qu'il ne lui soit permis de rentrer au pays pour que la France soit certaine et assurée de sa collaboration et ses intérêts. "Il est absolument nécessaire, dit Fourneau, qu'en arrivant à Douala Alexandre non seulement sache parler français mais se soit débarrassé de la mentalité que ses anciens maîtres lui ont fait acquérir pendant un long séjour en Allemagne." A cet effet on va "lui allouer sur le budget de l'Etat français la somme qui sera nécessaire pour couvrir les frais d'une année de séjour en France". Tout cela pour "connaître les desseins ainsi que les sentiments véritables d'Alexandre Bell... et modifier autant que possible sa mentalité dans un sens favorable à notre cause" (Lettre de Henry Simon, 28 mars 1919, approuvant Fourneau).

L'argent qu'on alloue à Alexandre sera repris par l'entremise "de l'exécuteur testamentaire de Manga Bell à Douala. La famille Bell est riche".

Il importe que Bell soit soustrait à l'influence allemande, insiste Fourneau ; il y a lieu de se demander si ce ne sont pas les allemands qui l'ont incité de venir de suite à Paris pour exposer des vues au nom du Cameroun à la Conférence de la Paix et demander l'autonomie par exemple. Dès son arrivée, le faire venir au ministère et le ques-

tionner. M. Fourneau suggère l'idée de le confier à M. Allégret qui est très lié avec la famille Bell (protestante) de Douala. Il verra M. Allégret dans la soirée à titre purement officieux à ce sujet. L'on pourrait le conserver à Paris le temps de lui apprendre le français, à la rigueur de lui faire achever ses études de médecine. Sa famille paierait sans doute les frais de son entretien à Paris". (Spitz, Un entretien avec M. Fourneau, Paris 17 juin 1919).

Le 23 avril 1919 la mère d'Alexandre, Emma Bell, lui écrit : "Je te prie de te mettre d'accord avant ton départ avec le Gouvernement qui administre notre pays pour obtenir la naturalisation." Alexandre deviendra en effet citoyen français !

On cherche à savoir si Alexandre est citoyen allemand ou de statut indigène, question de grande importance pour le règlement demeuré en suspens depuis 1915 de succession de Manga Bell et pour intervention du sequestre en ce qui concerne administration des biens privés ennemis" (Carde, Dépêche télégr., 25 avril 1919).

Alexandre Bell dont le père était un des chefs de l'Eglise protestante de Bâle à Douala serait le pupille du ministère des colonies, confié à la mission protestante de Paris qui serait responsable de ses progrès en français et devrait tenir le Département au courant... Alexandre dès qu'il aura pris suffisamment le contact avec les habitudes et les coutumes françaises devra <sup>pour</sup> donner satisfaction à l'opinion publique des doualas en conformité avec les intérêts de la France reprendre le pouvoir à Douala... Il est important d'avoir Alexandre en main dès le début" (Note de Lucien Fourneau, 17 juin 1919).

Un rapport confidentiel du type de celui qui a été rédigé sur Charles Atangana est fait également sur Alexandre Bell le 22 juillet 1919 et sur les Doualas. Il est signé : Carde.

Alexandre s'embarque pour Douala le 25 septembre. Un télégramme le précède. "Alexandre Manga Bell part Douala 25 septembre. Sera utile. Surveiller ses agissements durant séjour Cameroun bien que paraisse disposé à notre égard" (Tel 200)

Auparavant, Alexandre avait envoyé une note à sa famille et tribu sans avoir consulté ses nouveaux maîtres. Il est blâmé par Fourneau qui lui fait savoir qu'il n'a aucune prétention autre sur le reste du pays à part le quartier Douala. On lui refuse tout titre princier. (1er septembre 1919).

Ainsi domptée, il n'était pas question que l'élite camerounaise put revendiquer quoi que ce fut sur son propre pays ; elle était étrangère chez elle et n'avait aucun droit seulement des devoirs envers la France.

On comprend dès lors que les Rapports annuels du gouvernement français au Conseil de la S.D.N. sur l'administration sous mandat du territoire du Cameroun ne reflète pas la réalité de la situation mais soit purement une oeuvre apologétique officielle sur l'activité française dans les colonies. Ce n'est pas une oeuvre de construction d'un pays qui se prépare à devenir lui-même un jour. Ces rapports sont loin de révéler les intentions profondes soit des populations soit de l'Administration française. Tout semble rivé au service de la France. "Le territoire ne semble pas à la voile de se transformer en pays industriel, note le Rapport de 1924... Pour concevoir une idée de ce qui au Cameroun répond de façon très imparfaite à ce qu'on appelle en Europe le prolétariat, ... il convient de mettre en ligne de compte la main-d'oeuvre très nombreuse que la petite propriété indigène emploie soit pour la culture alimentaire soit pour les productions destinées à l'exportation. Il existe une véritable colonisation intérieure du pays par les éléments de la population les plus évolués..."(p.7').

C'est sur ces éléments de travail qu'on prétend légiférer selon les désirs du B.I.T. de la S.D.N.. En fait, ce sera l'exploitation de "la main-d'oeuvre familiale" qui changera de main pour devenir celle des grandes propriétés des sociétés commerciales, agricoles, forestières, minières privées ou officielles sans profit pour les ressortissants. Dans ces grosses entreprises au profit de l'Etranger (plantations de Dizangué, exploitations forestières d'Eséka et autres, mines de Bétaré-Oya,...), rien n'est signalé dans les Rapports officiels à la S.D.N. des mauvais traitements et des travaux forcés qui y sont infligés aux indigènes. Au contraire, pour couronner et sanctionner le régime, le 8 août 1924, un décret ministériel publie le Code de l'Indigénat, régime judiciaire rapide et expéditif appliqué aux seuls indigènes du Cameroun non citoyens français.

Il donnait droit de répression sans jugement à toute revendication ou résistance susceptible d'éveiller les consciences sur certains problèmes. Les maîtres du pays ont toute compétence pour punir de peines disciplinaires, emprisonnement et amendes ou peines corporelles "un indigène non citoyen français ni justiciable des tribunaux français, ou collectivité, coupable d'actes ou de manoeuvres ne tombant pas sous l'application des lois pénales ordinaires mais de nature à compromettre la sécurité publique, visant l'insurrection contre l'autorité de la France ou de troubles politiques graves" (art. 21 et 22 du Décret du 8 Août 1924). La porte est ouverte à tout abus de pouvoir sur les indigènes. L'arrêté du 4 octobre 1924 détermine en deux articles les infractions (34 en tout) sur lesquelles s'applique le Code de l'Indigénat. Ces 34 cas seront punis sur simple décision de l'autorité compétente et sans explication de l'intéressé.

En conclusion, la législation française au Cameroun sous-mandat visera plus de 1915 à 1935 à asseoir solidement dans le pays un pou-indéracinable de la Puissance mandataire qu'à songer aux intérêts des ressortissants camerounais. Ceux-ci devront s'intégrer aux visées de celle-là. Le problème de l'Eglise du Cameroun sera fort semblable.

Le traité de Versailles de 1919 et même jusqu'à l'entrée en vigueur de la reconnaissance officielle des mandats britannique et français sur le Cameroun en 1922, du moins après la ratification de toutes les puissances en 1920, avait réduit l'activité missionnaire aux plus pressantes nécessités : occupation des postes principaux des missions laissés par les PP. allemands et services religieux des sacrements. On occupa donc successivement Douala, Mvolyé, Minlaba, Edéa.

Le P. Douvry assurera la fonction d'administrateur apostolique de 1917 à 1920. S'étant retiré, il est remplacé par le P. Malessard en 1920 ; celui-ci meurt en mars 1922.

Mais la véritable transition devait avoir lieu avec l'arrivée de Mgr Vogt comme administrateur, puis vicaire apostolique du Cameroun. Il arrivait à Douala le 2 octobre 1922. Il venait de Bagamoyo, autre ancienne colonie allemande d'Afrique orientale. Il avait 52 ans. Il était accompagné du Père Corentin Morvan et du Frère Anselme et d'un agrégé rencontré en Alsace, M. Barthélémy. Il prend la succession définitive du P. Malessard. Il est évêque depuis le 14 octobre 1906, à 36 ans, et vicaire apostolique nommé de Zanzibar central en 1905. Le Prélat consacrateur était le cardinal Fischer archevêque de Cologne, assisté de l'évêque de Strasbourg, Mgr Fritzen, et de Mgr Adam, vicaire apostolique du Gabon.

### 3 - MGR VOGT DU LE CAMEROUN ET L'ALSACE-LORRAINE

Mgr Vogt était un Alsacien-Lorrain venant au Cameroun. Un choix providentiel que celui de cet évêque pour un pays dont les destinées ressemblaient à celles de son pays d'origine. De colonie allemande, l'Alsace-Lorraine passe comme le Cameroun sous possession française. La foi de l'Alsace Lorraine allait passer au Cameroun par l'intermédiaire d'un Alsacien qui devait continuer l'oeuvre de la foi des Pères allemands. Tout au long de son histoire, le Cameroun se réjouira toujours d'avoir eu des missionnaires alsaciens à la foi solide et à la piété sincère non moins que celle de ces Bretons au caractère fort et à la foi profonde. Le sort du Cameroun s'unissait à celui de l'Alsace-Lorraine.

Mgr Vogt naquit le 3 décembre 1870 à Marlenheim. Il eut d'abord l'idée d'entrer chez les Jésuites en 1884, l'année où le Cameroun devenait allemand, comme en 1870 qui vit naître Mgr Vogt et éclater la guerre franco-allemande faisant de l'Alsace une colonie allemande.

Le 20 septembre 1887, il rentrait chez les Pères du Saint-Esprit à Langonnet en Bretagne où il prenait l'habit religieux le 19 mars 1888. En 1895, il commença ses études théologiques à Paris après son échec à la licence es-sciences. Entré au noviciat en 1897, il fit profession le 2 janvier 1898. Le 28 octobre 1899, il est ordonné prêtre, et le 11 juillet 1900 il est nommé professeur de sciences au collège d'Epinal où il restera 2 ans.

"C'est au début de l'année 1902, dit le P. Dussercle, qu'il passa de la province de France à la province d'Allemagne. Son père, fatigué des formalités à sans cesse remplir pour son fils qui s'est expatrié pour suivre l'appel de Dieu, lui avait demandé instamment de reprendre sa nationalité d'Alsacien-Lorrain, citoyen de l'Empire d'Allemagne," (Du Kilimandjaro au Cameroun, p. 20). Les destinées du P. Vogt pour le Cameroun se préparaient toujours plus. Aussi fut-il nommé professeur au scholasticat de Knechtenden, dans la vallée du Rhin, entre Cologne et Düsseldorf. Il y est fort apprécié pour ses qualités éminentes de pondération et de bon sens, de culture scientifique, littéraire et philosophique, et surtout pour sa profonde et intense piété. Ces qualités, comme vicaire apostolique du Cameroun, il les mettra au service de ses jeunes élèves en 1927, au petit séminaire qu'il ouvrira au Cameroun à côté de l'évêché. Il y sera lui-même professeur, ayant déjà exercé ce métier alors qu'il était jeune prêtre pendant quatre ans.

A Knechtenden, il sera successivement professeur, économiste, maître des novices et assistant provincial, tout ce qui le prépare au rôle de chef et de dirigeant organisateur qu'il jouera dans cette future province désorganisée du Cameroun. C'est en effet dans ces fonctions que le trouve sa nomination comme vicaire apostolique de Zanguebar central (Bagamoyo), détaché du Zanzibar, en Afrique orientale allemande. Il en sera le premier titulaire en 1905 et sacré le 14 octobre 1906.

Citoyen de l'Empire allemand, Mgr Vogt pouvait être admis dans une colonie allemande où Bismarck déclarait : "Les missions catholiques ne sont pas à exclure de nos colonies, mais seulement les Jésuites et les Français !"

Il y partit donc en 1906. Il y restera jusqu'en 1922. C'était une époque très difficile dans cette région, remarque un des successeurs de Mgr Vogt en Afrique orientale, Mgr Hilhorst, Hollandais. "Il fallait un homme au cœur solide et à la foi bien enracinée pour y faire face. Il fallait en outre à cet homme un coup d'oeil juste et prompt, une volonté à toute épreuve, tenace et persévérante. "Mgr Vogt fut cet homme. Un de ses premiers succès fut de bien se rendre compte de l'état des choses et des gens par une enquête personnelle sérieuse" (P.42).

La région était le rendez-vous des luttes coloniales, politiques, sociales, économiques et religieuses. Mgr Vogt y mit en oeuvre ses qualités et son talent d'organisateur et d'apôtre pendant 16 ans. Il sera toujours l'homme des périodes difficiles.

Devenu citoyen français par le traité de Versailles en 1919, c'est encore à Mgr Vogt qu'il fut donné de réorganiser cette ancienne colonie allemande devenue, par le même traité, mandat français. Il y arriva donc en 1922 avec le titre d'administrateur apostolique. Le bref du 19 mars 1923 le nommera vicaire apostolique. Mais Mgr Vogt n'attendra pas cette titularisation, affaire mondaine, pour commencer son oeuvre. Dès son arrivée, il se mit au travail. Une tâche épuisante et écrasante, à laquelle il se donnera à fond jusqu'à sa mort survenue le 4 mars 1943. Il avait 73 ans et avait passé 21 années au Cameroun : tournées pastorales, instruction, fondation, organisation, directives, séances de palabres, confessions, confirmations, bref, un ministère polyvalent et profond. Il était à l'écoute de tous, grands et petits, et tous étaient satisfaits. Tous le vénèrent durant sa vie, le pleurèrent à sa mort comme à la mort du plus cher Père, Grand-Père et Chef de la Grande Famille. Tous le considèrent comme le Saint Protecteur avec Mgr Vieter du Cameroun chrétien.

Mgr Vogt sut aimer et comprendre le Cameroun et les Camerounais qui, comme lui et son pays, sortaient en ces années 1916-1920, de l'orbite allemande pour passer dans celle de la France. Rome ne pouvait faire un meilleur choix en ces circonstances difficiles : prendre la succession allemande et faire une transition sans heurt dans ce pays où l'Évangile du Christ avait besoin d'un messager clairvoyant et sûr, sensible aux besoins réels d'un peuple qui s'ouvrait avec une telle spontanéité et un tel enthousiasme à la vie de l'Église du Christ.

Comme son pays, l'Alsace-Lorraine et ses compatriotes, Mgr Vogt sera souvent en butte à ceux qui ne le prenaient pas pour un "vrai" Français et qu'ils appelaient vulgairement "un boche". C'est à travers toutes sortes de difficultés cependant que le saint Evêque fera au Cameroun comme à Bagamoyo l'oeuvre de Dieu : la construction de l'Église.

\*\*\*\*\*

TROISIEME PARTIE

SOUS LE SIGNE DU MANDAT FRANCAIS : 1923 - 1935

1 - ACTIVITE MISSIONNAIRE :

A - Les Provinces ecclésiastiques

a) Yaoundé

Connaissant trop bien la susceptibilité des nouveaux maîtres du Cameroun, et sachant toute l'attente pleine de joyeuses espérances que le peuple camerounais mettait en lui, Mgr Vogt ne voulait décevoir ni contrarier personne. Il se mit résolument à l'oeuvre qui était sienne : travailler au royaume de Dieu dans le peuple soumis aux empires de la terre. Il se savait, lui, étranger aux uns et aux autres, mais pas de la même façon. Seule, son oeuvre ferait pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Dès son arrivée sur le sol camerounais, le nouveau général voulut faire une véritable revue des troupes des divers champs de bataille, du 20 octobre 1922 au 21 mars 1923. De Douala, où il séjourne jusqu'au 3 décembre, il prend contact avec les archives et les documents le renseignant sur l'activité de ses prédécesseurs. Pour l'instant, 6 postes fonctionnent normalement dans tout le territoire : Douala, Edéa, Youndé, Minlaba, Ngovayang, Nkolayob. Il tient le premier conseil pour mettre les choses au point, autant que faire se peut, avant d'entreprendre une action : il fait le point de la situation générale du pays, exerce le ministère pastoral à Douala et aux environs immédiats. Après le 3 décembre, il prend le bâton de pèlerin pour une tournée apostolique de reconnaissance et d'inspection. Ses étapes seront successivement Marienberg où il n'y a plus personne puis Edéa où il y a un Père (Jung) et un Frère (Frère Joseph) ; il rentre à Douala desservie par trois Pères (PP. Retter Bernhard, Floury). Il repart à nouveau sur Eséka qui n'a qu'un catéchiste : Jacob Nkodo. Un chef catéchiste de Yaoundé est venu l'y attendre, Pius Otu, qui parle allemand. D'Eséka, on atteindra Ongot, Nkolbisson, enfin Mvolyé (Youndé). Catéchistes, chefs catéchistes, chefs administratifs, chrétiens et païens, tous l'accueillent avec enthousiasme. Mvolyé possède 3 Pères et un Frère : Brangens, Wilhelm, Pichon et le Frère René. A Yaoundé, Mgr Vogt est accueilli par le chef supérieur des Ewondos, Charles Atangana, revenu d'exil. Mgr Vogt va y célébrer Noël. Le 8 janvier, il part pour Akono (à 65 km de Yaoundé) qui est sans personnel depuis le départ du P. Braun. Le P. Guillet est venu de Minlaba pour l'accueillir à Akono (80 km de Minlaba).

Le 12 janvier, on monte sur Minlaba desservie par 2 pères et 1 frère (PP. Guillet, Stoll et Frère Germain) qui ne s'entendent pas sur les méthodes de travail et où un essaim de 200 catéchistes est venu l'entendre, venus même du Gabon. Puis c'est Nkolayob (110 km de Minlaba) (P. Biorot) ; le 30 janvier, il se dirige vers Ngovayang où travaillent le P. Ferré et le P. Jean Müller, où il arrive le 8 février. Le 14, il est sur Kribi, autre poste sans personnel ; le 19, à Grand Batanga, sans personnel non plus. Puis c'est le retour sur Douala, par Edéa, le 23 février, dont le Père visite Marionberg, Saint-André, Eséka, Babimbi, toutes ces stations étant sans personnel. Le 1er mars, Mgr Vogt regagne Douala avec son fidèle compagnon, Joseph Esombé. Enfin le 21 mars, il devait quitter Douala pour s'installer au siège vicarial de Yaoundé. C'est de Yaoundé que partira toute la poussée au large et le vent de Pentecôte à travers tout le Cameroun.

Après cette inspection générale, Mgr Vogt s'étant installé à son poste de commandement, fait des plans d'attaque et de conquête, mais de conquête pacifique, celle des coeurs. Il avait entendu partout des appels au secours, des S.O.S., un besoin urgent de nombreux ouvriers. "On m'a donné une tâche impossible à réaliser" écrit-il tristement, "si on ne me donne pas davantage de missionnaires". Car il ne dispose alors que d'une douzaine de missionnaires ! Cependant, avec ce petit nombre d'ouvriers, il va accomplir une oeuvre immense, une véritable performance. Il multiplie tournées et directives, et engage ses Pères à en faire autant. Partout il est reçu avec enthousiasme même par les chefs païens et polygames (lettre du 30 juillet 1923 au Supérieur Général et 22 mars 1924). Il recommande surtout certaines oeuvres qui affermiront l'Eglise sur place : clergé autochtone, religieux et religieuses, catéchistes, écoles. Nous en reparlerons. Durant ses tournées Mgr Vogt administre les sacrements en latin (messe, confirmation, baptême), en anglais, en allemand (confessions, prédications) et bientôt ce sera dans la langue même du pays.

Mais il n'a encore visité qu'une partie de son vaste territoire. Il lui reste le Nord et l'Est. Il entreprend donc de visiter Doumé, Lomié, Bertoua, Batouri, Somo, Bafia, régions extrêmes de son vicariat.

Dans ces régions, particulièrement dans celles du Nord, il constate les progrès de l'Islam, progrès favorisés par le Gouvernement français.

Cette politique française sera appliquée au Cameroun. A la date du 24 mai 1924, Mgr Vogt notait : " Le Père Bernhard revenant de Bafia dit que l'administration favorise l'Islam en conseillant aux chefs de se faire musulmans. C'est vrai et le chef de Bafia a commencé par s'habiller lui-même à la mode haoussâ des Soudanais" (P.96). Mgr Vogt s'acharnera donc à briser l'effort de l'Islam malgré la complicité française en semant partout des postes de christianisme par des catéchistes.

Pour un apostolat plus efficace, Mgr Vogt multiplia des directives de toutes sortes, pastorales et paternelles, à l'adresse de ses Pères jeunes et vieux, et de ses confrères dans la Congrégation et pour le bien des indigènes au service desquels il se savait, lui, d'abord leur évêque, leur Pasteur, leur Père.

C'est à cette conscience du service des hommes et des chrétiens qu'il voulait éduquer ses Pères et ses missionnaires. Ses circulaires parlent constamment du comportement qu'il faut adopter vis-à-vis des indigènes, de ce qu'il faut leur apprendre sur le plan social, culturel, religieux, sur le plan humain et chrétien, et sur ce qu'il faut éviter pour ne pas compromettre l'oeuvre de l'Évangélisation, en particulier le mépris de la race, les habitudes différentes, les questions tribales, les mauvais traitements, la contrainte. Il insiste sur la patience et la compréhension. Mgr Vogt est le premier à mettre tout cela en pratique. C'est une présence et un service paternels, que Mgr Vogt demande à ses missionnaires auprès des indigènes, et non du paternalisme. Aussi demande-t-il une attention particulière à ceux qui assument une certaine responsabilité ou un rôle <sup>pre</sup>pondérant dans la société indigène et qu'on nomme communément "élite" du pays. "Ils feront du bien s'ils sont bons", dit-il à des missionnaires. "Ils feront du mal s'ils vivent mal". Voilà bien l'oeil d'un prophète ! Et il cite à l'appui les paroles de Benoît XV dans *Maximum illud*, à propos des élites autochtones. Il met en garde contre une certaine couche de colons européens venus pour exploiter les indigènes dans tous les domaines. Bref, le Pasteur demande aux pasteurs d'être vigilants et de s'occuper du troupeau à eux confié.

#### b) - Foumban

Jusqu'à la mort du P. Malessard (1922), administrateur apostolique du Cameroun après le P. Douvry (1919-1920), l'ensemble du territoire occupé était remis aux mains des PP. démobilisés des troupes d'occupation, de la Congrégation du Saint-Esprit en majorité, comme l'ensemble du territoire avait été confié aux PP. Pallotins sous la colonisation allemande, sous la désignation de Préfecture puis Vicariat apostolique du Cameroun.

En 1912, le vicariat apostolique du Cameroun fut divisé en deux pour donner naissance à la mission de l'Adamaoua, confiée aux PP. du S.C. de Saint-Quentin (allemands). En 1914, cette mission est érigée en Préfecture apostolique de l'Adamaoua. Les Pères doivent partir dès 1915. Après leur départ, il y eut des persécutions et des défections (région musulmane). Mais la foi y demeure vive grâce à l'action tenace des catéchistes.

En 1920, la S.C. de la Propagande demande aux Pères du Sacré-Coeur français de reprendre la mission. Le R.P. Plissonneau, breton,

missionnaire en Afrique depuis 1910, fut nommé préfet apostolique le 7 février 1920, et, le 22 juillet de la même année, les trois premiers missionnaires arrivaient à Foumban, capitale du sultanat Bamoun, suivis, 4 jours plus tard, du préfet apostolique.

Le sultan<sup>+</sup> Ndjoya et l'administrateur français les accueillirent chaleureusement. Le sultan offrit du terrain et 500 ouvriers pour la construction d'une chapelle, maison des Pères et des écoles et dépendances, sans un sou ! Parti à Kumba deux mois après son arrivée, le Préfet apostolique trouva des chrétiens et des catéchumènes sur les ruines de l'ancienne mission. L'absence des missionnaires avait duré cinq ans.

Il ordonna la réouverture de la paroisse et de ses dépendances. Partout où le chef de tribu faisait bon accueil, on ouvrait une chapelle de secours. Après trois ans, on avait à Kumba 3000 catéchumènes. La région de Kumba était en zone britannique, ce qui ne manqua pas de causer des inconvénients. On en signala le fait à Rome, à la Propagande. Le Gouvernement britannique demanda également une juridiction ecclésiastique relevant de l'Angleterre. En 1923, une nouvelle mission est créée avec la Préfecture apostolique de Buea, confiée aux Pères de Mill-Hill. Elle comprend tout le Cameroun britannique. Les PP. du Sacré-Coeur quittèrent Kumba le 14 mai 1923 et s'installèrent à Dschang à 140 km de Kumba.

Le décret du 12 juin 1923 retirant la zone britannique aux Pères du Sacré-Coeur élargissait son champ d'action vers le N.O. du Vicariat apostolique du Cameroun et changeait le nom d'Adamaoua en Foumban, ce qui lui donnait 250 000 KM<sup>2</sup> du 7°-10° N., de Bonabéri au Logone. La région de Maroua-Tchad leur échappait. Région de grandes plantations et d'exploitations forestières, elle draine la plus grosse partie du trafic du Territoire. Elle comptait alors 4 stations centrales. Dschang fondée en 1911 par les PP. Pallotins, formée pendant la guerre, pillée, dévastée, à 1400m<sup>altitude</sup>, réouverte en juin 1922. Le 21 mai 1923, les Pères y reprennent le travail. Ensuite Bonabéri, fondée en 1923. Dès son arrivée, Mgr reçut des délégations régulières de chrétiens réclamant des missionnaires. Il quitte provisoirement Foumban pour s'installer à Bonabéri, le 8 juin 1923, avec le P. Aimond. Puis Banka vers Bafang, fondée en 1925 par le Père Goutier. Enfin Mbanga, commencée en Août 1927, avec le P. Lebrun. Les postes secondaires sont desservis par les catéchistes.

En 1921, la préfecture apostolique avait 390 catholiques. En 1927, 16 260 dont 11660 en 1926, 9 pères, 3 paroisses, 245 postes secondaires, 305 catéchistes, 62 élèves catéchistes, 85 écoles, 2162 élèves, 13505 catéchumènes. Nkongsamba a été fondée en 1928, et détachée de Dschang, avec le P. Lounel. Bandjoun est fondée en 1929 avec le P. Sourie.

Ce n'est qu'en 1934 que la préfecture de Fouban deviendra Vicariat apostolique.

A l'arrivée des PP. de Mill-Hill, la S.C. Propagande procéda au partage de la Préf. de l'Adamaoua pour leur réserver toute la zone britannique sur demande du Gouvernement anglais. Mgr Plissonneau demanda alors que la région de Dschang et de Bonabéri lui soient données en compensation sur le vicariat de Cameroun, ainsi que la région au Nord de Mbam (cf. Lettre de Mgr Vogt 25 novembre 1922, S.C. Prop. Prot. 2038/22; Procure du Saint-Esprit à Rome 3 décembre 1922). La cession de Dschang et de ces territoires ne plut pas beaucoup aux Spiritains (cf. Lettre du P. Richard 13 décembre 1922). Cependant le P. Cadiou l'approuva (Lettre 14 décembre 1922) ainsi que Mgr Vogt. Ils vont réclamer Dschang (16 décembre 1922). Seul Mgr Vogt est d'avis même pour la cession de Dschang (5 janvier 1923). Et Mgr Vogt demande alors de changer le nom de Vicariat apostolique du Cameroun en celui de Yaoundé (Lettre du 14 avril 1923).

Mgr Vogt s'occupait donc ainsi tout seul du reste du vicariat apostolique jusqu'en 1931, date de la création d'un nouveau vicariat, celui de Douala, détaché de Yaoundé et confié toujours aux spiritains français. Cependant, sous la poussée de l'expansion rapide de l'Évangile, et l'augmentation de la population et donc du travail, Mgr Vogt demanda à Rome un coadjuteur. Le temps de la transition germano-française était passé. La France avait en 1931 les voies libres et indiscutées dans les territoires à elle confiés. Aussi, nomma-t-on à Paris, sur proposition de Mgr Vogt, un Français "pur sang", le P. Graffin comme coadjuteur de l'Alsacien Vogt, l'homme de la transition! Le P. Graffin était au Cameroun depuis 1926 et travaillait avec le P. Schwartz à la fondation de Nkolavolo, lieu situé à 70 km au S.E. de Yaoundé. "Sentant que mon activité a sensiblement diminué, disait le vieil évêque le 23 mai 1934, et craignant avec raison que nos missions n'en éprouvent du dommage, j'ai demandé au Saint Siège de m'accorder un coadjuteur, et j'ai proposé le cher Père René Graffin. Il est jeune, il est vrai, mais il connaît bien le ministère et la jeunesse est un défaut qui se corrige sans cesse" (Dussercle, op. cit. p. 170).

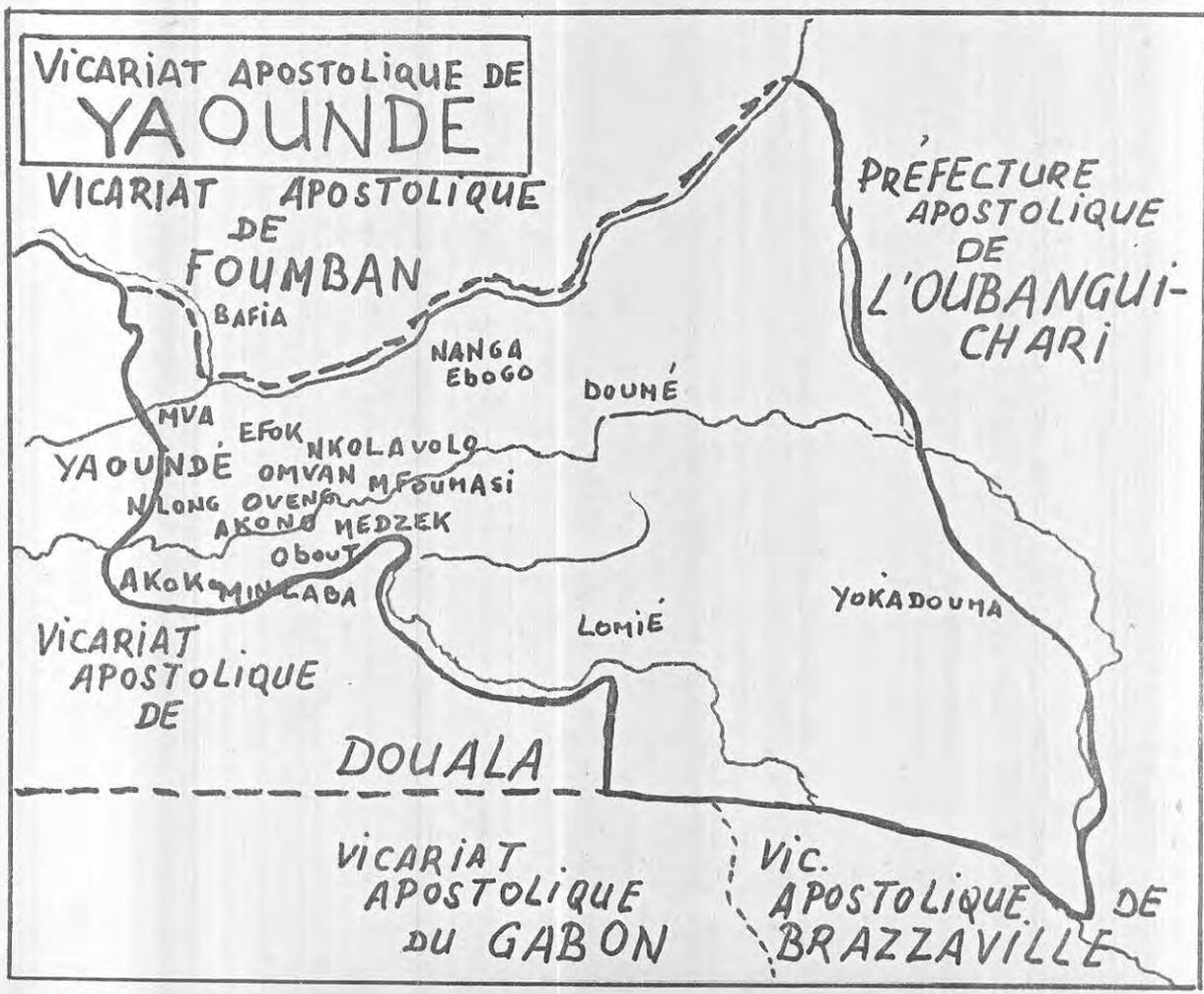
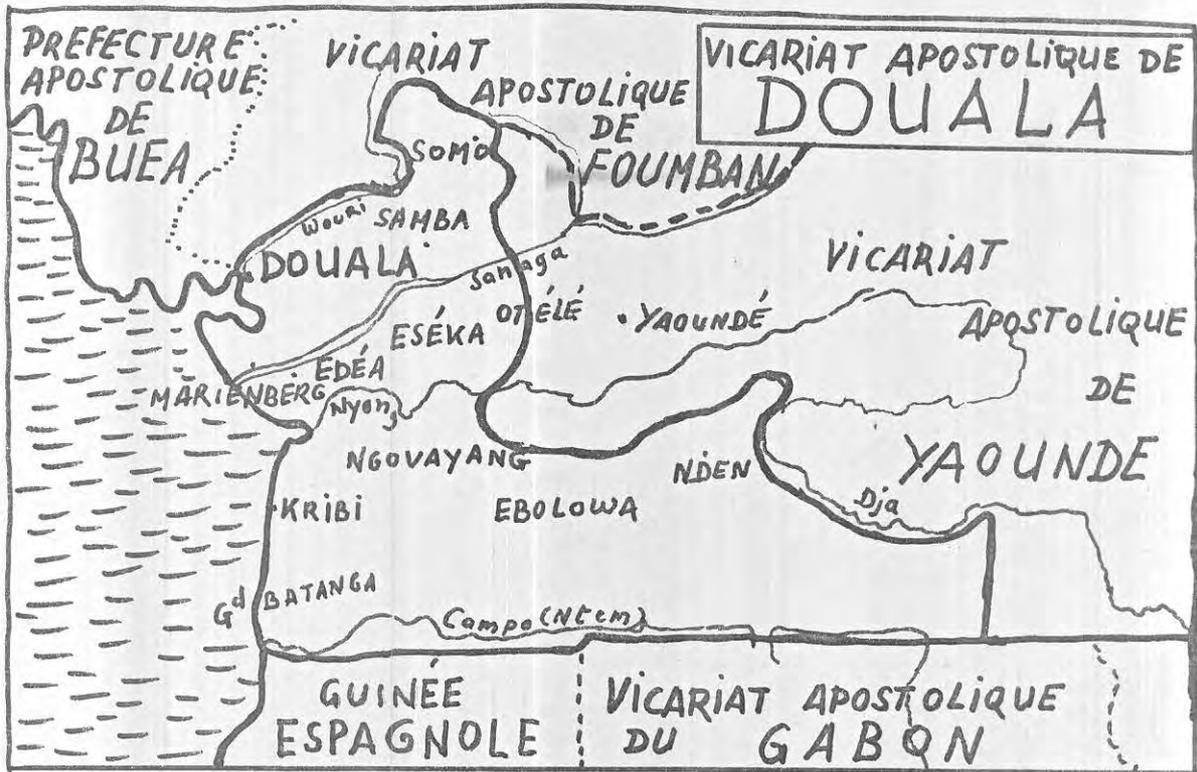
Mgr Graffin est né à Pontvallain (Sarthe) le 6 mai 1899. Après ses études chez les PP. Jésuites et après avoir frappé à la porte de plus d'un séminaire, il entre chez les PP. du Saint-Esprit. Ordonné prêtre le 28 octobre 1925, il est envoyé l'année suivante comme missionnaire au Cameroun. Avec la puissante volonté qui le caractérise, il se met à apprendre rapidement la langue du vicariat de Yaoundé, Ewondo. Il le parle bien avec de nombreuses expressions proverbiales comme les vrais autochtones. Il compose une grammaire Ewondo en collaboration avec le P. François Bichon. Mais il ne sut jamais mettre l'accentuation du dialecte qui fait le sens des mots dans ce dialecte. La bonne volonté des auditeurs sut toujours le corriger et le comprendre!

Les PP. Bonneau et Graffin, tous deux devenus évêques, furent les plus admirés pour leur parler des dialectes du pays, ainsi que les PP. Pichon et Guillemain. En 1929-30, il travaillait déjà en coadjuteur avec le vicaire apostolique.

Le 17 juin 1931, le P. Graffin fut nommé évêque coadjuteur de Mgr Vogt, vicaire apostolique de Yaoundé, sous le titre de Mosynople. Il fut sacré à N.D. de Paris le 19 mars 1932 par le cardinal Verdier assisté de Mgr Grente, évêque du Mans, région d'origine du nouvel évêque, et de Mgr Roland Gosselin, évêque de Versailles. Ainsi, à 32 ans Mgr Graffin se trouvait être le plus jeune évêque de l'épiscopat mondial. Mais "la jeunesse est un défaut qui se corrige sans cesse" a dit Mgr Vogt.

De grande et imposante stature, craint de tous, d'une force physique et morale remarquables, franchissant tous les obstacles, intelligent et sûr de lui, jamais pris de court, connaissant la langue et les coutumes du pays à évangéliser, Mgr Graffin fut le défenseur de son troupeau lorsque la cause française n'était pas en jeu ni celle de la Congrégation. De piété forte et éclairée, loin de toute sensiblerie sulpicienne, assidu à la récitation du bréviaire et du rosaire à l'exemple de Mgr Vogt, il était d'une ponctualité remarquable tant pour les offices que pour les tournées (visites pastorales) en tout temps et à toute période de l'année dans cette vaste forêt du Cameroun où le manque de route ne facilite pas la circulation. On le voyait partout où besoin était, avec un courage persévérant, et même têtu dans ses idées. Il était de caractère ferme et grand travailleur acharné. L'orientation de la politique française en Afrique et au Cameroun, dont Mgr Graffin fut un grand serviteur en bon citoyen français, non moins que son manque de tact vis-à-vis des indigènes que son caractère poussait à traiter sans ménagement, parfois avec mépris, fut à l'origine du fait que les Camerounais ne gardèrent pas un bon souvenir de lui. Il mourra loin du Cameroun, retraité en France en 1967, où il s'était retiré en 1961. On l'avait craint et redouté mais non pas aimé.

Connaissant son caractère, Mgr Vogt ménagea l'intronisation de son coadjuteur auprès des fidèles lors de sa nomination. "Vous expliquerez bien aux fidèles que j'ai prié notre supérieur général de vouloir bien nommer évêque Mgr Graffin, parce que tout seul je ne puis suffire au travail ni faire tous les voyages. Vous leur expliquerez aussi que, quand je mourrai, Mgr Graffin sera leur évêque. Mais, dès à présent, ils devront l'écouter et lui obéir comme ils l'ont fait pour moi". A ses Pères, Mgr Vogt dira : "Vous accepterez ses remarques et ses observations comme si elles venaient de moi. Il sera aussi chargé surtout des questions concernant les mariages, les Sixas, le matériel, les constructions et les relations avec l'administration" (Dussercle, op. cit. pp.170-171)



La continuité de l'évangélisation du Cameroun est assurée, mais ce ne sera plus le même esprit. Les années suivantes le montreront, surtout après la mort de Mgr Vogt survenue en 1943, avant la fin des hostilités de la seconde guerre mondiale. Comme nous le verrons, la volonté de la Maison-Mère des Pères du Saint-Esprit d'avoir un "vrai français" en terre de possession française fut en partie cause de la nomination de Mgr Graffin, surtout en la période de crise et de lutte que vivra Mgr Vogt de 1924 à 1934.

c) - Douala

On se souvient que, sous la période allemande, le Cameroun, dilatation vers l'intérieur de l'estuaire du Wouri (Rio dos Camaroes des Portugais, et Kamerunfluss des Allemands), était désigné sous le nom de Kamerungobiet et sa capitale, Kamerun stadt, jusqu'en 1901. "Le 1er janvier 1901, pour tirer les choses au clair, un décret donna à la ville le nom de Douala" (Mveng, op. cit., p.312). Ce fut en 1912 que cette "Hauptstadt" du "Kamerungobiet" fut transférée à Yaoundé par le Gouverneur Ebermeier de façon définitive. Avant cette date, la résidence des Gouverneurs d'Empire fut successivement Douala et Buea (1901-1909).

Lorsque Mgr Vieter fut nommé Vicaire Apostolique du Cameroun, c'est à Douala qu'il fixa d'abord son siège épiscopal, puis à Yaoundé lorsque celle-ci devint capitale du pays. Il y mourut et il y est enterré.

En arrivant au Cameroun en 1922, Mgr Vogt resta quelques jours à Douala pour prendre contact avec l'ensemble de la situation et du personnel missionnaire du territoire, puis il monta à Yaoundé.

Depuis 1928 Mgr Vogt songeait à partager sa responsabilité par la création d'un nouveau district apostolique sur Douala. Il l'obtint enfin de Paris et de Rome, et la Préfecture apostolique de Douala fut créée en 1931 et de nouveau confiée aux Pères du Saint-Esprit sous la direction de Mgr Le Mailloux, nommé le 31 mars de la même année. C'est le 21 juin 1932 qu'un décret de la Propagande l'élevait au titre de Vicariat apostolique et son titulaire Vicaire apostolique de Douala, tandis que Mgr Vogt devenait uniquement le Vicaire apostolique de Yaoundé par décret de la Propagande du 27 mars 1932.

Le Vicariat de Douala touchait à cette époque les confins de Dschang dans le Vicariat de Fomban, vers le Nord, les abords de Buea à l'Ouest dans la Préfecture apostolique de Buea et, au Sud les frontières de la Guinée espagnole et du Vicariat apostolique du Gabon. Il comptait 10 stations principales, 20 Pères, 8 Frères, 9 religieuses, 67 639 chrétiens, 57 763 catéchumènes, 1090 catéchistes. A Yaoundé, il restait 152 534 chrétiens, 74 371 catéchumènes, 1456 catéchistes, 21 Pères, 9 Frères et 18 Religieuses.

## B - Les Oeuvres Missionnaires

L'activité missionnaire et l'expansion rapide de l'Évangile et du Christianisme au Cameroun a été faite grâce à l'institution de certaines oeuvres apostoliques et sociales. Parmi ces oeuvres, nous nous intéresserons plus particulièrement aux Catéchistes, aux Sixas, aux Congrégations religieuses locales, au Clergé indigène et aux Ecoles.

### a) Les Catéchistes

En 1925, Pie XI définissait l'Action Catholique comme étant "la participation des laïcs à l'apostolat hiérarchique de l'Église", c'est-à-dire la prise de conscience par chaque baptisé d'être apôtre auprès de ses frères du milieu en communion avec tous les autres baptisés du monde afin d'étendre le règne du Christ. Les premiers missionnaires du Cameroun n'ont pas attendu cette définition du Pape pour faire prendre conscience aux chrétiens camerounais de cette exigence chrétienne. Ce sont des laïcs qui ont fait naître le christianisme au Cameroun, ce sont eux qui l'ont maintenu durant la période de la guerre et ce sont eux qui continuent à le faire progresser parmi leurs frères. Ce sont des Catéchistes.

Qu'est-ce qu'un catéchiste au Cameroun ? C'est le prêtre du village, mais sans pouvoir d'ordre. En effet, il est "l'étroit collaborateur indigène du missionnaire, son second dans le travail d'évangélisation des païens, son lieutenant direct et son représentant officiel dans les villages" pour tout ce qui concerne la religion, aussi bien dans les environs immédiats de la paroisse que surtout dans les postes éloignés. "Il est un véritable apôtre au service du Christ pour travailler au salut de ses frères de race ; continuateur de l'effort du missionnaire, maintenant les résultats acquis, préparant les nouveaux progrès" (Règne du Coeur de Jésus, N° 7-8, 1934, p. 109-113)

Il préside à ce qu'on appelle aujourd'hui la célébration liturgique de la Parole le dimanche pour les fidèles et les catéchumènes qui, trop éloignés de la paroisse pour s'y rendre, ne peuvent assister à la messe. Il préside aux funérailles des défunts en place et lieu du prêtre, il prépare les moribonds et donne les baptêmes "in extremis", aux payens et aux catéchumènes. Mais son rôle principal est l'instruction religieuse dispensée tous les jours aux enfants, aux adultes, chrétiens ou catéchumènes, aux futurs époux pour les préparer tous à la réception des sacrements en bonne et due forme. Il s'occupe également de la formation morale et sociale de ses frères, il est leur juge dans les litiges d'ordre moral ou religieux ; il les représente auprès du missionnaire pour toute requête ou nécessité d'ordre religieux. C'est leur intermédiaire entre eux et le prêtre.

Dans chaque village, le catéchiste doit pourvoir avec sa communauté à la construction et à l'entretien de la case-chapelle et à la "maison du Père" lors des tournées pastorales de celui-ci. Dans les villages il prépare matériellement et spirituellement sa communauté à recevoir la visite du Père et à bien exercer envers lui les devoirs de l'hospitalité jusqu'au jour de son départ. Généralement lui-même accueille le Père chez lui, l'accompagne jusqu'au village voisin.

Le catéchiste veille sur sa communauté sur le plan religieux. Il détient la liste des chrétiens, des catéchumènes, des payens, enfants et adultes et de leur situation religieuse. Il présentera ses cahiers au missionnaire lors de sa tournée et par eux celui-ci aura un coup d'œil d'ensemble sur la vie des chrétiens.

Au dessus du catéchiste est placé le chef catéchiste dont la responsabilité s'étend sur un secteur d'une vingtaine ou une trentaine de catéchistes. Il est chargé de visiter comme le Père et avant lui sinon même à sa place pour certains secteurs les villages des catéchistes dont il a la responsabilité. Dans ces tournées il est reçu comme le Père. Il communique les directives nécessaires au travail dans le secteur. C'est lui qui suggère au Père là où il y aurait un poste de catéchiste à pourvoir et le titulaire selon les besoins rencontrés. C'est comme le catéchiste un homme éprouvé. Ils sont de puissants auxiliaires et coopérateurs de l'apostolat de l'Eglise.

Sur le plan social, le catéchiste reste l'homme de son village, sans cadre spécial à part son rôle d'ouvrier apostolique avec des tâches bien déterminées. Il travaille comme ses frères du village ; il en a seulement la responsabilité spirituelle et morale.

Comme compensation matérielle, il est dispensé du denier du culte lui et sa femme, ainsi que des enfants non encore majeurs. Il reçoit une très modique somme mensuelle qui ne peut en rien l'aider à subvenir à ses propres besoins (100 f par an en 1920-1930). Il reçoit de temps en temps un petit secours matériel de sa communauté (denrées, aide de travail, vivres,). Cette situation économique et sociale fera du catéchiste une couche sociale assez pauvre, parfois plus pauvre que les autres chrétiens leurs concitoyens, surtout s'il n'a pas à compter avec des produits agricoles personnels. Celui qui en a, n'aura pas toujours le temps nécessaire pour les mettre à profit. La paroisse lui paie à l'Administration l'impôt réclamé par celle-ci. Le régime économique du catéchiste reste donc celui d'un sous-développé parmi les sous-développés. On ne s'en fera pas faute de le décrier plus tard. Mais ces hommes ont souvent montré une valeur et une qualité rare de dévouement désintéressé, sincère et profond à la cause de leurs frères et de l'Eglise. Leurs frères tout en reconnaissant ce dévouement ne leur ont pas épargné cependant quelque trait de satire à cause de leur situation sociale et économique.

"On conçoit que cet emploi de catéchistes est de ceux qui exigent tout le temps d'un homme et que cet homme a besoin d'une rémunération qui le fasse vivre. Mais ce n'est pas l'appât de l'argent qui l'attire. Outre quelques aumônes de leurs ouailles, sous forme de cadeaux ou de courvées dans une plantation, les catéchistes ne touchent qu'un salaire modique. La mission leur verse encore le montant de l'impôt de capitation exigé par l'Administration et la somme destinée au rachat de la prestation annuelle dans le but de les exempter des travaux publics. Ils mériteraient davantage, car ils font partie d'une élite dans l'élite. Mais ils ont d'autres ambitions que celles de ce monde : ce sont presque des clercs" (Ann. Spirit., p.126)

Cette reconnaissance de la probité, du désintéressement et du dévouement sans partage des catéchistes du Cameroun cache cependant un gros scandale de la part de ceux qui savent la valeur de la vie économique et sociale d'un peuple d'hommes surtout dans un pays de pauvres. Il a été dommage que le catéchiste n'ait pas été l'initiateur de ses frères dans la réalisation des cadres sociaux, politiques et économiques, comme il fut l'initiateur du missionnaire dans la langue, us et coutumes du pays. Cela lui aurait donné plus d'indépendance et de liberté de vie humaine et chrétienne et une plus grande influence dans son apostolat auprès de ses frères. Mais cela n'était pas dans l'intérêt de la puissance mandataire dont dépendait la Congrégation missionnaire.

En effet, tout en rendant "hommage à ces hommes, catéchistes et chefs catéchistes qui perpétuent la lignée de ceux qui avaient été formés par les Pères Pallotins et dont on ne peut oublier le rôle immense joué par eux pendant la première guerre mondiale 14-18 pour le maintien de la foi chrétienne au Cameroun, où sans prêtre, sans direction, ils ont tenu pendant deux ans au milieu de conditions extrêmement difficiles" (Ann. Spirit., janv.1934, P. 31), les missionnaires "nouveau style" ne donnèrent pas toute la confiance requise aux catéchistes.

Les Pères Pallotins avaient en effet donné beaucoup d'autorité et de confiance à leurs catéchistes qui possédaient en outre avec eux un grand esprit d'initiative dans leur action apostolique. Les catéchistes leur demeurèrent fort attachés, témoin l'abondante correspondance qu'ils continuèrent de leur adresser, eux et les chrétiens de 1920 à 1930 (Skolaster, Die Pallotiner in Kamerun, p. 325 sq.).

Lorsque les Pères du Saint-Esprit vinrent au Cameroun, les méthodes changèrent. A l'esprit d'initiative et au sens de la responsabilité dont les catéchistes firent preuve durant la guerre, à l'autorité et à la confiance en eux dont ils jouissaient au temps des allemands, on substitua le dirigisme, le centralisme et l'autoritarisme. L'autorité des catéchistes diminua ; les missionnaires voulaient par

eux-mêmes tout diriger, tout prendre en mains et tout vérifier (cf. Ann. Spirit., janv. 1934, p.31). Les catéchistes avaient baissé dans l'estime et leur travail s'en ressentira.

Quant à leur formation intellectuelle et spirituelle, elle avait été commencée par les Pères allemands dans une École de catéchistes avec en même temps les débuts d'un petit séminaire à Victoria et à Einsiedeln, tout comme l'avaient fait les Protestants pour les leurs. Mais cet effort ne put être continué. Mgr Vogt l'avait pourtant voulu. Mais, invoquant le manque de personnel pour cette oeuvre, "le Conseil du Vicariat est d'avis que l'on ne peut pas encore envisager l'établissement", constate tristement l'Evêque. Ce ne sera jamais qu'un vain espoir non réalisé de l'Evêque. Et pour pallier à cela, Mgr Vogt recommande à "chaque mission de faire de son mieux pour former elle-même ses catéchistes... il est grandement recommandé à tous les directeurs de s'occuper de cette question si importante". Mais cette oeuvre sera finalement laissée au hasard des circonstances sans qu'on y mette tout le souci voulu par le Pape et l'Evêque. (cf. Dussercle, op. cit. p. 120-122)

Mgr Vogt avait pensé à la réalisation de cette oeuvre en même temps qu'à celle du clergé indigène. N'eût été son obstination d'alsacien et son obéissance aux consignes pontificales, l'oeuvre des Séminaires eut été vouée au même échec que celle de l'École des catéchistes. Car on invoquera la même raison du manque de personnel et du "il n'est pas encore temps !" "Le Pape le veut !" se contentera de dire l'Evêque. Il ne voulut pas trop insister de la même façon pour l'École des catéchistes pour ménager son personnel : seul contre tous ! Pour le Séminaire, il tint bon et ce sera fait. L'idée de fonder un Séminaire et celle de l'École des catéchistes datent toutes deux de 1923.

Contre les vexations de l'anticléricalisme de l'Administration française au Cameroun, Mgr Vogt défendra courageusement ses catéchistes et toutes ses oeuvres apostoliques. Il essaiera de lutter pour la sauvegarde de la liberté de l'Eglise et portera ses plaintes devant qui de droit. Nous le verrons en traitant des relations Eglise - Etat. Mgr Vogt garde le souvenir de la lutte de l'Eglise d'Allemagne contre le Kulturkampf. Il en sera lui aussi le héros au Cameroun et aussi victime devant ses fortes prises de position parce que "pas assez français". En attendant il continue de construire l'Eglise du Cameroun par d'autres oeuvres qui ne lui épargneront pas les soucis.

En 1913, les missions catholiques comptaient 223 catéchistes pour 25 000 baptisés et 17 000 catéchumènes ; en 1933, elles en comptaient 3 540 catéchistes pour 280 325 baptisés et 103 970 catéchumènes.

b) Les Sixas

A l'oeuvre des Catéchistes, se trouve liée, dans ses vues et ses destinées premières, l'oeuvre de Sixa ("Sig, a" selon l'orthographe des circulaires de Mgr Vogt) en vue de préparer les mères de familles chrétiennes. C'est à propos d'une femme de cet établissement que s'était déroulé le drame que nous évoquerons plus loin.

Né de l'esprit créateur des PP. Pallotins, afin de camerouniser la religion par le nécessaire lien de la famille, l'oeuvre des Sixa était destinée à préparer pendant un certain temps, de six mois à un an, les femmes catéchumènes en vue du mariage chrétien. Cette oeuvre s'était installée dans toutes les paroisses sous la direction de religieuses missionnaires, ou, à défaut, de catéchistes, dont un était spécialement désigné pour cela. A mesure que la chrétienté se développait, l'influence de l'oeuvre parut fondamentale pour la préparation aux baptême et mariage des jeunes femmes aussi bien que des adultes et des veuves. SIXA (Sixa) était la déformation du mot anglais "sister". Les Sixas, dans toutes les paroisses furent rapidement comblés. On y trouvait des femmes réfugiées pour avoir fui leur mari en vue d'une conversion, pour se soustraire à un mariage forcé (Les Pères les défendraient bien contre toute incursion paternelle ou maritale) ou encore pour vivre tranquille loin des tracasseries du village.

On y enseignait le catéchisme pour la réception des sacrements, le chant liturgique ; on y était assidu aux sacrements et au travail manuel. Quelques notions pratiques de puériculture y étaient enseignées, mais généralement le soin des enfants était réservé aux religieuses. C'est grâce à cette oeuvre que la pratique des sacrements et la connaissance du chant gregorien se répandront à travers le Cameroun, avec le concours des écoles des missions.

Lorsqu'après la guerre, les missionnaires spiritains arrivèrent au Cameroun, ils rétablirent cette oeuvre et, comme pour toutes les autres oeuvres, l'affluence dépassa les espérances. Mais comme aucune réforme ni renouvellement des cadres ne fut envisagé, on se contenta de consolider l'institution par des cadres rigides "ne varietur". Changer ou réformer exige trop d'imagination et de recherche. Les indigènes auront à incriminer aussi la vie des Sixa et leur régime.

Seules les plus jeunes femmes et les jeunes filles étaient initiées au travail de la sacristie, au raccommodage du linge des Pères, des Soeurs et de l'Eglise, au repassage, à la couture, à la broderie comme au lavage... tout cela au service des Missionnaires. La majorité du personnel était asservie à la culture des plantations de toute sorte, aux travaux de briquetterie, de tuilerie, au portage des pierres de taille, aux carrières pour faire des pierres à béton, au carrelage...

le tout au service de la Mission sans aucun profit matériel pour les intéressées. Si donc, l'Administration -qui du reste, en faisait autant, sinon plus, vis-à-vis de la population civile- accuse les Missionnaires d'user ces femmes par des travaux au-dessus de leurs forces (qu'elle appelait improprement "travail forcé" ou obligatoire) il y avait du vrai dans cette accusation mais l'Administration abordait les problèmes sur un plan où elle était d'avance vaincue.

Ces accusations contre les Sixas datent de 1930 lorsque le 26 février, Mgr Vogt reçut du Gouverneur MARCHAND, commissaire de la République au Cameroun, une lettre où il était question de travail forcé ou obligatoire que la Mission imposait aux femmes de Sixa : l'occasion en avait été fournie par la mort d'une de ces femmes lors d'un éboulement de terrain à Yaoundé sur un sentier où passaient les jeunes filles pour se rendre au travail.

Après avoir défendu la situation et son oeuvre, Mgr Vogt attaque, à son tour, le régime : "Il n'y a que peu de mois, disait-il au gouverneur, je vous priais d'intervenir en faveur des femmes qu'on allait chercher de nuit pour les conduire à des travaux loin de leur village. Connaissant vos idées sur la façon de traiter les femmes employées pour les travaux publics, je me permets de vous citer les faits suivants : Deux de nos missionnaires, en visitant les chrétientés des districts de Doumé et d'Abong-Nbang, dans les derniers jours de janvier et les premiers jours de février, ont rencontré de longues files de femmes et de filles, portant des charges de vivres assez lourdes, plusieurs portaient encore leur enfant sur le dos. Après s'être rendues à Doumé, elles devaient porter des vivres jusqu'à Abong-Nbang, cependant, l'Administration a à sa disposition des camions. Ces femmes devaient naturellement pourvoir elles-mêmes à leur nourriture et à leur logement. Je m'abstiens de donner plus de détails. Enfin dernièrement, le 9 mars, les chefs de la région de Frédéric Foe (chef supérieur de Mbalmayo) ont reçu de l'Administration l'ordre d'employer les hommes et les femmes des villages pour un travail de route qui devait durer 2 semaines, route d'Adjab à Benebalod. Il est stipulé dans l'ordre qu'hommes et femmes devaient apporter leur nourriture. A la suite de cet ordre, plusieurs chefs ont saisi hommes et femmes, la nuit ; les femmes ayant plusieurs enfants et les filles trop jeunes ont été emmenées ainsi par les policiers. Le dimanche on leur a permis de revenir dans leur village pour chercher des vivres pour la deuxième semaine. J'ai de la peine à croire que vous approuvez ces façons de faire. Les chefs et la police agissent au nom du Gouvernement ; l'Administration n'approuve pas les violences et abus qui lui sont signalés, mais, ne pourrait-elle pas faire surveiller l'exécution de ses ordres ? Et souvent les chefs qui sont les plus violents sont ceux qui sont le mieux notés !" Et Mgr de conclure à l'adresse de ses missionnaires : "Quand on voit comment le Gouvernement se conduit lui-même, on a le droit de dire : "Médecin, guéris-toi, toi-même" (1) (Dussercle op. cit. p. 133-134)

Toutefois la réalité de certains faits dans la vie et l'entretien des femmes et des filles de Sixa et la manière d'orienter leur vie sociale ne manquait pas de fondement positif aux accusations d'exploitation de la femme ; mais rien de comparable à l'ensemble des agissements du maître du pays. Le Ministère des colonies avait dépêché au Cameroun, en novembre 1930 des Inspecteurs des colonies pour se rendre compte de la situation et des différends qui opposaient l'Eglise à l'Etat : "Les travaux des femmes et des enfants sur les routes furent supprimés et on devint attentif à payer les prestations ; en ce qui concernait les réquisitions et les travaux forcés sur les chantiers, des centaines de Noirs furent indemnisés, renvoyés en liberté. Leurs exacteurs avaient dû rendre gorge et avaient même été sévèrement punis" (Dussercle p. 184)

Oh, certes, il ne faut pas se figurer des indemnités faites en colonies aux opprimés comme s'il s'agissait d'indemniser le licenciement abusif d'ouvriers de la régie Renault ou de quelque autre grande entreprise européenne. On est en colonie !

Malgré tout, l'Eglise demeurait, malgré quelques abus réels de sa part, le défenseur de la valeur de l'homme et de sa dignité quel qu'il soit. Et on obtiendra des améliorations de législation grâce à l'intervention de l'Eglise tant catholique que protestante, malgré le manque de conjugaison des efforts des deux églises. Ainsi en sera-t-il pour les lois du mariage, les lois du travail forcé, des écoles... Mais en même temps on devait sauver les intérêts de la métropole. Quand nécessité était, Mgr Vogt ne manquait pas d'aller voir personnellement le Gouverneur. Parlant de la lettre du 26 février 1930, il écrivait encore à M. Marchand :

"Vous dites dans votre lettre, Monsieur le Gouverneur, que la Puissance mandataire doit, par l'article 7, assurer la pleine liberté de conscience... Et vous avez bien voulu, dans une instruction adressée au chef de la circonscription d'Edéa (n° 1151 du 6 nov. 1923) écrire : Lorsque la femme fétichiste d'un polygame veut devenir chrétienne, elle doit pouvoir divorcer, sous réserve du paiement préalable de la dot versée sur elle... Vous avez touché là un point qui est cause qu'un certain nombre d'administrateurs voient d'un mauvais oeil les oeuvres des fiancées et vous avez donné la solution que demande la liberté de conscience. Pendant plus de deux ans votre instruction a été suivie, ici à Yaoundé, sans qu'il en soit résulté de désordre ; depuis trois mois on n'en tient plus aucun compte ;

Quelques Administrateurs ont pensé que ces oeuvres de fiancées provoquent les femmes de polygames à quitter leur maître et à se réfugier à la Mission. Mais comme je l'ai écrit dernièrement au chef de circonscription de Yaoundé, les oeuvres de fiancées montrent bien le mal qui existe mais elles ne le provoquent pas. Les femmes de polygame qui se réfugient à la Mission iraient ailleurs si la Mission n'existait pas, et, de fait, ordinairement, elles ont déjà vécu ailleurs avant

de se réfugier à la Mission. Je puis même vous dire que ces oeuvres de fiancées favorisent le travail de l'Administration..."

Et Mgr de conclure: "forcer ces femmes à rester au pouvoir du polygame, leur refuser la liberté de se racheter, semble être en opposition avec la liberté de conscience, telle qu'on la comprend généralement" (Dussercle p. 136-137)

Marchand avait par ailleurs demandé au Ministre la suppression des Sixas afin de pouvoir faire la pluie et le beau temps sans opposition. Cela ne lui réussit pas; Il usa des termes "de rapt et de séquestration, de traite des Noires", en parlant de Sixas. Tous les moyens étaient bons pour arriver à la fin désirée, mais vainement, bien que la législation de 1933 fût fort pénible pour l'oeuvre. La législation de 1934 par Bonnacarrère se ressentira de cette défense de la valeur humaine et chrétienne de l'homme par Mgr Vogt et les responsables de l'Eglise catholique et protestante pour certains adoucissements apportés aux lois du mariage chrétien.

### c) Les écoles ménagères

La politique d'encadrement ne peut être profitable à la véritable promotion humaine si elle n'est pas complétée par une politique d'ouverture et d'orientation. C'est à cela qu'ont abouti les écoles ménagères ou internats des missions et, en partie les congrégations religieuses indigènes du Cameroun, frères et soeurs dont nous parlerons bientôt. Les Séminaires y ont échappé de justesse mais pas entièrement.

L'oeuvre des écoles ménagères des missions liées à celle des Sixas dont nous venons de parler, étaient également tenues par des religieuses et recueillaient les jeunes filles de toute condition et milieu social : orphelines, métisses, écolières dont les villages étaient loin de la mission, filles échappant à un mariage forcé, filles confiées aux religieuses par leurs parents, mais pas les filles-mères. Elles étaient enfermées dans un internat avec un règlement presque de congrégation religieuse. On les appelait dans le peuple "les filles du Prêtre ou du Père". C'était une espèce de patronage pour jeunes filles. Le but de cette oeuvre, dit Sr Benoit Clément qui en avait le soin, "est d'empêcher les jeunes filles des environs de la mission d'aller courir à la ville de Yaoundé (4 km de Mvolyé). Elles passaient ainsi chaque jour avec nous quelques heures. Le programme comprend couture, écriture, lecture, chants..." (Annales, février 1932, p. 36)

Comme but, on en voit la pauvreté et les oeillères pour une quantité de 200 filles en 1932 dans la mission-mère de Mvolyé. Il en était de même dans les autres missions. C'était à ces filles que revenaient

les services les plus délicats de la paroisse : ménage des Pères et des Soeurs comme de l'église et de la sacristie... Leur entretien personnel n'était pas des plus louangeux ; le régime alimentaire et social était souvent déplorable, sauf pour quelques rares privilégiées, ce qui ne manquait pas de causer un climat d'inflexible jalousie dans cette gent féminine née pour cette gentille vertu. La plupart des filles qui ont passé par ces internats-patronages en gardent souvent un amer souvenir. C'était un encadrement sans ouverture. C'était aussi une pépinière de futures fiancées au gré des religieuses. Le paternalisme de la tribu était remplacé par celui de la mission. De là sortiront aussi les premières postulantes à la vie religieuse. Les Soeurs du Saint-Esprit auxquelles fut confiée cette oeuvre, comme plus tard, celle de la congrégation indigène arrivèrent au Cameroun en novembre 1924, remplaçant les Soeurs allemandes.

Le même souffle qui inspirait les Pères, inspira également les Religieuses. N'étaient-ils pas tous de la même famille ? Dans ces internats, on voulait s'occuper des âmes, utiliser les hommes sans s'occuper de leur devenir.

#### d) Les Congrégations religieuses féminines

S'il est un domaine où cet encadrement sans ouverture s'est exercé avec son poids le plus lourd, c'est bien celui de cette congrégation indigène, dite des Filles de Marie. Les intentions des Papes Benoit XV et Pie XI dans la fondation de l'Eglise locale en profondeur par l'institution des congrégations et du clergé indigène, ainsi que la volonté de Mgr Vogt de réaliser pleinement ces intentions pontificales seront trahies par les organisateurs de ce travail. La promotion humaine, le côté humain de la formation des religieuses camerounaises va aboutir à la désincarnation de l'homme et au faux spiritualisme. Le spirituel voudra faire croire à l'absorption de l'humain.

C'est à la Congrégation des Soeurs du Saint-Esprit que fut confié le soin de commencer l'oeuvre des Filles de Marie. Rappelons que cette Congrégation même des Soeurs du Saint-Esprit avait été créée pour les besoins de la cause. "C'est pour le Cameroun qu'elles-mêmes avaient été créées, et l'histoire de leur fondation est intimement liée à celle de l'évangélisation du Cameroun par les Pères du Saint-Esprit. Au lendemain du Traité de Versailles, en 1919, il avait fallu songer à remplacer les Soeurs allemandes dont le départ avait laissé un grand vide dans la colonie. Mgr Le Roy avait cherché en vain auprès des différentes congrégations : c'est alors que fut fondé l'Institut des Soeurs Missionnaires du Saint-Esprit qui se révélèrent véritable providence". (Dussercle, op. cit. p. 158)

Véritable, peut-être, mais lamentable "providence" pour la vie

de l'Eglise du Cameroun. Une oeuvre fondée pour les besoins de la cause manque de véritable souffle pour un grand avenir, surtout quand il s'agit de défendre certains intérêts. Il faut dire franchement que l'acquisition des Soeurs du Saint-Esprit ne fut pas heureuse.

"Comme on a pu le constater, dit une note sur la Mission des Pères du Saint-Esprit au Cameroun, la Mission ne dispose d'aucun personnel féminin européen, personnel nécessaire cependant pour l'éducation des filles, le soin des malades, la formation de la famille chrétienne. C'est que jusqu'ici, il a été impossible d'obtenir le concours d'aucune congrégation de religieuses, toutes s'excusant par la nécessité de pourvoir à leurs oeuvres existantes. Heureusement, il s'est trouvé quelques femmes généreuses, dont plusieurs anciennes infirmières de la guerre, qui se sont proposées de se former en société missionnaire nouvelle pour le Cameroun et les autres missions des Pères du Saint-Esprit. Aux premières qui se sont présentées, d'autres sont venues se joindre, elles sont actuellement au nombre de 62. Un premier contingent de 8 pourra partir en octobre prochain, suivi tous les 6 mois, d'autres "Soeurs missionnaires". Dans le nombre, plusieurs sont infirmières diplômées, d'autres, anciennes institutrices, sont pourvues de brevets simples ou supérieurs, d'autres sont en état de tenir des écoles ménagères et l'on peut espérer que ce nouvel élément rendra les plus grands services à la population du Cameroun" (Note sur la Mission des Pères du Saint-Esprit au Cameroun, 1923). Ainsi fut fondée la Congrégation des Soeurs Missionnaires du Saint-Esprit.

Les Soeurs étaient au Cameroun en novembre 1924 ; elle s'installent à Minlaba (100 km de Yaoundé). En 1925, elles commencent avec trois filles d'un âge déjà avancé. On passera successivement de Minlaba à Nden, puis à Yaoundé, enfin à Efok. "Longtemps nous avons habité dans des cases de fortune", raconte l'une des premières soeurs de ces temps héroïques. Il n'en était pas de même pour leurs supérieures européennes. Leur première supérieure, Soeur Benoît, celle-là que Mgr Vogt en 1926 qualifie d'incapable. Le poste de supérieure principale au Cameroun est d'une grande importance "pour ne pas le donner à n'importe qui", disait Mgr Vogt. Il suggérait que Soeur Benoît se retire.

En 1930, trois camerounaises prenaient l'habit religieux, suivies le 16 janvier 1931 de deux autres. En janvier 1933, elles firent profession. En 1935 les Constitutions de la Congrégation étaient approuvées à Rome : elles demandaient un prépostulat dit Aspirant durant trois ans, suivi d'un postulat de deux ans et d'un noviciat de deux ans. Elles n'avaient accès à aucune forme d'études moyennes. Durant ces années aucune épreuve tant physique que morale n'était épargnée à ces filles de païens qu'on croit déjà avoir 18 siècles de christianisme : on veut leur donner la notion de sacrifice, issue de vieilles familles chrétiennes de l'Occident, notion que celles qui les forment semblent elles-mêmes n'avoir jamais acquise ni pratiquée. Nous chargeons les au-

tres de poids que nous-mêmes sommes incapables de remuer.

Sur le plan de la formation intellectuelle et celui des initiatives autant que de l'ouverture d'esprit, on a développé en ces Filles de Marie un infantilisme morbide sous prétexte que pour être une sainte religieuse on n'a besoin d'aucune instruction ni formation sérieuse. C'est le départ de toute la structure du sous-développement intellectuel et culturel qui va caractériser la congrégation tout au long de son existence. Les éducatrices elles-mêmes ne sont pas des intellectuelles, elles ont été créées pour défendre une cause, celle de la Puissance mandataire et non celle du développement du pays. Il s'agit de maintenir celui-ci dans l'obscurantisme sous le prétexte de spiritualité.

Sur le plan même de la culture religieuse et spirituelle, les Filles de Marie ne dépassent pas le niveau des catéchistes. C'est à peine si elles sont au-dessus des femmes de Sixa et des filles des internats. Leur manque d'ouverture d'esprit et demi-science leur donneront à la fois le complexe de supériorité et d'infériorité mêlé de la mentalité de la femme africaine, ce qui ne manquera pas de crise de toutes sortes entre elles-mêmes, entre les filles des internats et les femmes de Sixa, sans compter les points de friction avec les hommes : laïcs, prêtres ou religieux. Tout sera source de multiples drames psychologiques de toute nature.

Sur le plan social, les religieuses européennes - leurs éducatrices - ne se mêlaient pas aux camerounaises : c'étaient deux communautés séparées, voire hostiles. C'est le Christ de la colonisation. Ce même drame sera celui des Frères indigènes et du clergé du Cameroun. Leur supérieure générale (trente ans durant) sera une Soeur du Saint-Esprit. Le relèvement sera difficile et long.

Sur le plan économique il n'y avait aucune perspective du lendemain : c'est l'insécurité totale ; il n'y a ni passé ni avenir. Le jour où il arrive à l'une ou l'autre de sortir de ce "couvent", elle se trouve comme un naufragé en pleine mer. La vie est sans adaptation possible.

Ce qui aurait dû être une véritable élite féminine du pays est devenu quasi une épave de la société et sans influence sur le plan humain à l'échelle féminine et sur le développement du pays.

#### e) Les Congrégations religieuses masculines

Les Frères de St Joseph, congrégation diocésaine masculine, sont un autre type de sous-développement culturel, intellectuel et spirituel, formés par les Pères du Saint-Esprit dans notre pays sous prétexte de

réaliser la vie religieuse de l'Eglise. Il n'y eut jamais ni pour les Soeurs, ni pour les Frères un fondateur de grande envergure qui pu y mettre une orientation précise, appelée "vocation-type" de la Congrégation. Il semble qu'il devait être des auxiliaires gratuits et inférieurs aux Frères même de la Congrégation du Saint-Esprit. Ces derniers comptaient déjà si peu dans cette famille religieuse et étaient même objet d'un tel vrai mépris que Mgr Vogt devait souvent y prêcher la charité chrétienne en face de certains agissements des Pères vis-à-vis des Frères du Saint-Esprit. Or les Frères de St Joseph devaient être inférieurs à ceux-ci.

C'est à un Père du Saint-Esprit que fut confié le soin de cette oeuvre. "En septembre 1925, nous commençons un postulat de Frères avec quatre candidats", consigne Mgr Vogt à Mvolyé. Provisoirement ils sont agrégés aux premiers petits séminaristes dont la fondation de l'établissement date de la même époque.

En janvier 1925, les Frères sont dirigés sur Ngovayang, puis à Kribi. En 1928, on compte six profès et cinq novices. Le noviciat fut transféré alors définitivement à Nlong, à 40 km de Yaoundé, sur la route de Douala.

En 1935, il y avait 22 profès et 40 novices et postulants. A cette époque éclate une crise que personne n'expliqua jamais sinon par "l'ombrage que prit le démon pour le progrès de cette oeuvre" et "le mauvais esprit des plus anciens influencés par des idées venues du dehors" (Dussercle, op. cit; p. 154). Qu'étaient ces mauvais esprits et "ces idées venues du dehors" ? Personne ne le dit. Il y eut plusieurs défections et plusieurs renvois. Le Vicaire apostolique de Douala rappela dans sa circonscription ses 14 ressortissants. On pensa à arrêter l'oeuvre qui perdait temps et argent, disait-on. L'obstination de Mgr Vogt la maintint.

Pourquoi cette crise ? C'est que, comme pour les religieuses, les Frères n'avaient aucune ouverture, aucun avenir, aucune perspective qui les ouvre à la réalité de la vie tant intellectuelle que spirituelle ou sociale... On en faisait des sous-développés sur tous les plans. Ils vivaient en ghetto, sans vie commune avec les Pères ni avec les Frères européens. Ils vivaient d'un régime alimentaire au-dessous de la normale et menaient une vie de labeur qui aurait épuisé même les plus endurcis, sous prétexte toujours d'esprit de sacrifice que ne pratiquaient ni les Pères, ni les religieux européens. Bref, la discrimination du mode de traitement et de vie exaspéra les esprits. "Les Frères étaient envoyés dans d'autres missions où ils furent d'utiles auxiliaires pour tous les travaux matériels", note leur Supérieur général (européen).

Ils n'avaient aucun esprit d'initiative, ni de responsabilité à prendre. C'étaient des "minus" en tout point. Ce ne fut qu'en 1941 qu'on songera à orienter leurs études vers le certificat d'études alors

que les laïcs le faisaient depuis 1890. Quoi d'étonnant que les Frères fassent piètre figure dans cette élite qui se construit sans eux.

Aucune formation civique n'était donnée à cette élite de troisième zone. C'était "les hommes de Dieu", désincarnés, apatrides et sans famille. En effet ni les Soeurs, ni les Frères n'avaient le droit d'aller en famille pour n'être pas contaminés. Une fois par mois, ils pouvaient recevoir la visite de leur famille au parloir, leur famille à l'occidentale !

#### f) Le Clergé indigène

C'est à un régime analogue de sous-développés et de clergé de seconde zone qu'on a voulu réduire l'oeuvre du Clergé indigène du Cameroun. Cela ne réussit pas autant qu'on l'avait escompté. On travaillera alors à le réduire en nombre. "Le plus beau fleuron de la couronne de Mgr Vogt, remarque Dussercle, est très probablement la création du clergé indigène du Cameroun" (op. cit. p. 141). Si Mgr Vogt est au sens plein du mot "le Père du Clergé Camerounais", celui-ci eut "un grand-Père" en la personne de Mgr Vieter et des Pères Pallotins.

"L'année même de la création du Vicariat du Cameroun (1904), dit le P. Mveng, le P. Kopf de la Maison provinciale de Limburg, faisait parvenir à la Propagation de la Foi, une lettre pressante sur les besoins de l'Eglise du Cameroun: Il nous faut avant tout un petit séminaire ou école apostolique", écrivait-il. En réalité, dans l'esprit des missionnaires, l'idée était déjà bien avancée et leur projet était au point. "En effet, dès 1893, le jeune André Toko, de Marienberg, gagnait le séminaire de Limburg en Allemagne pour s'y préparer au sacerdoce. Il devait malheureusement se noyer dans la Saïga au cours de ses premières vacances au pays. Trois autres compagnons l'avaient suivi : Joseph Madene, de Marienberg, François Moukouri de Douala et Mompelin de Kribi. Ces premiers efforts ne devaient d'ailleurs pas aboutir.

Mais c'est au Cameroun surtout que les Missionnaires voulaient avoir leur séminaire. Les planteurs allemands de cacao leur avaient cédé un terrain de 100 ha. Il s'agissait maintenant de construire. Ils avaient cédé un terrain de 100 ha. Il s'agissait maintenant de construire. Ils avaient besoin pour cela d'une somme évaluée à 40 000 F de l'époque. A la fin de l'année suivante (1904), Mgr Vieter en personne, écrit au Cardinal Préfet de la Propagation de la Foi pour lui soumettre son projet. La réponse du Cardinal est une approbation et un encouragement : "Il est bon que vous commenciez dès à présent..." Quelques mois plus tard, en 1907, le Père Halbing ouvrait le petit séminaire d'Einsiedeln, à quelques kilomètres de Buca. Cette première rentrée comptait 20 élèves" (E. Mveng, op. cit. p. 463). C'est la chorale de ce petit séminaire qui devait assurer le chant au sacre de Mgr Hennemann, coadjuteur de Mgr Vieter, le 26 avril 1914 à Douala. "La guerre de 1914, conclut le Père Mveng, devait venir

balayer les espérances" des Pères Pallotins. Mais l'idée ne fut pas abandonnée.

"En 1921, le Père Malessart, administrateur apostolique, avait réuni quatre séminaristes. Sa mort entraîna la cessation de toute activité dans ce sens. Il appartenait à Mgr Vogt de mener à bien cette oeuvre" (Dussercle, op. cit. p. 141). Il en émit l'idée au retour d'une de ses visites pastorales qu'il venait d'effectuer à 100 km de Yaoundé. "23 juillet 1923, note-t-il dans son journal, rentré à Yaoundé, j'émet l'idée de fonder un séminaire... Je fais dire à l'école et à l'église que les garçons qui voudraient devenir prêtres doivent se présenter. Cinq garçons : Martin Atangana, Jean Tabi, Joseph Essomba, Tobie Biloa et André Manga se présentent. N'ayant pas de Père disponible, je commence moi-même à leur enseigner matin et soir : rosa, la rose". Heureuse initiative, "motu proprio" de Mgr Vogt, qui ne consultera pas son conseil de vicariat. Celui-ci aurait répondu comme il le fit pour l'école des catéchistes "que l'on ne peut pas encore en envisager l'établissement".

Lorsqu'il l'eut commencé, il le fit connaître à ses missionnaires ; les objections fusèrent de partout. "C'était trop tôt ! La rapidité des étapes avec laquelle avait évolué la société au Cameroun ne permet pas de se rendre compte si cette vie chrétienne avait de profondes racines dans l'individu... Comment ces sauvages encore anthropophages, feraient-ils des prêtres ?... Allons donc ! Ils n'étaient pas suffisamment évolués... etc..." Comme si la Gaule avait attendu un demi-siècle de christianisme pour avoir ses premiers prêtres ! Comme si le Christ avait exigé la perfection de Pierre, et Paul, celle de Tite et de Timothée, pour en faire des chefs d'églises ! Malheureusement le principe de deux poids et de deux mesures sera le principe d'action des missionnaires spiritains au Cameroun ! N'eût été l'entêtement alsacien de Mgr Vogt, le Cameroun en serait encore à la situation du Gabon ou du Sénégal en fait de clergé autochtone.

"Puisque le Pape lui-même m'a donné comme consigne formelle de faire un clergé indigène le plus tôt possible", il ne faut pas attendre, tranchait net le Père du Clergé camerounais. Et il le commença contre vents et marées. On le lui fera sentir ; ce sera sur les séminaristes et les prêtres indigènes. On les traitera avec une dureté inhumaine en vue d'en décourager le plus grand nombre ou de les juger incapables malgré les interventions protectrices de l'Evêque. "En théorie personne d'entre nous n'est opposé au personnel indigène, remarque bien l'Evêque, mais en pratique plusieurs ne sont peut-être pas assez sympathiques à ce personnel indigène. Il est certain qu'il faudra une bonne dose de charité et de patience pour travailler avec le personnel indigène.... Si on se laisse aller à des manières, à des paroles dédaigneuses, au lieu de les former, on les blessera, on les buttera et on arrivera à rien... (Dussercle, op. cit. p. 142). Il est des pages de ses sages

avertissements sur la manière de traiter "le personnel indigène" : prêtres, frères et soeurs, mais, ces consignes furent plutôt suivies dans le sens d'un manque total de charité chrétienne et sacerdotale. Certains prêtres en furent mentalement détraqués ; d'autres y perdirent leur santé physique ; plusieurs séminaristes durent abandonner souvent de force. Si l'oeuvre aboutit malgré tout, c'est qu'elle fut fondée sur du roc.

A l'occasion de l'Encyclique "Rerum ecclesiae" en 1926, Mgr Vogt précisera avec le document de Pie XI la nécessité du clergé indigène. Ce sera l'objet de la circulaire du 30 mars 1927.

Le séminaire fut ouvert officiellement en septembre 1923 à Mvolyé (Yaoundé), près de l'évêché, "l'évêque y donnait lui-même des cours, ayant en plus la direction". En octobre 1925, il y avait 40 élèves répartis en quatre classes avec 4 professeurs dont deux Pères et deux élèves parmi les plus avancés. En 1927, en octobre avait lieu l'inauguration du Grand Séminaire à Yaoundé. Le petit séminaire fut transféré ailleurs, d'abord à Nlong, à 40 km de là, station plus apte à nourrir les élèves. En septembre 1928, il était à nouveau transféré définitivement à Akono au sud de Yaoundé, à 64 km. En 1929, il comptait 94 élèves pour cinq classes et il y en avait 28 au Grand Séminaire. "Tous les élèves, écrit Mgr Vogt à la Croix de Paris de 1929, sortent des écoles primaires de nos missions où ils ont appris suffisamment le français pour être à même de suivre les classes de latin..." Le début de ce long rapport au journal catholique français, indique deux fiertés nationalistes de Mgr Vogt, loyal nouveau citoyen français : 1° la fierté de l'école libre en ce temps de laïcité et d'anticléricalisme à outrance en France ; 2° la fierté de l'extension de la langue française qui était de rigueur dans toutes les colonies françaises.

Le directeur du Grand Séminaire de Yaoundé était le Père Keller, ancien professeur au Séminaire français de Rome. C'était aussi un alsacien. Les frais de construction furent pris en charge par un prêtre alsacien, curé à New-York. Le 19 mars 1928, première prise de soutane de 12 séminaristes. La valeur intellectuelle des élèves fait honneur à l'ancien professeur de Rome et à son adjoint le Père de Maupeou qui écrivait : "Parmi eux, les uns très intelligents, tiendraient une place honorable dans n'importe quel séminaire, même à Rome, à l'université grégorienne..." Cela ne manqua pas de susciter des jalousies et un effort quasi systématique sera entrepris pour boucher les issues d'ouverture dans le sens d'une plus grande élévation du niveau intellectuel, durant plus de 20 ans.

Les séminaristes, avant leur accession aux ordres étaient mis à la disposition de quelques Pères dans une paroisse ou un institut pour un stage d'un an, renouvelé deux à trois fois en cinq ans. Ces années d'ap-



culture et que toute la richesse de la vie, de la puissance salvatrice du Christ était pour tous les hommes sans exception, puisque des fils camerounais étaient revêtus au même degré de force et de pouvoir divins et de la même dignité sacerdotale que les Pères missionnaires blancs. Ces pouvoirs n'étaient donc pas seulement réservés aux Blancs. Le fait en était devant les yeux de tous, parlant, indiscutable, "têtu comme un fait". Il est vrai que les missionnaires protestants avaient déjà provoqué une prise de conscience semblable lors de la consécration des premiers pasteurs camerounais. Cette fois, c'était au tour de l'Eglise catholique d'en donner une nouvelle preuve.

Bien auparavant, le passage d'un prêtre étranger mais Noir, venant du Gabon, avait éveillé cette conscience et cet émerveillement du peuple camerounais. Tout le monde en avait gardé et le nom et le souvenir de sa messe sur notre sol, occasion qui provoqua une grande affluente du peuple "qui s'étonnait que Dieu ait donné un tel pouvoir" aussi aux Noirs. Ce premier prêtre Noir apparu au Cameroun s'appelait le P. Pereira, de la congrégation des Pères Spiritains. Le mythe existait hélas ! dans cette colonie française du Gabon comme dans bien d'autres que pour s'approcher du Christ, il fallait imiter, voire s'assimiler aux Blancs. Pour être vraiment prêtre, il fallait entrer dans la congrégation ou ordre des missionnaires qui oeuvraient dans la contrée. Heureusement qu'au Cameroun ce mythe fut aboli par le Père du clergé camerounais. Evêque spiritain, Mgr Vogt fit des prêtres séculiers, "de l'ordre de St Pierre et du Christ". Pour lui, être parfaitement prêtre, c'est participer à l'unique sacerdoce du Christ, participer à ses pouvoirs, à son ministère de Rédemption du monde et la mise en place dans ce monde du Royaume de Dieu. Les formes et les couleurs n'importent pas. Ce clergé camerounais commençait à monter quand survint l'épreuve de la crise d'adolescence de la chrétienté camerounaise.

Le clergé missionnaire en place craignit-il de voir le pays évoluer trop tôt, à son avis, si la montée du clergé autochtone devenait trop rapide ? Craignit-il de perdre sa place au profit du clergé local ? Craignit-il enfin de perdre sa présence coloniale au fait politique du pays où il travaillait, collaborant souvent trop étroitement avec les autorités administratives ? Là encore, il y aurait un oubli, voire l'ignorance des documents des Papes missionnaires (Benoit XV, Pie XI) sur la position politique du clergé missionnaire.

La formation du clergé camerounais et son développement eurent beaucoup de déficiences ; le clergé passa par de dures épreuves qui décimèrent les vocations, nombreuses, pourtant dans le pays. Parfois pour un "oui" ou pour un "non", on décidait le départ d'un séminariste, théologien de 3e ou 4e année comme d'un petit 6e de deux semaines de séminaire, outre que le règlement intérieur n'était pas fait pour un épanouissement total de la personnalité du futur prêtre. Copié sur la plupart de ceux d'Europe du temps des hérésies et des schismes, il n'était adapté ni à

la vie du sujet différent de l'euro péen, ni à sa mentalité, ni à sa culture. Comme pour la formation des chrétiens les règles de vie du séminaire étaient davantage négatives, défensives, en vue de protéger le grain de sénévé de la jeune vocation, lui éviter tout ce qui pourrait lui nuire. "Il est défendu de..... sous peine de renvoi". De là une vie de crainte servile du renvoi, une vie sur le "qui vive", une vie de camouflage. Beaucoup de prêtres qui auront survécu au tri du séminaire seront marqué par cette vie.

Le clergé indigène travaillant déjà avec les missionnaires à l'évangélisation du pays fut toujours considéré en sous-ordre, au second plan, à une échelle inférieure à celle des blancs de la contrée quels qu'ils fussent. Il fut soumis à un règlement qui le plaçait sous les Pères, les Frères et les Soeurs missionnaires et même sous quelque Blanc que ce soit : laïc divorcé ou concubinaire, croyant ou athée, socialiste, radical ou anticlérical, quelle que fut sa situation sociale ou économique. Un point de ce règlement ne disait-il pas que "si dans une paroisse apparaissait un Blanc venant rendre visite au Père, Frère ou Soeur missionnaire, le prêtre Noir, après avoir salué respectueusement, devait s'éclipser et ne pas assister à la conversation. Si le Blanc devait passer la nuit au presbytère (peu importe son titre et sa condition !), et s'il n'y avait pas assez de place, le prêtre Noir devait se débrouiller et céder la place au Blanc". On pourrait multiplier les points de "ce règlement du Clergé camerounais" à la conception pour le moins décevante, regrettable et inimaginable.

Du point de vue politique, le prêtre camerounais ne devait émettre aucune opinion politique personnelle sur la vie politique du pays. Aucun prêtre Noir ne devait se mêler des questions politiques ou sociales, même administratives. Il devait en référer toujours à ses supérieurs européens qui seuls "réglaient toutes questions". Les prêtres Noirs ne sont pas de la terre et n'ont pas de patrie. Le missionnaire bien sûr, en avait le droit, et si le prêtre camerounais voulait avoir une opinion elle devait être celle du Père missionnaire. Hélas ! ne nous traiters-t-on pas de "vendus" aux colonialistes faisant leur jeu ! Nous en sentirons les conséquences.

Du point de vue social et économique, les relations sociales, même familiales du prêtre Noir devaient être réduites au strict minimum. Il n'avait du reste pas droit d'aller souvent dans sa famille et cela dès le séminaire où il restait enfermé pendant 10, 15 ans. Il devait rarement même comme prêtre, moins encore comme séminariste, recevoir de visite des membres de sa famille.

Economiquement le Christ eut certainement donné le paradis au prêtre camerounais tel qu'on le voulait si la décision n'était venue de l'extérieur avec force contraignante.

Son vestiaire était soigneusement règlementé et littéralement selon l'Évangile : pas plus de 3 soutanes, quelques chemises, un casque ou un chapeau.

Après le sous-diaconat seulement, il était permis au séminariste et au prêtre de porter des chaussettes ou bas. Le prêtre ne pouvait avoir pour lui aucun héritage ni de sa famille ni d'ailleurs ; tout était bien de la paroisse : maison, plantation, terrain. Jamais, surtout, d'héritage "humain" : femme, fille, veuve... à son nom comme c'était la coutume dans les héritages africains de partager entre les héritiers tout ce que laissait le chef de famille, jusqu'à ses veuves et ses filles comptées au nombre des biens et héritages destinés à tous les héritiers. Tout héritage de n'importe quel bien était interdit au prêtre camerounais.

On pensait, sans doute, le libérer de toute entrave, souci et toute servitude à l'égard du monde pour qu'il soit entièrement "aux choses de Dieu". Mais alors, et les Pères missionnaires ? Ne disposaient-ils pas de l'héritage de leurs parents ? Les recevaient-ils parce que, eux, n'étaient pas entâchés des horreurs du démon comme l'étaient, ainsi qu'ils le pensaient, ceux des Africains ? Qu'ils n'en aient pas disposé, ils étaient des "religieux" ayant fait vœu, dit-on, de pauvreté, et pourtant, "tout était pour eux, sans qu'ils ne soient eux-mêmes au Christ".

Le prêtre camerounais était séculier. Pourquoi devait-il vivre une vie au-delà de celle des religieux sans les avantages de celle-ci ? Il se débrouillait en effet, pour vivre ; la Paroisse assurait à peine son couvert et son logis ; lavé, logé et nourri, il était considéré comme hôte de la Congrégation qui le prenait en charge. Un fils du pays "hôte" d'une congrégation missionnaire "installée" ! Scandale et déviation du sens de la Mission d'Église ! "Dans les communautés religieuses, ils (les prêtres indigènes) feront leurs exercices avec les Pères et observeront, quant à la préséance à l'église et à table, la place que leur donne la date de leur ordination. Ils auront toujours la préséance sur les Frères. Ils ne se dispenseront pas de ces exercices sans une permission au moins présumée du supérieur. Mais n'étant que les hôtes de la Congrégation qui les reçoit, en l'absence du supérieur, ils laisseront au Père présent, le soin d'en exercer les fonctions selon l'ordre prescrit par leurs constitutions. Ce n'est qu'en l'absence de ceux-ci qu'un Prêtre indigène présiderait aux exercices de la vie de la communauté" (art. VII, 1ère édit. 1936 ; Statuts juridiques du Clergé séculier Cameroun, Thèse de doctorat de Bart. Tsila, Rome 1967)

Son salaire, dit traitement, était de 3000 C.F.A. par mois, plus un ou deux honoraires de messe, total (70 NF) 3 500 C.F.A. maximum. Jusqu'à ce jour même, de ce point de vue traitement, le prêtre camerounais vit encore dans un état précaire et sans perspective du lendemain, suivant littéralement la parole du Seigneur : "Ne vous souciez pas du lendemain, à chaque jour suffit sa peine (Mat. VI, 34, Cf. B. Tsila, Statuts juridiques du clergé camerounais, thèse de Doctorat 1967).

Contre la bonne volonté et les perspectives surnaturelles du Père du clergé et certains de ses Pères à mettre le clergé local apte à toute oeuvre bonne au plan apostolique et intellectuel au même pied d'égalité que le clergé de France, il y eut la majorité des Pères contre lui ; les projets furent anéantis et l'instruction fut donnée au rabais au clergé local.

Mal placé par ses origines alsaciennes, de formation allemande, tout comme le fut le Cameroun, il y avait à peine 25 ans, Mgr Vogt ne pouvait faire donner à ses élèves du petit séminaire nouvellement fondé un enseignement aux dimensions de la formation totale et intégrale humaine. On se contentera surtout de la formation spirituelle et intellectuelle des clercs. Le sens des responsabilités sociales, politiques et économiques de cette élite, future responsable de l'Eglise autochtone est écarté de l'enseignement : on risquerait d'en faire des nationalistes de leur pays. Aucune grande Encyclique pontificale ne faisait l'objet d'une étude systématique. Or, il s'agit d'une part, de rejeter le nationalisme allemand "cause des maux de la dernière guerre", d'autre part, de faire adopter "le vrai nationalisme du libérateur", celui des mandataires français, un peu anglais. De là l'intensification de la culture française dans les séminaires, ce qui fera l'étonnement, l'admiration et le jeu de tous les grands Français qui passeront au Cameroun et qui verront cette oeuvre des séminaires.

Les séminaristes n'auront pas le droit de retourner même en vacances dans leur famille : ils demeureront entre les quatre murs du Séminaire nourris au lait de la science ecclésiastique française jusqu'à leur sortie du séminaire, soit comme prêtre, soit comme laïc rentrant dans le monde. Ils n'apprendront aucun autre métier et s'ils n'arrivent pas au sacerdoce, ils se vertont en butte à beaucoup de difficultés pour trouver une carrière. La seule qui leur fut possible, et pour cause, c'était la bureaucratie : écrivain, interprète, secrétaire ou moniteur de quelque école. Sur le plan technique, ce fut nul ; l'insertion dans la société leur coûtait les premières années. Il fallait en effet, tout y apprendre, même le parler maternel. Voilà le type d'homme social qu'on nommera les grands évolués quand ils ne sont pas des détraqués mentaux.

Dans chacune des zones d'occupation appelées mandats, aucune autre langue vivante n'était permise ; l'allemand était un crime de lèse-majesté ; on était obligé de parler français (ou anglais dans la zone anglaise). C'était le même principe dans les écoles : "C'est par la langue française uniquement que les maîtres européens et les moniteurs servant hors de leur région d'origine, peuvent entrer en communication avec les élèves ; c'est par elle que nous pourrions fournir aux populations la possibilité de nous comprendre et de s'entretenir avec nous dans notre langue ; c'est par la langue également que nous arriverons à approcher de nous les indigènes et nous les attacher. Ce sera en outre un excellent moyen de faciliter nos relations commerciales et sociales.

"La communauté de langage, a-t-on dit, finit à la longue par amener la communauté de pensée, de sentiments et d'intérêts...."

"La langue française doit être la seule en usage dans les écoles officielles. Le seul argument à faire valoir en faveur de la cause du français, c'est non seulement la diversité des dialectes, mais leur manque de fixité et leur pauvreté en ce qui concerne les moyens de s'instruire. Il y a un véritable abîme entre les langues indigènes et la langue française ; elles expriment toutes deux des sentiments, des tendances, des démarches de pensée si différents qu'il ne peut y avoir passage de l'une à l'autre ; cela rend non seulement impossible un enseignement en langue indigène, mais ces arguments multiples nous font rejeter la méthode de traduction pour l'apprentissage du français. (Labouret, Le Cameroun, P. 35-36 ; cf. également le Rapport à la SDN 1921, p. 16-17).

Le Clergé camerounais se ressentira longtemps de cette situation d'handicapés et de sous-produits d'une société qui aura travaillé quasi systématiquement à étouffer son plein épanouissement. Son effort personnel aidera ce clergé à sortir de cette cangue dans laquelle on avait voulu l'enfermer.

#### g) Les Ecoles

Nous avons remarqué plus haut que Mgr Vogt avait souligné que tous les élèves du petit séminaire sortaient des écoles des Missions. Il en sera de même pour les pasteurs et catéchistes, religieux et religieuses. Cette oeuvre sera en ces années 1919-1935 comme jusqu'à ce jour le point stratégique où les luttes importées de France se livreront avec le plus d'acuité entre les missions et le gouvernement mandataire. Ce sera leur point de friction essentiel comme il en a été en France. D'accord sur la politique à appliquer au Cameroun, ils sèmeront la "zizanie" entre eux et mêleront les indigènes à la lutte de la question scolaire. Lois métropolitaines et institutions de l'Instruction publique seront celles des colonies. Mgr Vogt et ses missionnaires défendront comme en France l'école libre contre les prétentions de l'école unique laïque. Mgr Vogt, alsacien, dut ressentir plus durement l'injustice de la législation française et coloniale du Cameroun ; mais qu'y pouvait-il seul au milieu des Français "pur sang" ?

Le gouvernement, à l'encontre du système allemand, montera donc avec les deniers publics de la population, des écoles officielles, régionales, laïques, neutres et anticléricales. Les missions monteront leurs écoles privées et confessionnelles avec le double soutien des parents déjà grevés. De l'un et l'autre côté on inspirera la méfiance et l'esprit d'hostilité entre les frères camerounais du même pays, sous l'étiquette de la lutte confessionnelle et laïque.

Cependant, tous deux seront d'accord qu'il faut une éducation à "la française" et pour le service de la France. Un inspecteur des écoles régionales du gouvernement disait un jour aux Pères de la Mission de Doumé : "Au moment où nous aurons formé quelques indigènes capables de devenir écrivain, interprète ou infirmier, c'est tout ce qu'il nous faut" (Dussercle p. 109). Voilà l'ambition généreuse de la France mandataire en ce lendemain du Traité de Versailles. Ce sera la politique générale des écoles du Cameroun. Les Allemands voyaient plus grand ! Si Mgr Vogt constate la même intention chez certains de ses missionnaires qui trouvent que "l'instruction, en général, n'est pas tellement nécessaire aux enfants noirs", il se voit obligé de leur enjoindre la nécessité au moins de l'instruction religieuse. Il y tiendra fortement : cette injonction date du 1er juin 1923, dans les premières circulaires de l'Evêque. Il tenait pourtant à ce que tout l'homme et tout de l'homme soit formé.

Un inspecteur laïque à l'issue d'une visite à l'école libre de Yaoundé trouvait, note Mgr Vogt "que nos livres étaient trop savants et particulièrement les livres de calcul, d'histoire et de géographie..." Le Noir ne devait pas tant en savoir en colonie !

En 1925, Mgr Vogt composa lui-même "un petit syllabaire" Ewondo-Français. "Il chargea l'un de ses missionnaires le P. François Pichon de composer des livres de lecture en Français à l'usage des cours préparatoires et moyens, qui, parus en 1928, furent en fait, les premiers livres en français mis en A. E. F. à la disposition des indigènes... Ces premiers livres du P. Pichon eurent tant de vogue que l'Inspecteur des écoles officielles en recommandait l'usage à ses moniteurs. Il y faisait supprimer le nom de Dieu, bien entendu" (Dus. P. 112)

En plus du P. Pichon, il y eut le P. Bouchaud, l'un des Pères qui auront bien mérité du Cameroun pour les efforts qu'il y a déployés pour pousser l'enseignement des jeunes, mais il aura "l'herbe coupée sous les pieds" parce qu'il se sera montré trop progressiste pour l'heure et à l'encontre de la politique générale de l'enseignement. Il composa des livres de sciences, de géographie et d'histoire. Plus tard, ce seront les ouvrages du chanoine Grill directeur des écoles libres de Quimper qui seront utilisés, tandis que Mamadou et Bineta, l'écolier noir, fait pour les Sénégalais islamisants seront utilisés dans les écoles officielles.

Mgr Vogt pensa également à l'alphabétisation du peuple. Il fit continuer les efforts commencés par les Pères allemands dont le P. Nekes, en ce sens, en faisant composer le syllabaire Ewondo et une grammaire Ewondo par le P. Pichon et Mgr Graffin, professeur des langues orientales de Paris, oncle du coadjuteur de Mgr Vogt. Dans ce travail, les catéchistes prirent une grande part. Mgr Vogt projeta même un début d'unité linguistique par ce travail qui hélas ! ne se poursuivra guère après lui. Grâce aux écoles et aux catéchistes ainsi qu'à toutes les oeuvres, la religion, le chant liturgique se répandit dans l'ensemble du territoire du Cameroun.

Mgr Vogt aura régulièrement des conversations sur le problème des écoles avec le gouverneur, comme il en eut pour toutes les œuvres, espérant faire changer de point de vue à la politique coloniale scolaire dans ces pays neufs, autres que la France ; mais il n'y parviendra pas. Les lois scolaires de la métropole seront les mêmes dans les colonies "Cujus regio, ejus religio". Ainsi en fut-il par exemple pour la création de l'école supérieure de Yaoundé destinée à former des cadres administratifs du gouvernement. C'était le même esprit sectaire et laïque qui y régnait. Mgr n'y changera rien. Le gouvernement avait sa politique ; il fallait la réaliser coûte que coûte ; à l'Eglise de se soumettre et de céder, à elle de faire des compromis. Les prétendues garanties données à Mgr pour l'accueil des élèves des Missions à l'école supérieure n'y seront pas respectées. Et l'Eglise n'a aucune force pour créer une école normale à elle. Le seul cours secondaire vraiment fort et influent sera longtemps le séminaire ignoré du gouvernement... Ces batailles vont se prolonger de 23 à 26. Toujours et devant qui de droit, Mgr portera ses plaintes, ses réclamations et ses désirs.

A l'approche des situations dramatiques de 1936, précédant la deuxième guerre mondiale, le gouvernement cherchera une politique de compromis ou plutôt de main tendue pour préparer l'union des Français, tant de la métropole que des colonies, pour affronter le deuxième cataclysme mondial. Aussi en 1937, Boisson, nouveau gouverneur tendra à apaiser les querelles scolaires. Mais ce fut plutôt une solution plus politique que réelle. La situation des écoles ne changera en rien, tout comme en France de 1921 à 31.

Le problème de la formation du personnel enseignant fut sans solution pour les catholiques, tant sur le plan intellectuel que sur le plan pédagogique et religieux. Les Protestants avaient leur Ecole normale pour leur cadre, le Gouvernement avait son Ecole Supérieure. Les catholiques vivront de l'acquis des Pères allemands en ce domaine, comme ils l'avoueront. Les efforts de Mgr Vogt pour former un personnel pour les écoles catholiques, soit dans une Ecole Normale, soit à l'Ecole Supérieure du Gouvernement seront voués à l'échec comme l'entreprise de l'Ecole des catéchistes.

Les uns et les autres seront pris sur le nombre des anciens élèves de la Mission qui resteront quelque temps en attendant de trouver meilleure place dans l'administration, le problème des salaires différents dans les écoles officielles et les écoles privées (confessionnelles chrétiennes) étant l'une des questions cruciales du régime français. Si le dévouement de ces maîtres improvisés était total, il ne pouvait compenser le manque de formation pour un travail dont dépendait l'avenir d'un pays. Cependant les Ecoles des Missions demeurent le centre et le foyer de rayonnement du christianisme et de la vie religieuse dans l'ensemble du pays malgré certaines situations difficiles tant des élèves que des maîtres. Les Ecoles chrétiennes auront bien mérité de l'action évangélicatrice du Cameroun.

## C - La vie en Mission

### Vie du Missionnaire

En cette période d'extension territoriale, la vie du missionnaire est fort pénible. Les longues marches à pieds, à cheval ou en chaises à porter, le manque de routes et de moyens de communications rapides, le régime alimentaire, les maladies tropicales, les incommodités du climat et le manque de protection médicale suffisante, tout concourt à épuiser l'énergie des missionnaires même des plus endurants. Beaucoup tombent malades, rentrent difficilement en Europe, quelques uns meurent sur le terrain. C'est pour eux en partie que fut créé le centre climatique des régions montagneuses de Dschang, dans l'Ouest-Cameroun, où le climat est plus frais et plus sain.

Il faut ajouter à cela les longues séries de milliers de confessions où un peuple multiple se presse surtout aux approches des grandes solennités liturgiques, les longues heures des offices religieux, les séances d'enseignement religieux et de contrôle de connaissance religieuse avant la réception d'un sacrement ; bref, tout un travail apostolique écrasant. Certains postes sont à 40 jours de voyage du poste central. Le même travail qu'au poste central y attendait le missionnaire. La volonté et le désir du contact direct avec la population par des visites régulières (tournées pastorales ou missionnaires) était l'un des points fondamentaux de la pastorale et des instructions pastorales des circulaires de Mgr Vogt. "L'essentiel du travail apostolique, dit-il sans cesse, c'est la visite des postes de catéchistes. Un missionnaire qui n'a pas le goût de la brousse se doit de l'acquérir. Ce n'est que sur place, dans l'endroit même où vivent les chrétiens qu'on se rend compte de la valeur de ces chrétiens, de la conduite de ceux qui aspirent au baptême, de la science et du savoir-faire du laïc préposé à la formation de cette petite chrétienté. Chaque Père doit visiter ses postes au moins une fois par an, plus souvent s'il le peut" (Circ. citée par Dussercle, op. cit., p. 92) Et les postes sillonnent les parties les plus reculées de la forêt camerounaise, le plus éloigné de la capitale étant à l'extrême-Orient du Cameroun, Yokadouma et Lomié (à plus de 700 km), sur la frontière Cameroun-Oubangui (l'actuel Centre Afrique) Jusqu'en 1932, Mgr Vogt fera encore lui-même ces longues pistes.

En principe, le missionnaire n'est jamais isolé. Outre un confrère européen (Père ou Frère) vivant avec lui, il a également à proximité un catéchiste et sa famille, et, au service de la maison un ou plusieurs garçons (boys) et la visite régulière des paroissiens qui viennent rendre visite au Père, demander un service ou en rendre à la paroisse, volontairement ou y ayant été invités à date fixe. La règle du prêtre religieux lui prescrit d'avoir toujours devant sa maison une

clôture matérielle ; il l'aura mais la porte en sera aussi ouverte au moindre appel des fidèles. Tous ces moindres détails feront le souci constant du Pasteur des pasteurs, Mgr Vogt, et il désire qu'on en fasse autant pour les indigènes. "Il faut exercer un contrôle suivi sur le personnel indigène que vous employez" recommande-t-il.

Le missionnaire se sent donc entièrement chez lui, dans ces postes, peut-être même un peu trop, ce qui lui donnera des allures d'officier d'administration. Mgr Vogt les mettra souvent en garde contre une telle attitude. "De mon côté, je me crois obligé de vous recommander plus de charité, plus de calme, plus de douceur chrétienne dans vos relations avec les indigènes. Je sais bien que toutes les vivacités, aigreurs, duretés qui se produisent sont à rejeter sur votre surmenage, du moins comme cause principale, et je ne cesse de le répéter à la Maison-Mère. Cependant tout en tenant compte de cela, je dois dire que plusieurs d'entre vous ne se surveillent pas assez. Ne croyez pas que je vous dise ceci sur des rancœurs des Noirs. Non, ce sont des confrères eux-mêmes qui m'y ont rendu attentif. Nous avons tous fait des sacrifices notables pour aller travailler à la conversion des pauvres Noirs : pourquoi donc, arrivés en Mission, irions-nous gâter les fruits de nos travaux et de nos peines par des défauts répréhensibles ?

Les Noirs ont des défauts, de grands défauts. Cela est vrai. Mais cela vous surprend-il ? Pensiez-vous trouver en Afrique de petits saints, des hommes pleins de bonne volonté, humbles, dociles, etc... Et pensiez-vous pouvoir les convertir et les former sans grande peine ?... Certainement non !... Ah ! si nous employions une partie de ces vivacités contre nous-mêmes, nous serions bientôt de saints missionnaires et nous ferions beaucoup de bien. Et puis si nous réfléchissions un peu plus sur nos propres péchés, nous qui avons été élevés depuis notre plus tendre enfance avec tant de soins, nous qui avons reçu tant de grâces, nous comprendrions mieux les misères des Noirs... Il est curieux de constater que ce sont ceux qui se dévouent le moins au ministère qui parlent le plus mal des Noirs. Nos chrétiens ont leurs défauts, leurs vices : comment pourrait-il en être autrement ?... Ce n'est pas avec de gros mots, ni avec des injures que vous corrigerez les Noirs, c'est par un dévouement humble et continu... Considérons nos propres faiblesses, nos propres infidélités, et nous aurons plus de patience et de charité. Nous avons tous besoin de la miséricorde de Dieu... et peut-être même nous les missionnaires en avons-nous plus besoin que nos pauvres chrétiens...

Enfin, ne pensez pas imposer aux Noirs vos façons de penser et d'agir : ne croyez pas non plus qu'il n'y ait à cela aucun inconvénient. Les Italiens ont leur genre de vie, les Espagnols ont le leur ; plusieurs d'entre vous ont vu les Orientaux ; j'ai vu des Indiens... Les différents peuples ont leurs mœurs et leurs usages des plus variés. Les Noirs garderont leur genre propre, même lorsque quelques-uns d'entre eux seront devenus religieux ou prêtres. Et croyez bien que Dieu se choisit de bons chrétiens et des saints dans toutes les nations. (Dussercle, op. cit., p. 174-176).

Ce manque d'adaptation et de compréhension de la vie des indigènes que dénonce Mgr Vogt, joint à la tension qui régnait déjà à l'époque contre les œuvres des missionnaires, fut sans doute la cause de ce drame qui coûta en 1932 la vie à un jeune missionnaire de 30 ans, le Père De Maupeou, victime d'une imprudence mêlée de zèle apostolique. Il fut transpercé d'une lance par un jeune païen venu de nuit récupérer sa fiancée qui s'était réfugiée au sixa de la mission de Mfoumassi (100 km de Yaoundé). On a voulu faire de ce grave incident "un martyr de la morale chrétienne (Ann. Spirit. 1932, p. 165-167), outrepassant la compréhension ecclésiastique et canonique du terme. L'Eglise ne le prit pas de la sorte. Toujours est-il qu'avant d'expirer, le généreux missionnaire pardonna au meurtrier Edana et demanda que mal ne lui fut point fait. Il fut exilé dans une île lointaine et condamné à des travaux forcés à perpétuité.

Ce fut sans doute aussi la même attitude d'incompréhension de deux mentalités qui fut à la base de la naissance de la N. B. C., l'Eglise baptiste camerounaise, commencée sous le pasteur Diboundou et achevée par le pasteur Lotin.

On se souvient en effet que Diboundou suivi d'un groupe de pasteurs et de fidèles s'était séparé de l'Eglise baptiste de Londres, réclamant contre Fuller, "la camerounisation" de l'Eglise baptiste. C'était en 1887. Mis à l'écart en 1910 pour son retour à la polygamie (la question ayant fait l'objet de beaucoup de discussion, à savoir la réintégration des polygames dans l'Eglise), Diboundou fut remplacé par Albert Tobo Deido jusqu'en 1917, à la tête de la nouvelle église.

En 1917, à l'arrivée des Missions Evangéliques de Paris, un accord fut établi entre les trois églises pour constituer la Fédération des églises baptistes unies du Cameroun (F. E. B. U. C.), réalisée le 20 août 1917 et votée à l'unanimité le 30. Mais elle fut de courte durée par suite de plus d'une difficulté, entre autres le refus de reconnaissance de pasteurs et catéchistes consacrés dans des conditions douteuses et irrégulières. La Fédération devait craquer à nouveau avec le pasteur Lotin.

Né en 1882 le 16 octobre à Douala, Adolphe Lotin a Same fut élève de la Mission de Berlin ; consacré par C. J. Bender le 12 janvier 1908 à Douala. En 1922, le 19 mars on l'exclut de l'Eglise parce qu'il avait voulu concilier pastorat et travail d'argent (scierie, menuiserie, commerce...), engagement politique par des associations, polygamie admise à l'Eglise. Plusieurs pasteurs signèrent le décret d'exclusion dont Allégret, Scheibler, Nicod, Fuller, Tobo. Deido. Plusieurs autres pasteurs furent exclus avec Lotin. Celui-ci ayant refusé de se soumettre devint un nationaliste, autonomiste aux yeux des doualas. En 1921, dans son Rapport à la S. D. N., l'Administration française citera ce fait du schisme de la N. B. C. comme signe de la volonté politique des Camerounais (doualas) "de rendre l'Afrique aux Africains". Ce qui donna lieu à un long "avis à la popula-

tion indigène de Douala" (Rapp. 1921, p. 78-80). Le 12 juin 1932 un accord à l'amiable établissait avec le concours de l'Administration un modus vivendi avec les autres églises. Mais avant la fin de l'année, la paix fut rompue et le 1er novembre 1932 la conférence de la NBC se donna 32 articles de Statuts qu'elle eut de la peine à faire reconnaître par l'Administration. Il fallait, en effet, que son Conseil d'administration des biens de mission fut constitué et reconnu par l'Administration pour toutes fins utiles. La NBC n'avait pas d'existence légale et Lotin fut l'objet de plusieurs condamnations mais il tint bon et jusqu'en 1933 l'existence de sa communauté fut seulement tolérée. Le 28 mars, lors du décret sur les cultes, la "collectivité des fidèles" de la NBC fut reconnue parmi les autres et soumises aux mêmes lois.

La NBC s'étendit bientôt au-delà des frontières de Douala, grâce à la musique de style camerounais dont Lotin, compositeur lui-même, agrémenta son culte. Depuis 1934, la NBC avait réclamé le temple de Béthel comme lui revenant de droit contre la Mission évangélique. Mais elle n'eut pas gain de cause dans ce procès, car elle n'avait pas d'existence légale officielle. C'est seulement en 1949, le 29 avril que son successeur, le pasteur Moïse Mathi Mathi, consacré par Lotin en 1941 obtiendra la reconnaissance officielle de la NBC et lui changera de nom en EBC (église baptiste camerounaise). Lotin mourut en 1946, le 29 décembre et son deuil fut un deuil national douala. La Mission protestante et l'Administration y étaient présentes.

Alors que la lutte de la Mission catholique contre l'Administration mandataire se concrétisera sur le plan social et religieux surtout, la Mission protestante situera la sienne sur le domaine politique, social et économique mêlée de ferveur religieuse. Ce sera une guerre larvée, couvée sous la cendre mais constante et soutenue jusqu'au jour de son éclatement. Les éléments de l'église protestante du Cameroun seront en effet ceux qui seront les premiers ardents promoteurs de l'indépendance politique du Cameroun. Les réactions en seront très vives tant du côté des Camerounais que du côté de la Puissance mandataire. Les missionnaires ne seront pas épargnés, signe non équivoque de la justesse de vue que Mgr Vogt, après les Papes, avait déjà sur la question.

#### Rapports avec les indigènes

Mgr Vogt devait en effet insister sur un autre point touchant les relations des missionnaires avec les indigènes et les pouvoirs politiques, en cette période délicate de tension sociale et politique et de nationalisme exacerbé, lui que sans délicatesse on appelait "un boche".

Mgr Vogt recommanda aux missionnaires de ne pas favoriser les oppositions entre les tribus du Cameroun. "Autre question : une fois ou l'autre, nous nous sommes entretenus de l'antipathie ou même de l'aversion qui existe entre les diverses tribus indigènes, de même de leurs

qualités ou défauts respectifs. Nous devons tenir compte de cela. Ce sont là des questions délicates, c'est entendu, tout comme il est délicat en Europe de parler aux Irlandais des Anglais, aux Allemands des Français, aux Flamands des Wallons. Mais nous devons éviter de favoriser les antipathies comme aussi de froisser inutilement certains, parce qu'ils appartiennent à telle tribu. Evitons soigneusement d'avoir l'air de préférer telle tribu à telle autre, de jeter le discrédit sur telle tribu, ou d'en parler avec dédain et mépris. Tout cela nuirait à notre ministère, diminuerait notre influence.

Nous sommes ici pour toutes les tribus. Or si les gens d'une tribu donnée s'aperçoivent que vous les aimez moins, que vous vous occupez moins d'eux que d'une autre tribu, vous pouvez être sûrs que vous sapez en agissant ainsi toute votre influence sur eux. J'ai entendu des exclamations faites devant les Noirs : "Oh ! ce sont encore ces idiots... de telle tribu !" N'oubliez pas que ce sont là des paroles qui sont toujours colportées et qu'elles vous feront du tort.

Sans nul doute nous devons avoir une sollicitude toute particulière pour les indigènes dont nous sommes particulièrement chargés. Mais que nous le voulions ou non, nous ne pouvons pas empêcher que dans presque toutes nos missions nous avons des représentants d'autres tribus qui nous écoutent et qui ne manqueront pas d'aller colporter ce que nous aurons dit." (Dussercle, op. cit., p. 176-177)

Touchant la délicate question du nationalisme, Mgr Vogt semble vouloir, pour en parler, se réfugier derrière le Souverain Pontife qui venait d'en parler. "A l'occasion des fêtes jubilaires (1930), dit l'Evêque, le Souverain Pontife a adressé quelques recommandations au Cardinal Préfet de la Propagande et aux Congrégations missionnaires. Il leur a fait trois recommandations :

1. Pas de nationalisme : le nationalisme a toujours été un fléau et une malédiction pour les missions.

2. S'occuper des choses de Dieu : le missionnaire est là uniquement pour s'occuper des choses de Dieu.

3. Union. Le Pape recommande surtout l'union, union des coeurs, union des volontés, union des intelligences pour arriver à la complète unité de l'action" (Dussercle, op. cit., p. 183-184). L'Evêque du Cameroun à cette date était bien placé pour citer le Pape en considérant la situation dans laquelle il vivait dans ce pays sous mandat français.

Le souci pastoral de l'Evêque s'étend à toutes les couches sociales de son pays. Il sait, dit le Père Dussercle, "que sa responsabili-

té ne s'étend pas seulement à la masse des chrétiens sur lesquels les missionnaires pourraient exercer leur influence en toute liberté... A côté des fidèles ordinaires, il y a ceux qui se sont élevés ou sont montés dans l'échelle sociale et qui, parce qu'ils peuvent prétendre au fait d'être sortis du commun des mortels, demandent un doigté spécial. Ceux-là aussi ont attiré l'attention de Mgr Vogt : chefs et évolués, employés du Gouvernement, infirmiers, moniteurs, clerics, écrivains, officiers d'état civil, bref tous ceux qui peuvent exercer une influence qu'il ne faut pas mésestimer : "Ils feront du bien s'ils sont bons, ils feront du mal s'ils vivent mal. Le Pape nous exhorte, en outre, à ne pas négliger d'honorer les personnages principaux du pays, ainsi que leurs enfants. Il dit : L'élite une fois gagnée, le menu peuple suit aisément... Dans notre Vicariat, cette recommandation est d'autant plus utile que les chefs sont d'ordinaire très exposés à se relâcher. Or le menu peuple suit bien plus facilement les mauvais exemples venus d'en haut que les bons exemples; Ne les rebutez pas par des paroles dures, méprisantes, humiliantes...

Quand vous passez dans un centre où il y a de des hommes, intéressez-vous à eux, faites-les venir, parlez-leur. Si vous ne les convertissez pas, du moins les rendrez-vous moins nuisibles. Vous me direz : "Ce sont des vaniteux !" Mais justement à cause de cela ils seront flattés de votre attention et vous aurez ainsi accès auprès d'eux. Si vous les rebutez au contraire, ils se croiront méprisés et laissés de côté : ils n'en deviendront que plus mauvais et plus nuisibles" (Dussercle, op. cit., p. 177)

Il était difficile que les missionnaires suivent ces recommandations de leur Evêque dans un pays où les lois et directives du Gouvernement mandataire comptaient et où l'élite même du pays était traquée quand elle ne faisait pas la politique du Gouvernement en place. Depuis 1919, en effet, l'élite camerounaise formée par les anciens maîtres du pays était tenue en suspicion par l'Administration française. "Notre Chargé d'Affaire (en Allemagne) signale comme le Consul la présence à Berlin et à Hambourg d'un certain nombre de Camerounais qui, "tous sont évidemment à surveiller et ne devraient pas être autorisés, sans enquête de nos Consuls, à revenir dans l'ancienne colonie allemande"... "Je n'ai souscrit au départ d'Atangana comme de Paul Messi que parce que, par lettre n° 152 du 13 février 1920 vous m'aviez fait connaître que vous ne croyez pas que nous soyons fondés à exiler de leur pays à moins de les maintenir en France des indigènes envers qui nous sommes tenus par des obligations au moins aussi strictes qu'envers les indigènes de nos protectorats". Mais je persiste à penser que rien ne nous oblige de façon stricte à autoriser le retour au Cameroun de tous les indigènes originaires de ce pays... Si nous sommes en effet en présence d'individualités qui paraîtraient acquises à l'influence allemande, nous ne sommes pas tenus de leur délivrer le sauf-conduit qui leur est nécessaire, et c'est pourquoi aucune décision ne doit être prise sans enquête menée parallèlement en Allemagne par nos Consuls, et à Douala par le Commissaire de la Républi-

que (Lettre du Ministère des Pensions à M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, 4 sept. 1920, n° 226)"

"Je n'ai pu savoir avec précision si Messi est un agent de propagande allemande. Mais il est très lié avec un autre indigène des plus suspect, Makembe Moukouri (qui entretient "des relations suivies avec le groupement xénophobe de Douala et probablement demeuré attaché à la cause des anciens possesseurs du territoire"... On signale qu'une quinzaine de Camerounais environ se trouvent à Berlin et une dizaine à Hambourg. Tous sont évidemment à surveiller et ne devraient pas être autorisés sans enquête de nos Consuls à revenir dans l'ancienne colonie allemande" (Lettre du Chargé d'Affaires de France à Berlin à M. Millerand, Président du Conseil, Ministre des A. E. 20 août 1920, Arch. Nat. annexe N° 297)

Cette attitude vis-à-vis de l'élite camerounaise et cet état d'esprit des nouveaux maîtres du territoire ne sera pas le fait de l'immédiatement après-guerre seulement. Ce sera un plan d'action d'ordre général de la part de la Puissance mandataire. Les missionnaires en seront contaminés. Aussi leur Evêque dut-il les mettre en garde. L'élite formée par les nouveaux maîtres, missionnaires ou autres, ne devait être que de dociles exécutants malléables, ce qui n'allait pas sans un certain mépris et sentiment de supériorité à leur égard.

Quant aux Blancs, que n'oublie pas la sollicitude de l'Evêque, voici ce qu'il en pense : "Plusieurs d'entre vous savent que des Européens ennuiant nos chrétiens pour les amener à leur vendre leurs livres de magie, leurs porte-bonheur, gris-gris et talisman, etc... Il est nécessaire de réagir... On nous reproche de dédaigner, ou même de détester les Européens... Soyons polis et aimables pour ceux qui viennent nous voir et rendons-leur la visite quand les circonstances le demandent. Saluons dans notre tournée le représentant de l'Administration quand il y en a, saluons aussi les médecins, planteurs et commerçants que nous rencontrons en brousse. Mais il serait fâcheux de voir un Père s'arrêter à de longues conversations inutiles avec un Blanc, alors que son devoir l'appelle à la case chapelle où les chrétiens attendent soit l'absolution, soit l'instruction. Il faut avoir le courage de s'excuser et de dire qu'on a du travail urgent.

Les Européens se plaignent de ce que nous ne les voyons pas assez. Mais hélas ! n'avons-nous pas plus de raisons de nous plaindre de les voir si rarement dans nos églises et encore plus rarement à la Sainte Table" (Dussercle, op. cit. p. 178-179)

Outre les oppositions de mentalité qui existaient entre les individus, l'Eglise du Cameroun eut à souffrir encore des oppositions entre les communautés même.

### Rapports entre églises.

La vie missionnaire que menaient les catholiques d'un côté, les protestants la menaient du leur. C'étaient les mêmes difficultés et les mêmes services apostoliques. Malheureusement ce travail à double front était contrarié par des collisions inutiles et sectaires importées au Cameroun, séquelles des guerres de religion dans l'Occident européen. Les catholiques et les protestants cherchaient à se neutraliser sinon à se nuire. Un missionnaire catholique déclarait que "les pires adversaires c'était les protestants" qui possèdent en outre des imprimeries, des hôpitaux, des dispensaires, des ateliers divers (menuiserie, vannerie, forge, travail d'ivoire et d'évène...), tout cela qualifié par les catholiques "de fallacieux appâts et façades, oeuvres du démon" (Annales Spirit Oct. 1932, p. 236).

Pendant ce temps on ne fait pas grand cas du péril musulman qui est aux abords de la forêt et de la savane et jusqu'à l'Extrême-Orient du Cameroun, où l'Administration française a restauré une école coranique et une mosquée, à Batouri, alors qu'il n'y a pas d'église chrétienne sur une population de 8 000 indigènes. On y ferme les yeux en déclarant que "la lutte contre les musulmans semble éteinte" parce qu'on y a placé quelques postes de catéchistes. (Ann. Spirit. p. 237). Le christianisme catholique et protestant, en conjuguant leurs efforts aurait été plus efficace. Mais nous sommes encore bien loin de Vatican II et nous sommes dans un régime qui favorise la politique musulmane. Et les deux églises se livrent à une lutte sans merci de prosélytisme (Ann. Spirit. mais 1932, p. 134).

Jusqu'en 1920, aucune action missionnaire n'avait eu lieu dans le Nord du pays. Du côté catholique, le Nord Cameroun relevait en principe de l'ensemble de la Préfecture apostolique de l'Adamoua depuis 1912. En pratique rien ne s'y fit. En 1920, les Missionnaires luthériens d'Amérique ouvrent une station à Léré, sur le Tchad et une autre à Garoua. Le nom officiel de cette église est "la Mission fraternelle luthérienne et son secteur s'étend de Garoua au Tchad. En 1923, une nouvelle équipe de la Mission fraternelle s'installe à Ngaoundéré, et en 1924 une station s'ouvre à Mboula, à l'Est de Ngaoundéré, parmi les tribus Baya peu islamisées, par la Mission du Soudan ("Sudan Mission"). En 1925, des missionnaires norvégiens de la Société des Missionnaires norvégiens de Stavanger (N.M.S.) arrivent sur le centre du plateau et ouvrent des stations à Ngaoundéré, Tibati ; ils songeaient à en faire autant chez les Mboum, mais ils étaient déjà islamisés. Le Nord-Cameroun était donc en fait le domaine des Missions luthériennes, ce qui réalisait l'accord conclu en 1910 entre les églises réformées pour la répartition des champs apostoliques afin d'éviter des querelles de chapelle.

Pourquoi l'action missionnaire n'atteignit-elle pas le Nord du Cameroun aussi tôt qu'elle le fit pour le Sud et la Côte ? Il y a plu-

sieurs raisons à alléguer à ce fait.

Il y a sûrement la guerre qui a empêché l'action de la mission catholique allemande de le réaliser. Mais auparavant il y avait la pénurie du personnel et l'immensité du territoire et de la tâche. Aussi se concentra-t-on aussi bien du côté catholique que du côté protestant, à la région du Sud et de la Côte, régions plus prometteuses où l'action de l'Occident en général avait déjà une certaine avance et des atouts forts sérieux de pénétration et de contact, et par suite des promesses rassurantes d'avenir. Parmi ces atouts il y avait en particulier le sens de l'accueil et de l'hospitalité, la bonne volonté et la générosité de coeur, l'ouverture d'esprit et l'esprit de lucre. Tous ces atouts seront mis à profit pour l'expansion du christianisme dans ces régions.

Il est non moins clair que les intérêts politico-économiques ont aussi davantage retenu les missionnaires comme les colonisateurs dans ces régions du Sud que ne les attiraient les régions du Nord. Les arrivées et les conquêtes ont été plus souvent par le Sud que par le Nord, les institutions et structures politiques, administratives, sociales et économiques y ont été plus développées que dans le Nord, et la collaboration de l'Eglise et de l'Etat, quelle qu'en fût la façon, s'y est plus fait sentir que dans le Nord.

Enfin il est une autre raison tout aussi fondamentale qui a retenu l'action de l'Eglise plus vers le Sud que vers le Nord. C'est que la région du Nord, depuis le 18e siècle (vers 1715), était une région où s'était déjà implantée assez forte l'influence musulmane par suite des invasions et conquêtes par des guerres des Musulmans du Soudan, de l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Ils avaient refoulé dans les montagnes kirdis et dans la forêt du Sud les populations primitives de ces régions : Kirdis et Bantous, du 13e au 6e parallèle vers le Sud. L'invasion du Nord-Cameroun par l'Islam avait commencé. Ce fut surtout dans les années 1814-1820 avec Modibo Adama dont la région d'Adamoua perpétue le nom.

Le travail missionnaire aurait donc été dans cette région du pays trop dur et trop pénible autant que peu fructueux si dès les premiers jours et dès le départ on y avait consacré toutes les forces vives. Elle fut donc pour ainsi dire mise et laissée en réserve pour plus tard, d'autant plus que toute la structure sociale, politique, économique et religieuse musulmane reposait fortement sur les lamidos et les sultanats et s'avérait hostile à toute autre influence; La conquête allemande y avait souffert d'innombrables difficultés et subi des défaites bien plus que dans la région du Sud, plus pacifique, plus décousue en fait de structure politique et sociale, plus démocratique et moins fanatisée. Même après la première guerre mondiale, la région du Nord n'aura pas encore d'action missionnaire aussi fortement engagée que dans la région du Sud où cette action va se poursuivre de plus en plus en largeur sinon en profondeur.

Cependant nous pouvons admettre avec J. Van Slageren que "du fait de la colonisation, la Mission risquait d'être identifiée avec le système colonisateur et elle s'appuyait en effet sur les forces de l'ordre, elle perdit sa liberté d'action ne pouvant plus suivre sa propre stratégie. En général, l'expansion du Christianisme ne dépendit plus de l'appel des pays s'ouvrant à l'Évangile et de la disponibilité des missionnaires, mais d'une autorisation de travail délivrée par l'Administration coloniale. En effet "pour raison de paix", plusieurs gouvernements coloniaux empêchaient les missions d'entreprendre une action missionnaire dans les pays islamisés et dans les régions se trouvant hors du contrôle du gouvernement". (V. Slageren, Histoire de l'Eglise en Afrique, p. 47).

Cette "autorisation de travail délivrée par l'Administration coloniale", nous l'avons notée à propos de l'envoi des Missionnaires catholiques allemands au Cameroun, nous le soulignons encore à propos de l'arrivée des Pères Spiritains remplaçant les Pères allemands. Quant à la politique islamophile, il faut la reconnaître plus chez les Français que chez les Allemands. Plus d'un Français l'a souvent souligné en parlant de la politique de leur pays sur ce point ; les exemples historiques le prouvent.

On peut appliquer au Cameroun concernant la politique religieuse du Gouvernement en face du christianisme et de l'Islam, ce "qu'un français très au courant des affaires du Tchad disait au Père Pichon à propos de l'Islam : "Au Tchad, les populations du Nord sont depuis longtemps musulmanes. La plupart de ces peuplades ont été islamisées peu à peu, comme tant d'Africains, par la pression physique et morale de leurs dominateurs. Il n'y a là rien d'étonnant. Mais ce qui l'est davantage, c'est que l'occupation française n'ait point arrêté ces progrès de l'Islam parmi les races fétichistes du Sud. Il semblerait que la cessation des razzias, de l'esclavage, de la domination directe ou de la menace eut dû porter un coup mortel au prestige musulman parmi les tribus noires, ennemies jurées et naturelles de ceux dont ils avaient subi des siècles durant des sévices.

En réalité, l'Administration française, il faut le reconnaître, est en partie cause directe et toujours complice de l'islamisation progressive des Saras, des Bananas et des autres races païennes du Tchad. Elle n'a pas d'excuse valable.

Pourquoi ne vouloir considérer au Tchad que l'Islam, alors que la population fétichiste constitue presque la moitié de la population du pays ? Pourquoi avoir eu et avoir encore pour l'Islam des égards spéciaux que la politique de neutralité officielle n'aurait pas dû autoriser ?

La France peut-elle compter sur l'Islam pour éveiller à la civilisation ces races primitives, les éduquer et surtout se les attacher ? Les raisons de ces attitudes sont heureusement plus politiques que réfléchies ; mais elles ne sont pas moins dangereuses.

Il est de tradition hélas ! depuis longtemps au Gouvernement français de faire une politique islamique. Ce slogan : la France puissance musulmane, est un adage qu'on ne discute pas. Il aurait cependant tant besoin d'être repensé. C'est à ce réflexe simpliste qu'a obéi l'Administration quand elle n'a pas hésité d'établir des chefs musulmans dans ces régions fétichistes... Comment s'étonner dès lors que l'Islam progresse en ce pays fétichiste ?

Mais n'est-ce pas surtout une faute et une injustice que de doter du pouvoir (en pays fétichiste) des musulmans, de recourir à eux pour imposer aux Saras et aux Bananas, l'ordre et le travail français ? C'est leur permettre d'exercer sur eux cette pression irrésistible au chef de village, au chef de canton.

Dans les grandes réceptions les musulmans sont toujours mis en avant ; on pourrait croire qu'il n'y a qu'eux tout au moins d'intéressants. Bien plus, ils ont parfois des traitements de faveur. A-t-on vu jadis des musulmans parmi des ouvriers tchadiens recrutés et arrachés à leur pays pour la construction du Congo-Océan ? En voit-on aujourd'hui de contraints personnellement à la culture du coton ? Dans un district, et sans doute il y en a d'autres, l'Administrateur n'avouait-il pas que pour des travaux nécessaires chaque année de réparation de routes, il ne recourait qu'aux Saras, mais ne requérait pas les musulmans.

Vaine est la raison que la population arabe est une population de pasteurs qui ne se plient pas au travail manuel. Les Barguimines ne sont pas des arabes. On les traite comme tels parce qu'ils sont musulmans. C'est par de tels procédés, par de telles attitudes que la France travaille positivement à islamiser le Tchad. Elle récoltera un jour hélas ! ce qu'elle aura semé. L'Islam sépare. L'Islam oriente tôt ou tard ses adeptes vers l'Orient quand le grand courant de la culture humaine n'a pas encore rompu les barrières (Dussercle, op. cit., p. 94-95)

Mgr Graffin de son côté souligne en 1933 que "l'Administration Française encourage l'Islam pour des raisons politiques, reconnaît le statut musulman et juge les musulmans d'après ce statut ; mais elle ignore les chrétiens. Même quand ils sont en majorité dans tel ou tel district, elle ignore le mariage chrétien, elle ignore la loi chrétienne. Elle favorise les musulmans et l'Islam, punit les chrétiens et le christianisme" (Ann. Spirit., mai 1933, p. 137-138 ; 1932, p. 167 ; juin)

Ce sont là autant de raisons qui ont contribué au retard de l'évangélisation et de la christianisation de la région du Nord-Cameroun. Seuls quelques postes de catéchistes assureront longtemps la présence du christianisme dans ces régions.

Les perspectives des deux Puissances, identiques en certains points de leur politique au Cameroun mais aussi différentes en bien d'autres points, les mettront plus d'une fois en confrontation. Face aux agissements de la Puissance mandataire civile dans sa législation et ses visées, quelles furent les réactions des églises ?

## 2 - RELATIONS EGLISE-ETAT

Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Cameroun en cette période d'après-guerre sont marquées du même style qui a présidé à la mise en fonction du Mandat français au Cameroun par le Traité de Versailles et ses antécédents et selon les perspectives de la Congrégation missionnaire à laquelle était confiée la Mission du Cameroun après le départ des Pères Allemands.

Sur le terrain politico-social, les vues étaient les mêmes tant du côté de l'Eglise que du côté de l'Etat sur le Cameroun, ou plutôt l'Eglise se pliait aux exigences de l'Etat. Les seuls points de friction qu'il pouvait y avoir entre les deux Puissances concernaient les mêmes que ceux qui les mettaient aux prises dans la France métropolitaine : notion de Droite et de Gauche, laïcité et anticléricalisme, école libre et école laïque, en un mot les questions religieuses : les mêmes querelles de la Métropole et les mêmes luttes politico-sociales de la IIIème République devaient être importées en Colonie "ne varietur". Un pays neuf et différent se construisait sur les vieilles idéologies qui lui étaient entièrement étrangères et qui ne servaient que les seuls occupants et leurs intérêts.

De même que l'Eglise de la colonisation allemande au Cameroun s'était ressentie des suites des querelles du Kulturkampf, de même elle se ressentit de la situation politico-sociale de la France des années 1919 à 1939, avec tous les bouleversements politiques, sociaux et économiques dont les Camerounais ont payé les frais sans y être directement intéressés ni concernés. Ils étaient façonnés selon le moule, les intérêts et les vues de l'occupant. Aussi, pouvons-nous appliquer le même principe à l'une ou à l'autre période : "Cujus regio, ejus religio", et ici avec des accents et des applications plus dramatiques que dans la période précédente.

Les recommandations de Mgr Vogt sur l'attention à apporter aux cadres et à l'élite autochtones étaient lettre morte dans la pratique des missionnaires. On cherchait moins à les former et structurer qu'à les diminuer en nombre et en qualité le plus possible tant dans l'Administration que dans le domaine proprement religieux. Ceux qui étaient en service étaient plutôt considérés comme de seconde zone. Un Missionnaire ne disait-il pas, en se moquant, que le gouverneur avait demandé en 1935 aux Doualalas qui réclamaient déjà l'indépendance du pays et un gouvernement autonome de lui présenter la liste de leurs docteurs en médecine, de leurs ingénieurs, leurs juristes, bref des cadres techniques autochtones capables de prendre en mains les destinées du pays. Et le Missionnaire de conclure ironique : "Le Gouverneur attend encore la réponse !" (Annales Spir., mai 1935, p. 152).

Nous avons d'autre part signalé la formation intellectuelle de l'élite camerounaise qu'elle fut cléricale, religieuse ou simplement scolaire. Tout semblait orienter vers la grandeur de la puissance mandataire au détriment du pays mandaté. Et l'Eglise subissait l'influence du Gouvernement pour l'avenir du Pays.

#### A - L'Eglise du Cameroun et la Puissance mandataire

La situation de l'Eglise dans le contexte politico-social que nous avons présenté dans la Métropole fut, il faut le dire, bien difficile en pays sous-mandat en face de la Puissance mandataire et la partie était presque déjà perdue pour elle par suite des premières concessions qui furent pratiquement des démissions.

Nous avons déjà signalé dans quelles circonstances et pourquoi ce furent des Spiritains qui remplacèrent les Pères Pallotins allemands au Cameroun dès le départ de ceux-ci du territoire en 1915 et bien avant la fin des hostilités. Une telle Congrégation au service de la Nation et du Gouvernement français se devait d'épouser les intérêts particuliers de la Métropole au détriment de l'oeuvre catholique et missionnaire de l'Eglise. Cette influence du Gouvernement français sur la Congrégation du Saint-Esprit allait fortement se faire ressentir sur l'activité missionnaire de celle-ci au Cameroun, hormis certaines réactions vives dues aux missionnaires "pas assez français", parce que Alsaciens, dont Mgr Vogt.

Après la signature du Traité de Versailles, Mgr Loggoy, Supérieur général de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, adressa de son propre chef, au Ministre des Colonies la demande suivante : "Maintenant que la paix est faite et que le Cameroun reste dans sa plus grande partie attribué à la France, il convient de régler de façon définitive la question des missions catholiques au double point de vue religieux et matériel :

1°) ; D'après le Traité de Versailles, art. 438 et la résolution adoptée par la Conférence de la Paix à la demande de Mgr Ceretti, Envoyé du Saint-Siège, si les gouvernements alliés et associés veulent dans leurs possessions remplacer les missionnaires allemands par d'autres missionnaires de leur choix, cette question doit être traitée avec les Autorités de la Religion intéressée, c'est-à-dire en l'espèce avec le Saint-Siège : c'est ce que vient de faire le Japon avec les Iles Carolines, Mariannes et Marshall. Le Gouvernement français n'ayant pas, que je sache, de représentant à la Cour de Rome, il suffirait sans doute que Monsieur le Ministre des colonies ou Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères me signifiât, par lettre, que je pourrais transmettre à la Propagande, qu'il n'est pas disposé à recevoir au Cameroun des Missionnaires de nationalité allemande et qu'il compte pour assurer le service religieux de cette colonie, sur le concours des Pères du Saint-Esprit, dont la Congrégation est reconnue (Ordon. royale février 1816)

Cette déclaration est en effet nécessaire pour que la Propagande fasse cesser la situation provisoire actuelle et remplacer le Vicaire apostolique (Mgr Hennemann) par un Vicaire apostolique français.

2°) D'autre part, les biens de la Mission catholique sont sous sequestre au territoire français comme au territoire anglais. Pour que les uns et les autres soient remis aux missionnaires français successeurs des missionnaires allemands selon le même article 438 du Traité et son interprétation consignée dans la note de Ceretti, il est indispensable encore que la Congrégation du Saint-Esprit soit mise officiellement en possession de la Mission et remplace légitimement la société allemande dite des Pères Pallotins. C'est ce qu'ont déclaré au Père Douvry les sequestres français et anglais du Cameroun.

J'ose donc vous prier, Monsieur le Ministre, si, comme je le pense, vous jugez à propos de remplacer les missionnaires allemands par des missionnaires français, de vouloir bien me remettre en possession sous la forme qui vous paraîtra la plus convenable, les deux documents dont il vient d'être question, l'un destiné au Saint-Siège, l'autre aux Administrateurs français et anglais " (Copie Lettre de Mgr Le Roy au Ministre des Colonies, 3 novembre 1919).

Dès que cette démarche fut portée à l'attention de la Propagande, Mgr Le Roy fut blâmé pour ses "initiatives déplacées". On le comprend aisément. Il n'avait reçu aucune mission particulière ni mandat spécial de la part du Saint-Siège l'habilitant à pareille démarche qui ne regardait que le Saint-Siège seul. De plus, elle était trop intéressée et politiquement nationaliste. Il s'arrogeait des droits et pouvoirs qu'il n'avait pas et cherchait à forcer la main de Rome, se mettre en bons termes avec le Gouvernement français dont il se faisait le serviteur des intérêts plus que de ceux de l'Eglise. Voici du reste un extrait de la lettre que la Propagande lui adressa à cette occasion : "... Pour dire la vérité, je me serais attendu, en toute cette affaire, surtout de la part d'une Congrégation missionnaire, à une conduite bien différente. Au lieu de s'adresser sans autorisation de la Propagande au Gouvernement civil pour obtenir de lui la succession de missionnaires expulsés (succession qu'il appartient à la Propagande seulement d'accorder), on aurait dû attendre et observer les instructions que se réservait de donner cette Sacrée Congrégation (à qui comme V.G. le sait bien est confié le soin des Missions) pour agir, <sup>et</sup> à l'occasion, selon ses instructions et l'aider à remplir les obligations difficiles de sa charge dans le temps actuel... Il faut espérer que les très regrettables mesures qui ont été prises et dont tout vrai catholique sent l'offense et la douleur qui en résultent pour le Saint-Siège ne se perpétueront pas sans limites de temps et que les Gouvernements reviendraient à de meilleurs sentiments ainsi que l'on commence à le constater dans quelques localités de la part du Gouvernement britannique.

Ce serait donc faire acte de vrai missionnaire catholique qui tient son coeur élevé au-dessus des petits sentiments de nationalité terrestre que de s'employer de tout son pouvoir à inspirer aux Gouvernements des sentiments plus chrétiens et plus respectueux du droit divin de l'évangélisation et de la liberté des missionnaires.

Je dois encore faire remarquer que le Ministre des Affaires Etrangères de France, dans sa lettre du 21 janvier dernier à son Em. Le Cardinal Amete, se bornait à ne pas opposer d'objection à la demande à lui adressée par V.G. . Voici comment il s'exprime : " Le Gouvernement n'ayant aucune objection à ce que les Missionnaires de la Congrégation du Saint-Esprit succèdent au Cameroun aux Missionnaires allemands, j'ai recours à nouveau à l'obligeante intervention de votre Eminence pour que Mgr Le Roy qui est avisé de la présente communication obtienne du Saint-Siège pour lui et ses missionnaires les autorisations nécessaires ... (Mgr Van Rossum à Mgr Le Roy, 6 mai 1920, Prot. N° 1443/20).

Par réaction et par suite d'humeur, Mgr Le Roy pria S.E. Le Cardinal Van Rossum, préfet de la Propagande, de reprendre la Mission du Cameroun et de la confier aux missionnaires de son choix. Etait-il besoin de le lui dire ? Mgr Van Rossum lui réitéra la position provisoire "pro tempore belli" de la Mission spiritaine, l'assurant de lui "communiquer en son temps les dispositions qu'aura à prendre la Sacrée Congrégation de la Propagande au sujet de l'organisation de la susdite mission " (Rome, 26 juin 1920, in Bull. Cssp. T. XXIX, p.646).

Lorsque le Père Douvry donne sa démission en 1920 comme Administrateur apostolique du Cameroun et souhaite que le Père Malessart le remplace, il indique, entre autres avantages de ce choix, que le P. Malessart a de bons rapports avec l'Administration française. Ce qui n'est pas sans signification !

Ce sont les Missions Evangéliques de Paris qui en 1917 ont pris la place des Missions protestantes allemandes du Cameroun. Lorsqu'il se fut agi de sonder les intentions profondes d'Alexandre Manga Bell sur son attitude vis-à-vis de la Puissance mandataire avant de lui permettre de rentrer au Cameroun, c'est à M. Allégret que l'on confia cette mission délicate "à titre officieux" parce qu'il "est très lié à la famille Bell (protestante) de Douala... Alexandre Bell dont le père était un des chefs de l'Eglise protestante de Bâle à Douala serait le pupille du ministère des colonies, confié à la mission protestante de Paris qui serait responsable de son progrès en français et devrait tenir le Département au courant...". De nouveau l'Eglise au service de l'Etat !

Du côté catholique, on ignore s'il y eut une telle prise en charge d'individus camerounais par les autorités religieuses au service de l'Etat pour "un lavage de cerveau".

Dans une note en date du 22 octobre 1919, on fait acte à Mgr Le Roy de l'effroi et de l'émoi qui avait régné un matin à la direction du ministère des colonies, dû à la demande faite par les missions luthériennes américaines de s'installer au Cameroun, parce que "le Département a une frousse intense des missions luthériennes américaines qui toujours servent des intérêts autres que ceux de la France". On se concertait - et l'on se demandait avis au Supérieur Général des Spiritains - pour avoir plutôt des français. Il n'y avait malheureusement pas de luthériens français !

Après que la Congrégation du Saint-Esprit ait reçu confirmation définitive de leur mission au Cameroun français par la Sacrée Congrégation de la Propagande, celle-ci s'était aussi adressée au Supérieur des Montfortains et les avait sollicités par deux fois pour se joindre aux Spiritains pour oeuvrer, eux, dans l'Est Cameroun en 1921. Le Supérieur Général des Montfortains par lettre du 8 Août 1921 le fit savoir au Supérieur des Spiritains en lui demandant en même temps de plus amples renseignements sur la région qui leur était destinée. Ayant reçu ces renseignements, il répondit négativement à la demande qui leur était faite par le Saint-Siège : "L'accès très difficile de la partie du Cameroun qui nous est offerte, jointe à la pénurie de sujets sur lesquels nous comptons par suite de la fermeture d'un grand orphelinat non encore réalisée nous a obligés à un refus" (Lettre du 29 août 1921 à Mgr Le Roy).

Etait-ce là les seules raisons vraies et profondes de ce refus ? Il est difficile de l'admettre ! Ne serait-ce pas plutôt parce que la Congrégation des Montfortains n'avait pas les mêmes atouts pour la France que celle des Pères du Saint-Esprit ? Le 8 août 1921, en effet, dans la même lettre, le Supérieur des Montfortains se renseignait également auprès du Supérieur des Spiritains pour savoir s'il pourrait s'adresser pour obtenir les permissions nécessaires et requises au Ministre des Affaires Etrangères en vue "d'ériger dans les diocèses d'Angers et de Poitiers un noviciat et un scolasticat" et "le moyen d'avoir l'assentiment au moins indirect du Ministre des Affaires Etrangères" (Lettre du 8 août). Signe probable que sa Congrégation n'avait pas les mêmes entrées que celle du Saint-Esprit auprès des Ministères. Et Mgr Le Roy de lui dire que ce n'est pas l'Affaire du Ministère des Affaires Etrangères, "mais celle du Ministère Intérieur et c'est là qu'est l'obstacle" pour qu'une société missionnaire s'établisse en France comme pour les autres Congrégations non approuvées par le Gouvernement. (Lettre de Mgr Le Roy, 10 août 1921).

Dans une lettre émanant des Affaires Etrangères adressée par J. Rivière à un Père Spiritain, le Ministère a fait signifier au Saint-Siège qu'il y aurait des inconvénients à la venue "des missionnaires italiens dans un territoire confié à l'administration de la France" et il souhaitait de "trouver parmi nos compatriotes les éléments nécessaires pour secondar les efforts des Pères Du Saint-Esprit au Cameroun" (17 janvier 1931).

C'est sans doute pour cela que dans une note sur l'Évangélisation au Cameroun il est dit que Mgr Le Hunsec, Supérieur Général à cette date des Pères du Saint-Esprit, a tenu conversation avec le Supérieur des Oblats de Marie, manifestant le désir d'avoir les Oblats au Cameroun. "Cet Institut pourrait disposer de missionnaires français ou tout au moins belges ou canadiens. Dès leur arrivée ils entreraient en relation avec le Gouvernement, les indigènes et les missionnaires, tous français qui se trouvent déjà au Cameroun". Ce voeu pour les Oblats se réalisera en 1947 et ils seront tous français !

Ce système de compromission et de démission de sa liberté au service du Gouvernement mit l'Eglise dans une position de porte-à-faux et d'infériorité dans la période de tension qui va s'ouvrir après celle de quasi bonne entente qui n'était autre que celle de la prise de position forte de l'Etat face à l'Eglise. Celle-ci aura à s'en mordre les doigts. Mais ce sera trop tard !

#### B - La période de tension

Nous venons de voir comment sans mandat spécial du Saint-Siège Mgr Le Roy intervint auprès du Ministère des colonies, après la signature du Traité de Paix, pour réclamer la succession des Pères allemands, personnes et biens, au profit de la mission française des Pères Spiritains. Il en fut blâmé.

Déjà avant la signature du même traité, lorsque les pouvoirs d'Administrateur apostolique furent dévolus au Père Douvry par la Propagande, Mgr Le Roy écrivit au Ministre des colonies pour réclamer au profit de ses missionnaires les biens des missionnaires allemands mis sous sequestre par les Autorités militaires en 1916 : "Nos missionnaires, dépourvus de ressources, y trouveraient de nouveaux moyens de poursuivre leur oeuvre à la fois religieuse et patriotique..." (Lettre du 8 Nov. 1917). Religion et Patrie !

Mais il fallut attendre la signature du Traité le 28 juin 1919 dont l'article 438 stipule "que les propriétés des missions religieuses chrétiennes entretenues par des sociétés ou des personnes allemandes sur des territoires confiés aux puissances alliées ou associées seront

remises à des Conseils d'administration nommés ou approuvés par les Gouvernements et composés de personnes ayant les croyances religieuses de la mission dont la propriété est en question".

Lors de la signature de ce Traité, Rome, on s'en souvient, avait réclamé ces biens des missions catholiques comme relevant de la Propagande. Elle fut déboutée de sa requête par les interventions de la France et de l'Angleterre.

Le 11 août 1920, le Gouvernement français donnait le décret sur les biens sequestrés : ils relevaient de la compétence seule de l'occupant et selon les modalités fixées par lui. La question de la remise de ces biens aux Conseils d'administration des missions religieuses avait été en effet rejetée, par la Commission parlementaire en France au profit de la suggestion du socialiste Berthon. On devait les remettre à l'Etat qui en serait propriétaire, n'en laissant que la jouissance aux missions sous contrôle d'un fonctionnaire. Cela fut adopté malgré les protestations de Mgr Ceretti, nonce apostolique à Paris. (Cf. Lettre de Mgr Le Roy à Mgr Ceretti, 9 mars 1922 et réponse de celui-ci à Mgr Le Roy, 28 juin 1922). Ce fut l'occasion des arrêtés du 16 décembre 1921 du Commissaire de la République au Cameroun fixant la composition des Conseils d'administration et du 25 mars 1922 stipulant leur contrôle et un rapport annuel sur l'état des missions et du personnel. Cette situation durera quatre ans.

Mgr Le Roy protesta contre cette interprétation de l'art. 438 du Traité, en même temps que le Gouvernement rejetait les revendications du Saint-Siège, tous deux reconnaissant que le texte du Traité ne donnait lieu ni à la thèse de l'un ni à celle de l'autre. Aussi, lorsque E. Herriot soumit, le 9 octobre 1924, au ministre des colonies l'interprétation ministérielle et gouvernementale de cet article en disant que la solution avait été adoptée de la sorte pour soustraire les propriétés des missions allemandes à la confiscation pure et simple ou à la liquidation, il désapprouvait les arrêtés du 16 décembre 1921 et du 25 mars 1922 du Commissaire de la République au Cameroun. Mais pour les maintenir, en particulier en ce qui concernait le contrôle du personnel et des biens, le Commissaire invoquera la finale de l'art. 22 du Pacte de la S.D.N., explicité par l'art. 7 de l'Acte de Londres du 20 juillet 1920, sur le statut des Mandats où il était dit que "la Puissance mandataire... aura le droit d'exercer tout contrôle qui pourra être nécessaire pour le maintien de l'ordre et d'une bonne administration et de prendre à cet effet toutes les mesures utiles".

L'interprétation ministérielle reconnaissait une personnalité morale à la collectivité des fidèles à laquelle les biens d'Eglise devaient être remis comme propriétaire. Le contrôle de l'Etat en ce qui concerne les personnes se continuera, avec au besoin des sanctions

(renvoi, expulsion, interdit de séjour, refus d'entrée au territoire, ...); mais sans que cela doive mettre la mission en péril, "pour sauvegarder les intérêts des missions", ainsi qu'il le disait le texte de la rédaction finale de l'art. 438, c'est-à-dire ne pas compromettre leur existence. Pour ce faire, on devait consulter les autorités intéressées.

Mais c'est seulement en 1926, le 28 février, qu'un décret ministériel reconnaît que "les Conseils d'administration ainsi constitués (et dont le choix des membres est soumis à l'agrément du gouvernement français) sont des personnes morales privées investies de la personnalité civile; ils peuvent acquérir, posséder et conserver au nom et pour leur compte de la mission toutes propriétés, droits et intérêts..." (art. 4 et 2).

Par ce problème des biens de l'Eglise allait débiter la période de tension qui, une dizaine d'années durant, devait empoisonner les relations entre l'Eglise et l'Etat et toute la vie de la population du Cameroun. Pour la France de cette époque, le premier principe était de supprimer le prestige des Missions chez les indigènes par la séparation de l'Eglise et de l'Etat. "Le 26 mai 1923, note Mgr Vogt, un administrateur chef de la circonscription m'écrivait: "Mais il faut compter avec un état d'esprit général de l'Administration française: 1) On craint d'être suspect de cléricisme si on admet l'existence de l'état de fait chrétien; 2) On ne conçoit pas la collaboration avec les missions. L'Etat souverain à la faiblesse de voir des rivales dans les missions et reste défiant à leur égard. Le résultat de cette attitude est que les communautés chrétiennes se développent en dehors de notre action et souvent contre elle (je ne parle pas des communautés catholiques)" (Note de Mgr Vogt à Mgr Le Roy).

Par l'art. 22 du Pacte de la S.D.N., explicité par l'art. 7 de l'Acte de Londres, la Puissance mandataire avait l'obligation d'assurer "dans l'étendue du territoire la pleine liberté de conscience et de libre exercice de tous les cultes qui ne sont pas contraires à l'ordre public ni aux bonnes moeurs; elle donnera à tous les missionnaires ressortissants de tout Etat membre de la S.D.N. la faculté de pénétrer, de circuler, de résider dans les territoires, d'y acquérir et de posséder des propriétés, d'y élever des bâtiments dans un but religieux et d'y ouvrir des écoles, étant entendu toutefois que la Mandataire aura le droit d'exercer tout contrôle qui pourra être nécessaire pour le maintien de l'ordre public et d'une bonne administration et de prendre à cet effet toutes les mesures utiles". Ce principe des Statuts des Mandats, différemment interprété, sera lui aussi source de nombreux conflits entre l'Eglise et l'Etat du Cameroun.

Mais la mainmise du Gouvernement sur la Congrégation missionnaire travaillant sur ce territoire sous mandat français aura abouti à une législation civile qui s'imposera aux missionnaires sans que ceux-ci soient en mesure de lui opposer une résistance efficace, sinon à de rares exceptions lorsqu'ils auront la possibilité de recourir directement aux instances suprêmes de la S.D.N., comme le fera Mgr Vogt en certaines circonstances sans cesser toutefois de lutter à l'intérieur du pays. Alors, souvent, loin de supprimer la loi on la modifiait plutôt, le principe du conflit n'en existait pas moins.

La grande période de tension entre l'Eglise et l'Etat au Cameroun s'étend de 1924 à 1936, période qui correspond à la victoire de la Gauche en France. Ce sera des années difficiles pour l'action apostolique de Mgr Vogt au Cameroun. Gambetta avait beau déclarer que la laïcité et l'anticléricalisme ne seraient pas des articles d'exportation, c'était sous condition que l'Eglise serve les intérêts de l'Etat et alors l'Etat la soutiendrait en pays de colonisation. "Avec le Bloc des Gauches, l'anticléricalisme s'exporta" en 1924 comme en 1899. (A. Lantreille, Histoire du Catholicisme en France, t.3, p. 474 et 554).

Cette période de tension entre les deux pouvoirs, on la divisera en deux grands moments avec chacun un point culminant, centrée sur quatre axes principaux :

- 1) de 1924 à 1930, avec comme point culminant 1930, 24 avril, arrêté sur l'installation de postes secondaires confiés à des indigènes et 15 juillet, arrêté sur l'état civil obligatoire ;
- 2) de 1931 à 1935, avec comme point culminant 1933, 28 mars, décret sur le régime des cultes.

Les quatre points de friction étaient :

- a) les écoles ; b) les Catéchistes ; c) le Sixa et le régime matrimonial ; d) les biens des missions.

- 1) de 1924 à 1930 - a) les Ecoles -

La première pomme de discorde française jetée sur le sol Camerounais fut la question scolaire qui mettra aux prises parents, maîtres, élèves et autorités d'un même pays, poussés à une véritable guerre civile.

Lorsqu'en 1915 l'on démobilisa les prêtres-soldats des troupes alliées de l'armée d'occupation commandée par le général Aymerich, ils étaient officiellement nommés "instituteurs" et le P. Douvry avait le titre "d'inspecteur" en vue de "prendre possession des biens des missions demeurés vacants", dont les écoles. Jusqu'en 1920, on maintint la législation qui avait régi les écoles au temps de la colonisation allemande.

Le 1er octobre 1920 apparaissait un décret fixant organisation et fonctionnement des Ecoles privées en collaboration avec l'enseignement officiel. Le 25 juillet 1921, l'organisation de celui-ci était fixée, suivant le régime français.

L'enseignement privé était plutôt toléré que reconnu de droit; il devait suivre programmes et examens de l'officiel et de l'Administration qui allouait une aide par faveur : on l'appelait subventions, car les "deniers publics à l'école publique". Ce sont les arrêtés du 20 octobre 1928, 14 novembre 1929 et 10 décembre 1929, enfin 19 mars 1930 qui vont fixer ces subventions et leurs modalités. L'arrêté du 19 mars 1930 demande en outre qu'aucune école privée ne soit créée sans "une autorisation spéciale du Commissaire de la République après avis du Chef de circonscription intéressé" (art. 2) et que "les cours spéciaux réservés aux seuls adultes et destinés à la formation du personnel indigène des missions (catéchistes, évangélistes, pasteurs, séminaristes, etc) doivent fonctionner dans les locaux strictement distincts de ceux réservés à l'école privée reconnue" (art. 11).

On est tout de même frappé de voir que l'Eglise ait admis cette exportation pure et simple du système français dans un pays neuf et différent. Mais il faut se rappeler que l'exportation de l'influence française en colonie importait à tout le monde de la Métropole !

En 1924, Mgr Vogt se plaint de l'infériorité aux examens officiels des élèves des missions à cause du manque de cadres et de personnel formé pour encadrer l'enseignement privé. Pendant ce temps, à l'Ecole supérieure d'Etat créée avec l'organisation de l'enseignement officiel, les cadres administratifs et agents de la laïcité et de l'idéologie laïque y sont formés par des gens "spécialisés" de l'Instruction publique de France. Dans cette Ecole supérieure de Yaoundé, il n'y avait - et pour cause - aucun élève des missions catholiques. Mgr Vogt avait songé à un Internat (embryon d'école normale) d'où les élèves iraient suivre les cours à l'Ecole supérieure de Yaoundé, au lieu qu'il les y envoi en pensionnaires comme le lui proposait le Gouverneur. Il en avait parlé à l'Inspecteur, au Gouverneur et aux Pères de Yaoundé. "Mais, ajoute tristement l'Evêque soucieux de l'avenir du pays à lui confié, pour diverses raisons multiples et graves, rien n'avait pu être fait." On pense à certaines fortes réticences voire oppositions de quelques personnalités au projet dont la réalisation était soumise à certaines conditions. "A titre d'essai", Mgr Vogt accepta d'envoyer après bien d'hésitations, quelques élèves comme internes à l'Ecole supérieure du Gouvernement sous garantie promise d'une neutralité bienveillante sur le plan moral et religieux des élèves des missions. L'expérience ne fut pas concluante, les promesses n'étant pas tenues. L'Evêque dut renoncer. (cf. Lettre de Mgr Vogt à Mgr Le Roy, 20 octobre 1924 à Mgr Le Hunsac, 15 mai 1928).

Le régime des salaires des instituteurs et moniteurs étant moindre pour l'enseignement privé que pour l'officiel, les missions catholiques enregistrèrent un exode de leur personnel vers l'Administration de l'ordre de 40 à 50 % entre les années 1923 et 1932). Conséquence normale de l'institution !

Les écoles protestantes, elles, avaient leurs écoles normales où elles formaient elles-mêmes leur personnel enseignant et autre de leurs futurs cadres. Néanmoins elles aussi souffraient de l'inégalité des salaires entre les maîtres des écoles privées et ceux des écoles officielles.

#### b) Le problème des Catéchistes.

La politique française au Cameroun sut appliquer le principe romain : "Diviser pour régner". Ne pouvant s'attaquer directement aux missionnaires, citoyens français et promoteurs à l'Etranger de la civilisation française, l'Administration s'en prenait à leurs oeuvres qui allaient à l'encontre du souffle métropolitain laïque. Elle sut opposer les citoyens d'un même pays pour davantage se rendre maîtresse de celui-ci. Les agents administratifs étaient éduqués dans le sens et la politique de l'Administration pour s'opposer aux agents <sup>de la</sup> politique missionnaire de l'Eglise. De là une fatale collision des pouvoirs émanant des responsables subalternes des deux Puissances. C'est ainsi que le problème des catéchistes fut l'une des plus grosses crises entre le temporel et le spirituel. Le paroxysme en fut l'intervention de l'Administration par un arrêté de 1930, 24 avril, réglementant l'installation des postes secondaires confiés à des indigènes (catéchistes, évangélistes, pasteurs...).

Pour motiver son intervention, la Puissance mandataire, dans son Rapport officiel de 1930 à la S.D.N., expose l'historique et les raisons qui l'ont poussée à cet arrêté du 24 avril 1930 (Rapport, 1930, pp. 13-16 ; 89 - 90).

Après avoir indiqué les différentes confessions religieuses oeuvrant dans les diverses circonscriptions du territoire, le Rapport remarque que "les résultats considérables obtenus rapidement par les missions dans le Sud du territoire, le désir des missionnaires d'accroître le nombre de leurs fidèles les ont amenés à sortir des frontières dans lesquelles ils avaient au début volontairement enfermé leur action. Peu à peu des missions de confessions différentes en sont venues à posséder des établissements dans une même région du territoire. Déjà les rapports antérieurs avaient appelé l'attention sur cette situation ; cependant l'opportunité n'était point apparue d'une réglementation qui eut fixé à chaque mission une zone d'action déterminée. L'action à la fois convergente et concurrente des missions n'avait point donné lieu

à aucun incident : elle se développait dans une atmosphère de cordialité que justifiait malgré les divergences de doctrine une certaine unité de but dans leur oeuvre.

Peu à peu, au fur et à mesure de la conversion des derniers adeptes de l'animisme devant le manque de clientèle nouvelle, les représentants des missions ont été amenés à intensifier leur propagande.

D'autre part, la multiplication rapide des postes n'a pas toujours permis aux missionnaires d'exercer un contrôle assez étroit.

L'attachement assez marqué des indigènes pour la doctrine religieuse choisie par eux a fait naître plus d'un conflit entre catéchistes de confession différente.

Il faut signaler en effet que les catéchistes ne sont pas dans l'ensemble imprégnés autant qu'il serait souhaitable des préceptes moraux dont la stricte observance justifierait l'influence très considérable qu'ils se créent dans les villages. Très souvent l'enseignement des missionnaires a été déformé par la mentalité de ceux auxquels il s'adressait. Il y a un abîme entre la religiosité du noir et celle de l'Européen et ce serait une grande illusion de croire qu'en embrassant la religion chrétienne l'indigène a acquis une mentalité d'Européen.

Cette observation explique que l'influence certaine des catéchistes, au lieu d'inciter les fidèles à l'obéissance et à la soumission a généralement servi à troubler l'action du Chef traditionnel, le catéchiste ayant évidemment à l'insu des missionnaires européens une regrettable tendance à empiéter sur le domaine administratif.

Les chefs indigènes ont maintes fois signalé à leurs administrateurs le malaise que faisait peser sur le commandement le fait que les catéchistes constituaient trop souvent des éléments d'opposition. Divers incidents ont révélé que leurs doléances n'étaient pas toujours sans fondement." (Rapp. ann. , 1930, p. 13 - 14)

Après cet exposé le Rapport en vient aux circonstances immédiates de l'arrêt. "... Depuis de longues années le problème du contrôle des catéchistes indigènes avait retenu l'attention de l'Administration locale. Dès 1923, le Commissaire de la République précisait dans une lettre adressée au Vicaire apostolique de Yaoundé la façon de voir des autorités locales en cette matière." Je crois devoir appeler votre attention, écrivait-il, sur l'intérêt qui s'attache à ce que les catéchistes soient instruits des obligations qui leur incombent vis-à-vis des pouvoirs publics. Encore plus que les autres indigènes ils sont

tenus de déférer aux ordres des chefs ; ils doivent donner l'exemple d'une soumission absolue aux directives administratives que le chef ne fait que traduire dans le village. Il serait contraire à l'intérêt des natifs et à l'esprit du mandat que les catéchistes s'attribuassent au milieu de la population une influence politique quelconque : ils doivent se tenir strictement dans le cadre de leur devoir confessionnel. Je vous serais obligé de les inviter à s'abstenir de toute surenchère dans les centres où ils se trouvent en contact avec les populations sur lesquelles une mission de confession différente exercerait son attraction : je n'ai pas besoin de vous dire que la réciproque est exigée de ces missions à l'égard de vos ressortissants spirituels. Nous ne devons pas donner à des âmes frustes l'impression de divergence dans le domaine de la conscience. Notre oeuvre civilisatrice ne sera susceptible de diffusion qu'autant que les divers agents à qui incombe le soin de l'exercer donneront en toutes circonstances, le spectacle d'une bonne entente harmonieuse en dépit de la différence de points de vue doctrinale. L'indigène comprendrait difficilement que dans son milieu, les Blancs s'ingénient à créer une oeuvre de solidarité, de cohésion, si les divisions paraissent s'accuser entre leurs propres conceptions. Le Noir, d'âme simple, ne verrait point les nuances ; il croirait à un désaccord, à une opposition farouche des doctrines, et son cerveau se trouverait imprégné d'un esprit de particularisme, de clan, dont nous avons le plus grand intérêt à préserver. Il n'est que trop enclin par sa structure mentale imparfait à assimiler sans cohérence les notions que nous lui inculquons".

Au reçu de cette lettre, Mgr Vogt alla trouver le Gouverneur pour discuter de vive voix avec lui, "ne voulant pas répondre par écrit, car je l'aurais vivement froissé", ajoute l'Evêque.

Peu de temps après, "une circulaire avait prescrit aux dirigeants des missions de signaler aux autorités par une déclaration toutes les installations nouvelles de catéchistes : les Administrateurs avaient le droit de les inviter à déplacer ou même renvoyer tout auxiliaire devenu indésirable. En fait, les prescriptions de cette circulaire, très suffisantes à l'origine, avaient été perdues de vue par plus d'un missionnaire ; par ailleurs une circulaire n'ayant aucune valeur légale et, étant par conséquent démunie de sanctions, elle ne permettait d'autre contrôle que celui que la bonne volonté des exécutants voulait bien tolérer.

Il devenait urgent de faire passer dans un texte réglementaire précis ces prescriptions qui n'étaient d'ailleurs que l'application de l'art. 7 du mandat". (id. p. 14)

Voilà pourquoi sortit cet arrêté du 24 avril et autant que les indigènes ont été seuls en cause, il a été possible de concevoir que les conseils apaisants des Administrateurs au cours de leurs tenues de palabres, la persuasion, les sanctions amèneraient dans les groupements

indigènes une conception paisible du droit de chacun à suivre la voie religieuse choisie. Malheureusement les Blancs se livrèrent à des actes blâmables et c'est ainsi qu'après une longue information, la Cour criminelle de Douala infligea à deux missionnaires européens six et quatre mois de prison avec sursis et deux cents francs d'amende" (id. p. 14)

Le motif principal invoqué par la Puissance mandataire paraît être la sauvegarde de l'ordre public, de la propriété foncière des indigènes et de la paix entre les diverses confessions et les catégories de personnes. L'arrêté prescrivait que pour l'installation secondaire d'un poste confié à un indigène (catéchiste, moniteur, pasteur, infirmier...) et non dirigé par un missionnaire européen, une autorisation du Commissaire de la République était nécessaire, précédée d'une demande de location précaire du terrain. Cette autorisation faite sur double exemplaire sous le couvert du Chef de circonscription devait comporter la description de la situation, de la destination et du personnel du poste avec : identité, emploi et résidence. Avant l'établissement et le retour au Directeur de la Mission de ce dossier, aucun poste ne pouvait ni être créé, ni pourvu d'un titulaire sous peine d'amende et sanctions diverses. Tout licenciement, remplacement, mutation devait être signifié le plus tôt possible à l'Administration. L'autorisation de l'Administration pouvait être refusée ou retirée sans préavis pour toute raison jugée utile. (Rapp. p. 90)

Les missions religieuses protestèrent contre cet arrêté. Mgr Vogt, dans ses lettres des 4 et 16 juin, dénonça non seulement les injustices, les incohérences et l'arbitraire flagrants de cet arrêté, mais aussi l'abus de pouvoir; les mesures onéreuses imposées aux missionnaires et aux indigènes, la méconnaissance, voire l'ignorance des droits et de la mission même de l'Église ainsi que la volonté arrêtée de restreindre et contenir le développement des missions, toutes façons d'agir qui vont à l'encontre de la liberté de conscience et d'action des missionnaires inscrite dans le Pacte de la S. D. N. (art. 22) et l'Acte de Londres (art. 7 Lettres de Mgr Vogt au Gouverneur Marchand, 4 et 16 juin 1930)

"La guerre semble déclarée contre les religions... De divers côtés on nous fait une guerre plus ou moins ouverte, antichrétienne, note Mgr Vogt dans son Journal des 30 juin et 5 août 1930. On dirait qu'un mot d'ordre est venu des Loges. Un chef de circonscription a dit en public en parlant de lui-même : "Le bon Blanc, inspiré par Satan..." Certains de ces messieurs, quand ils ne peuvent rien contre nous, s'en prennent à nos catéchistes ; l'un d'entre eux l'a ouvertement avoué. Tout cela indique nettement qu'il y a une offensive déclenchée contre les missions... Tel certain arrêté du gouverneur concernant les catéchistes, le contrôle de leur travail, les formalités administratives auxquelles ils doivent se soumettre... l'interprétation de cet arrêté est tellement différente selon les circonscriptions que le Gouverneur lui-même a déclaré à Mgr Plissonneau, Vicaire apostolique du Nord-Cameroun:

"Personne n'a rien compris à ce que j'ai voulu faire". Souvent on a puni nos catéchistes, on en a même mis en prison sans daigner en informer la mission. Un simple commerçant ou un simple planteur n'accepterait jamais que l'on agisse ainsi vis-à-vis de ses employés... On suit nos catéchistes d'une façon exceptionnelle et qui semble ouvertement hostile, alors qu'on aurait cent fois plus de raison de suivre et de surveiller tous les chefs, écrivains, secrétaires, polices, gardes, employés de toutes sortes, y compris moniteurs et surtout infirmiers... Notez donc tous les abus que vous en remarquerez. Quand un de vos chrétiens ou de vos catéchistes a été condamné, il est très souvent utile de demander copie du jugement ; cela coûte 15 F. Le P. Bernard a demandé récemment copie du jugement qui condamnait un de ses catéchistes. Ce document nous a montré la façon de parler des indigènes et cela nous a montré la mentalité des juges. Cette copie m'a permis d'agir, et cela a été très utile pour nous" (Journal, 30 juin ; circ., 5 août 1930)

Mgr Vogt ne laisse en effet passer aucune occasion favorable pour mener la lutte nouveau style du Sacerdoce et de l'Empire, contre tout et contre tous, par tous les moyens. "Nous faisons des démarches nécessaires, dit-il, et nous porterons au besoin la question à Genève..." Il tint parole.

Les Eglises protestantes protestèrent, elles aussi, (c'est le cas de le dire) contre cet arrêté. Elles soulevèrent un problème de fond en conformité avec l'esprit de "régionalisation" et d'indigénisation de l'Eglise, caractéristique de la Réforme. Leur protestation portait en effet sur le fait de la distinction d'une église supérieure à côté d'une église inférieure, d'une église colonisatrice à côté d'une église colonisée, distinction faite par l'arrêté en parlant de postes secondaires confiés à des indigènes et non dirigés par un européen (art. 1) Certaine mentalité catholique laisse malheureusement prise à cette conception. Nous avons déjà vu en effet que le Règlement du Clergé indigène faisait de celui-ci les hôtes de la Congrégation du Saint-Esprit à laquelle était confiée la Mission comme le Cameroun était confié à la France. L'on comprend dès lors l'accent ironique et plein de sincère amertume de style de polémique protestante avec lequel s'exprime M. Leehnardt : "Ce mode d'agir, dit-il, où la mission est une institution étrangère qui organise l'Eglise indigène comme son annexe, est le mode de l'Eglise catholique. Cette Eglise n'est elle-même qu'une institution, et la mission catholique est le prolongement de cette institution ; elle est dirigée par un délégué du grand chef de l'institution, un vicaire apostolique, délégué du Pape" (Propos missionnaires, août 1930, p. 21-23). Faisons remarquer à Monsieur Leehnardt que ce n'est pas du moins la pensée et la volonté de "l'Eglise catholique" ni celles de "son grand Chef", car celui-ci instruit toujours "ses Délégués" des missions de la volonté et de la pensée de l'Eglise catholique sur les missions et les colonies, en leur disant de ne pas considérer les Eglises indigènes comme "des annexes"; mais comme réalité finale de la mission (cf. Maximum illud ; Rerum Ecclesiae ; Semaine So-

ciale de Marseille 1930... pour ne citer que les documents de l'époque qui nous occupe).

L'auteur semble donc accuser le Gouvernement d'être de connivence avec l'Eglise catholique, ou plutôt avec une certaine mentalité de cette Eglise, tout en cherchant à parer aux inconvénients de l'Administration indigène. Ce qui en arrive, dit-il, à nuire à la mission de l'Eglise. Aussi invite-t-il ses collègues à réagir contre cette attitude en vue de trouver une orientation pastorale et une action missionnaire conformes.

M. G. Mondain reprit le problème en reconnaissant un abus de pouvoir administratif dans cet arrêté et une intrusion indue dans les affaires religieuses, en particulier les art. 2 et 4 où il est demandé une autorisation spéciale pour installer un poste secondaire confié à un indigène ; et la mission n'a pas le droit de remplacer un indigène par un autre sans avertir. De plus, le permis d'occupation précaire doit spécifier obligatoirement l'interdiction de laisser installer sur le terrain indigène donné en location aucun indigène autre que l'auxiliaire de la mission désigné par elle et agréé par le chef de circonscription ainsi que sa famille. Ce qui exclut les internats et les pensionnaires (sixas, internats de jeunes filles...) qui sont les moyens d'action missionnaire. En un mot, conclut l'auteur, c'est un arrêté antilibéral et allant contre l'esprit et les termes des actes diplomatiques confiant à l'Administration française, le mandat du Cameroun. Il ne donne aucun délai de réponse ; il interdit toute affectation d'un indigène à un poste occupé auparavant par un européen et devenu vacant ; il représente la souveraineté de l'Etat sur l'Eglise même en matière religieuse puisque l'Administration peut rejeter ou agréer à sa guise celui qui est présenté pour occuper le poste, ou imposer aux fidèles un candidat choisi par elle, au risque de compromettre le travail missionnaire (Propos mission p. 30)

A l'invitation de M. Leehardt et de M. Mondain à une action commune contre l'abus de pouvoir et la lutte pour la liberté de l'Eglise, M. Allegret passa du Togo au Cameroun pour intervenir. Les Anciens de l'Eglise baptiste camerounaise écrivirent au Gouverneur pour réclamer la suppression de l'arrêté, ou du moins prendre des mesures pour limiter les inconvénients sociaux et religieux que l'arrêté entraînait (Propos mission. p. 30-31). Cette dernière clause de la lettre fait sans doute allusion à la question des indépendances des églises réformées du Cameroun dont les remous se faisaient déjà sentir avec le pasteur Lotin.

C'est ainsi que, chacun de son côté mais dans la même direction, Catholiques et Protestants réagirent contre cet arrêté, expression de l'abus du pouvoir administratif mais conséquence des premières concessions de l'Eglise.

Les protestations des missions religieuses ne réussirent pas à faire supprimer l'arrêté, mais seulement à en faire reculer le délai d'exécution et d'application qui fut porté du 15 novembre 1930 au 15 mai 1931 pour régulariser la situation des anciens postes, nouvel abus de pouvoir et de jurisprudence imposant la rétroactivité d'une loi à des actes onéreux. L'arrêté fut donc maintenu.

En novembre 1930, un autre arrêté impose à tous les indigènes salariés mensuels dont le salaire équivaut à 280 F et plus, un impôt personnel de 30 à 40 F. Les catéchistes étaient expressément nommés dans cet arrêté. Or, ceux des missions catholiques gagnaient de 5 à 10 F par mois ! L'injustice était flagrante. Les missions à nouveau protestèrent, car c'est elles qui en portèrent toute la charge. C'est après les années 30 que cet arrêté sera supprimé pour les catéchistes.

### c - Les Sixas et le régime matrimonial

Mais l'oeuvre des catéchistes était aussi liée à une autre oeuvre sociale où la collision des deux Pouvoirs n'allait pas manquer de se faire sentir : les Sixas et le régime matrimonial. Pour l'une et l'autre puissance, l'objectif était d'avoir la haute main sur les structures humaines du pays pour les instruire suivant les principes de chacune. "La condition humaine de la femme en Afrique Noire" faisait partie du programme de chaque puissance. La collision était fatale, les principes d'action étant sinon contraires du moins difficilement conciliables, ignorant en grande partie sinon totalement les fondements derniers de la mentalité des gens du pays, ou n'en tenant aucun compte.

Par état d'esprit, l'Etat français ignorait dans sa législation la place des chrétiens et du régime chrétien dans la société camerounaise, tout en reconnaissant le régime païen et musulman. Ce système sera en vigueur de 1922 à 1930 : décrets et arrêtés ne tiendront aucun compte, sinon après protestations, de la situation des missions religieuses sur le plan de la législation sociale concernant les mariages.

Pour la même cause et pour préparer des mariages chrétiens, les missionnaires avaient institué les Sixas, tel que nous l'avons dit. L'organisation, le système, la formation et le règlement des pensionnaires en étaient ce que nous en avons dit. Cela ne pouvait point convenir à l'Administration et à ses agents. La lutte s'engagea sur l'institution même pour la faire disparaître. Une occasion s'en offrit au Gouverneur lors de l'incident qui coûta la vie à l'une des femmes de cet institution. Un échange de lettres aigre-doux se fit entre Mgr Vogt et le Gouverneur Marchand. Plus tard viendra un arrêté fixant les conditions d'admission à Sixa. En attendant l'Administration fixe ses positions sur la législation civile du mariage.

Le 26 décembre 1922, paraissait un arrêté reconnaissant les ré-

gimes "fétichiste et musulman" du mariage dans la société camerounaise. Le 6 novembre 1923, l'instruction n° 1154 du même commissaire Marchand admettait la conversion au christianisme comme cause de divorce des femmes polygames avec remboursement de la dot. Cette Instruction, établie pour la circonscription d'Edéa et d'Eséka fut étendue en 1928 pour les secteurs de Kribi et de Yaoundé, et ce, sans doute conséquence des plaintes de Mgr Vogt.

En 1927, Mgr Vogt écrit au Gouverneur Marchand pour lui exposer la situation des veuves qui n'ont aucune législation qui les libère à cette époque. Celui-ci lui répondit qu'il devait attendre la fin "de la séance du Conseil supérieur des colonies qui se trouvait précisément saisi du problème plus général de la codification des coutumes et du statut personnel des indigènes protégés sous-mandat français. Les conclusions très nettes de cette haute Assemblée sont défavorables à une réforme législative qui substituerait une codification didactique à l'évolution normale de la coutume et qui introduirait arbitrairement une différence de statut entre les indigènes des territoires sous-mandat et ceux des possessions françaises voisines... L'expérience de notre Afrique Occidentale nous montre que la coutume évolue sous la pression des faits économiques et que le passage des collectivités animistes sous l'emprise religieuse très énergique de l'Islam ne suffit pas à étendre le droit coranique à des nouveaux adeptes... (Lettre du Gouverneur à Mgr Vogt 11 mai 1927). Ce qui signifiait en d'autres termes que la législation n'était pas prête à reconnaître le droit chrétien des religions chrétiennes bien que les adeptes de l'Islam fussent reconnus dans la loi administrative.

Cependant, par décret du 31 juillet 1927, il fut reconnu que les chrétiens siègeraient comme assesseurs et juges dans les tribunaux coutumiers (chap. II, art. 9) ; lettre de Mgr Vogt à Mgr Le Hunsec, 18 mai 1928). Mais quelle formation civique et religieuse possédaient-ils, et surtout de quelle influence chrétienne d'envergure pouvaient-ils jouir, si "le bois vert était durement traité" ? D'autre part le problème des veuves ne fut point résolu ; seul l'instruction de 1923 était en vigueur.

Mais les grosses difficultés en ce domaine entre l'Eglise et l'Etat allaient surgir en 1930, particulièrement sur l'institution des Sixas.

A l'occasion de l'incident qui coûta la vie à l'une des femmes de Sixa de Mvolyé (Yaoundé), Mgr Vogt reçut du Gouverneur Marchand, le 26 février 1930, une lettre où celui-ci rappelait au Vicaire apostolique que la législation, conforme aux principes du mandat, interdisait les travaux forcés ou obligatoires et que si la situation ne changeait pas dans les sixas, il se verrait obligé d'en ordonner la fermeture (Lettre de M. Marchand à Mgr Vogt, 26 février 1930).

L'Evêque saisit cette occasion pour mettre les choses au point. Ayant pris tous les renseignements utiles et nécessaires, il exposa, dans sa lettre du 14 avril, la réalité des faits et de la situation, et, preuves à l'appui, en profita pour rappeler au gouverneur la pratique de la corvée, autre forme plus dure des travaux forcés, instituée par l'Administration, pratique à laquelle hommes et femmes pêle-mêle et dans la plus grande promiscuité étaient soumis et durement traités. Mgr Vogt en fut lui-même à plusieurs reprises le témoin oculaire (Lettre de Mgr Vogt à M. Marchand, 14 avril 1930 dont nous avons cité plus haut un extrait).

Dans sa lettre du 6 mai à Mgr Vogt, le Gouverneur revint sur la question, et le 10 mai il répondait à la lettre du 14 avril en essayant de justifier que rien de tout ce qu'affirmait l'évêque dans cette lettre n'était fondé. Or Mgr Vogt possédait des pièces à conviction (rapports des Pères, ordres des chefs d'administration, rafles de nuit, travaux des femmes et enfants, photos de femmes enchaînées....)

De toute cette lutte il ressort que l'Administration veut seule avoir autorité suprême sur le territoire et elle seule entend faire la pluie et le beau temps. C'est ce que le Gouverneur affirme à Mgr Vogt dans sa lettre du 10 mai : "Si, comme vous voulez m'en donner l'assurance, dit-il à l'Evêque, vous n'avez rien à cacher de ce qui se passe à l'intérieur de vos établissements, mon Administration a moins encore à se justifier auprès de certains observateurs non qualifiés à cet effet de ses actes aussi bien que de ses directives et instructions adressées à ses agents, et de l'exécution qui leur est donnée. A ce point de vue le contrôle de la puissance mandataire suffit amplement.

Par ailleurs, je ne saurais au territoire permettre à quiconque non spécialement qualifié à cet effet tant de s'ingérer dans ce contrôle que de s'ériger en juge d'actes administratifs échappant le plus souvent à sa compétence sinon même à son exacte compréhension des faits et des événements locaux." (Lettre du 10 mai 1930)

La conséquence de cette attitude fut que sous prétexte soit d'utilité publique, soit de préservation de l'ordre public et du bien commun on instituera arrêtés et décrets qui seront plutôt au détriment de la population locale : décrets sur le régime foncier et l'expropriation, sur les travaux forcés (Conférence de Genève au B.I.T. juin 1930, 14e session), le Code de l'Indigénat, le régime des cultes, l'état civil obligatoire.... Des agents administratifs et privés se verront autorisés d'en agir à leur guise et sans discernement sous le couvert de

ces arrêtés. De là ce régime de terreur qui règnera au Cameroun de 1924 à 1936, particulièrement dans les plantations de Dizangué (près d'Edéa), dans les exploitations forestières, dans les mines de Bétaré-Dya... Les indigènes de cette époque en gardent un horrible souvenir.

Le Père Pierre Pichon, à qui Mgr Vogt avait envoyé la lettre du Gouverneur du 10 mai, se joint à son Evêque et écrit, le 1er juin au Gouverneur pour confirmer les dires de l'Evêque et réagir, preuves à l'appui, contre les actes abusifs de l'Administration. Le 2 juin, Mgr Vogt répond au Gouverneur en réaffirmant tout de sa lettre du 14 avril à la lecture de laquelle il le renvoie à nouveau. Il lui cite des faits publics vus et sus de tout le monde. Et l'Evêque fait remarquer qu'on dissimule beaucoup d'abus au Gouverneur qui, personnellement, semble bien disposé et paraît "vite perdre contenance... et absolument vivre dans un pays d'illusions dorées". Mais la lutte n'avait pas pris fin.

Le 15 juillet 1930, paraissait l'arrêté rendant obligatoire l'Etat civil indigène au Cameroun. L'art. 42 du Titre IV punissait "tout ministre de culte, à quelque statut qu'il appartienne, qui procédera aux cérémonies de célébration d'un mariage sans qu'il lui ait été justifié d'un acte de mariage dressé par un officier de l'état civil indigène et dûment authentifié..." Sans entrer dans le détail des difficultés et complications matérielles que comportait cet arrêté tant pour les futurs époux et leurs parents que pour les ministres chargés de la célébration des mariages, Mgr Vogt fit une note à Mgr Le Hunsec en y ajoutant ses réflexions et citant les réflexions et commentaires qu'en fit Daniel Logrand dans la Dépêche coloniale du 7 octobre 1930 (cf. Lettre de Mgr Vogt à Mgr Le Hunsec, 25 nov. 1930). Le régime français s'installait au Cameroun dans toute sa splendeur !

Mais il y avait un quatrième secteur sur lequel la lutte entre l'Eglise et l'Etat devait se livrer : celui des biens des missions.

#### d) Les Biens des missions.

Mgr Vogt avait demandé le 21 décembre 1924 des adoucissements pour les missions aux conditions imposées pour l'acquisition des terrains par arrêté du 15 septembre 1921, confirmé par ceux de 1922 et 1926. Il lui fut répondu par Bleu, Commissaire par intérim, que la situation juridique des Conseils d'administration n'était pas définie par voie législative, qu'il fallait donc attendre. D'autre part, on ne pouvait rien lui accorder à titre personnel, en son nom personnel, comme le demandait l'Evêque, même sans idée d'exploitation rurale. On pouvait lui louer des parcelles de terrain, "la superficie strictement nécessaire au fonctionnement de l'établissement cultuel" (Lettre de M. Bleu à Mgr Vogt, 10 janvier 1925).

Mgr Vogt s'adresse alors au Supérieur général pour se faire communiquer la voie à suivre afin d'obtenir ce qu'il demandait (Lettre du 18 janv. 1925 à Mgr Le R.)

Monsieur Couchot écrivait à Mgr Vogt "de faire intervenir la Congrégation du Saint-Esprit qui acquerra les biens. Le Gouvernement exigera copie des pièces qui constatent l'existence légale de votre Congrégation (statuts et autorisation gouvernementale) et encore une procuration notariée vous autorisant à acquérir au nom de la Congrégation" (Lettre du 28 janv. 1925 à Mgr Vogt). Le Commissaire lui-même craint qu'on attende longtemps la législation sur les Conseils d'administration. D'autre part il conseille à l'Evêque de procéder à la demande d'occupation temporaire, indiquant le but du terrain. Il croit que "le gouvernement sera très coulant sur les demandes d'occupation temporaire, car il espérera par là écarter les demandes de la part de votre Congrégation..." (Lettre du 19 mars 1925)

Le 25 mars, Mgr Vogt écrit au Gouverneur pour demander acquisition des biens au nom de la Congrégation.

Le 28 mars 1925, le Gouverneur lui répond en lui disant qu'il sera difficile que la Congrégation acquière, en vertu de la capacité qui lui est reconnue par le décret du 2 Germinal XIII et du 3 Messidor XII, qui ne sont pas étendus aux colonies, "dont le Cameroun a la législation". Ce sera l'affaire des Conseils d'administration. Ceux-ci seront fixés le 28 février 1926.

Le 2 novembre 1925, le Supérieur général presse le Ministère des Affaires Etrangères d'accélérer la procédure des Conseils d'administration pour éviter l'attribution des biens à des missionnaires allemands (Lettre du 2 nov. 1925)

Lorsqu'enfin ces Conseils d'administration furent fixés, Mgr Vogt put faire état de la demande de dommages et intérêts de guerre (Lettres du 29 juin et 15 juillet 1928). Elle fut transmise à Mgr Le Hunsec le 8 août ; mais elle demeura sans suite (cf. Lettre du Gouverneur à Mgr Vogt, 22 avril 1929)

Jusqu'en 1926, les missionnaires avaient usé des terrains et des bois pour leurs oeuvres selon la législation domaniale des années 21, 22 et 26. Suivant le compte-rendu que Mgr Vogt en fit à ses missionnaires en date du 30 octobre 1930 et après toutes les démarches qu'il fit dans ce sens, les Gouverneurs Carde et Marchand avaient accordé aux missionnaires, l'autorisation de coupe de bois de construction. Au mois d'août 1927, le chef de circonscription de Yaoundé demande aux missionnaires de se conformer à la législation forestière en matière de coupe de bois. Mgr Vogt lui fait savoir les autorisations accordées par Carde et Marchand (Lettre du 30 août 1927). Le 17 septembre, le chef

de circonscription de Yaoundé écrit au P. Brangers pour lui signifier que le Commissaire de la République ne peut accorder de dérogation en faveur des missions à la législation forestière et que les missionnaires doivent acheter leur bois de construction aux exploitants forestiers ayant obtenu régulièrement leur permis de coupe de bois.

Le 26 septembre, Mgr Vogt écrit au chef de circonscription de Yaoundé et lui rappelant le prix trop élevé des bois et la dérogation faite à la loi pour la mission américaine. Pourquoi alors la refuser aux catholiques ? Ceci donna lieu à la réglementation particulière du 3 octobre fixant les modalités de l'obtention du permis de coupe avec multiples charges (art. 19 et suivants). Cependant, le 25 octobre, plus de facilités sont accordées aux missionnaires pour abattre, sous contrôle de l'administration locale, les bois strictement nécessaires à la construction et ameublement des bâtiments avec possibilité plus facile d'obtenir des petits permis de chantier.

L'année 30 accumula à nouveau les difficultés, surtout avec l'arrivée de M. Bertaut comme chef de la circonscription de Yaoundé.

Le 20 avril, Mgr Vogt avait demandé une concession rurale pour une construction d'église à Omvan (28 km de Yaoundé). Il lui fallait 81 ha. Elle lui fut refusée sous prétexte que les nombreuses autres concessions ne sont pas encore mises en valeur et parce que le Conseil d'administration des missions n'avait pas encore de titres définitifs. On ne pouvait lui accorder, "à titre exceptionnel et par mesure de faveur que 4 ha pour toute construction" (Lettre du Gouverneur à Mgr Vogt, 28 avril 1930)

M. Bertaut, "franc-maçon notaire", chef de circonscription de Yaoundé par intérim, avec une insolence remarquable, refuse à Mgr Vogt les concessions demandées pour des fondations de Nkilzog et d'Obout (102 et 59 ha) et lui intime l'ordre de régulariser la situation relative aux prescriptions domaniales dans un délai de six mois, faute de quoi, les établissements seront fermés (Lettre de M. Bertaut à Mgr Vogt 28 avril 1930).

L'Evêque y répondit par sa lettre du 5 mai en réfutant les objections émises et en expliquant les raisons de son agir, à savoir le bien des populations et de ses besoins religieux. Il se refuse au fait que les chefs de circonscription imposent des postes de leur choix pour une fondation religieuse, tel M. Bertaut imposant à un chef Eton d'accepter une mission américaine.

Le 12 juin, le chef de circonscription de Batouri écrit "à M. Le Catéchiste de la mission catholique de Batouri" de se mettre en règle avec l'arrêté du 24 avril, sous peine de se voir vider du terrain.

Le 12 juillet, Mgr Vogt réitère au Gouverneur la demande de

terrain d'une superficie supérieure à 4 ha à cause des divers bâtiments qui s'y feront. La réponse du Bureau économique fut négative, prétextant la protection du domaine territorial.

Le 29 septembre, à la suite du retrait des divers permis accordés pour la coupe de bois de construction pour les missions, Mgr Vogt essaya d'obtenir un mode de coupe légal nécessaire aux missions. Les difficultés s'étant accumulées pour se conformer à l'arrêté du 3 octobre 1927, Mgr Vogt écrivit au Gouverneur pour lui demander d'autres possibilités, car les conditions de permis sont excessivement difficiles pour les missions, vu leurs moyens et leur personnel. Il lui demanda en particulier : 1° un permis de coupe de bois isolés avec la taxe exigée par l'arrêté; 2° un permis de chantier en dehors de leur concession quand il s'y trouve peu de bois ; 3° un permis de coupe pour une superficie moindre.

Le 9 octobre 1930, le Gouverneur répond par la négative en assimilant les missionnaires aux autres colons. Les cas signalés par l'Evêque n'avaient, en effet, pas été prévus par la réglementation, mais même systématiquement et délibérément écartés. Aux missionnaires de se soumettre à la loi ! Cela signifiait pour les missionnaires arrêt de construction et d'ameublement des bâtiments. Le 27 octobre 1930, le Père Graffin fit savoir par lettre à Mgr Le Hunsec, que cinq missionnaires avaient été condamnés par M. Bertaut pour coupe de bois illégitime et pour manque de marque sur la souche de l'arbre coupé. C'étaient les Pères Joasekt, Richard, Exangers, Ritter et Graffin. La demande faite par Mgr Vogt le 4 novembre 1930 pour une concession de terrain pour la future mission d'Ebolowa fut interprétée comme désir d'exploitation lucrative de la part des missionnaires et reçut un avis défavorable du chef de circonscription d'Ebolowa.

De toute cette situation difficile Mgr Vogt fit un rapport à Mgr Le Hunsec dans une lettre du 30 octobre. Mais la pire des souffrances pour lui et certains de ses missionnaires fut d'avoir paru être désavoués dans leur lutte contre l'Administration par la Maison-Mère elle-même qui lui demandait d'être plus conciliant et moins excessif. Le Père Pierre Pichon ne s'empêcha pas d'écrire au Supérieur général pour protester contre ce conseil en face des agissements de l'Administration ; Mgr le Hunsec, alla jusqu'à dire, dans sa lettre au Ministre des colonies (11 juillet 1930) qu'il y avait trop de missionnaires alsaciens au Cameroun, ce qui serait en partie la cause des difficultés avec l'Administration. Il défendit aux Pères alsaciens du Cameroun de parler allemand (bien qu'ils ne le fissent point) et il promit au Ministre de n'envoyer à l'avenir, que des Français au Cameroun (ce qui expliquera que plus tard, en 1931, le coadjuteur de Mgr Vogt sera un "vrai Français, Mgr Graffin, ami de la Patrie). Enfin Mgr Le Hunsec promit au Ministre d'imposer à Mgr Vogt une lettre d'excuses au Commissaire en demandant même que soit évité "à tout prix que l'écho de ces difficultés arrive aux oreilles de la S.D.N. de Genève, des Allemands et des Italiens". Malheureusement mal lui en prit. C'était trop tard !

b) Les échos à l'extérieur

Mgr Vogt avait en effet, demandé à tous ses missionnaires, dans sa circulaire n° 51 du 5 août 1930, de noter tous les abus et agissements de l'Administration pour avoir des pièces à conviction en vue de "porter au besoin la question à Genève". Il escomptait, en effet, sur une occasion favorable, la visite d'une mission d'inspection de la Commission des mandats. En novembre, elle arrive conduite par M. Dimpault et M. Franceschi. Mgr Vogt s'était ménagé des rencontres avec eux les 28 février et 2 mars ; il leur exposa les divers points de tension avec l'Administration locale : catéchistes, sixa, terrains et bois. M. Franceschi avoua à Mgr Vogt "qu'on a fait des sottises dans l'Administration et qu'il y a eu des blâmes de Paris..." Il lui promit que M. Dimpault examinera les documents que lui a remis l'Evêque sur les questions en litige (cf Lettre de Mgr Vogt à Mgr Le Hunsec, 1er juillet 1931).

Cette intervention de l'Evêque ne sera pas sans résultat positif, minime certes, mais réel. "Le Gouverneur est tout autre et plein de conciliation ; M. Franceschi est ouvertement de notre côté", notera l'Evêque. Le Gouverneur craignait, en effet, que l'Evêque n'intervienne souvent directement auprès de la Commission des mandats à la S.D.N. L'Evêque non plus ne pouvait pas trop insister sur certains points sans l'autorisation du Supérieur général, craignant de trop brouiller l'Eglise et l'Etat, de se voir accuser de mettre des troubles dans... l'Etat français du Cameroun, lui, un "boche" (alsacien).

On faisait courir, en effet, des bruits que les missionnaires alsaciens étaient à l'origine des difficultés au Cameroun entre l'Eglise et l'Etat, lors des années 30. Mgr Vogt fut accusé dans ce sens, ce dont le Père Graffin, futur coadjuteur de Mgr Vogt, l'en défendit, en faisant observer que les alsaciens ne parlaient jamais politique et que cependant un chef de circonscription, M. C., lui avait répondu : "qu'on pouvait reprocher à certains de nos confrères de n'être pas assez français" (Note à Mgr Le Hunsec, 30 mars 1931). Ce qui en disait long.

Bien avant cette date, la nouvelle de cette situation de tension entre l'Eglise et l'Etat au Cameroun, parvint jusqu'en Alsace - Lorraine et en Allemagne, et jusqu'à la S.D.N. même où M. Ruppel, délégué allemand à la Commission permanente des mandats en demanda explication. M. Franceschi, représentant qualifié de la France répondit que "... le point de vue du Commissaire général semble être que la Mission veut constituer un Etat dans l'Etat, à quoi la mission répond que l'arrêté l'oblige à fermer ses portes. Peut-être que le Directeur des Affaires politiques au Ministère des colonies a-t-il eu ou aura-t-il une entrevue à ce sujet avec le Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit. Peut-être le ministère lui-même interviendra-t-il. Tout

s'aplanira vraisemblablement car il y a actuellement un projet de décret soumis au pouvoir central sur l'exercice des cultes" (Rapport du Procès-verbal, 19<sup>e</sup> sess. S.D.N. 1930). Ce décret sur l'exercice des cultes, loin d'aplanir les difficultés comme l'espérait M. Franceschi, ne fera qu'empirer la situation ; il paraîtra en 1933.

Entre temps, Mgr Vogt dut se justifier à la Maison-Mère de vouloir ou de chercher "à faire l'Etat dans l'Etat", comme on l'en accusait, "mais ajoute-t-il, il y a de ces messieurs qui sont jaloux de voir nos chrétiens et catéchumènes travaillant pour les missions..., alors qu'eux n'arrivent à avoir des ouvriers que par la force, et encore !" (Lettre de Mgr Vogt à Mgr Le Hunsec, 14 mars 1931).

Le Père Cadiou, administrateur provincial du Sud du Vicariat, soutint son Evêque en soulignant que la situation difficile de l'année 1930 est due "à la malveillance hypocrite et sectaire... La mission n'a dit que la vérité, et malheureusement la réalité dépasse de beaucoup tout ce que nous avons pu signaler... (Lettre du Père Cadiou à Mgr Le Hunsec, 16 nov<sup>r</sup> 1930).

Durant le même temps, le Père Groell, cssp, écrivait le 10 novembre 1931 à Mgr Le Hunsec pour lui faire part de la remise d'un dossier à M. Strumel, parlementaire du Haut-Rhin, concernant les affaires du Cameroun. Ce dossier est constitué de pièces tirées de la Gazette de Cologne, de la Volksfreund et du Kurier de Colmar, ainsi que d'une lettre-mémoire du P. Pichon et de plusieurs autres lettres venant du Cameroun, dont celle du Père Mader dont deux de ses frères sont partis compléter les renseignements à la rédaction du Kurier et en presser la publication. L'Abbé Haegy, directeur du Kurier, a écrit à Mgr Vogt pour connaître son avis et demander ses instructions. Le P. Groell s'est entretenu avec Haegy pour lui demander d'intervenir auprès de M. Strumel pour l'empêcher d'aborder la question à l'Assemblée. "Une campagne de presse de ce genre, dit-il, était de nature à fortifier l'opposition cartéliste quand se reposerait la question de l'autorisation des autres congrégations missionnaires (Pères Blancs, Missions Africaines). Nous nous trouvons du fait de cette campagne dans un cruel embarras vis-à-vis soit du Ministère des Affaires Etrangères (articles de Cologne, appel à la S.D.N.), soit du Ministère des colonies... Ce qui est à retenir sans doute, c'est :

- 1°) l'existence du dossier
- 2°) la remise du dossier à Strumel qui a la réputation d'une tête brûlée. Ce gaillard, il faut l'empêcher de parler de nous à la Chambre" (P. Groell)

Le 12 juillet 1931, M. Franceschi, représentant permanent de la France accrédité auprès de la Commission des mandats, dans une lettre adressée au Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, regrettait que "la direction politique malheureusement ne m'appelle pas à dis-

cuter même les principales questions. La fiction, c'est qu'on me donne des instructions après coup pour défendre les actes du Gouvernement dont je suis le représentant accrédité... Ainsi il pourra m'arriver de dire une chose que moi, personnellement, je suis bien loin de penser". C'est dans ces circonstances que se place la visite d'inspection de la Commission des mandats dont faisait partie M. Franceschi. Les résultats en furent minimes.

## 2 - De 1931 à 1935.

Un calme relatif et une petite détente revinrent en effet dans les relations de l'Eglise et de l'Etat en 1931.

Le problème de l'Ecole demeurait sans solution. Tandis que les missions protestantes continuaient de former leur personnel enseignant dans les écoles normales et que le Gouvernement maintenait la situation telle quelle de l'école supérieure, les missions catholiques sortent difficilement de leur faiblesse. Mgr Le Mailloux se plaindra, en effet, en 1932 et 1933 de la faiblesse des écoles catholiques aux examens, reconnaissant que jusque là on n'avait vécu que de l'acquis des Pères Pallotins allemands (cf. Lettre de Mgr Le Mailloux à Theix, 16 déc. 1932 à Mgr Le Hussec, 6 mars 1933).

Pour combattre la laïcité et l'anticléricalisme mêlé d'irreligion des écoles officielles, les missionnaires s'en prirent aux chrétiens en interdisant l'accès aux sacrements aux parents qui enverraient leurs enfants dans ces écoles. Etait-ce juste ? Mgr Vogt s'en fit un cas de conscience dont il parla à Mgr Le Hussec en 1935 (Lettre de Mgr Vogt à Mgr Le Hussec 25 déc. 1935). La solution devait être cherchée ailleurs. Quant aux questions de bois et de concessions de terrains, les conditions d'acquisition et de permis de coupe furent améliorées et facilitées. Restait la grosse question des catéchistes et du sixa qui fit rebondir la tension. Le 31 octobre 1932, Mgr Le Hussec écrivait à Melle Dennewig, membre de la Commission permanente des mandats pour lui demander d'intervenir contre les obstacles mis par l'Administration dans la colonie du Cameroun pour l'évolution de la femme. La question des sixas et des mariages étaient dans l'arrière plan de cette requête, non moins que certains autres problèmes touchant la femme au Cameroun. Mais d'autres problèmes étaient en jeu.

Le 28 mars 1933, parut le décret réglementant le régime des cultes au Cameroun, véritable prison de l'Eglise et empiètement de l'Etat sur un domaine hors de sa portée, mais invoquant l'ordre et la sûreté publique. L'ouverture d'un édifice, son mode d'emploi, la langue qu'on doit y parler, les quêtes, les réunions qui s'y font, interdiction d'y apposer un signe ou emblème religieux et d'y donner un enseignement religieux aux enfants des écoles publiques... tout est soumis à l'autorisation du Commissaire ! Enfin les conditions d'admission de femmes à sixa y sont fixées et le 10 mai 1933, le Commissaire en promulguant le décret y rapporte l'arrêté du 24 avril 1930 sur les postes secondaires. La tension était à nouveau à son comble et la lutte reprit.

Le 28 août les deux Vicaires apostoliques de Yaoundé et de Douala écrivirent au Gouverneur pour protester contre ce décret qui dans sa formulation ignore le système d'évangélisation et l'organisation du travail de l'Eglise.

Le Père Pierre Pichon fait remarquer dans sa lettre au Supérieur général, le 18 juin, que "ce décret pue la F.M." et que "les cultes musulmans et fétichistes ne sont pas visés ni nommés parce qu'on n'a rien contre eux, au contraire".

A propos de ce décret, Mlle Joan M. Wheeler fait remarquer qu'il n'est que la reproduction quasi inchangée du décret du 11 mars 1913 pris pour Madagascar, c'est-à-dire bien avant la Convention de Saint-Germain et le pacte de Londres. "Il est bon, dit-elle, de rappeler cette origine, car elle explique une des dispositions essentielles du décret qui déclare dans son art. 2 "La République ne salarie ni ne subventionne aucun culte". On Chercherait vainement pareil article dans le texte régissant la matière en A.O.F. et A.E.F.. Le Cameroun constitue ainsi le seul territoire en Afrique Noire où la France ait officiellement proclamé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le seul territoire aussi où les subventions aux cultes demeurent interdites" (L'Action missionnaire de la Congrég. du St-Esprit au Cameroun, p. 156-157).

Le 5 octobre 1933, Mgr Le Hunsec adressa au Directeur des Affaires politiques d'Afrique une demande dans le sens de celle des deux Vicaires apostoliques du Cameroun, à savoir que le Conseil d'Administration des missions soit autorisé à placer les catéchistes là où les indigènes le désirent et dépendant de la mission.

La législation demeurera en vigueur jusqu'en 1937. Les Chrétiens sont sujets à de multiples vexations de la part de l'Administration. Le Père François Pichon se plaint au Gouverneur des amendes et peines de prison infligées aux indigènes porteurs de ses bagages pour avoir passé au-delà de leur circonscription sans laisser-passer. Le même administrateur auteur de ces vexations a détruit des villages de chrétiens pour les faire transplanter à 10 ou 20 m plus loin ; il interdit l'assistance aux catéchismes et fait travailler le dimanche. Bref, c'est la terreur des villageois de l'Est-Cameroun (Lettre du 25 nov. et 6 déc. 1931).

Le 15 février 1934, Mgr Vogt écrit au Supérieur général pour lui signaler que la requête de celui-ci contre l'illégalité des arrêtés sur les catéchistes n'a pu être prise en considération par le Gouverneur qui se déclare incompetent à abolir un arrêté pris par son prédécesseur ; ils continuent donc à être en vigueur.

Cependant le Ministère a approuvé la demande de M. Bonnacarrère en supprimant l'impôt personnel des catéchistes, en remboursant l'impôt versé en 1932, ce qui est, dit Mgr Vogt, "une désapprobation de la politique sectaire de M. Marchand et de ses assistants (Dugast, Rousselot, Guibert)". Par ailleurs, l'arrêté sur l'installation des catéchistes n'est pas aboli, "mais on laisse faire dans l'ensemble. M. Bonnacarrère à qui Mgr Graffin a parlé est contre l'application de l'arrêté". M. Marchand eut du reste à s'expliquer à Genève, et Mgr Vogt eut à regretter qu'à Genève on n'interroge que coupables ou inculpés seuls et non tous les responsables du pays.

En fin d'année 1933 et au début de 1935, il y eut la révision de la législation du mariage et de l'application du titre II et IV du décret du 28 mars sur les édifices.

Le 4 déc. 1933, M. Bonneçarrère procédait à la révision de la législation du 26 déc. et du 18 oct. 1928 sur le mariage en supprimant l'expression de "mariage fétichiste", en rétablissant le maximum de dot à exiger, en reconnaissant le fait de la christianisation du pays en matière de divorce. Ceci donnait plus de facilité pour le divorce des polygames et pour la libération de la femme qui pouvait demander le divorce à condition de rembourser au préalable l'intégralité de la dot, ou alors attendre qu'elle se remarie pour la rendre si c'est le mari qui demandait le divorce. La question des veuves n'aura que plus tard une solution relative. Pour hâter le mouvement de libération de la femme camerounaise, Mgr Vogt suggère une correspondance avec le mouvement féministe de Cologne dirigé par Mme Bacheur.

C'est le gouverneur Repiquet qui procédera à la retouche de l'application du décret sur les édifices et la police des cultes en relâchant les titres II et IV telle que l'avait faite l'arrêté du 31 mai 1933.

C'est ainsi que les années 34 et 35 amorcèrent une détente plus ou moins intéressée de la part du Gouvernement, car depuis 1933 une autre atmosphère politique se faisait sentir en France et en Europe : Hitler venait de prendre le pouvoir en Allemagne comme chancelier du III<sup>e</sup> Reich. L'année 1936 devenait une nouvelle année de tension politique en France avec l'avènement du Front populaire et la révolution d'Espagne faisait craindre à tous une nouvelle catastrophe internationale. Il était donc nécessaire que tous les Français, de Droite ou de Gauche, cléricaux et anticléricaux, de toutes confessions comme des sans-religion, s'unissent à nouveau en un Front populaire et commun, "tous comme en 1914", pour faire face aux prodromes de la future catastrophe qui n'allait point tarder, plus terrible encore, de s'abattre sur la France : la seconde guerre mondiale 1939-1945.

La période de tension et de lutte que nous venons de décrire paraît avoir atteint particulièrement Mgr Vogt et la partie du Cameroun à lui confiée. La Préfecture apostolique de l'Adamaoua devenue celle de Foumban depuis le 11 juin 1923. (et Vicariat le 28 mai 1934) ne semble <sup>pas</sup> s'être beaucoup mouillée. Elle est encore bien jeune, semble-t-elle dire. Mais "aux âmes bien nées la valeur n'attend point le nombre des années"! Mgr Plissonneau accompagna en 1930 Mgr Vogt dans sa visite au Délégué de la Commission des mandats ; Mgr Bouque le fera en 1931. L'action des Prévôts apostoliques de Foumban semble donc s'être bornée à ces deux démarches lors des combats que livra Mgr Vogt.

Ce manque de conjugaison d'efforts unifiés pour une action commune et solide en face de certaines situations critiques donne bien des avantages à l'ennemi. Un seul héros est demeuré en lice depuis le début des combats : Mgr Vogt. Mais cette réticence des Prévôts apostoliques de Foumban semble se justifier du fait que peut-être leur Congrégation religieuse, les Pères du Sacré-Coeur de St-Quentin, n'avait pas les mêmes atouts et les reins et les coudes aussi solides que ceux des Pères du St-Esprit pour lutter à armes égales avec le Gouvernement Français. Mais le fait que la Congrégation du St-Esprit se soit aliénée et asservie au Gouvernement français n'a pas été favorable à son action missionnaire. Ce fut fatal pour le Cameroun au moment où sa population eut eu besoin de plus de secours pour sauvegarder sa liberté politique et religieuse, qui eut aidé à sa véritable promotion humaine et chrétienne.

## B - Eglise et promotion humaine et chrétienne

Dans cette période de l'après-guerre, nous avons fait remarquer combien fut incomplète et insuffisante, voire volontairement inopérante la formation des cadres autochtones du Cameroun, de la part de l'Eglise soumise à l'Etat : clergé, religieux, religieuses et laïcs, couche sociale appelée élite de toute société et pionnier de toute promotion humaine dans un peuple. Cette formation tronquée avait pour but de retarder le plus possible l'évolution de la société camerounaise et de la maintenir dans une constante et perpétuelle tutelle.

C'est à force de lutte et d'action que le clergé, lui, parviendra à une émancipation progressive, mais non totale. Les religieux et religieuses auront plus de mal à sortir de la tutelle du paternalisme spiritain. Le somnifère léthargique y aura plus long effet, plus durable et plus persistant. Il y aura été mis à forte dose !

A cette élite, aucune formation civique, ni politique, ni sociale, ni économique n'aura été possible de par leurs maîtres. Pris souvent tout jeunes de leur milieu naturel, ces Camerounais seront couvés et encadrés à tel point qu'ils paraîtront (et le seront effectivement) étrangers à leur famille. On en aura fait "des Blancs". Car, ayant dû passer dix à quinze ans enfermés entre les quatre murs d'un séminaire ou d'un institut religieux, sans jamais en sortir, ils seront même incapables de parler correctement leur langue maternelle. Ils auront été astreints au français et à servir la cause française.

Ils auront perdu toute connaissance des us, coutumes et traditions de leurs vrais ancêtres et familles qui les auraient aidés à être davantage frères de leurs frères, avec tout ce que cela comporte de patience, de compréhension et d'amour. Ils auront appris les coutumes de "nos ancêtres les Gaulois", même sous les auspices de l'Eglise. Ils auront en un mot subi un vrai lavage de cerveau.

La conséquence en fut qu'ils furent considérés comme des dénaturés, des chauve-souris, des bâtards, rejetés des deux sociétés. Ils sont les "hôtes" des Français et étrangers à leurs frères. Le Cameroun n'existe pas ; c'est la "République Française au Cameroun", ou le "Cameroun français", comme on dit "l'Afrique française" ou l'Afrique anglaise"...

L'Eglise n'échappe pas à ce courant du nationalisme européen hors d'Europe. Les grands problèmes intéressant la vie des peuples du monde et de leur avenir, la vie internationale, la vie de l'Eglise dans son ensemble et son avenir dans les pays colonisés, les grandes Encycliques "Maximum illud" de Benoit XV, "Rerum novarum" de Léon XIII, "Rerum Ecclesiae" et "Quadragesimo anno" de Pie XI et toutes les graves

questions qui y sont abordées ne font point l'objet d'une étude. L'élite du pays sera donc incapable de traiter de ces problèmes concernant la vie humaine de leurs frères dont elle porte plus que quiconque une lourde responsabilité. Guides aveugles et muets de leurs frères !

Rien par contre n'est épargné dans l'enseignement pour promouvoir et exalter la grandeur et les hauts faits de "la France, notre chère Patrie". Quoi d'étonnant si plus tard on traite l'élite de vendue à la cause colonialiste ?

Quant au reste de la population, la situation paraît sans issue. L'enseignement religieux se stationne souvent à l'explication des dix commandements avec insistance sur certains qui sont loin d'être les plus fondamentaux. On insistera certes sur la réception fréquente et parfaite des sacrements et l'observation des lois de l'Eglise, mais aucune référence à l'engagement dans la vie sociale, politique ou économique n'en sera donnée, et surtout l'on taira certaines conditions d'infrastructures humaines nécessaires pour accomplir le minimum de ses devoirs de chrétiens.

On fera rarement attention aux <sup>pas</sup> exemples européens vécus tous les jours par les indigènes et qui ne sont toujours des meilleurs. Mais on les présentera comme des "êtres à part". On enseigne aux indigènes que l'argent, c'est "l'excrément du diable", mais on le lui exigera pour le denier du culte et l'impôt. Les confréries créées pour soutenir la vie et le sens religieux des familles n'orientent cependant pas leurs membres adhérents à une action promotionnelle de l'homme, citoyen du ciel et citoyen de la terre.

Les catéchistes qui auraient pu être les vrais promoteurs du développement de la vie sociale, politique et économique de leurs frères dans les villages sont devenus de simples instruments des missionnaires. Avant guerre, ils jouissaient encore d'une certaine autorité, d'un grand sens de la responsabilité et de l'esprit d'initiative. Après la guerre, tout cela a été remplacé par un servilisme aveugle.

On leur a fait comprendre l'inanité des richesses de ce monde ; que, pour eux, porter un habit propre et convenable (quand ils pouvaient en avoir) était un gros péché de vanité. Ils ne doivent se mêler d'aucune question politique et "doivent se soumettre en tout aux directives administratives", que leur transmettent leurs Supérieurs compétents et qu'à leur tour, ils doivent transmettre à leurs catéchisés. Ils vivent dans une grande pénurie économique jusqu'à leur habitat. Parfois leur situation est plus lamentable que celle de leurs catéchisés. Leur patrie, c'est le ciel après l'Europe, et non pas leur pays et la terre de leurs frères et de leurs aïeux. De beaux palais les attendent tous au Ciel. C'est ce qu'ils doivent enseigner à leurs frères.

Sur le plan culturel, les mêmes catéchistes, sur injonction des missionnaires, défendirent à leurs frères de continuer dans les villages les danses traditionnelles au clair de lune ou sous la lueur des grands feux. Ils auront ordre de détruire partout les instruments de musique et de danse, "objets diaboliques" du paganisme. Cependant que le même missionnaire verra dans les centres où vivent les Européens des salles de danses, des boîtes de nuit aux effervescents corps à corps et sous les lueurs lancinantes et excitantes de quelques "étoiles électriques" sous le son des instruments importés d'Europe. Il n'en dira rien. La joie naïve aura disparu des villages et des cœurs pour une oisiveté qui laissera les gens à eux-mêmes, à leur rancoeur et à leur haine (cf Mongo Beti "Le Pauvre Christ de Bomba" et "Une Vie de boy").

Cette attitude "pastorale" contribua à la perte et à la destruction de tout patrimoine culturel africain et camerounais, et à l'implantation de la culture occidentale dans nos pays.

L'Eglise du Cameroun paraît donc, sur le plan de la promotion humaine de l'homme camerounais, avoir subi un échec dû à son emprisonnement historique des temps de l'après-guerre.

Elle a été prisonnière non seulement de l'ensemble de l'idéologie du 19<sup>e</sup> siècle sur le problème des civilisations et cultures autres que l'europpéenne, mais surtout de la politique des nationalismes. Elle a été prisonnière de la politique coloniale des Mandataires pratiquée selon la conception des pays vainqueurs coloniaux et non selon les idées qui avaient présidé à l'initiative de la S. D. N., énoncées déjà dans les Quatorze Points de Wilson. Elle n'a point non plus suivi les orientations pontificales de l'Eglise supranationale.

L'Eglise était représentée dans ces pays sous-mandat par des missionnaires non d'origine internationale mais de souche nationale et nationaliste, comme l'Eglise des temps de la colonisation hispano-portugaise. Ces missionnaires sont devenus des agents fort appréciés de la politique générale de leur pays, au détriment souvent des intérêts des populations évangélisées. Les quelques unités qui ont essayé de défendre les intérêts de ces populations locales se sont vu remettre à l'ordre. Ils ont fait figure de trouble-fête et de francs-tireurs.

Il faut dire à l'avantage de nos frères séparés qu'ils contribuèrent, eux, à donner un sens plus poussé des responsabilités sociales et politiques à leurs adeptes. Cela tient-il au fait du principe de l'indépendance des églises protestantes ? Ou bien cela tiendrait-il surtout au caractère déjà de nature libre et indépendante de ces Camerounais qui les premiers adoptèrent le Christianisme réformé (Douala, Bassas, région de Kribi et alentours, l'Ouest et les Boulous) ? Toujours est-il que les premiers qui plus tard vont lutter pour l'indépendance poli-

tique du Cameroun sortiront des rangs des chrétiens de la Réforme au Cameroun. Il n'en fut pas de même ni des Catholiques, ni de l'ensemble de la chrétienté du Cameroun.

Nous avons donné quelques chiffres statistiques des chrétiens tant protestants que catholiques du Cameroun entre les années 1921 et 1935. Ceci, pour montrer la rapide extension du Christianisme qui a touché toutes les couches sociales de cette communauté africaine ; mais aussi pour souligner le déséquilibre qui a régné entre la valeur numérique de cette chrétienté et sa valeur dynamique sur le plan de l'épanouissement total de sa personnalité, avec rejaillissement sur le politique, le social et l'économique. Ce déséquilibre, la cause et la responsabilité en incombent aux responsables de cette mission d'évangélisation qui ont créé dans cette chrétienté de nature généreuse un infantilisme chronique et incurable. Le christianisme est devenu pour ces peuples un véritable somnifère pour les réalités humaines de leur vie pour s'échapper, quand le réveil se fait, dans une révolte agressive.

L'Eglise missionnaire a contribué ainsi au retard du développement de l'Eglise missionnée. Certes beaucoup a été réalisé sur le plan social, et cela grâce aux églises. La mortalité et la maladie ont diminué grâce aux soins prodigués par les missionnaires dans les hôpitaux et dispensaires. Les écoles ont été ouvertes et entretenues par leurs soins pour faire développer les esprits aux dimensions de l'univers. Des normes nouvelles et des perspectives neuves ont été données à la société familiale grâce aux principes du christianisme. Tout cela a contribué à donner un sens nouveau et plus profond de la dignité de l'homme dans l'univers. Une élite, minime certes, a été préparée en vue de la continuation future de l'oeuvre des missionnaires. Enfin, la Bonne Nouvelle du salut a été entendue et vécue par les populations du Cameroun dans son aspect vrai du religieux, et d'un religieux plus profond que le traditionnel.

Mais ces situations nouvelles créent des structures sociales nouvelles d'une autre mentalité et conception de la vie qui n'ont pas eu en retour une issue d'ouverture et de libération de tout l'homme. On crée des besoins sans en donner les possibilités de satisfaction ; on "civilise" sans orienter la vie et sans perspective d'avenir.

Créer des hôpitaux et dispensaires demande la production, vente et achat des produits pharmaceutiques européens qui suppriment les ressources naturelles de la pharmacie indigène considérée comme oeuvre de "sauvages sorciers". Ce qui appelle une économie nouvelle à laquelle nul n'a été préparé.

L'école ne prépare point de responsables de la nation mais des subalternes et une main-d'oeuvre facile et docile. Un vieillard ne disait-il pas à un missionnaire : "Autrefois nos enfants n'allaient pas à

l'école, mais ils avaient du travail ; aujourd'hui les missionnaires ont fait des écoles et nos enfants ne trouvent pas de travail !". Logique réaliste d'un homme conscient de la promotion sociale humaine que devrait donner l'école. Elle en a fait des sous-hommes.

Des normes nouvelles ont donné un sens de la dignité de l'homme. Était-ce le sens évangélique ou le sens d'une civilisation qui venait en supplanter une autre considérée comme inférieure ? Le résultat en a été l'ébranlement de l'autorité familiale et sociale, parce qu'on n'a pas cherché à comprendre sur quelles bases reposait la famille africaine camerounaise. Les moeurs, coutumes, institutions et traditions indigènes ont été mises au rang de tyrannie et de système d'esclavage. De là, la suppression systématique de tout héritage culturel ancestral des indigènes.

"La pénétration du pouvoir métropolitain fait déchoir, en tout cas diminue les chefs indigènes, à l'autorité de qui s'attachait un culte religieux presque divin ; elle ne leur laisse guère que les attributs extérieurs du pouvoir. Sur quels principes accessibles aux cerveaux indigènes s'appuiera l'autorité nouvelle ? L'amour ou la crainte ? La force ou l'intérêt ? L'autorité traditionnelle a-t-elle épuisé sa valeur sociale ou peut-elle servir encore à épauler, peut-être même à conseiller l'autorité colonisatrice ?" (Sem. Soc. Marseille 1930, p. 50)

Ces remarques de M. Eugène Duthoit montrent la situation sociale qu'a créée le pouvoir colonial en déclassant sans discernement les structures sociales indigènes. Or, si, comme le dit le même Duthoit, "l'Église civilise par le fait qu'elle évangélise", elle se doit de pourvoir à la promotion humaine, de respecter la personnalité et la dignité humaine de ceux qu'elle évangélise, sachant que "toute autorité vient de Dieu" au service de la communauté. Les réduire en parfaite dépendance du pouvoir extérieur, c'est méconnaître leur possibilité d'émergence et de responsabilité consciente. Les indigènes l'avaient senti.

"Les Blancs sont venus ici. Ils y ont fait du commerce. Ils y ont installé des soldats. Ils y ont appelé des étrangers. Ils y ont fait venir des bateaux remplis de marchandises. Tout cela est bien. Mais mes enfants ne croient plus à rien. Mes filles sont dispersées partout. Les anciens ne sont plus écoutés. Les Blancs nous ont enlevé nos croyances et ils ne nous ont rien donné pour mettre à la place. C'est de cela que nous mourons". (Sem. Soc. p. 55) Ces paroles d'un vieux chef indigène à Mgr Le Roy, ancien Supérieur général des Pères du Saint Esprit, plusieurs autres les signeraient. C'est que évangéliser semblait dire pour beaucoup coloniser, qui est synonyme de suppression de toute civilisation qui n'est pas européenne pour faciliter l'oeuvre du colonisateur et de l'évangéliste : solution de facilité vite adoptée !

A de telles situations, ce ne sont pas des normes de direction

et de conduite qui ont fait défaut aux missionnaires de la part de l'Autorité compétente supranationale comme l'Eglise : les directives pontificales des Papes. Elles existaient depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, sans vouloir remonter aux temps apostoliques et de Grégoire le Grand.

Eugène IV en 1436 et Pie II en 1462 condamnent les chrétiens qui ont réduit les habitants des Canaries en esclavage, et Sixte IV en 1476 excommunie tous ceux qui, en Guinée, ont réduit les Noirs en esclavage.

Si en 1493, Alexandre VI partage le globe entre le Portugal et l'Espagne, c'est pour leur éviter des tensions nationalistes, mais il leur enjoint le devoir d'évangéliser les terres conquises. Les excès des colons en Amérique vont déclencher les luttes et les doctrines de Las Casas et de F. Vittoria sur le problème indien, de 1511 à 1535. Ce qui va amener le Pape Paul III d'abord le 29 mai 1537 à écrire au Cardinal de Tolède pour protéger la liberté des Indiens ; puis le 2 juin suivant, il excommunie par la Bulle Veritas tous ceux qui ont réduit les Indiens à cet état d'asservissement. Enfin, le même Pape demande le 21 mars 1542 qu'on veille sur le bien-être matériel des Indiens.

En 1567, S. Pie V demande que les Indiens soient traités avec bienveillance, et en 1568, entame le projet de ce qui sera plus tard la Congrégation de la Propagande. Dans la lettre que les Cardinaux de cette Commission envoient au nonce d'Espagne, on trouve déjà les normes de ce qu'on peut appeler le code de comportement de colons chrétiens, tant sur le plan religieux que sur le plan social et économique.

Urbain VIII réitère en 1639, le 22 avril l'interdiction de réduire les Indiens en esclavage (Bref Commissam), tandis que Clément XI en 1704 demande de veiller à la vie matérielle des Indiens.

En 1741, Benoit XIV, par la Bulle Immensa et la lettre du 2 décembre se plaint de l'esclavage auquel on réduit encore les Indiens. Pie VII en 1815 et Grégoire XVI en 1839 travaillent pour l'abolition de la traite des Noirs sur les côtes d'Afrique.

Enfin, nous rappelons, pour ce qui concerne notre période, les grandes Encycliques de Benoit XV, Maximum illud, et de Pie XI, Rerum Ecclesiae, concernant directement l'Eglise en pays de mission et tous les problèmes qui s'y rattachent sur le plan de la promotion des évangélisés.

En France même, à la même époque, se tenaient des Semaines Sociales de France, où se faisaient entendre la voix des fils de cette France colonisatrice et mandataire, luttant pour réveiller les chrétiens, fils de la "Fille aînée de l'Eglise" qui semblaient fermer leurs oreilles à tous ces appels.

Comment croire et comprendre que les missionnaires de l'Eglise supranationale n'aient pas eu à coeur de réaliser ces directives de l'Eglise et qu'ils aient toujours cherché à obéir aux lois et prescriptions du Gouvernement de la Puissance mandataire ?

C'est que, au Cameroun comme dans les autres colonies françaises, l'Eglise n'a point été libre et indépendante du Gouvernement civil, les nationalismes politiques ayant abouti au nationalisme du recrutement missionnaire au service de la Patrie, supprimant l'internationalisme et la supranationalité de l'Eglise. Aussi les missionnaires ne pouvaient-ils pas se conformer aux directives de l'ultramontanisme romain de l'Eglise universelle et supranationale et laisser tomber celles de leur patrie. Ils ne pouvaient par suite former les hommes des régions occupées que selon les vues de la Mère-Patrie et non selon les vœux de l'Eglise. Dans ces conditions la promotion humaine et chrétienne des colonisés s'avérait difficile à réaliser pour de tels missionnaires "encadrés".

"Encore qu'on puisse sauver son âme sous n'importe quel régime économique et dans n'importe quel état social ou politique, c'est un fait cependant que des dérogations graves et multiples, rendent l'exercice de la religion très difficile et entravent sans rémission l'établissement de l'Eglise. On ne recrute pas un clergé dans les rangs d'un peuple asservi. Et le prolétariat colonial, dont les crises récentes ont révélé çà et là la situation précaire, ne pourra entrer dans la communauté catholique que sous l'influence d'idées sociales qui, en le libérant des contraintes injustes, l'élèvera peu à peu jusqu'à la conscience de cette fraternité qu'a révélée le Christ Sauveur". (Sem. soc. p. 180)

Ces paroles du Père Valensin donnent le sens de ce que peut réaliser une action missionnaire soucieuse de la vie des peuples évangélisés. Elles nous serviront de conclusion à ce chapitre de la promotion humaine au regard du Christianisme. La docilité et l'enthousiasme à l'accueil du Message chrétien dont a fait preuve le peuple camerounais ont produit un épanouissement horizontal des chrétientés du Cameroun. Mais les nationalismes des peuples européens, compétiteurs coloniaux et missionnaires, ont pratiquement détourné la libération attendue du peuple camerounais par le christianisme en un moyen d'inaccessible et difficile ouverture de l'homme total, citoyen du ciel autant que citoyen de la terre. Le Camerounais chrétien a eu les yeux bandés et les mains coupées. Heureusement que son coeur continuait de battre en lui.

## C O N C L U S I O N

---

L'historien n'est ni un prophète, ni un théoricien. C'est un réaliste qui compte avec le passé des situations antérieurement vécues pour essayer d'expliquer et de comprendre le présent, ce qui lui permet de jeter un regard interrogateur sur l'avenir.

La situation moderne et contemporaine du Cameroun, tant sur le plan politique que sur le plan religieux, était en germe dans l'application du Traité de Versailles de 1919, qui marque une coupure, une solution de continuité avec la situation de 1884 dont le développement fut compromis par la guerre de 14-18.

Si nous considérons l'histoire passée du Cameroun dans son accueil non seulement de l'Eglise, mais aussi de tous ceux qui y passèrent, nous pouvons dire que le Cameroun portait en son sein toutes les dispositions d'universalisme et d'internationalisme que prône l'Eglise et qui caractérisent toute l'Afrique.

On y a trouvé en effet des hommes disposés et presque dans l'attente d'une pareille aventure ; on y a rencontré des éléments de grand et rapide développement. Les régions du Sud, de la Côte et de l'Ouest y étaient plus préparées ; celles du Nord et de l'Est l'y étaient moins pour des raisons dues aux causes physiques et naturelles et aux causes historiques : retard d'orientation et d'ouverture aux influences du monde extérieur, pour l'Est ; réveil brutal par la conquête musulmane, pour le Nord. Ce qui provoqua de part et d'autre méfiance, réserve et parfois hostilité. Mais sur le plan culturel et psychologique, l'attente de ces peuples était identique du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest ; une même espérance, un même humanisme les animait. Cela se constatera lorsque, après les années 40, l'Eglise prendra pied dans ces régions. Tous ces peuples seront aussi avides, sinon davantage de l'ouverture vers la puissance libératrice de l'homme que représente l'Eglise, que l'avaient été ceux du Sud et de l'Ouest. Seront-ils déçus ?

Il faut sans doute dire que l'Eglise d'après le Traité de Versailles aura déçu les peuples du Cameroun dans leur attente. Les causes en sont dans son implication à la cause politique de la Puissance mandataire. On en trouve déjà les éléments à l'application du Traité de Versailles.

1) - De l'internationalisme historique du pays, celui-ci devient la proie d'une nationalisation ; du principe de la souveraineté internationale de la S. D. N., on l'implique dans le système étroit des mandats

confiés aux Puissances intéressées.

2) - Ce qui conduisit de l'universalisme au particularisme, une nation enfermant tous les êtres dans les limites étreiguées de sa sphère.

3) - Ce qui fait que la spécificité d'un peuple s'évanouit dans l'assimilation grégaire, devenant partie intégrante d'un ensemble hétérogène.

Qu'eût été le Cameroun sous puissance allemande n'eût été la défaite de l'Allemagne ? Sans risque de nous contredire en "théoricisant" sur une réalité qui n'a pas été, nous pouvons juger de l'action allemande dans notre pays d'après les débuts que les anciens maîtres y avaient mis en place.

Sûrement nous aurions connu une discipline de fer qui du reste siéait avec notre mentalité du respect de l'autorité. Mais cette discipline eût formé des hommes forts et capables de tenir les rênes du pays et de le conduire à un véritablement développement en tout domaine. Les Allemands en avaient préparé le terrain, nous l'avons dit, tant dans le secteur gouvernemental que dans celui de l'Eglise. La colonie allemande allait sans doute vivre la même aventure que celle de la Métropole, le Reichstag, un peuple en voie de devenir une puissance. Pour l'une comme pour l'autre, le dynamisme de la jeunesse allait présider aux destinées.

Une élite <sup>bien</sup> se préparait solidement à assumer ses responsabilités au pays aussi sur place qu'en Allemagne, et ce, dès le début et les premiers temps de la colonisation et de l'occupation. Tous les Allemands étaient disposés à mettre tout en oeuvre pour la réussite de leur colonie, honneur et gloire de la Patrie.

L'Eglise, tout en collaborant étroitement et avec loyalisme avec le Gouvernement de sa Majesté l'Empereur, n'en défendait pas moins son indépendance et sa liberté d'action, sûre d'être soutenue par les chrétiens allemands aguerris par la bataille du Kulturkampf. Le sens des responsabilités sociales et religieuses avait commencé d'être assumé et assuré par les indigènes, élite de la promotion future du pays.

Le Cameroun ne serait peut-être pas devenu indépendant au titre d'une entité politique détachée du Reichstag. Mais il eût donné un Etat de l'Empire au même titre que la Westphalie, la Bohême ou un autre Land de l'Empire ou de la Bundesrepublik de l'Allemagne actuelle.

Mais la guerre a balayé tous ces espoirs tant des Allemands que des Camerounais, tant de l'Empire allemand que de l'Eglise du Cameroun. La promotion sociale, politique, économique, morale et religieuse, humaine et chrétienne, fut retardée de plus de cinquante ans.

La grande guerre fut faite, disait-on, pour défendre le monde libre contre l'envahissant totalitarisme de l'Empire prussien, ennemi des libertés. Le monde libre l'avait emporté ! La S. D. N. vit le jour pour continuer, maintenir et garantir ces libertés et ces droits acquis par la victoire de 1918, le Traité de Versailles sur les bases des principes de Wilson pour la protection des minorités, et le droit des peuples à se gouverner soi-même suivant les principes choisis par eux.

Mais cette protection des minorités et cette liberté de choix pour un self-gouvernement semblait ne concerner que les peuples européens, et surtout les minorités de l'Europe centrale. Elles ne s'étendaient pas au-delà des mers dont les pays avaient encore besoin de protecteurs. Ce fut là le premier point qui fit échouer, dès le départ, le Traité de Versailles d'une part, d'autre part la vie de la S. D. N.

La S. D. N. avait été conçue comme arbitre international et suprême de tous les conflits qui opposeraient désormais les peuples, petits et grands, entre eux. Et ce serait un arbitre écouté et impartial. Or il se trouva que ses instances suprêmes ne furent point frappées aux armoiries de cet internationalisme ni de cette impartialité. Les Mandats furent confiés non pas à une instance "internationale" et désintéressée, mais à des puissances nationales et fort intéressées qui les orienteraient non selon les désirs des peuples mandatés dont on prétendait aider à l'acquisition de leur majorité, mais selon les vues des Puissances mandataires. La S. D. N. s'en lavait pratiquement les mains. Les problèmes européens la préoccupaient davantage.

La première conséquence en fut, sur le terrain de l'Eglise, le refus de l'universalisme de celle-ci et de ses missionnaires. Au Cameroun, malgré l'intervention du Chef de l'Eglise universelle, Benoit XV, les biens des missions religieuses, nous l'avons dit, furent saisis et mis sous séquestre comme biens allemands et remis aux vainqueurs. Premier échec de la S. D. N. et première <sup>défaite</sup> de l'Eglise au Cameroun. Les missionnaires allemands furent expulsés comme ennemis des vainqueurs et propagateurs de l'influence allemande dans le monde. Ils furent remplacés par les missionnaires français, propagateurs des idées et de l'influence françaises. Second échec de la S. D. N., et seconde défaite de l'Eglise au Cameroun.

Cette défaite sera suivie de l'abaissement et de la soumission aux pieds du Gouvernement français de la Congrégation du Saint Esprit, qui se voudra plus française que chrétienne, plus instrument du Gouvernement français que de la cause de l'Eglise. Le seul héros qui voudra défendre la liberté de l'Eglise sera abattu par ses propres concitoyens : Mgr Vogt. L'Eglise du Cameroun mettra du temps à se remettre de cette situation.

Le Cameroun qui depuis son origine fut voué à l'internationalis-

lisme et universalisme historique, devenait la proie d'une église et d'une politique particulière. On a "francisé" le Cameroun, politiquement et religieusement, comme jadis on avait "portugalisé" et hispanisé" l'Amérique du Sud et le Mexique.

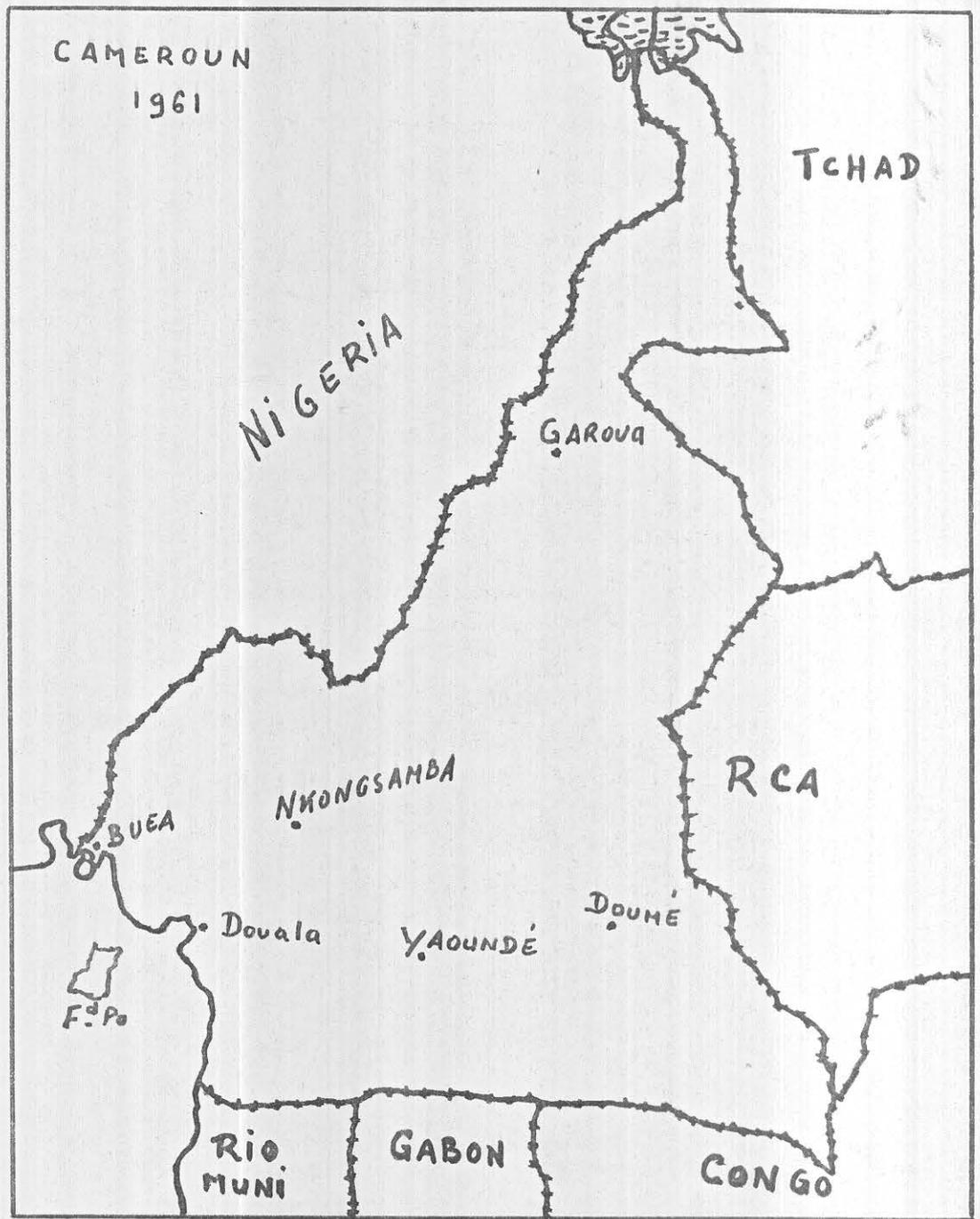
Tout ceci aura préparé le régime de violentes réactions lors de l'éveil des nationalismes africains dont les remous se firent sentir déjà au courant des années 1921-1931.

L'Eglise missionnaire du Cameroun fut, après le Traité de Versailles, enfermée dans un système de particularisme nationaliste qui la priva de toute liberté d'action. Elle implantait la civilisation française avec la Croix. Or la volonté des indigènes, plus catholiques que leurs missionnaires, avaient toujours souhaité pour leur pays un signe extérieur de la catholicité de cette Eglise qu'on disait telle mais que les ferveurs nationalistes contredisaient dans les faits.

Les chrétiens du Cameroun, eux, malgré les défenses expressées des nouveaux maîtres, continuaient de vivre cette catholicité de l'Eglise en entretenant des relations épistolaires avec leurs Pères dans la foi rentrés en Allemagne tout en respectant l'autorité des nouveaux Pères (cf. Skolaster, Die Pallotiner in Kamerun, p. 295-300)

Le fait que les indigènes du Cameroun, eux, aient accueilli les uns et les autres, missionnaires allemands et français, avec la même ferveur d'espérance, et qu'ils aient continué de vivre la foi reçue des uns et des autres, malgré les divergences de vues et d'action, est un signe et une preuve, s'il en fut, que cette Eglise du Cameroun avait compris le sens vrai de la catholicité et de la supranationalité de l'Eglise du Christ. C'est cela qui, au milieu des difficultés de tout genre traversées par cette "église de Dieu qui est au Cameroun", aura sauvé l'Eglise de l'Empire allemand et du Mandat français au Cameroun.

\*\*\*\*\*



BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- E. MVENG : Histoire du Cameroun, Présence Africaine 1962 *(art. ou surp?)*
- G. HARDY : La politique coloniale et le partage de la terre aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> s.
- V. CHAZELAS : Territoires Africains sous mandat de la France Cameroun et Togo, Paris 1931
- GRIMAL : La Décolonisation 1919 - 1963. Coll. U
- Les Eglises Chrétiennes et la décolonisation, Coll. U Direction Merle *Au?*
- FROELICH : Cameroun - Togo, Paris 1956
- M. du GARD : L'appel du Cameroun
- R. NICOLAS : Le Cameroun depuis le traité de Versailles
- MANUE : Cameroun, création française, 1948
- LABOURET : Le Cameroun, Paris 1937
- CHAULEUR : L'Oeuvre de la France au Cameroun
- FRANCESCHI : Le mandat Français au Cameroun, Paris 1929
- J. WILBOIS : Le Cameroun, 1934 *les indigènes, les colons, les missions et l'air fr*
- AYMERICH : La Conquête du Cameroun
- G. GOYAU : Bismarck et l'Eglise, le Kulturkampf, 1870-1887
- Le Problème Social aux Colonies, Semaine Sociale de Marseille, 1930
- M. BOEGNER : Les Missions protestantes et le droit international, 1929
- Melle Armand HUGON : Alfred Saker, pionnier du Cameroun, 1945
- R. DUSSERCLE : Du Kilimandjaro au Cameroun, 1954 *- ou?*
- "L'Expansion française Outre-Mer et le Protestantisme français, 1931
- "Nos champs de Mission", 1922
- "Les cartes de nos champs de mission" 1922
- J. BOUCHAUD : La Côte du Cameroun

Le Saint-Siège et les Missions, fasc. I

H. SKOLASTER : Bischof Heinrich Vieter, Limburg, 1925

Chronik der Katholischen Mission Kamerun, I et II

H. SKOLASTER : Die Pallotiner in Kamerun, 1925

P. STEINER : Kamerun als Kolonie und Missionsfeld, Bâle 1909

C. P. GROVER : The Planting of Christianity in Africa, Vol. III et IV  
London 1955

K.S. LATOURETTE : A History of the Expansion of Christianity  
The Great Century, vol. V et VII, London 1943

J. SCHMIDLIN : Katholische Missions Geschichte, 1924

d° : Das Deutsche Missionswerk der Gegenwart, Münster 1829

C. STREIT : Atlas Hierarchicus, Paderborn 1913

F. C. STREIT : Catholic World Atlas, 1929

R. STREIT : Catholic Missions in Figures and Symboles, N. Y. 1927

Missiones Catholicæ, 1892, Prop. de Fide

Encyclopedia Britannica, Vol. XI et XVI

LOUVET : Les Missions Catholiques au 19e s.

Les Missions Catholiques, O. P. M. Lyon 1890-1940

Rapports annuels du Gouvernement Français à la S. D. N. sur les  
territoires sous mandat français, 1921-1935

Les Annales des Pères du Saint-Esprit, rue Lhomond

Bulletin des Missions, Abbaye St André, de Bruges

Les Propos Missionnaires, Revue bi-mensuelle, protestante 1929 - 1940

Union Missionnaire du Clergé, 1934

Le Règne du Coeur de Jésus, Revue des PP. de St Quentin

Cameroun français, La Mission de Fouban des PP. de St Quentin, 1931

Le monde non chrétien, 1932

Bibliothèque ?

Revue des Sciences Politiques, avril-juin 1933

Revue des Deux Mondes, 1939

Etudes (1932 et 1937)

Revue d'Histoire des Missions (1934)

*une seule année -*

Les débuts du Christianisme au Cameroun, Et. Cam. - 33 - 34

BRUTCH : Eglise Baptiste Camerounaise

B. DESCAMPS : Histoire générale comparé des Missions, 1932

DELACROIX : Histoire Universelle des Missions Catholiques, 1957

*tome ?*

The International Review of Missions, Vol. XXIV

N° Special de "Kolonial Rundschau" : Kamerun 1882 - 1932

DOUALA MANGA BELL René : Notes d'Histoire du Cameroun

SCHWAGER : Die Katholische Heiden-Mission Gegenwart

J. VAN SLAGEREN : Histoire de l'Eglise en Afrique, Ed. CLE Yaoundé

G. GOYAU : Clergé colonial et Spiritualité Missionnaire : La Congrégation du Saint Esprit, 1937

ALIX CHRISTINE : Le Saint Siège et les Nationalismes, Sirey 1962

HANOTAUX et MARTINEAU : Histoire des Colonies françaises et expansion de la France dans le monde, t. IV

F. MEJAN : Le Vatican contre la France d'Outre-Mer

*date ?*

~~P. BOUJU~~ et H. DUBOIS : La Troisième République, "Que sais-je ?"

~~J. NÉRÉ~~ : La Troisième République, 1919-1940, Col. U<sup>2</sup>

H. DESCHAMPS : Méthodes et Doctrines Coloniales de la France, Paris 1953

A. LATREILLE : Histoire du Catholicisme en France, t. 3 1962

Archives Nationales : Carton Cameroun, Affaires Politiques, 1917-1920

Archives de la Congrégation des PP du St Esprit, 1915-1935 - Paris

Archives des Pères Pallotins de Limburg/Lahn, Limbourg

Thèse de Doctorat de Melle Joan Wheller, 1964 : L'action missionnaire de la Congrégation du Saint Esprit au Cameroun, 1919-1939

*publiée ?*